

CORRESPONDANCE
GÉNÉRALE

DE

J.-J. ROUSSEAU

XIV

Précédemment parus :

Tome I

Rousseau et Mme de Warens. — Rousseau à Venise.
Rousseau à Paris.
(1728-1751)

Tome II

Rousseau à Genève. — Le *Discours sur l'inégalité*.
De Luc. — Le Nieps. — Voltaire. — Mme d'Epinay.
(1751-1756)

Tome III

Rousseau à l'Ermitage et à Mont-Louis (1757-1758).

Tome IV

La *Lettre à d'Alembert sur les spectacles* (1758-1759).

Tome V

Autour de *La Nouvelle Héloïse* (1759-1761).

Tome VI

Publication de *La Nouvelle Héloïse*. Impression d'*Émile*.
(Février-décembre 1761)

Tome VII

Le *Contrat Social* et l'*Émile* (Décembre 1761-juin 1762).

Tome VIII

Rousseau à Môtiers (Juillet 1762-janvier 1763).

Tome IX

Rousseau à Môtiers (Janvier-juin 1763).

Tome X

Rousseau à Môtiers (Juin 1763-mars 1764).

Tome XI

Impression des *Lettres de la Montagne* (Mars-octobre 1764).

Tome XII

Les *Lettres de la Montagne*. — Le *Sentiment des Citoyens*.
(Octobre 1764-février 1765)

Tome XIII

Sacrogorgon, ou la guerre de Môtiers.
(Février-juin 1765)



Librairie Armand Colin, Paris.

L'ÉGLISE DE MOTIERS

Aquarelle inédite de G. Lory.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE
DE
J.-J. ROUSSEAU

COLLATIONNÉE SUR LES ORIGINAUX
ANNOTÉE ET COMMENTÉE

PAR

THÉOPHILE DUFOUR
Archiviste-paléographe, ancien directeur des Archives
et de la Bibliothèque publique de Genève.

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DE L'INSTITUT DE FRANCE
(FONDATION DEBROUSSE ET GAS)

TOME QUATORZIÈME

La lapidation de Môtiers. — Séjour à l'île Saint-Pierre.
Départ, par Strasbourg et Paris, pour l'Angleterre.
(Juin-Décembre 1765.)

7 PLANCHES HORS-TEXTE



PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, 103

M.CM.XXX

AVERTISSEMENT

Les derniers mois du séjour à Môtiers, marqués par l'incident tragi-comique de la lapidation, le trop court passage à l'île des vendanges et des rêveries, les étapes, de six semaines à Strasbourg au milieu d'une population bienveillante, et de quinze jours à Paris, sur le chemin de Londres, telle est la période embrassée par ce volume.

Un sermon, dont on trouvera l'analyse ou plutôt le plan aux pages de l'Appendice, a achevé d'ameuter contre Rousseau une populace de niais qui croit gagner le ciel en cassant les carreaux de l' « Impie », et Jean-Jacques quitte pour toujours ce val de Travers où il avait pu se croire définitivement au port. Puis, chassé bientôt de l'île Saint-Pierre, il s'achemine vers l'Angleterre, sans se douter qu'il court au-devant de nouveaux malheurs.

*
* *

Les éléments du présent volume ont été rassemblés l'été dernier, à Môtiers, avec l'aide très obligeante du regretté Maurice Boy de la Tour. Sous la conduite de ce galant homme, si particulièrement informé de tout ce qui concerne les relations de Rousseau avec Môtiers, il m'a été donné, pendant quelques jours, de parcourir toute la région, en juillet 1929. Le village semble avoir bien peu changé, si ce n'est aux

environs immédiats de l'église, où les travaux nécessités par l'installation du chemin de fer et de la gare ont eu pour conséquence de modifier un peu le cours de l'Areuse. Mais, s'il est vrai que la maison qu'habitait Rousseau a subi une légère transformation, la rue elle-même a certainement la même physionomie qu'en 1765. La fontaine au « polichinel » est toujours à la même place... Je me réjouissais de pouvoir soumettre à mon aimable hôte le résultat de nos conversations de Môtiers et ce n'est pas sans amertume que je donne aujourd'hui le « bon à tirer » de ces pages qu'il ne verra pas. Les encouragements qu'il a sans cesse bien voulu me donner dès le début de notre publication m'ont été souvent bien précieux. On me permettra de penser que je ne sors pas de mon sujet en saluant ici, très affectueusement et avec gratitude, la mémoire de Maurice Boy de la Tour.

L'illustration de ce volume, comme celle du précédent, provient de ses collections, et c'est en grande partie grâce à lui que près de la moitié des pièces que contient ce quatorzième tome, sont inédites.

Ablon-sur-Seine, 15 septembre 1930.

P.-P. P.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

J.-J. ROUSSEAU

Tome XIV : La lapidation de Môtiers. — Séjour à l'île Saint-Pierre. — Départ pour l'Angleterre, par Strasbourg et Paris. (Juin-Décembre 1765).

N° 2669.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Motiers[1].
(Lettre de Du Peyrou.)

Je veux, mon cher Citoyen, essayer de tenir la plume pour la première fois depuis mon accès de goutte. J'apprends que vôtre course à Yverdon est finie et que vous êtes de retour chez vous. Je ne sais pas pourquoi je comptois que vous auriez pris le chemin de l'Ecole en passant par Neufchatel. Quoique hors état de vous accompagner dans vos promenades, je vous aurois vû quelques moments, et vous auriez été examiner la maison du Suchié pour décider par vous même si elle vous convient, et alors, quoiqu'arreté dans ma chambre, j'aurois pris les mesures nécessaires pour vous arranger promptement là ou ailleurs. Cette vilaine goutte est venûe le plus mal à propos du monde pour moi[,] mes projets et les affaires qui me sont survenûes coup sur coup d'une extremité du monde à l'autre.

1. *INÉDIT.* Transcrit le 22 avril 1929 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 75, 76. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, traces de cachet, chiffre postal 2 ou 4. [P.-P. P.]

Depuis trois jours je commence pourtant à me lever, après 15 jours pendant lesquels mon lit n'a pu se faire. Ma main, comme il sera aisé de vous en appercevoir, ne se prête qu'avec peine à l'emploi que je lui donne, et sans le coeur, elle seroit tout-à-fait rétive. Que faites-vous? comment vous trouvez-vous de votre course? Vous aurez sans doute reçû par le Courier de Mercredi à Yverdon, un Exemplaire de la brochure[1], qui paroit ici depuis hier, et qui s'est débité à Genève avec beaucoup de vivacité. On en a tiré 3 000 Exemplaires, dont le tiers sera actuellement détaillé à Genève, 400 à Lion, 600 à Paris et le reste ici dans les montagnes et les autres villes de la Suisse. Vous me ferez plaisir de me dire vôtre sentiment sur cet Ecrit, dont les deffauts m'ont sauté aux yeux, imprimé, lors qu'écrit, j'y voyois plus de liaison. Mais si vous en êtes un peu content, je dois l'être beaucoup. Les 4 anciens en recevront demain chacun un Exemplaire. Lundi passé, il en partit un pour Milord Mareschal, et demain, Mr. le Procureur general en envoye un second, afin qu'il en arrive un à bon port, et surement. Mon état est tel encore, et ma convalescence si éloignée de mon parfait rétablissement et demande tant de ménagements que je dois perdre de vûe le projet de nôtre course à moins qu'elle ne soit retardée d'un mois ce qui seroit trop. Voyez donc, mon cher Citoyen, ce que vous voulez faire, afin de prevenir Mr. Gagnebin qui attend une réponse positive. Ce n'est pas mal griffoner pour une première fois. Adieu donc mon cher Citoyen, je vous embrasse de tout mon coeur.

Dimanche 9 juin [1765].

Mlle de Lou me marque qu'elle se marie fort avantageusement avec Mr. de la Roche-du-maine.

1. La « Lettre de Goa ».

N° 2670.

A MONSIEUR
MONSIEUR LE COLONEL DE PURY,
A NEUFCHÂTEL [1].

A Motiers le 10 Juin 1765 [mardi].

Je ne puis, mon Colonel, répondre à votre derniére lettre que par des remercimens; parcequ'elle est restée dans mon sac de nuit à Yverdun, et que je perds si entiérement la mémoire que malgré l'intérest que je prends à ce qu'elle contient je l'ai totalement oublié. Je viens de relire la brochure qu'elle accompagnoit, et dont Fauche m'a envoyé ici un autre exemplaire; je crois que vous comprenez toutes les sortes de plaisirs que m'a fait[s] sa lecture. Je suis pourtant un peu inquiet de quelque chose qui est entre les pages 5 et 6 et dont les Lamas pourroient tirer avantage pour faire quelque peine à l'Auteur, ce qui me fâche d'autant plus que celui à qui il a confié son secret ne le lui a pas trop bien gardé.

Je suis dans une extrême peine de nôtre cher goutteux, dont il ne me vient aucune nouvelle. Ce qui me rassure est que je me souviens bien que vous l'avez appelé convalescent. S'il l'est, comme je veux l'espérer, voici le moment, ou jamais, d'executer notre Partie. Autrement les quatre coins du monde vont venir fondre sur moi, et je ne pourrai plus me derobber aux fers qu'on m'apporte de toute[s] parts. Par plusieurs raisons trés fortes dont nous causerons à loisir, je ne juge point convenable que j'aille en ce moment à Neufchâtel, à moins que la goute n'y retienne absolument notre ami, car alors je n'écouterai que le desir d'aller l'embrasser et causer autour de son lit. Comme j'espére que ce n'est pas là son cas et que je

1. Transcrit, le 8 avril 1905, de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Jean de Pury. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, avec chiffre postal. Cacheté d'une oublie. [Th. D.]

suis trés pressé de me dérober aux survenans, avant qu'ils m'enchainent, mon projet est de partir dans trois ou quatre jours au plus tard pour la Ferriére[1], où j'irai vous attendre aussi longtems qu'il sera necessaire pour que nous puissions tous nous y réunir. Je ne puis vous détailler ici toutes les raisons de cet arrangement; mais il me paroit le seul qui puisse me dérober aux inconveniens qui s'opposent à une réunion dont mon coeur a besoin et à une recreation trés necessaire à mes esprits fatigués. Du reste, prenez les uns et les autres tout le tems necessaire pour vous ménager du loisir. J'espére ne point m'ennuyer à la Ferriére.

Quant à l'ane aux provisions, je l'approuve fort; c'est un cortège dont je compte tirer parti plus que personne : Il faut aussi que nous élisions entre nous un trésorier ou intendant qui se charge de toutes les fournitures et de la bourse. Comme vous étes celui des quatre qui connoit le mieux le pays et le seul qui en parle la langue, j'opine qu'on vous prie de vous charger de ce soin, espérant que vos bons offices auront plus de succés dans ce voyage qu'ils n'en eurent à l'abord de Chasseron.

Je suis tout-à-fait détaché du Suchier sur la description que vous m'en avez faite. Nous pourrons voir d'autres maisons durant nos courses ; mais, par de nouvelles reflexions, je crois qu'à moins de quelque inconvenient que j'ignore, je me déterminerai tout à fait pour Cressier : Mais tâchez de savoir bien sûrement, je vous en supplie, s'il n'entre point trop de complaisance dans cette offre de M. Du Peyrou, et si peut-être il n'en feroit pas sans moi quelque autre usage, auquel cet arrangement le feroit renoncer.

Si le collége de botanique approuve mon projet, je compte partir jeudi ou Vendredi pour la Ferriére : j'attends un mot de réponse après demain. Mille embrassemens.

J. J. Rousseau

1. *Cf.* page 14, note 2.

N° 2671.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
a Neufchâtel [1].

Ce mardi 11 [juin 1765].

Si je reste un jour de plus, je suis pris : je pars donc, mon cher Hôte, pour la Ferriére où je vous attendrai avec le plus grand empressement mais sans m'impatienter. Ce qui acheve de me déterminer est qu'on m'apprend que vous avez commencé à sortir. Je vous recommande de ne pas oublier parmi nos provisions, caffé, sucre, caffetiére, briquet, et tout l'attirail pour faire quand on veut du caffé dans les bois. Prenez Linæus et Sauvages, quelque Livre amusant, et quelque jeu pour s'amuser plusieurs, si l'on est arrêté dans une maison par le mauvais tems. Il faut tout prévoir pour prévenir le desoeuvrement et l'ennui.

On m'assure que les Lamas veulent répondre à la lettre [2], et je présume qu'ils se serviront pour cela de la plume du Sr. Douré [3] qui dans cette occasion s'est fait ouvertement leur ame dannée, et qui me paroit ne s'être fait mon voisin que pour m'espionner [4]. Bon jour, je compte partir demain matin, s'il fait beau, pour aller coucher au Locle, et diner ou coucher à la Ferriére le lendemain jeudi. Je vous embrasse.

1. Transcrit le 26 avril 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, recueil des lettres à Du Peyrou, fol. 65, 66. In-4° de 4 p., les 2e et 3e blanches. L'adresse sur la page 4, avec le cachet à la lyre sur cire rouge. Pas de marque postale. Au-dessous de la date, Du Peyrou a écrit : « R : le 16 juin 65. » [Th. D.]

2. La « Lettre de Goa ».

3. *Lisez* : « Durey ». Il s'agit de J.-M. Durey de Marsan, né en 1717, mort à Genève en 1795, auteur de divers opuscules et qui fut, pendant quelque temps, un des copistes de Voltaire (*Cf.* Œuvres de Voltaire, édition Moland, t. XLIX, p. 173-175). — Voyez les nos 2720, 2721, 2722 et 2723.

4. Le début de ce 2e alinéa, jusqu'à « espionner », est *INÉDIT.*

Je reçois en ce moment votre lettre de Dimanche [1]; je ne sais pourquoi ce retard. Rien ne nous reussit. Point de reponse de M. Pury. Je pars toutefois. Donnez-moi de vos nouvelles à la Ferriére. Vn mois d'attente est beaucoup mais si vous pouviez venir dans quinze jours, je vous attendrois volontiers [2].

N° 2672.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
A Motier [3].

(Lettre du colonel de Pury.)

Mardy au soir [11 juin 1765]

Vous faites à merveille, notre Cher Citoyen, de vous soustraire aux facheux et de chercher à jouïr du plaisir paisible et doux que procure la liberté au milieu des fleurs des champs : Je ne vois à dire à cela que l'empechement malencontreux de remplir notre délicieux projet, c'est à dire d'aller avec vous à la Ferriere ou même de vous y joindre : nôtre Goutteux est convalescent de la meilleure convalescence sans doutte mais la foiblesse qui est la suitte ordinaire de ce mal ne luy permettra l'usage de ses jambes que par une gradation lente et d'assez longue haleine au moins quant à une course de cette espece ; il faudra donc pour ce qui le regarde attendre le retour de ses forces et quelque fort desir que j'aïe de vous aller joindre j'en seray empeché sufisamment par la crainte d'augmenter son chagrin ; il auroit le coeur trop gros de nous voir operer sans lui.

1. Le n° 2669.
2. Ce p.-s. est *INÉDIT*.
3. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

Ne doutés pas que Cressier ne soit à vôtre disposition en la meilleure forme possible. Je n'ay point pû en discourir avec Du Peyrou, mais je suis persuadé que vos douttes le fâcheroient s'il les croyoit serieux.[1] Vous vous en assurerés vous meme à la premiere vüe.

Je vous avois demandé vôtre pensée sur Mr Fischer à l'égard du Comte de Dohna; voudries vous bien avoir la complaisance de me fournir vôtre Jugement par le retour du Courier; le Comte souhaiteroit fort de conoitre votre sentiment sur ce point; Je vous le demande dans la suposition que vous pouvez le faire sans inconvénient, pas même le plus petit que celuy de vous peiner; vous me pardonerés si cet inconvénient seul ne m'arrete pas, à la faveur de l'envie que j'ay de rendre ce service au Comte.

Je vous présente mon respect et tout mon dévoüement.

Le Colonel Pury

N° 2673.

A Madame la Marquise de Verdelin
à Paris[2].

A Môtiers, le 12 juin 1765.

Je n'ai point receu, Madame, l'étui que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et je n'en ai pas entendu parler; mais je reconnois bien dans cet envoi la même âme qui dirige toutes vos actions bienfaisantes. Si l'étui manque de m'arriver, peu m'importe; je suis maintenant bien pourvu de sondes, et l'intention seule fait à mon coeur plus de bien que le remède n'en eût fait à mon corps.

1. *Cf.* n° 2670, fin du 4e alinéa.

2. Transcrit de l'imprimé en 1840 par Bergounioux, dans l'*Artiste*, p. 148. Cette lettre ne figurait pas dans le dossier du comte Le Veneur, quand j'en ai eu communication à Alençon, en mars 1924. [P.-P. P.]

J'arrive d'Yverdun, où j'ai été voir une amie malade, et je repars à l'instant pour aller herboriser dans nos montagnes, plusieurs raisons m'obligeant à m'absenter d'une demeure que je cherche à quitter. Lorsque vous serez à Bourbonne, marquez-moi, Madame, le tems où vous pourrez accomplir la bonne oeuvre que vous avez méditee ; et dès que je serai instruit des jours à peu près où vous comptez arriver ici, je reviendrai vous y attendre. Je fais mille tendres voeux pour la guérison de votre aimable fille ; mais du moins, pour rétablir sa santé, n'altérez pas la vôtre ; si vous êtes nécessaire à vos enfans, vous ne l'êtes pas moins à vos amis.

J'oubliois de vous dire que ce pauvre M. Junet est extrêmement mortifié de votre silence. Daignez, de grâce, lui répondre au mot, afin qu'il ne m'accuse pas de l'avoir trompé.

N° 2674.

A M. M.-M. Rey, libraire à Amsterdam[1].

A Môtiers, le 13 Juin 1765.

Trouvez bon, mon cher Compère, que je vous recommande M. le Justicier Bovet et M. Jequier qui vont à Amsterdam recueillir une succession. Vous m'obligerez de vouloir bien leur procurer les connoissances nécessaires et leur donner vos conseils pour cette affaire.

J'ai receu avec votre lettre du 31 May celle de M. le Comte C. de Bentinck. J'en renvoye la réponse au retour des montagnes où je vais passer quelques jours.

Mille salutations à vos Dames. J'embrasse ma filleule, toute votre chère famille, et son bon papa.

J. J. Rousseau

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 134.

N° 2675.

A MONSIEUR
MONSIEUR DU CHESNE,
LIBRAIRE, RUE St JAQUES
A PARIS[1].

A Motiers le 15 Juin 1765[2].

La lettre, Monsieur, que vous m'avez écrite le Mardy 4 m'est parvenue ici le Samedi soir 8. Ainsi voila une preuve que le bon jour pour m'écrire est le Mardi.

Outre que le caractére dont vous m'avez envoyé l'échantillon n'est pas net, je le trouve embrouillé faute de n'avoir pas assez de blanc et que les lignes y sont trop pressées. Le format me paroit aussi bien petit. Je voudrois trouver un sujet d'estampe pour le frontispice, mais cela me paroit difficile, et je n'ai pas maintenant le tems d'y penser. S'il me vient quelque chose je vous le marquerai.

Voila, Monsieur, une Lettre de change qui voyage beaucoup, mais un peu par vôtre faute. Je voudrois que vous vous expliquassiez avec moi nettement sur cet article. La prémiére chose que je vous demande est si cette Lettre vient bien reellement de vous seuls, si personne ne se sert de vôtre nom. La seconde en supposant qu'elle vient de vous, est si les profits que vous avez pu faire sur mes ouvrages vous

1. Transcrit en septembre 1894 de l'original autographe signé, que m'a communiqué Mme Vve G. Charavay. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e. Timbre postal de PONTARLIER, chiffre postal 8, et cachet de cire rouge, à la lyre. [Th. D.] — Cette lettre, qui a été mise en vente en octobre 1896, dans la *Revue des Autographes,* et de nouveau en 1898, a été plus tard acquise par la Bibliothèque publique de Genève (dossier ouvert 1923, 137/138).

2. Bien que datée de « Motiers le 15 juin », cette lettre a été écrite le 13 au plus tard ; on voit en effet, dans la lettre de Pury du samedi 15 que Rousseau n'était plus à Môtiers le jeudi [13] après midi. Il a été déjà signalé que J.-J. datait parfois ses lettres non du jour où il les écrivait, mais du jour où elles devaient être mises à la poste. [P.-P. P.]

mettent en état de me faire de pareils cadeaux sans diminuer votre benefice plus qu'il n'est raisonnable. Il faut que vous gagniez beaucoup, parce que vous étes commerçant et que c'est là votre objet. Le mien, même du côté de l'intérest, ne fut jamais de gagner, mais seulement de vivre. Répondez-moi sur ces deux points en homme vrai.

Je dois vous déclarer de mon côté que je ne suis point dans le besoin ; que je suis en état de vivre pendant longtems sur ma bourse sans incomoder personne, et que vu l'état de ma santé il est plus que probable que la vie me manquera plustot que le pain.

A l'égard de la proposition que vous me faites de donner dans mes bons momens quelques piéces de theatre ou autres ouvrages incognito ; je vous déclare aussi très positivement qu'il n'y a plus rien à espérer de moi comme auteur ; que j'ai pris là dessus un parti et des engagemens irrévocables auxquelles (*sic*) je ne manquerai jamais ni ouvertement ni secrettement. Ainsi si vous avez compté là-dessus pour l'avenir, et que cet espoir soit entré dans vos offres, retirez-les, et desabusez-vous.

J'attends votre réponse nette à tous ces articles pour faire usage de vôtre lettre de change ou pour vous la renvoyer définitivement. Je suis extrémement sensible à tous vos bons procédés, j'y voudrois répondre d'une maniére convenable, mais ma situation ne me permet plus rien. Je suis ouvert et franc ; soyez de même ; consultez-vous, et surtout ne me déguisez-rien.

Les Livres de M. Du Hamel sont trop chers pour moi, et puisqu'on n'en peut séparer l'ouvrage dont j'ai besoin je m'en passerai. Puisque l'Auteur du Livre pour lequel nous avons souscrit n'est pas mort, tâchez donc, je vous prie, d'avoir des planches qui devoient être livrées avec les trois premiers volumes ; car c'est se moquer de vendre trois pareils torcheculs quinze francs. Entre nous, l'ouvrage est misérable ; il n'y avoit que les figures qui pussent m'en rendre curieux.

Je pars pour aller herboriser dans nos montagnes, et y gouter quelques momens le repos qu'on ne veut pas me laisser ici. Ainsi ne soyez pas surpris de ne recevoir d'un peu de tems de mes nouvelles. Je serai de retour au plus tard vers le milieu du mois prochain. En attendant si vous avez à m'écrire, vos lettres ne laisseront pas de me parvenir.

Bien des salutations.

J. J. Rousseau

J'oubliois de vous dire qu'il faut absolument que le Dictionnaire soit dans un seul volume. Le renvoi des figures de l'un à l'autre seroit trop embarrassant. Il me paroit qu'il faut se conformer aux retranchemens de M. Clairaut. Je regrette beaucoup cet honnête homme : c'étoit la plus ancienne connoissance que j'eusse à Paris.

N° 2676.

A Monsieur
Monsieur Jean Jaques Rousseau
A Môtiers-travers
Comté de Neufchâtel
En Suisse[1].
(Lettre de J.-P. Boy de la Tour aîné.)

Naples, ce 15 Juin 1765.

Monsieur,

Aussitôt à mon arrivée en cette ville, je me suis empressé de m'acquitter de la commission dont vous m'aviez chargé. Un médecin françois m'a assuré s'y connoitre bien et savoir qui étoit le propriétaire des véritables[2]. Je les ai confrontées, j'y ai

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Pas de marque postale. Cachet aux armes de Boy de la Tour sur cire rouge (tour accompagnée de plusieurs arbres et d'une étoile). [Th. D].
2. Il s'agit de bougies-sondes.

trouvé de la différence, ce qui m'a déterminé à vous en envoyer trois douzaines ; je les ai remis[es] à un bâtiment pour M[arsei]lle. J'ai recommandé à notre maison de vous les faire parvenir incessamment ; si elles se trouvoient suivant vos desirs, il y en a encore trois douzaines que je pourrai vous faire parvenir également. Si, contre mon attente, elles se trouvoient défectueuses, ayez la complaisance de me le mander, pour me faire rendre le tout ou majeure partie de ce qu'elles coûtent, suivant mes conventions avec ledit médecin. Comme, au cas qu'elles vous convinssent, vous seriez peut-être charmé de savoir ce qu'elles coûtent, je les ai payées 9 ducats les 3 douz[aines], ce qui fait l'équivalent de 38# de France. J'ai joint au paquet quelques aunes de lacets jaunes pour vos bottines, que je n'avois point pu trouver à Lyon.

Mes honneurs, je vous prie, à mademoiselle Levasseur. J'ai l'honneur d'être, avec tout le respect possible, votre très humble et très obéissant serviteur

Boy de la Tour l'ainé

N° 2677.

Monsieur Rousseau
A La Ferrière[1].

(Lettre du Colonel de Pury.)

Motier Samedy grand matin. [15 juin 1765]

Dans l'esperance de vous trouver, notre Citoyen, encore à Motier, Jeudy[2] je fis diligence après diné ; non seulement vous étiés parti mais je trouvay Mlle Le Vasseur qui venoit de recevoir la lettre que je vous ecrivis mardy et que le postillon

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]
2. Le 13 juin.

avoit porté à Pontarlier ; L'occasion étoit belle de se facher et je fus chez Jequier [1] à qui je dis sa ratelée y compris tous ses gens ; Vous avourés qu'il y a tout au moins, en cela du malheur. Je vous marquois Mardy que Du Peyrou quoique Convalescent c'est a dire, sans douleur et comenceant à se soutenir, étoit bien éloigné de pouvoir fournir a une partie de ce genre ; Que pour ne pas augmenter son regret je croiois devoir me priver de cette fete et me borner à luy dire. Nous la ferons quand vous serés rétabli. Je vous conseillois de profiter du beau tems et d'aller reconoitre ce Pays la pour être notre Guide en son tems. J'esperois donc de vous repeter tout cela moy meme et bien dautre choses encore en reponse à votre Lettre de Lundy. Mlle Le Vasseur vous enverra peut etre ma Lettre vagabonde et dechirée coñe une Coureuse.

Vous avez fait chemin avec Mr Fischer, permettés moy de vous demander ce que vous pensés de cet homme ; Je crois vous avoir déja marqué la raison de cette curiosité pressante ; Le Comte de Dohna en est l'unique objet et je vous ai dit ses vües sur cette personne; mille plaisirs, sans qu'ils vous fassent oublier vos serviteurs *Esta la Uuerté.*

Le Colonel Pury

M^r^ le Lieut^t^ vous fait dire que le messager est payé.

1. Jequier, ou Jequiez était « commis de la poste », à Môtiers. (*Cf.* n°s 2741 et 2742.)

N° 2678.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
a Neuchâtel[1].

A la Ferriére le Dim: 16 Juin 1765

Me voici, mon cher Hote, à la Ferriére[2] où je ne suis arrivé que pour y garder la chambre avec un rhume affreux, une assez grosse fiévre, et une esquinancie, mal auquel j'étois très sujet dans ma jeunesse mais dont j'espérois que l'age m'auroit exempté. Je me trompois; cette attaque a été violente, j'espére qu'elle sera courte. La fiévre est diminuée, ma gorge se dégage, j'avale plus aisément, mais il m'est encore impossible de parler.

J'apprends par deux lettres que je viens de recevoir de M. Pury qu'il a pris la peine, allant, comme je pense, à Monlesi[3] de passer chez moi, j'étois déjà parti; j'y ai regret pour bien des raisons : entre autres parce que nous serions convenus du tems et de la maniére de nous reunir. Il m'apprend que vous ne pourrez de longtems vous mettre en campagne ; cela me fait prendre le parti de me rendre auprès de vous ; car je ne puis me passer plus longtems de vous voir. Ainsi vous pouvez attendre votre hôte au plus tard sur la fin

1. Transcrit le 27 avril 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 67, 68. In-4° de 4 p., la 3e blanche. L'adresse sur la 4e, avec le cachet oriental. Pas de timbre postal. Au-dessous de la date, p. 1, Du Peyrou a écrit : « R : le 17 dit. » [Th. D.]

2. La Ferrière est aujourd'hui dans le canton de Berne à la limite du canton de Neuchâtel, mais, en 1765, ce village faisait partie du territoire appartenant au prince-évêque de Bâle, en sorte que rien n'empêchait Rousseau d'y résider. [Th. D.]

3. Monlézi (Mon Loisir), ce nom avait été donné par le colonel de Pury à son domaine qui, auparavant se nommait « La Louve », à une petite distance de Môtiers, au nord, sur la colline. (*Cf.* F. Berthoud, *Rousseau au Val-de-Travers*, p. 59.)

de la semaine, à moins que d'ici à ce tems je n'aye de vos nouvelles. Si vous pouviez venir à cheval jusqu'ici, je ne doute pas que l'excellent air, la beauté du paysage, et la tranquillité du pays ne vous fit toutes sortes de biens et que vous ne vous y rétablissiez plus promptement qu'où vous étes.

Je n'écris point à M. le Colonel[1], parce que je ne sais s'il est à Neufchatel ou à sa Montagne ; mais je vous prie de vouloir bien lui dire ou lui marquer que je ne connois pas assez M. Fischer[2] pour le juger, que M. le Comte de Dohna qui a vécu avec lui plus que moi doit en mieux juger, et qu'un homme ne se juge pas ainsi de la prémiére vue. Tout ce que je sais c'est qu'il a des connoissances et de l'esprit ; il me paroit d'une humeur complaisante et douce, sa conversation est pleine de sens et d'honnêteté ; j'ai même vu de lui des choses qui me paroissent annoncer des moeurs et de la vertu. Quand il n'est question que de voyager avec un homme, ce seroit être difficile de demander mieux que cela.

Au peu que j'ai vu sur la botanique je comprends que je repartirai d'ici plus ignorant que je n'y suis arrivé, plus convaincu du moins de mon ignorance ; Puisqu'en vérifiant mes connoissances sur les plantes il se trouve que plusieurs de celles que je croyois connoitre je ne les connoissois point. Dieu soit loué ; c'est toujours apprendre quelque chose que d'apprendre qu'on ne sait rien. Le Messager attend et me presse : il faut finir. Bon jour, mon cher Hôte ; je vous embrasse de tout mon coeur.

1. Au colonel de Pury.
2. *Cf.* le dernier alinéa du nº 2677.

N° 2679.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À LA FERRIÈRE[1].
(Lettre de Du Peyrou.)

Dimanche 16 Juin [17]65.

Vous avez bien raison, mon cher citoyen, de dire que rien ne nous réussit. Voila donc nôtre projet favori auquel il nous faut renoncer après l'avoir si longtemps et si chèrement nourri. Ma misérable goute nous force à perdre de vûe une course qui nous offroit l'utile et l'agréable toujours réunis. Ma foiblesse est encore telle que je ne quitte pas ma chambre. Il me paroit que j'ay bien de la peine à me remettre cette fois, aussi je ne comprends pas comment on peut vous avoir dit que l'on m'avoit vû dans les rûes. Voici bientôt quatre semaines que je suis renfermé non pas dans la maison, mais dans un lit dans une chambre. Pury s'est dépêché de vous annoncer ma convalescence. Elle étoit si peu avancée que je n'étois seulement pas en état de quitter le lit pour le faire faire. Mais ceux qui se portent bien, voyent les choses d'un oeuil plus favorable que les pauvres patients. J'écris aujourd'hui au Chatelain pour me plaindre du retard de mes lettres et du soupçon que le Buraliste est un coquin qui les ouvre ou les livre à d'autres.

Je n'ay reçû qu'hier la vôtre de mardi, étant sous couvert de Pury qui a été à sa montagne[2] et n'en est revenû qu'hier, et je crois qu'elle est venûe sous envelope du Receveur Guienet. Ainsi son retard ne m'est pas suspect, mais je ne conçois pas

1. *INÉDIT*. Transcrit, le 22 avril 1929, de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 77 et 78. In-4° de 4 pages, la 3e blanche, l'adresse sur la 4e, sans indication postale. Traces de cachet en cire rouge. [P.-P. P.]

2. « A sa montagne », c'est-à-dire à Monlézi.

que vous n'ayez pas reçû celle de Pury. Il faut que le Postillon soit lui-même un coquin, puisque c'étoit à lui que cette lettre avoit été remise, et qu'il ne l'a rendûe que deux jours après. Ce que vous me marquez de vos soupçons sur la plume[1] dont les sacrogorgons veulent se servir pour répondre à la brochure de Goa devroit bien être réel, et je voudrois que la chose eût lieu. Il me paroit qu'un tel Champion est bien fait pour Eux, mais qu'en même temps il contraste par ses moeurs, ses sentiments, &c, &c si singulièrement avec l'état de ses cliens, que cela devient un trait scandaleux de plus chez les Lamas. Je suis assez au fait de son histoire pour fournir de bons matériaux. Je vous félicite des beaux jours que vous avez, et qui augmentent mes regrets de n'en pouvoir jouïr. J'écris sans savoir quand cette lettre partira. Ce sera par la Messagerie des Montagnes. Adieu mon cher Citoyen, je vous embrasse de tout mon coeur.

N° 2680.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à La Ferrière[2].
(Lettre de Du Peyrou.)

Lundi matin 17 Juin [17]65.

Je reçois dans le moment, mon cher Citoyen, vôtre lettre de [h]ier. Elle me détranquilise beaucoup. Vous savoir seul à [L]a Ferriere pris et arreté par la fievre et l'Esquinancie forme [u]n tableau qui m'afflige et ajoutte à mes regrets de n'avoir pû [v]ous accompagner. Au nom de Dieu, menagez vous, afin de [p]ouvoir vous tirer au plutôt de ce lieu, et venir me consoler

1. La plume de Durey de Marsan. *Cf.* n° 2671, 2e alinéa. [P.-P. P.]
2. *INÉDIT.* Transcrit le 22 avril 1929 de l'original autographe non signé, [co]nservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 79-80. In 4° de 4 pages, [a]dresse sur la 4e. Traces de cachet en cire rouge. Pas de marque postale. [P.-P. P.]

et tranquilliser par vôtre présence. Je ne suis point en état de me rendre où vous êtes. Mes forces ne reviennent qu'avec peine, et même j'éprouve encore quelquefois que l'humeur n'est pas absolument dissipée, et qu'il faut me résoudre à garder le lit pour achever ma guérison. C'est la seule façon pour moi de transpirer, et cette transpiration est l'unique moyen d'enlever la douleur. Je suis bien, pourtant, passablement, du moins. Ma convalescence est cette fois plus longue qu'à l'ordinaire, et je sens qu'il ne faut pas la brusquer. A quel prix ne voudrois-je pas être en état de monter à cheval pour vous aller joindre. Le bon air et tant d'autres choses contribueroient surement à me remettre ; mais il n'y a pas moyen. Je vous attends donc dans le courant de la semaine. Vôtre vûe me fera du bien, et quelque jour que vous arriviez, vous pouvez être sûr d'avoir été attendû. Je vous écrivis hier, ne sachant quel jour ma lettre pourroit partir. Le Messager venant de m'apporter la vôtre, je prends le parti de lui remettre mes deux lettres sous une enveloppe. J'aurai soin de rendre à Pury ce que vous me marquez pour lui. Il revint samedi de la course de Monlezy bien fâché de vous avoir trouvé parti. J'écrivis hier au Chatelain pour me plaindre de l'infidélité du Buraliste et en demander raison. Je veux aujourd'hui écrire encore à Mess[rs] Fischer Directeurs des Postes pour porter mes plaintes, et si rien ne me reussit, je prendrai le parti de me faire justice moi-même. C'est dans le fonds le moyen le plus sûr, dans ce pays, de corriger les coupables. Je compte pourtant que le Chatelain surtout saisira l'occasion pour savonner le Buraliste. J'apprends qu'il est créature du Loup, ou de la *bête féroce* de Motiers. C'est une raison de plus de ne point s'endormir. Adieu, mon cher Citoyen, en attendant le plaisir de vous embrasser dans la réalité, je le fais de tout mon coeur en idée, et désire surtout que ma lettre vous trouve bien guéri : Ne vous échauffez pas. Vous ne pouvez gueres attribuer vôtre mal à une autre cause. Adieu encore une fois.

N° 2681.

A M. Poujol, receveur des domaines du Roi, à Uzès[1].

[fin juin 1765].

Il faudroit, Monsieur, que je fusse le plus ingrat des hommes pour n'être pas sensible, et à l'intérest que mes maux vous inspirent, et à la peine que le desir de mon soulagement vous a fait prendre en ma faveur. Il est vrai qu'ayant épuisé vainement toutes les ressources de l'art et toutes les lumières des plus celebres artistes, sans qu'on ait pu parvenir à connoitre même le genre de mon mal, j'ai renoncé depuis longtems à tout raisonnement sur cette matiére, et il est vrai encore qu'étant conformé par le corps ainsi que par la tête si differemment des autres hommes que tout ce qui les soulage me nuit, je ne puis tirer de vos instructions, Monsieur, d'autre bien que vos bontés pour moi. Mais cela même est un très grand bien, sinon pour mon corps au moins pour mon coeur, et si ce n'est pas soulager mes maux c'est m'en consoler du moins en partie, que de m'apprendre qu'ils sont plaints par les personnes de vôtre mérite. Recevez, Monsieur, je vous supplie avec les témoignages de ma vive reconnoissance mes salutations et mon respect

J. J. Rousseau

1. *INÉDIT*. Transcrit, le 1er octobre 1914 de la minute autographe signée, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié O.-Z., fol. 15 recto. 1 p. in-4°. — Poujol, receveur des domaines du roi à Uzès, avait écrit à Rousseau, le 4 juin 1765 pour lui dire qu'un excellent remède contre la rétention d'urine était de prendre une grande quantité d'eau de rivière assez chaude. « Le fameux Père « Malebranche, ajoutait-il, et le célèbre M. Rerau (?) (il semble que cette maladie « dédaigne d'attaquer les hommes ordinaires) prétendoient n'en avoir que des expé- « riences heureuses, soit sur eux, soit sur d'autres. » [Th. D.]

N° 2682.

A MONSIEUR
MONSIEUR DU PEYROU
À NEUFCHÂTEL[1].

A Motiers le 29 Juin 1765.

Savez-vous, mon cher Hôte, que vous me gâtez si fort qu'il m'est desormais fort penible de vivre éloigné de vous. Depuis deux jours que je suis de retour, il m'ennuye déja de ne vous point voir[2]. Je songe en consequence à redescendre des demain, et voici un arrangement qui fait à présent mon chateau en espagne, et qui se realisera ou se réformera selon que le tems, vôtre santé et votre volonté le permettront.

Si le tems se remet aujourdui, nous descendrons demain M. d'Ivernois, Mlle le Vasseur, et moi, et comme il n'est question que d'une nuit[,] pour ne pas nous séparer nous coucherons à l'auberge. Le lundi j'irai avec M. d'Ivernois faire une promenade d'où nous serons de retour le lendemain. M. d'Ivernois continuera son voyage, et moi j'irai avec Mlle le Vasseur voir la maison de Crécier[3]; nous pourrons y séjourner un jour ou deux si nous trouvons des lits, pour avoir le tems d'aller voir l'isle. Puis nous reviendrons; Mlle le Vasseur s'en retournera à Motiers, et moi j'attendrai près de vous que nous puissions faire la caravane du creux du vent[4], Après quoi chacun s'en retournera à ses affaires.

1. Transcrit le 28 avril 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 69, 70. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e avec chiffre postal 2 et cachet à la lyre, sur cire rouge. Au-dessous de la date, Du Peyrou a écrit : « R. le 30 dit. » [Th. D.]

2. *Sic,* et non pas « de ne point vous voir », comme impriment les précédents éditeurs.

3. Par distraction, J.-J. a écrit ici « Crécier » ; plus bas, il écrit correctement : « Cressier. »

4. Les cartes du Bureau topographique fédéral écrivent « Creux du Vent ». A

Comme la petite course que je dois faire avec M. d'Ivernois me rapproche du Pont de Thielle je pourrois delà me rendre directement à Cressier et Mlle le Vasseur s'y rendre aussi de son côté si elle trouvoit une voiture ou que vous pussiez lui en prêter une.

Tous ces arrangemens un peu précipités sont inévitables, sans quoi restant ici quelques jours encore, je suis intercepté pour le reste de la belle saison. Il faut même, en supposant leur execution possible, que le secret en demeure entre nous, sans quoi nous serons poursuivis où que nous soyons par les gens qui me viendront voir et qui ne me trouvant pas ici me chercheront où que je sois. Au reste mon état est si sensiblement empiré depuis mon retour ici, que je crains beaucoup d'y passer l'hiver, et que malgré tous les embarras, si Cressier peut être prêt au commencement d'Octobre je suis déterminé à m'y transplanter.

Je vous écris à la hâte, mon trés cher hôte ; accablé de petits tracas qui m'excédent ; comme mon voyage dépend du tems qui paroit se brouiller, il n'est pas sur que j'arrive demain à Neufchâtel ; à tout événement vous pourriez envoyer demain au soir à la Couronne[1], et si j'y suis arrivé m'y faire passer vos observations sur les arrangemens proposés ; car comme j'arriverai le soir pour repartir le matin je ne veux pas même qu'on me voye dans les rues. Je vous embrasse de tout mon coeur.

Neuchâtel, on préfère la graphie « Creux du Van », qu'a adopté le *Dictionnaire géographique de la Suisse,* édité à Neuchâtel (cirque rocheux en forme de *van*). Ce cirque de montagne aux parois perpendiculaires est riche en plantes rares. [Th. D.]

1. L'auberge de la Couronne, à Neuchâtel. Rousseau la mentionne encore dans sa lettre du 29 août 1765 à Du Peyrou.

N° 2683.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MOTIERS-TRAVERS [1].

(Lettre de Guy, pour Duchesne.)

A Paris le 2e juillet 1765.

Monsieur,

Voicy un autre modelle pour l'impression du Dictionnaire ; il vous faut observer que, comme c'est une épreuve, elle ne peut jamais être aussi bien que quand on tire l'édition.

Vous devez avoir déjà reçu cinq épreuves des planches ; si vous pouviez nous marquer celles que l'on pourra tirer, je les feray faire, parce que la saison est très favorable pour l'impression en taille-douce.

A l'égard de la lettre de change, qui en effet elle (*sic*) a voyagé beaucoup, mais aussi un peu par vôtre faute, nous n'avons rien à ajouter à ce que nous vous avons dit cy-devant dans nos précédentes. Et en vérité, il est étonnant, permettez-nous de vous le dire, qu'il faille vous écrire tant de choses et tant de fois pour vous faire agréer une chose que nous osons dire qui vous est due ! Au nom de Dieu, que ce soit une fois terminé, et n'en parlons plus.

Ou je ne me suis pas bien expliqué, ou vous ne m'avez pas entendu, lorsque je vous ai dit *que dans vos bons momens de santé* vous pourriez vous amuser à quelque chose de littérature, etc. Je vous jure que cette proposition n'est point relative aux offres que nous vous avons faites ; il est malheureux pour nous de n'être pas plus connus de vous ; surement si

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. rel., fol. 74, 75. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e. Timbre postal, chiffre postal 15. Cachet de cire rouge, « au temple ». [Th. D.]

nos sentimens à votre égard vous étoient plus connus, vous ne nous auriez pas écrit ces paroles : *Ainsi, si vous avez compté là-dessus pour l'avenir et que cet espoir soit entré dans vos offres, retirez-les et désabusez-vous.* Convenez que d'honnêtes gens doivent sentir vivement ces expressions : elles nous fâcheroient beaucoup, si nous étions dans le cas où vous pouvez nous soupçonner.

Accordez-nous, de grâce, la justice que nous croyons mériter, et elle ne tardera pas d'être suivie de votre amitié.

Je suis, Monsieur,
votre très humble et trés
ob. serviteur

GUY p^r DUCHESNE

J'oubliois de vous marquer que si, dans ma précédente, je me suis servi du mot de *Besoin,* c'est que plusieurs personnes nous vinrent dire dans le tems avoir vu de vos lettres chez M. Dalembert, et ailleurs. M. Coindet peut vous dire avoir entendu de semblables discours, &c. (*sic*), et cela ne seroit pas étonnant dans un pays où tout paroissoit vous déclarer la guerre.

N° 2684.

[Mme DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE À ROUSSEAU][1].

Le 3 juillet 1765

J'ai eu tort, j'en suis plus persuadée que jamais : je viens de relire les lettres de la Montagne. *L'homme le plus juste*, y est-il dit, *quand il est ulcéré, voit rarement les choses comme elles sont*. Je ne me flatte pas d'être aussi juste que cet homme-là ; et, quand je vous ai blâmé, j'étois ulcérée. Peut-être avois-je tort ; quoi qu'il en soit, je vous aime trop pour vous dire ce qui aliénoit mon jugement. Mais une faute si constamment reconnue, si souvent avouée, tant de fois réparée, si long-temps expiée, ne pourra-t-elle jamais trouver grâce auprès de vous ? Je ne puis le concevoir ; et ne pensez pas que ma raison encore offusquée par le trouble de mon imagination, me fasse juger votre conduite envers moi aussi ridiculement que je jugeai, pour mon malheur, votre conduite envers le public, ou plutôt envers vous-même. Je suis calme sur l'objet qui m'avoit émue ; le bandeau tombé, ma vue n'en est devenue que plus perçante. D'ailleurs, mon ami, la fille ainée[2] de M. Breguet, Mme Prieur enfin, qui, à titre de confidente de mes peines et de mes plaisirs les plus intimes, sait tout ce qui se passe de vous à moi, trouve, ainsi que moi, l'éternelle durée de votre ressentiment incompréhensible. Je veux, pour vous le prouver, transcrire ici ce qu'elle m'en écrivit, en me renvoyant la dernière lettre que je vous ai adressée. « J'ai admiré à quel point ta délicatesse s'est « augmentée, à l'égard de ton illustre ami. Il n'y a que ce « principe qui puisse causer l'incertitude où tu es, sur l'effet « que ta lettre produira sur son coeur. Peut-être sera-t-il « étonné que la crainte de le trouver ingrat, t'ait fait supposer

1. Transcrit de l'imprimé en 1803 dans *Correspondance originale*, etc., t. II, p. 172-182.

2. *Cf.* T. XII, p. 145, note 2.

« dans son caractère les vices d'un scélérat ; mais cette suppo-
« sition est entourée de tant de choses honnêtes, que, malgré
« ma prévention contre ta lettre, je n'y ai pas trouvé une
« phrase qui n'exprimât un sentiment flatteur. » Cette prévention étoit la suite de l'imporbation que mon amie avoit donnée à l'excès de sensibilité qui m'avoit indisposée contre vous. « Si l'ame de ton ami n'est pas remuée par la force de
« tes représentations ; si son coeur ne s'échauffe pas à la
« douce chaleur de ses reproches, ce sera une preuve de
« l'altération de ses organes ; car, fût-il le plus pervers de
« tous les hommes, son orgueil lui inspireroit de se montrer
« sensible aux témoignages de ton invincible attachement.
« Nous verrons donc, ma chère amie, qui de nous deux aura
« mieux connu cet intéressant personnage. Mais je ne me
« consolerois pas, si l'événement détruisoit mon heureuse
« prévention. Il faudroit brûler ses livres comme des recueils
« d'impostures, plus propres à nous inspirer de la haine pour
« leur abominable auteur, que de l'amour pour les fausses
« vertus que son coeur affectoit. Cher Jean-Jacques, jamais,
« jamais cette horrible idée ne sera réalisée par toi. »

Voilà, mon ami, comment une personne douée d'une ame tendre, et d'un esprit si juste et si éclairé, que la plus ardente amitié ne sauroit le séduire, s'explique sur notre position respective. Il est vrai que les gens d'un sens droit sont les plus sujets à se tromper, parce qu'ils présument toujours ce qui doit être ; mais, quand il s'agit de vous, est-ce une raison de se défier de leurs idées ? Vous me direz peut-être que l'opinion que mon amie et moi pouvons prendre de vous, vous est très-indifférente : fort bien ; mais vous, homme sensible et moraliste austère, quand votre coeur et votre conscience vous accuseront de punir, avec une sévérité outrée, une erreur qui ne vous a porté aucun préjudice, et dont le plus vif repentir me fait peut-être une vertu, quelle passion en vous sera assez éloquente pour leur répondre ? La vengeance parlera-t-elle plus haut qu'eux ? Et quand cela seroit, en étouffant leurs plaintes, cicatrisera-t-elle leur blessure ? Comment vous par-

donnerez-vous, de ne vous être pas laissé vaincre par l'expression de mes regrets, de vous être refusé à mes empressemens, d'avoir tenu à des protestations d'attachement, qu'il faut bien après tout que vous croyiez sincères ; car je vous défie, tout habile que vous êtes, d'imaginer un intérêt qui pût m'engager à vous tromper ? Quoi ! vous que je croyois perpétuellement occupé à faire le bien, soit par sentiment, soit par principe, vous Jean-Jacques, vous vous complaisez à me faire du mal !... Peut-être d'autres trouveroient-ils plus de dignité à cacher l'effet que produit sur moi votre refroidissement ; pour moi, je mets la mienne à me montrer telle que je suis ; je ne veux point vous braver, c'est la ressource des lâches. Votre silence m'affecte, mon ami ; il m'affecte à un point qui vous rend bien coupable. J'ai beau me dire que la faute que j'ai faite ne pouvoit partir que d'un bon coeur, vous me faites craindre qu'elle n'ait corrompu ou démasqué le vôtre.

Vous qui établissez avec tant d'équité que la peine doit toujours être proportionnée à la nature et à la gravité du délit, n'auriez-vous pas dû borner votre ressentiment à l'accablante lettre que vous m'écrivîtes en réponse à celle dont vous aviez à vous plaindre ? Le méprisant silence qui la suit, mis en opposition avec toutes les démarches que j'ai hasardées pour vous ramener, n'a-t-il pas fait disparoître depuis longtemps la proportion que vous exigez vous-même ? Il est affreux de s'éloigner ainsi de ses propres maximes. De quelle utilité voulez-vous que me soient vos leçons, si vous les démentez par votre exemple ? Hélas ! pour prix d'une amitié si tendre, je serai donc la seule pour qui vous n'aurez rien fait ?... Rien fait ! ah ! vous risquez d'anéantir en moi cette douce confiance qu'une ame honnête prend aux gens de bien, et d'où nait infailliblement l'émulation de les imiter. A quelle vertu croirai-je encore, si la vôtre n'est qu'un fantôme ? A quels beaux discours ajouterai-je foi ? Quelles bonnes actions ne me seront pas suspectes ? L'humanité même, si je ne la portois dans mon coeur, ne me paroitroit qu'un vain nom, si vous me forciez de croire que cette plume

célèbre d'où elle sembloit découler, n'étoit conduite que par la soif de la gloire. Mais tout cela ne sera point. Vous cesserez de vous montrer injuste. Mon esprit se perd quand je veux chercher les raisons qui ont pu vous porter à soutenir ce rôle si long-temps. J'ai si peu mérité la rigueur dont vous usez envers moi, que si ce jeu cruel n'étoit indigne de vous, je penserois que vous vous amusez à observer par combien de moyens je tâcherai de regagner votre bienveillance. Revenez à moi, cher Jean-Jacques, il en est encore temps : l'oubli de votre dureté n'attend qu'un mot de vous pour entrer dans mon coeur. Tout ce que vous avez été pour moi, vous le pouvez être encore, même en me privant des plus précieuses marques de votre affection. Si la société à laquelle vous vous livrez à présent vous laisse moins de temps que vos plus laborieuses occupations, si mon commerce vous devient à charge, dites-le moi, je me ferai justice : je n'ai pas plus le dessein que le pouvoir d'attenter à votre liberté ; et, si vous me promettez de garder le souvenir d'un dévouement sans exemple, je regretterai en silence une correspondance dont j'ai si bien senti le prix. Mais je ne puis endurer que vous finissiez avec moi, comme avec une créature mésestimable : sûre de ne l'être pas, je perdrois le plaisir de vous estimer qui m'est devenu nécessaire ; une douloureuse inquiétude s'étendroit sur le reste de mes jours : vous ne pourriez l'ignorer ; et, si le reproche d'avoir nui à son ennemi est insupportable à une conscience délicate, comment supporteriez-vous celui de nuire sans cesse à quelqu'un qui vous aime plus que personne ne vous aimera jamais ?... Mais dans ce cas-là, la vôtre ne le seroit pas. En vérité, la tête me tourne ; je ne sais ce que je dis ; mon penchant me ramène aux dépens de mon raisonnement, à vous supposer tel que vous devez être. Vous justifierez mes notions, cher Jean-Jacques ; vous me pardonnerez, vous me rendrez mon ami, vous récompenserez une persévérance capable d'effacer les plus grands torts, et de fléchir le caractère le plus féroce... Hélas ! la vie se passe à souffrir, et l'on meurt en disant *j'espère*.

N° 2685.

[Mme de Verdelin à Rousseau][1].

Bourbonne les Bains, 4 juillet 1765.

J'arrive à Bourbonne, et j'ai vu, cher voisin, que Moreau avait raison de croire que ma fille n'aurait pas soutenu une plus longue route; elle est si affaiblie qu'elle ne commencera les eaux que dans quelques jours. Il faut voir comment elle les soutiendra avant de fixer mon départ et le plaisir de vous voir. Si vous êtes déterminé à laisser Môtiers, je n'ai plus le même désir de connaître ce pays-là, et si vos courses vous rapprochent de Pontarlier, je voudrais bien que cela cadrât avec le temps où je pourrai quitter ceci et vous y joindre. Le chemin d'ici à Besançon est long, les gîtes mauvais, mais on m'assure que de Besançon à Môtiers il y a un endroit fâcheux, c'est-à-dire une montagne. Je ne suis pas en peine des chemins pour moi, mais je le suis pour ma petite compagne de voyage. La campagne l'avait un peu rétablie, mais cette route l'a remise à bas. Mon cher voisin, quoi que je fasse, je suis née pour la peine; les miennes ne font que changer d'objet.

Vous voulez quitter Môtiers; avez-vous bien examiné les lieux où vous allez? Sont-ils fixés? Renoncez-vous dans ce cas à l'Angleterre et êtes-vous assez sûr de la commodité de la vie, du caractère des hôtes que vous choisissez en changeant de lieu? Il faut vous fixer dans un qui soit paisible et dont le climat vous convienne. J'ai pensé à vous et en ai souvent causé avec des gens qui sans vous connaître sont fort occupés de vous. Nous avons bien trouvé des lieux agréables, qui sembleraient faits pour la tranquillité, mais je vous avoue que je ne me rassure pas contre le zèle des prêtres. Les uns agissent par friponnerie, les autres de bonne foi, par fana-

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 539-540.

tisme, enfin un moment dans un pays intolérant peut changer tout et bouleverser toutes les têtes. J'avais ouï dire qu'Avignon était plus libre qu'ailleurs ; je pensais à acheter une terre dans ce pays-là ; mais j'ai su par des parents de mes filles qu'en effet on y était en paix, mais que là comme ici la première tête chaude pouvait vous tourmenter. On me cherche toujours une terre, mais jusqu'à présent elles sont au denier quarante, et cela me paraît cher, surtout n'être pas sûre d'habiter, et c'est seulement pour mettre de l'argent à couvert, car les papiers font trembler. Nous causerons de tout cela, cher voisin.

Je vous prie de me marquer le temps de votre retour chez vous ; je ne crois pas pouvoir sortir d'ici avant le mois d'août. J'aurais commencé par aller vous voir, mais je ne recevais pas de vos nouvelles, et votre lettre, en arrivant, m'a appris que vous alliez aux champs ; tout cela s'est heureusement arrangé, car ma fille vraisemblablement n'eût pu fournir une plus longue route. Donnez-moi ici de vos nouvelles ; d'ici à quinze jours, je vous marquerai des arrangements plus positifs.

N° 2686.

A MONSIEUR
MONSIEUR DU PEYROU
A NEUFCHÂTEL[1].

Je suis, mon[2] hôte et mon ami, dans l'Isle et je compte y rester quelques jours jusqu'à ce que j'y reçoive de vos nouvelles. J'imagine qu'il ne vous sera pas difficile de m'en donner par le canal de M. le Major Chambrier. Au prémier signe je vous rejoins; c'est à vous de voir en quel tems vous aurez plus de loisir à me donner. Ne soyez point inquiet de me savoir ici seul; j'y attendrai de vos nouvelles avec empressement mais sans impatience. J'employerai ce loisir à repasser un peu les événemens de ma vie et à préparer mes confessions. Je souhaite de consommer un ouvrage où je pourrai parler de mon cher hôte d'une manière qui contente mon coeur. Bon jour.

A l'Isle de la Motte ce mercredi 4. Juillet [1765].

N° 2687.

[DU PEYROU À ROUSSEAU][3].

Jeudy 4 Juillet 1765.

Au risque de vous distraire de vôtre solitude et peut être de vous déplaire, je fais porteurs de ma lettre deux Hollandois,

1. Transcrit le 28 avril 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 71, 72. In-4° de 4 p., les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e, pas de chiffre postal. Cachet en cire rouge, offrant les initiales G. B., avec un maillet, deux épées et un tonnelet (sans doute, le cachet du receveur). [Th. D.]

2. *Sic,* et non « mon cher hôte », comme impriment les précédents éditeurs.

3. *INÉDIT.* Transcrit le 24 avril 1929 de l'original autographe et sans adresse,

gens un peu donc de mon pays, paroissant instruits, aimables et surtout bons piétons, puisque pour vous voir ils ont fatigué leurs guides qui depuis Grandson les a menez à Motiers par la montagne. Item ils sont porteurs d'une lettre de Mr Rey pour vous. Item ils meurent d'envie de passer quelques moments avec vous. Item Mad^le le Vasseur voulant vous aller joindre l'occasion m'a paru belle, et moi même j'en aurois profité si ma santé étoit telle que je le desire. Pour la racommoder je vais faire usage de la Rhubarbe. Mais j'en reviens à mes Etrangers, l'un est le Baron de Pallandt et l'autre Mr Bosch. Ce dernier est le plus grand. Il a joué un bon tour Dimanche passé à Sacrogorgon. Qu'il vous le raconte. Je n'en [ai] pas le temps, puisqu'il faut que je vous parle de nos projets. Mon architecte arrivera ici le 10 ou le 12 du mois. Son séjour nous mènera peut-être au 20, ensuite nous viennent les revües de Pury. Il nous faut donc arranger notre course pour les derniers jours de Juillet, et pendant cet intervalle ma santé se remettra j'espére. Voila mon cher Citoyen le projet dégrossi. S'il vous convient, je ferai prendre les arrangements nécessaires pour son exécution. Sans réponse, je supposerai vôtre approbation. Cy incluse une lettre reçue hier pour vous. Item une de Milord Mareschal que vous me renverrez ou me remettrez vous-même. Elle est courte et bonne c'est dire excellente. On assure que la Classe avant-hier a dû entendre la lecture du mémoire de Mr Chambrier de Collombier pour elle, et du mémoire du Sacrogorgon pour lui-même. Je me réjouis de voir ce que cela donnera. En attendant, voici une nouvelle qui vous fera grand plaisir. C'est que sur la requête des gens de Boveresse le conseil d'Etat a ordonné au Doyen de la V: C: de pourvoir à l'office de la Chapelle qui depuis si longtemps chommoit. Ce trait ne sera pas mauvais si l'occasion se presente d'en faire mention. J'ay reçu une lettre de Madame de faugnes qui contient beaucoup de choses pour mon cher

conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Vol. rel. fol. 81-82. In-4° de 4 pages, la dernière blanche. [P.-P. P.]

Citoyen. Je vous griffone à la hâte, mais vous me déchiffrerez avec les yeux de l'amitié. J'espère encore que vous ne serez pas fâché de la visitte que vous aurez demain. Ne me l'attribuez pas absolument, tant s'en faut, mais si ces compatriotes vous sont à charge, imposez moi une bonne pénitence pour me servir de leçon. Adieu, je vous embrasse de tout mon coeur, de toute mon ame et de toute ma pensée.

N° 2688.

A MADAME
MADAME LA MARQUISE
DE VERDELIN
A BOURBONNE-LES-BAINS[1].

A Motiers le 7. Juillet 1765.

Quelque vif que soit mon empressement de vous voir, Madame, et quelque besoin que j'en aye, quand je considére vos embarras, les miens, et surtout mon état présent qui ne me permet que des arrangemens conditionnels je suis tenté de renoncer à une espérance que vous ne pouvez satisfaire qu'avec beaucoup de peine et qu'il n'est pas même sur que je puisse remplir moi-même. Toutefois l'extrême desir que j'en ai me fait passer sur des multitudes de difficultés, et donnant quelque chose aux suppositions favorables pour vous et pour moi voici ce qui me paroit le plus praticable. Je ne puis me promettre de pouvoir me rendre à Pontarlier avant le 8 de 7bre, mais si vous pouvez retarder jusqu'alors vôtre voyage, je tâcherai sur vôtre réponse d'aller vous y attendre ce jour-là, et sans vous presser pour l'exactitude, je vous y attendrai chez *Gloriot* au Lyon d'Or ou à la Couronne (je ne me souviens pas bien lequel des deux, mais c'est la seule bonne Auberge de Pontarlier; et celle où l'on prend la poste); je vous y attendrai dis-je un ou plusieurs jours sans gêne, jusqu'à ce que vous arriviez. S'il vous convenoit mieux de venir plustôt, il faudroit, Madame, que vous fissiez l'effort de pousser jusqu'à Motiers, et en vérité quoi qu'on vous ait dit, rien n'est moins difficile, le chemin est très beau à une centaine de pas près, tout au plus, que vous pouvez faire à pied si vous avez peur,

1. Transcrit à Alençon, le 3 mars 1924, de l'original autographe non signé, appartenant alors au comte Le Veneur. 4 p. in-4°, la 3e blanche; l'adresse sur la 4e. Cachet de cire rouge: la lyre. [P.-P. P.]

mais qu'on fait tous les jours en carosse sans jamais le moindre accident. On vous dira tout cela chez Gloriot et il pourra même vous fournir une chaise, si vous en avez besoin. En cas que vous veniez à Motiers, il suffit de m'écrire huit jours à l'avance, et vous m'y trouverez surement. Si vous aimez mieux que j'aille vous attendre à Pontarlier le 8 ayez la bonté de me l'écrire aussi, quand il sera tems, et à moins d'accident imprévu ou de la durée de mon état présent, qui n'est pas probable, vous m'y trouverez surement. Je desire avec l'ardeur la plus vive que cet arrangement vous convienne, qu'il puisse s'executer, et que, si je n'ai pas le plaisir de voir avec vous Mademoiselle votre fille j'apprenne au moins que son rétablissement est en bon train. Ainsi soit-il.

Si vous venez à Motiers, j'espère que vous daignerez descendre chez moi et prendre le couvert dans ma maison, tel que je puis vous l'offrir; mais votre équipage peut loger à la Maison de Ville.

N° 2689.

Monsieur,
Monsieur Rousseau le Citoyen
A Mottiers [1].

(Lettre de D. Roguin.)

Yverdon le 13 juillet 1765.

Je me proposois, mon bon amy, de vous escrire aujourd'huy par la poste, mais Mr de Traytorens nous ayant dit qu'il alloit ce soir à Mottiers, j'ay préféré ce canal, parce que vous rece-

1. *INÉDIT.* — Transcrit, le 22 juillet 1929, d'une copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe, non signé et cacheté de cire rouge, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

vrés plutôt ma lettre avec cette incluse [1]. Ce qui y a donné lieu, est une offre faitte par M. Verdelhan à Mr Felice de luy fournir un dernier rescrit du Roy vous concernant, toutefois sous la réserve de *votre consentem*t, sans lequel il ne le luy communiquera point.

Mr Verdelhan vous offre, cher amy, d'y ajouter tout ce qu'il vous plaira si vous voulés répondre à la répce de la Classe qu'il poura vous communiquer à fur et à mesure qu'il verra les Epreuves, parceque Mr Felice l'a prié de vouloir les revoir après luy. Vous pouriés, pour n'en pas retarder l'impression, vous rendre icy, come c'est votre dessein, et faire paroître cette repce presqu'en mesme temps que paroîtra celle de la Classe.

Vous devés être quitte de la visite de Mr de la Tour Dupin. Nous vous avons attendu ces derniers jours, depuis la cessation du mauvais temps. Cette attente a presque guéry Made Boy de l[a Tour], qui a été voir hier pr la 1re fois Me la Baillive ; votre présence fera le reste.

Mr d'Yvernois m'a envoyé hier quelques Exemplaires de la lettre [2] qui vous concerne. J'en ay porté en accompagnant Me Boy d[e la Tour] au château un Exemplaire de votre part. Adieu mon bon amy, toute la maison vous dit bien des choses.

[Lettre incluse « *A Monsieur, Monsieur Verdelhan, chez lui* », sans date. (M. de Felice à M. Verdelhan) :

« Je fais cette adition pour le compte des éditeurs du Mercure de Neufchâtel et elle contiendra aussi la Réponse de la Classe de ce pays. Cependant comme je crois en faire une édition pour mon compte, avec la permission des Editeurs du Mercure, principalement pour Paris et la Hollande, si vous pouviez, Monsieur, me procurer d'autres pièces, je vous en serois bien obligé, je prendrois la liberté de vous prier pour la révision des autres feuilles de cette brochure.

« J'ay l'honneur d'être avec une parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur,

(*signé*) DE FELICE. »]

1. La lettre de M. de Felice à M. Verdelhan, jointe à la présente.
2. La « Lettre de Goa ».

N° 2689bis.

[D. ROGUIN À ROUSSEAU [1].]

Duplicata.

Yverdon le 13 Juillet 1765.

Je viens de vous escrire, cher amy, par Mr de Treytorrens de Fy, qui doit aller coucher ce soir à Mottiers. Et, incertain si ma lettre vous y trouvera, je vais vous en répéter le contenu.

Mr Félice y imprime actuellement les lettres relatives à Mr Rousseau avec la rep^{ce} de la Classe p^{r} le compte des Editeurs du Mercure de Neufchâtel. Il doit après cette édition en imprimer une seconde p^{r} son compte qu'il se propose de débiter en Hollande et Angleterre. Dans cette dernière, il y joindra les piéces que vous jugerés à propos d'y ajouter, comme le dernier rescrit du Roy et mesme votre réponce à la Classe, s'il vous convient d'en faire une et c'est ce que vous aura apris sa lettre en original que je vous ay envoyée ce matin par M. de Traytorrens.

Dans cet Etat, je crois, mon bon amy, que vous serés icy à portée de voir plus promptem^{t} cette rep^{ce} de la Classe et d'y répondre. Ainsi, hâtés votre voyage, nous attendons votre arrivée depuis plusieurs jours, notre malade souffre de ce retard, quoy qu'elle ait fait hier sa première visite p^{r} le Chateau. Mlle Boy d[e la Tour] vient de me dire qu'elle n'a pas eu une bonne nuit, s'étant relevée 2 à 3 fois à cause de son bénéfice de ventre (*sic*).

Adieu, mon cher bon Amy, je vous embrasse bien tendrement.

J'écriray demain à votre amy d'Yvernois de débiter le plutôt qu'il poura la lettre concern^{t} vos aff^{res}, attendu ces réimpressions.

1. *INÉDIT*. — Transcrit le 22 juillet 1929 d'une copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe non signé et cacheté de cire rouge, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

N° 2690.

A MONSIEUR
MONSIEUR DU PEYROU
À NEUFCHÂTEL [1].

A Brot le lundi à midy. [15 juillet 1765.]

Vos gens, mon cher Hôte, ont été bien mouillés et le seront encore; dequoi je suis bien fâché; ainsi trouvant ici un char-à-banc, je ne les ménerai pas plus loin. Je viens d'apprendre que le Sr Durey est parti incognito et trés mistérieusement de Motiers, et que c'est à Yverdun qu'il va remplir sa mission [2]. Je pars le coeur plein de vous et aussi empressé de vous revoir que si nous ne nous étions pas vus depuis longtems. Puissai-je apprendre à notre prémiére entrevue que tous vos tracas sont finis et que vous avez l'esprit aussi tranquille que votre honnête coeur doit être content de lui-même et serein dans tous les tems. La Cérémonie de ce matin met dans le mien la satisfaction la plus douce. Voila, mon cher Hôte, les traits qui me peignent au vrai l'ame de Mylord Mareschal, et me montrent qu'il connoit la mienne. Je ne connois personne plus fait pour vous aimer et pour être aimé de vous. Comment ne verrois-je pas enfin réunis tous ceux qui m'aiment? Ils sont dignes de s'aimer tous. Je vous embrasse.

Mlle Vasseur (*sic*) est pénétrée de vos bontés et veut absolument que je vous le dise.

1. Transcrit le 3 mai 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. relié, fol. 73, 74. In-4° de 4 p., les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e, sans chiffre postal, cacheté d'une oublie. [Th. D.]

2. Cette dernière phrase : « Je viens d'apprendre... remplir sa mission », est INÉDITE. (*Cf.* n° 2671, 2e alinéa et note.)

N° 2691.

A Monsieur
Monsieur Rousseaux
à Moitiétravers, principauté de
Neufchatel, par Pontarlier
à Moitiétravers[1].

(Lettre de Mme de Verdelin.)

Voila[2] ma fille en train de prendre les eaux, mon cher voisin; je compte qu'elle les finira le 15 ou le 16 d'août. Je ne la trouve pas assez forte pour la mettre en route tout de suite. J'irai avec elle passer 8 ou 10 jours à 2 lieues, afin de lui donner le temps de se reposer, et prendre l'air, ensuite je gagnerai Besançon, où je la laisserai à l'auberge avec ma femme-de-chambre si sa santé n'est pas meilleure. J'espère trouver, dans cette bonne ville, une voiture légère, y prendre la poste. Il n'y en a que 7 jusqu'à Pontarlier[3]. Je pourrai y être dans la matinée ou l'après-midi. Si je n'arrive que le matin à Besançon passer 24 heures avec vous, ensuite revenir joindre ma fille, que je n'espère pas pouvoir vous mener. Il n'est pas possible de joindre la poste qu'à 7 lieues d'ici par un chemin difficile, et je ne mets pas plus de temps avec des chevaux qu'heureusement je trouve dans ce village. Si vous n'étiez pas chez vous à la fin du mois prochain ou à Pontarlier, marquez-le-moi, mon cher voisin, car je verrais à faire d'autres arrangements. Donnez-moi des nouvelles de votre santé. Si celle de ma fille va mieux, elle veut absolument vous aller voir aussi. Je viens

1. Transcrit par Joseph Richard de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Sur l'adresse, marque postale manuscrite : « Bourbonne (port payé) ».

2. « Voilà » et non « Voici », comme imprime Streckeisen (II, p. 541).

3. « Il n'y en a que 7 jusqu'à Pontarlier », et non « Il n'y a que sept relais jusqu'à Pontarlier », comme imprime Streckeisen.

d'avoir des nouvelles de ses soeurs; on me marque que la dernière est très-chétive. Nous n'avons ici que des estropiés fort tristes. On ne peut faire autre chose que de s'occuper de soi ici[1]. Je prends des bains de jus d'herbes, et me couche à 10 heures du soir. Sur cela, je vous quitte, et j'attends, mon voisin[2], avec impatience, votre réponse, vos arrangements. Je voudrais bien qu'ils ne fussent pas éloignés des vôtres. Je voudrais bien voir Mlle le Vasseur[3]. Marquez-moi quel est le bon cabaret de Pontarlier; souffrez que je vous en fasse les honneurs. Si je suis sûre de vous y trouver, cela me donnera la possibilité de mener ma fille au cas qu'elle soit un peu mieux[4], et quand [je] l'aurai je serais plus tranquille & moins pressée de reprendre la route de franche-Comté.

A Bourbonne-les-bains, le 18 juillet 1765.

1. « que de s'occuper de soi ici. Je prends », et non « .... de s'occuper de soi ; aussi je prends », comme imprime Streckeisen.

2. « Sur cela je vous quitte, et j'attends, mon voisin », et non : « Sur cela, je vous quitte, mon voisin, et j'attends. »

3. Streckeisen a omis la phrase : « Je voudrois bien voir Mlle le Vasseur, », qui est *INÉDITE*.

4. Streckeisen a omis tout ce qui suit : « et quand... franche-Comté », qui est *INÉDIT*.

N° 2692.

A M. [MEURON] [1].

A Motiers le 18. Juillet 1765.

Voici, Monsieur, une lettre dont la marche ne presse pas, et à laquelle il suffira que vous ayez la bonté de donner cours avec la prémiére des vôtres. J'ai le coeur plein de ce qui vient de se passer : mais Mylord Mareschal peut-il le laisser un instant vuide? La bonne besogne que vous avez faite ! qu'il m'est doux d'y avoir contribué ! Quel bien pour l'Etat ! Quel honneur pour un galant homme ! Quel soufflet pour la classe ! Si nôtre homme ne sent pas celui-là, il est plus ladre qu'un vieux porc [2].

J'ai le malheur, toutes les fois que je passe à Neufchâtel, de ne pouvoir vous y trouver. Je tâcherai la prémiére fois d'aller à Colombier, J'ai besoin de vous voir, Monsieur, et de voir aussi M. Chaillet pour épanouir un peu mon coeur à mon aise. Mille salutations.

1. Transcrit en octobre 1906 de l'original autographe non signé et sans adresse, que m'a communiqué M. Samuel de Pury. In-4° de 4 pages, les trois dernières blanches. Cette lettre a été imprimée en 1843 par G.-A. Matile (*Musée neuchâtelois*, II, p. 97, 98), avec plusieurs erreurs et l'omission de vingt-et-un mots ; Matile indique comme destinataire le colonel de Pury. Elle a été publiée de nouveau par Berthoud (p. 406, 407), qui, à la dernière ligne, imprime : « à son aise », au lieu de « à mon aise ». [Th. D.]

2. Il s'agit de la nomination du colonel de Pury comme conseiller d'Etat (*Cf.* n° 2695, 7e alinéa). [P.-P. P.]

N° 2693.

A Monsieur,
Monsieur Rousseau
à Motiers[1].

(Lettre de Du Peyrou.)

Jeudi 18 Juillet 1765.

Mon cher Citoyen, vôtre lettre de Brot a eu pour moi tout le prix d'une chose inattendue et tres fort desirée. Non ce n'est pas desirée. Je ne pouvois desirer de vous savoir la plume à la main, avec le besoin de repos que vous aviez, mais lorsque je reçois des assurances de vôtre amitié, et que je vous vois exprimer des sentiments que j'éprouve, cela m'est si doux qu'il me semble l'avoir fortement desiré. Je me disposois avant hier, à mon retour de la campagne, à vous dire un mot, lorsque mon architecte arriva, et avec lui tous les soucis d'une multitude de détails à régler. J'espère pourtant en voir la fin dans les premiers jours de la semaine prochaine, et en conséquence je viens d'aviser tout nôtre monde, et en particulier nôtre guide le Parolier, à se trouver à Brot dans la journée du 25, supposé que le temps ne fût pas désastreux, auquel cas, renvoyé au lendemain. Voila donc qui est en règle. J'espére que cette fois, il n'y aura point d'accrocs. J'ay eû hier le Docteur Neuhous. La plante connue entre nous sous le nom de porte Siliques, est un Sisymbrium. Le mauvais état de mon Exemplaire, et le peu de loisir que je me trouve, sont cause que je ne puis pas vous dire le nom de l'Espèce. Voici une observation dont vous avez surement besoin ainsi que moi pour distinguer l'Alcea d'avec le Malva que nous avons toujours confondus par leur grande ressemblance. L'un et l'autre

1. *INÉDIT*. Transcrit le 24 avril 1929 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 83, 84. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e ; traces du cachet de cire rouge, chiffre postal. [P.-P. P.]

ont ou *a*, je ne sais comment il faut dire, un calice double, mais dans l'Alcea, le calice extérieur est divisé en 6 parties, et dans le Malva, il l'est en trois. — Je vis mardi le Colonel Chaillet qui m'apprit une nouvelle qui me fait beaucoup de peine. Le Procureur Genéral a un abscès dans la vessie qui suppure, et je luy ai envoyé du beaume de Copaü, dont il doit faire usage. Puisse-t-il bientôt nous tirer d'inquietudes sur son état! Le même m'apprit que Le Lama avoit remis son Mémoire à Messrs les quatre Ministraux pour l'examiner et lui accorder la permission qu'il demandoit pour l'imprimer ici. Le Magistrat n'a pas voulû le lire, et a chargé son censeur de l'examiner, et sur les personnalités qui se trouvoient dans ledit Mémoire, la permission demandée a été refusée. C'est tant mieux. Car le mémoire ne sauroit être trop fougueux. J'attends samedi prochain réponse à ce que j'ay chargé M^de^ de Luze de demander à Yverdon, et je saurai vraisemblablement par la même occasion si le s^r^ D***[1] est en effet à Yverdon. Je crains seulement que mon pauvre index ne se refuse à ma plume. Il est enflé et un peu roide. L'Humeur de goutte s'y est portée. Jusques à présent ce n'est rien, mais je n'aime pas à le voir dans l'Etat où il est. Adieu mon cher Citoyen je vous aime et vous embrasse de tout mon coeur.

M^le^ Le Vasseur est dit-elle pénétrée de mes bontéz ; moi je le suis de ses refus. En verité si elle m'avoit dit cela par la plume d'un autre que celle de mon citoyen, je croirois qu'elle se se moque de moi.

1. Durey de Marsan (*Cf.* n° 2690).

N° 2694.

A Madame
Madame la Marquise
de Verdelin
a Bourbonne-les-bains [1].

A Motiers, le 19 Juillet 1765.

Arrivant ici, Madame, de plusieurs courses je reçois vôtre Lettre du 4. et forcé de repartir j'y réponds à la hâte. L'état de Mademoiselle de Verdelin et l'objet de [votre] voyage ne vous permettront de vous approcher d'ici que vers le mois d'aoust, et moi de mon côté, je n'aurai quelque liberté que vers le commencement de Septembre. Ce sera donc ce temps-là que nous pourrons nous voir à Pontarlier, puisque vous craignez le pas de la chaine, quoique les carosses [2] y passent tous les jours. Tout ce qui m'embarrasse est que Mlle le Vasseur veut absolument aller baiser ces bienfaisantes mains qui ne cessent de m'envoyer des lettres si consolantes où jamais elle n'est oubliée, et je ne sais trop comment la mener. Toutefois cet embarras sera peu de chose ; rétablissez seulement [3] votre chère fille, et marquez-moi le jour à peu près que vous comptez arriver à Pontarlier, et nous irons vous y attendre chez Gloriot, au Lyon d'Or. Toute reflexion faite nous nous verrons encore plus à nôtre aise là qu'ici où l'on ne me laisse pas un seul moment à moi et où nos petites Dames vous accableroient de leur importune Cour. Je ne vous parle pas d'aller

1. Transcrit à Alençon, le 3 mars 1924, de l'original autographe non signé, appartenant alors au comte Le Veneur. 4 p. in-4°, la 3e blanche ; l'adresse sur la 4e. Cachet de cire rouge : la lyre. [P.-P. P.]

2. Bergounioux, dans l'*Artiste* (p. 149), imprime « carrioles » au lieu de « carosses ».

3. Bergounioux imprime : « seulement, tranquillisez », au lieu de : « rétablissez seulement ».

jusqu'à Besançon parce que je serois moins maître encore là qu'ici.

J'ai receu l'étui que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Le soin que vous prenez de ma santé devroit me la rendre. J'aime à vivre pour l'amitié.

J'ai actuellement deux gentilshommes Avignonnois, gens de mérite, dont l'un me vint déjà voir il y a trois ans. Je les aimerois davantage s'ils me laissoient prolonger ma lettre ; mais ils m'attendent, il faut aller. Bon jour, Madame ; puissions-nous nous voir dans peu. J'en ai depuis longtems un besoin extrême.

Lorsque vous aurez pris vos arrangemens il faudra m'écrire quinze jours à l'avance, et choisir un tel jour de Poste que les lettres arrivent à Pontarlier le samedi. Comme je ne serai pas ici, il faudra du tems encore pour me faire parvenir mes lettres, et pour que j'aye celui de revenir. Il est bon que vous soyez prévenue de tout cela, afin que nous ne nous manquions pas ; malheur dont je ne pourrois me consoler.

N° 2695.

A MONSIEUR
MONSIEUR D'IVERNOIS
NÉGOCIANT
A GENÈVE[1].

A Motiers le 20. Juillet 1765.

J'arrive il y a trois jours ; je recois vos lettres, vos envois, M. Chappuis &c. Mille remercimens. Je vous renvoye les deux

1. Transcrit en février 1914 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 54 et 55. In-4° de 4 pages, l'adresse et le 2e P.-S. sur la 4e. Sans chiffre postal ni cachet. [Th. D.]

lettres. J'ai bien des bilboquets, mais je ne puis m'en servir parce qu'outre que les cordons sont trop courts je n'en ai point pour changer, et qu'ils s'usent très promptement.

Je vous remercie aussi du livre de M. Claparede [1]. Comme mes plantes et mon bilboquet me laissent peu de tems à perdre, je n'ai lu ni ne lirai ce livre que je crois fort beau. Mais ne m'envoyez plus de tous ces beaux Livres : car je vous avoue qu'ils m'ennuyent à la mort, et que je n'aime pas à m'ennuyer.

Mille salutations à M. De Luc, et à sa famille. Je le remercie du soin qu'il veut bien donner à l'optique. Je n'ai point d'estampes. Je le prie d'en faire aussi l'emplette, et de les choisir belles et bien enluminées ; car je n'aurai pas le tems de les enluminer. Une douzaine me suffira quant à présent ; je souhaitte que l'illusion soit parfaite ou rien.

M[lle] le Vasseur a receu votre envoi dont elle vous fait ses remercimens, et moi mes reproches. Vous étes un donneur insupportable. Il n'y a pas moyen de vivre avec vous.

J'ai passé huit ou dix jours charmans dans l'Isle de S[t] Pierre ; mais toujours obsedé d'importuns. J'excepte de ce nombre M. de Graffenried, Baillif de Nidau qui est venu diner avec moi. C'est un homme plein d'esprit et de connoissances, titré, très opulent, et qui malgré cela me paroit penser très bien, et dire tout haut ce qu'il pense.

Je reçois à l'instant vos lettres et envois des 16 et 17. Je suis surchargé, accablé, écrasé de visites, de lettres, et d'affaires, malade par dessus le marché, et vous voulez que j'aille à Morges m'aboucher avec M. Vernes ? Il n'y a ni possibilité ni raison à cela. Laissez-lui faire ses perquisitions, qu'il prouve et il sera content de moi. Mais en attendant je ne veux nul commerce avec lui. Vous verrez à votre prémier voyage ce que j'ai fait, vous jugerez de mes preuves, et de celles qui peuvent les détruire. En attendant je n'ai rien publié, je ne publierai rien

1. David Claparède (1727-1801), consacré au ministère en 1751, pasteur à Jussy en 1758 et à Genève de 1761 à 1790. Professeur de critique sacrée de 1763 à 1798. L'ouvrage dont il s'agit ici est intitulé *Considérations sur les miracles,* 1765, in-8°. [Th. D.]

sans nouveau sujet de parler. Je pardonne de tout mon coeur à M. Vernes même en le supposant coupable. Je suis fâché de lui avoir nui, je ne veux plus lui nuire, à moins que je n'y sois forcé. Je donnerois tout au monde pour le croire innocent, afin qu'il connût mon coeur et qu'il vit comment je répare mes torts. Mais avant de le déclarer innocent, il faut que je le croye, et je crois si décidément le contraire que je n'imagine pas même comment il pourra me dépersuader. Qu'il prouve et je suis à ses pieds. Mais pour Dieu, s'il est coupable, conseillez-lui de se taire. C'est pour lui le meilleur parti. Je vous embrasse.

Notre Archiprêtre [1] fait imprimer à Yverdun une réponse que le Magistrat de Neufchâtel a refusé la permission d'imprimer, à cause des personalités. Je suis bien aise que toute la terre connoisse la frénésie du personage. Vous savez [que] le colonel de Pury a été fait Conseiller d'Etat. Si nôtre homme ne sent pas celui-là, il faut qu'il soit ladre comme un vieux porc.

Ma lettre a par oubli retardé d'un Ordinaire. Tout bien pensé, j'abandonne l'optique pour la Botanique, et si nôtre ami [2] étoit à portée de me faire faire les petits outils nécessaires pour la dissection des fleurs, je serois sûr que son intelligence suppléeroit avantageusement à celle des ouvriers. Ces outils consistent en [3] trois ou quatre Microscopes de différens foyers, de petites pinces délicates et minces pour tenir les fleurs, des [4] ciseaux très fins, canifs et lancettes pour les découper. Je serois bien aise d'avoir le tout à double, excepté les Microscopes ; Parce qu'il y a ici quelqu'un qui a le même gout que moi, et qui a été mal servi.

1. M. de Montmollin.

2. « Nôtre ami », et non « votre », comme on lit dans les éditions précédentes. Il s'agit de Guillaume-Antoine De Luc.

3. « en », et non pas « dans », comme impriment les précédents éditeurs.

4. « des », et non pas « de », comme impriment les précédents éditeurs.

N° 2696.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
pour faire tenir à Monsieur J. J. Rousseau,
à Motiers
A Neufchâtel[1].

(Lettre de Madeleine Boy de la Tour.)

[Yverdon] Samedy 20 Juillet [1765].

D'un jour à l'autre, nous espérions, Monsieur, avoir le bonheur de vous revoir. Notre attente a été trompée, mais comme nous ne voudrions pas être assez maladroites pour ne vous pas rencontrer et être dehors quand vous seriez ici, Maman me charge de vous avertir que nous nous proposons d'aller diner à Colombier le 29 courant, et nous comptons d'y rester 15 jours. Ensuite nous nous rendrons à Motiers. Vous imaginez bien que l'on ne songe pas à courir ainsi le monde quand on est malade ; donc vous pouvez croire avec raison que la chère Maman est dans sa convalescence. En effet il s'est fait chez elle un changement en bien considérable, seulement depuis une douzaine de jours ; les accidents paroissent avoir tout-à-fait cessé ; elle a beaucoup d'appétit, qu'elle ne satisfait qu'avec précaution, et enfin nous pouvons nous livrer à la joie, que les peines que nous avons ressenties rendent bien vive. C'est à présent que nous pourrons réellement sentir et jouir de la présence de nos bons amis. Vous mettrez donc le comble à notre satisfaction, mais je doute que ce puisse être sitôt, au cas que vos affaires vous permissent de venir faire un tour avant notre absence ; obligez-nous de nous le marquer ; nous n'avons rien qui nous presse absolument

1. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cachet de cire rouge aux armes Boy de la Tour (la tour seule, avec une étoile) ; chiffre postal. [Th. D.]

de nous rendre précisément à Colombier le 29, et nous renverrions bien volontiers ce départ, s'il étoit possible de vous voir avant. Sinon, vous voudrez bien, je pense, attendre pour venir ici, que nous soyons de retour. Colombier est très près du Bied ; nous avions, s'il vous en souvient, fait là-dessus de fort bons arrangemens. La chère Maman dit mille choses à son bon ami, ainsi que sa fille, qui vous assure de tout son attachement et desire seulement un peu de retour de votre part ; cela entre même pour beaucoup dans le bonheur de

MADELON BOY DE LA TOUR

N° 2697.

A MM. [***][1].

21 juillet [1765].

J'ai receu, Messieurs, de M. A. Rougemont père un billet sur vous de mille livres de France en date du 13 Juin dernier payable à 20 jours de sa datte et dont par consequent le terme est échu le 3 de ce mois. Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me marquer s'il vous seroit comode d'acquiter ce billet à Môtiers, ou s'il faut que je l'envoye à Neufchâtel et quel jour vous conviendroit pour cela. Recevez, Messieurs, je vous prie, mes sinceres salutations[2].

[J. J. ROUSSEAU]

1. *INEDIT.* Transcrit de la minute autographe non signée et sans adresse, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, 7887, fol. 58 verso [Th. D.]
2. *Cf.* n° 2675, 3e alinéa, n° 2683, 3e alinéa et n° 2717, 2e alinéa.

N° 2698.

A Monsieur
Monsieur Meuron
Conseiller d'Etat
Procureur général
à Neufchâtel [1].

A Motiers le 22 Juillet 1765.

J'apprends, Monsieur, que vous avez été malade et même que vous l'êtes encore. Je vous supplie de vouloir bien me faire marquer un mot sur vôtre état, à condition que vous ne prendrez pas la peine de l'écrire vous-même. Il ne me faut qu'un mot et seulement pour me tirer d'inquietude. Vous ne doutez pas, Monsieur, de l'ardeur avec laquelle je fais les plus tendres voeux pour votre rétablissement.

J. J. Rousseau

N° 2699.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
a Neufchâtel [2].

Ce lundi [22 juillet 1765].

Je suis inquiet de vous. On vient de m'apprendre que vous aviez la main enflée. Faites-moi, de grace, écrire un mot par M. Jeannin. Il ne faut qu'un mot sur votre état.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, 7901. Cachet de cire rouge, à la lyre. [Th. D.]

2. *INÉDIT*. Transcrit le 3 mai 1916 sur l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 75, 76. In-8° de 4 p., les 2e et 3e blanches, adresse sur la 4e, avec chiffre postal 2 et cachet à la lyre sur cire rouge. [Th. D.]

N° 2700.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MOTIERS[1].
(Lettre de Du Peyrou.)

Neufchatel ce 22 Juillet 1765.

Depuis ma lettre de jeudi, j'ay bien craint mon cher Citoyen, de ne pouvoir être de la partie liée pour le 25. Ma main s'étoit fort enflée, mais grace aux bains de vapeurs de lait, je la vois diminuer journellement, et cela au point que je puis manier la plume d'aujourd'hui seulement, il est vrai. Nos arrangements sont pris, et nos vivres commandés. A défaut de Mr. de Luze qui attend des Etrangers nous avons ses Cantines, et d'Escherny pour pourvoyeur. Nous avons quatre flacons de vin, un ample Paté, un Gicot (*sic*), une longe de Veau, une Daube, et une langue. Le pain, &c. &c. se trouvera à Brot et j'aurai soin d'en prévenir l'aubergiste pour que nous en ayons du bon et frais. Si la partie vient encore à manquer, il y faut renoncer tout-à-fait. J'espère que vôtre santé n'y fera pas obstacle. Pury me marque que vous n'êtes pas bien. Cet air de Motier ne vous convient du tout point. Il faut penser à le quitter. Dans l'incertitude d'être demain en ville, je prépare ma lettre afin que vous ayez de mes nouvelles avant Jeudi, jour de nôtre jonction à Brot. Sans la proximité de ce moment je vous envoyerois ce que j'ay reçu hier, une partie de ce que j'attendois. Le reste arrivera à mesure qu'il sera prêt. Vous me comprenez. Nous verrons cela à Brot où j'aurai soin de porter ce que j'aurai entre [les] mains. J'attends à pré-

1. *INÉDIT*. Transcrit le 24 avril 1929 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 85, 86. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e. Traces de cachet, chiffre postal. [P.-P. P.]

sent ce que le Col: Chaillet m'a promis afin de mettre la main à l'oeuvre quand je serai à Monlezy où je veux me rendre après nôtre course, pour une cure de tranquillité et de petit lait. Mon architecte n'a pas fixé ce que nous avions à faire ensemble, quoique nous ayons travaillé du matin au soir. Il est parti ce matin et revient dans 3 ou 4 semaines. Le Sr. D. [1] est à Genéve, dit-on, pour solliciter la protection de Volt: au sujet de la succession de son Père mort en dernier lieu. Il n'est donc pas à Yverdon. Mais un Mr Bergeon, pasteur à St Martin y a été pour imprimer une réfutation de la 3e lettre écrite de la Montagne. Il n'est pas encore bien déterminé si nous partirons d'ici pour Brot le matin ou l'après-diner du 25. Sans quoi je vous aurois prié de vous y rencontrer pour le diner. Notre Procureur général se trouve admirablement bien de l'usage du beaume de Copaü, et M. Chaillet de ses Eaux. Voila, mon cher Citoyen, ce qui peut vous interresser à savoir. Je vous embrasse de tout mon coeur. Je n'écris point à Pury faute de temps, et de savoir où le rencontrer — a propos, je remis jeudi au soir à Mr. le Trésorier d'Yvernois un paquet pour vous venant de Mr. Vautravers, et que je suppose vous être parvenû, et contenir ce que le mien contenoit.

N° 2701.

[Le prince de Wurtemberg à Rousseau][2].

Monrion, 24 juillet 1765.

J'attends avec la plus vive et la plus tendre impatience cette lettre si chère à mon coeur qui me fera voler sur les ailes de l'amitié dans les bras de l'homme le plus vertueux et le plus

1. Durey (*Cf.* nos 2690 et 2693).
2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, p. 220.

respectable. Cette entrevue si délicieuse pour moi ne vous procurera point d'autre plaisir que celui de passer quelques rapides heures avec la personne qui vous admire et vous aime le plus sincérement.

N° 2702.

A Monsieur
Monsieur J. J. Rousseau
à Motiers[1].

(Lettre de J.-H. Andrié.)

Me voici en devoir, Monsieur de remplir la promesse que j'eus l'honeur de vous faire en vous quittant, il y a 4 semaines. je me hâte de vous dire qu'à mon arrivée à Potzdam j'ai trouvé Mylord Mareschal plein de vigueur, plein de santé, et surtout plein pour vous, Monsieur, de l'amitié la plus tendre. Les Questions qu'il m'a faites sur votre compte sont sans nombre, je n'ai pu suffire à toutes, car assurément ma mémoire ne va pas aussi loin que son coeur, mais je l'ai vû bien à découvert ce coeur d'où partoient toutes ces questions, c'est en tout et partout que Mylord voudroit vous rendre heureux ; je ne sais si pareille chose s'est jamais vüe, car enfin vous êtes l'un et l'autre de grands hommes, et vous vous aimez tous deux, autant que si l'un de vous n'avoit rien à prétendre à l'immortalité, il faut que votre grandeur à vous deux soit bien de l'espèce la plus rare. j'ai trois prières à vous faire, Monsieur, de la part de Mylord : la 1e c'est de l'excuser s'il ne répond pas encore à votre derniére Lettre, la 2de c'est de lui envoïer votre Portrait en Taille douce semblable à celle dont vous m'avez gratifié, et la 3e c'est de lui ecrire une lettre

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. 1 p. in-4° au v°, l'adresse ; cacheté d'une oublie. [Th. D.]

ostensive, tant au sujet de celle que l'Abbé Bastiani ecrivit pour vous à Venise il y a 5 mois, que de la Réponse que le Senateur Riva fit à cette Lettre : il faut, Monsieur, dit Mylord, que vous offriez deux lignes d'Ecriture à l'amour propre de ces Messieurs. Adieu, Monsieur, n'oubliez pas je vous supplie, que le petit chateau de Gorgier vous est ouvert, et qu'il a pour Possesseur l'homme du monde le plus sensible à vos Bontés, et l'un des plus respectueux et des plus zélés admirateurs de votre Personne et de vos Vertus.

J.-H. ANDRIÉ de Gorgier

à Potzdam ce 27e juillet 1765.

N° 2703.

A MONSIEUR
MONSIEUR DU PEYROU [1].

[Juillet? 1765].

Si mon cher Hôte eut fait de la Musique de bonne heure, nous aurions pu essayer les Duo de M. D'Escherny; mais il faut que je revienne chez moi diner, parce que j'ai à écrire. Si vous voulez me faire dire un mot je me rendrai chez vous à l'heure que vous me marquerez. Si vous ne me faites rien dire, cela sera entendu et je ne sortirai pas jusqu'à ce soir, où je tâcherai de vous aller voir, c'est pourquoi je garde vôtre parapluye.

N° 2704.

MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU LE CITOYEN
A MOTTIERS [2].

(Lettre de D. Roguin.)

Vous êtes cause, mon bon amy, par l'accueil gracieux que vous faites à mes recommandations, que je vous en accable.

1. Transcrit en mai 1916 de l'original autographe non signé et non daté, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 79, 80. In-8° de 4 p.; les 2e et 3e blanches, l'adresse, sans nom de lieu ni chiffre postal, sur la 4e. Cacheté d'une oublie. [Th. D.]. — Ce billet a été évidemment écrit pendant un court séjour que J.-J. faisait à Neuchâtel.

2. *INÉDIT.* Transcrit le 22 juillet 1929 d'une copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]



Librairie Armand Colin, Paris.

J.-J. ROUSSEAU

dessiné à Neufchâtel en 1765, gravé par J.-B. Michel.

Cabinet des Estampes.

Celle de Monsieur d'Herwey, frère du comte de Bristol qui a été ambassadeur à la Cour d'Espagne, seigneur d'un mérite distingué, qui voyage avec Madame est digne d'une particulière. Vous en jugerés et ne manquerés pas de me remercier de cette connoissance admirable. Cette famille est respectable non seulement en Angleterre, mais encore en France. C'est un de ses illustres membres qui le premier en 1761, y porta les propositions de paix dans la dernière guerre, titre bien prétieux aux yeux du Citoyen. J'espère donc, mon bon amy, que [vous] voudrés bien acorder à Monsieur et Madame d'Herwey le plus que vous pourés de votre temps.

Notre malade[1] partira demain pr Colombier, où elle passera une huitne avant de se rendre à ses montagnes, pr ensuite aller voir son Esculape, qu'elle compte de ramener icy. Mais ce ne sera pas aussitôt que le désire votre bon amy.

D. Roguin

Yverdon ce 28 juillet 1765.

Agréés les homages de toute la maison.

N° 2705.

A Mme [Boy de la Tour, à Colombier][2].

Ce Samedi. [29 juillet, ou plus probablement 5 août 1765][3].

Je ne puis, trés chére amie, vous écrire que fort à la hâte. Mon état chancellant ne me laisse former aucun projet bien

1. Mme Boy de la Tour.

2. Transcrit de l'original autographe non signé et sans adresse, que m'a communiqué M. H. de Rothschild. Publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 262, 263. In-8° de 2 p. Le 2e feuillet manque, mais une main moderne indique : « Cachet donné à Mlle Chambet. » La même main a écrit au haut de la page 1 : « à Mme Boy de la Tour à Colombier. » Le possesseur de la lettre, en donnant le cachet, a donné en même temps l'adresse. [Th. D.]

3. L'éditeur de 1892 dit que cette lettre est « certainement du samedi 15 juin 1765 », date certainement impossible, puisque Rousseau y parle d'un envoi qui lui a été expédié de Naples précisément ce jour-là (*cf.* n° 2676). La présente

fixe ; mais supposant la possibilité, je serai forcé de partir d'ici le 18 au plus tard, et je compte à mon retour vous revoir à Yverdun. En attendant donnez moi ici le plus de tems que vous pourrez et si vous y avez des gens à voir, renvoyez cela jusqu'après mon départ afin que je ne perde aucun des doux momens destinés à l'amitié. Lorsque vous serez déterminée sur le jour où vous comptez venir, donnez m'en avis je vous en prie. Surtout, chère amie, je me mets à vos pieds pour vous demander le plus grand ménagement durant vôtre convalescence. Laissez-vous diriger par l'aimable Madelon, c'est à dire par vous même, puisque sa raison, ses vertus, sa tendre sollicitude, sont toutes l'ouvrage de vos soins. Dieu vous rend à vôtre famille et à vos amis. Bonne mère, excellente amie, ne nous exposez plus à vous perdre.

J'ai receu de la part de Monsieur votre fils [1] un étui dont je le remercie. Je suis trés touché de ses soins pour ma santé. Je suis content de l'emplette mais je désire que sur cet article il s'en tienne là. Je suis charmé d'apprendre qu'il a fait son voyage en bonne santé.

N° 2706.

MADEMOISELLE
A MADEMOISELLE [MARIE] D'IVERNOIS
A GENEVE [2].

A Motiers le pr Aoust 1765

Vous me remerciez, Mademoiselle, du présent que vous me faites, et moi je devrois vous le reprocher : car si je vous fais

lettre doit être de juillet ou d'août [Th. D.]. — Je pense qu'elle ne peut avoir été écrite qu'au début d'août, vu le n° précédent, du *vendredi* 28 juillet, où Roguin annonce que Mme Boy de la Tour va partir le 29 pour Colombier, où elle restera une huitaine avant d'aller voir Rousseau. [P.-P. P.]

1. *Cf.* n° 2676, du 15 juin 1765.

2. Transcrit en février 1914 de l'original autographe signé, conservé à la Biblio-

aimer le travail, vous me faites aimer le luxe ; c'est rendre le mal pour le bien. Je puis, il est vrai, vous remercier d'un autre miracle aussi grand et plus utile ; c'est de me rendre exact à répondre, et de me donner du plaisir à l'être. J'en aurai toujours, Mademoiselle à vous témoigner ma reconnoissance et à mériter votre amitié.

J. J. Rousseau

Mes respects, je vous en prie, à la très bonne maman.

[Il y a, à la Bibliothèque de Neuchâtel, deux brouillons, *INÉDITS*, de ce billet, écrits successivement sur une page in 8° (vol. rel. fol. 123 recto) :

« Vous me remerciez, Mademoiselle, en me faisant un don[1] bien précieux, et moi en le recevant je vous fais des reproches[2]. Si je vous fais aimer le travail[3], vous me faites aimer le luxe[4], c'est rendre le mal pour le bien. Je vais grace à vous, devenir un petit Monsieur[5] a dentelles. Je ne sais si cela peut s'appeller un miracle. Mais en voici un autre[6] aussi grand et plus utile, c'est que si je vous rends laborieuse vous me rendez exact et me donnez même du plaisir à l'être. »

« Lorsque vous me remerciez, Mad ; du présent que vous me faites, je pourrois moi vous le reprocher ; car si je vous fais aimer le travail vous me faites aimer le luxe c'est rendre le mal pour le bien. Je puis il est vrai vous remercier[7] d'un autre[8] prodige[9] aussi grand et plus utile. C'est de me rendre exact à répondre et de me donner du plaisir à l'être. J'en aurai toujours, Mademoiselle à vous témoigner ma reconnoissance et à mériter votre amitié. JJ. »]

thèque de Neuchâtel. In-8° de 4 p., les 2e et 3e bl., l'adresse sur la 4e, sans chiffre postal ni cachet. Cette lettre a sans doute été envoyée sous enveloppe en même temps que la suivante. — Marie d'Ivernois, née à Genève le 12 mars 1751, avait donc, le 1er août 1765, un peu plus de 14 ans. Elle venait de faire à Rousseau le cadeau d'une paire de manchettes. En 1788, elle épousa Jean-Jacques Gresset, bourgeois de Genève; elle mourut en janvier 1803. [Th. D.]

1. « don » remplace « présent », biffé.
2. « Vous dites que », biffé.
3. « Mais moi, Mademoiselle », biffé.
4. « il y en a dans votre lettre ainsi que dans votre présent », biffé.
5. « à la fleur d'orange », biffé.
6. « qui vaut bien le mien », biffé.
7. « aussi », biffé.
8. « miracle », biffé.
9. « non moins » — « plus » — « aussi agréable » — « plus et », biffés.

N° 2707.

A. M. [D'IVERNOIS, À GENÈVE][1].

A Motiers le 1r Aoust 1765.

Si vous n'êtes point ennuyé, Monsieur, de mériter des remercimens, moi je suis ennuyé d'en faire. Ainsi n'en parlons plus. Je suis en vérité fort embarrassé de l'emploi du présent de Mademoiselle votre fille. La bonté qu'elle a eue de s'occuper de moi mérite que je m'en fasse honneur et je n'ose. Je suis à la fois vain et sot ; c'est trop, il faudroit choisir. Je crois que je prendrai le parti de tourner la chose en plaisanterie, et de dire qu'une jeune demoiselle m'enchaine par les poignets[2].

Je suis indigné de l'insultante lettre du Ministre. Il vous croit le coeur assez bas pour penser comme lui. Il est inutile que je vous envoye ce que je lui écrirois à vôtre place. Vous ne vous en serviriez pas. Suivez vos propres mouvemens, vous trouverez assez ce qu'il faut lui dire, et vous le lui direz moins durement que moi.

M. De Luc[3] est en vérité trop complaisant de se prêter ainsi à toutes mes fantaisies : mais je vous avoue qu'il ne sauroit me faire plus de plaisir que de vouloir bien s'occuper de mes petits instrumens. Je raffole de la botanique : cela ne fait qu'empirer tous les jours. Je n'ai plus que du foin dans la tête, je vais devenir plante moi-même un de ces[4] matins, et

1. Transcrit en février 1914 de l'original autographe signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 56, 57. In-8° de 4 p., les 3e et 4e blanches. Sur la p. 4, D'Ivernois a écrit : « Motier 1765, Mr Rousseau le 1er Août, r. $\frac{3}{6}$. »

2. *Cf.* la lettre précédente.

3. Guillaume-Antoine, vraisemblablement. *Cf.* n° 2695, 8e alinéa.

4. Par distraction, J.-J. a écrit « ses ».

je prends déja racine à Motiers en dépit de l'Archiprêtre, qui continue d'ameuter la canaille pour m'en chasser.

J'ai grande envie de voir M. de Conzié, mais je ne compte pas pouvoir aller à sa terre pour cette année. J'ai regret aux plaisirs dont cela me prive, mais il faut céder à la necessité.

Les Lettres de l'Archiprêtre sont à ce qu'on dit imprimées ; je ne sais pourquoi elles ne paroissent pas. Il est étonnant que vous ayez cru que je lui ferois l'honneur de lui répondre. Serez-vous toujours la dupe de ces bruits là ?

Mes respects à Madame d'Ivernois. Recevez ceux de Mlle le Vasseur et les salutations de celui qui vous aime.

J. J. ROUSSEAU

N° 2708.

LETTRE DE Mme PRIEUR À J.-J. ROUSSEAU [1].

Le 4 août 1765.

L'amie de mon coeur, celle qui, avec le plus sincère desir d'arrêter le cours de vos disgrâces, eut le malheur de vous blesser, cher et respectable auteur de *Julie* et d'*Emile*, est elle-même dans l'affliction. Une maladie contagieuse (la petite vérole et le pourpre), vient de lui enlever sa soeur unique. Si votre coeur n'étoit pas disposé à lui rendre toute son affection, la nature m'auroit trompée cruellement en me donnant quelques traits de ressemblance avec vous. Mais non : votre portrait, que je contemple souvent avec une tendre admiration, m'inspire cette douce confiance, que vous ne rejeterez pas les desirs réunis de deux amies, en qui vous avez augmenté l'amour de la vertu, et qui vénéreront à jamais votre personne.

1. Transcrit de l'imprimé en 1803 dans *Correspondance originale et inédite*, etc., t. II, p. 183.

Cette lettre ne se retrouve pas dans le dossier de Neuchâtel.

N° 2709.

POUR MONSIEUR ROUSSEAU
À MOTIER [1].
(Lettre du colonel de Pury.)

Notre Citoyen a-t-il en mains des Copies des Rescripts de la Cour, des Arrets et ordres du Gouvernem[t] concernant son affaire depuis la date de la Lettre de Goa; on mande de Colombier qu'il a en mains ces Copies; On le prie de les envoyer par le Domestique qui descendra demain à Motier. Si mieux il n'aime nous les aporter à son premier loisir; on l'avertit qu'il y a compagnie de Militaires Gens aimables pour qu'il en use à son gré. S'il n'a pas ces pieces nous nous adresserons à M[r] Le Chatelain.

Salutations et respects de ses vrays serviteurs.

Jeudy apres midy [août 1765]

N° 2710.

POUR MONSIEUR LE COLONEL
DE PURY [2].

Ce Vendredi matin [août 1765]

Mille salutations aux philosophes montagnards [3].

M. le Châtelain [4] qui part pour Travers n'a pas le tems de chercher aujourdui les piéces. Il les cherchera demain. Je

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

2. Transcrit le 7 avril 1905 de l'original autographe non signé que m'a communiqué M. Jean de Pury. In-8° de 4 p., les 2e et 2e blanches. L'adresse sur la 4e, cachet de cire rouge (la lyre). Pas de marque postale. [Th. D.]

3. Le Colonel de Pury et Du Peyrou, alors en séjour à Monlézi.

4. M. Martinet, châtelain de Môtiers.

rassemblerai aussi ce que je pourrai, et après demain si le tems et mon état le permettent j'irai demander l'hospitalité. A-t-on vu l'avis de la gazette ? il vaut la peine d'être noté. Comment va le rhume ? tandis qu'il dure il ne faut sortir que durant la chaleur du jour. J'oubliai hier de demander les lettres imprimées. M. le Châtelain a besoin de les voir et moi aussi. On les renverra le plus tôt possible. Je crains bien de ne pouvoir monter après demain ; je ne réponds que du desir. Mes respects à la belle cavalière de la part de son fidelle Ecuyer futur.

Ne trouvez-vous pas que ces Mrs de Berne qui ne veulent laisser parler d'eux dans aucune Gazette, parlent bien légérement de leurs voisins ? C'est une réflexion de mon voisin [1].

N° 2711.

[LE COLONEL DE PURY À ROUSSEAU] [2].

[août 1765]

Donés moy, donés nous le tant doux plaisir de vous posseder quelques instans c'est à dire quelques jours ; vous l'avez fait esperer à Julie ; vous m'en donés l'espoir aussi ; nous l'esperons tous ; Je n'aimerois pas à etre deçu ; Touttes fois que vôtre volonté soit faite. Tout ce que vous pouvés, c'est tout ce que je vous demande.

Voici la brochure ; si tot que vous n'en ferés plus usage, on nous la renverra. Vous avez vu l'annonce de la Gazette ; ai-je tort ou raison. J'insiste sur une espece de réplique qui tienne le public en suspends ; qui empeche une espece de prevention en sa faveur et qui peut être nous la gagnera ; voici

1. Je pense que ce « voisin » est M. Martinet, qui habitait le rez-de-chaussée de la maison dont Rousseau occupait l'étage supérieur. [P.-P. P.]

2. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe sans adresse ni signature, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel [Th. D.].

une Esquisse et si l'idée vous plait taillés, rognés ou plustot faites du neuf et envoyés le nous demain ; le domestique ira chez vous demain matin à bonne heure ; Si vous n'aprouvez la chose, de rien rien :

« Le Public est averti que M[r] le Professeur de Montmollin Pasteur à Motier est justem[t] scandalisé de l'anonce enfatique inserée, sans doutte par un mauvais plaisant, dans la Gazette du 31 Juillet dernier ; Et que la modestie de son caractere ne luy permettant pas d'aprouver cette espece de ruse qui tend à gagner la prevention tout en faisant des dupes, il ne veut etre redevable des sufrages de ses lecteurs dans sa refutation de la Lettre de Goa, qu'à la solidité de ses raisons, à sa modération vrayment pastorale, aux Titres authentiques qui abondent dans son ouvrage et surtout à cet amour constant pour la verité dont il a fait dans tous les tems une profession si particuliere ».

Si vous etes d'avis d'inserer quelque chose de semblable j'enverrai demain cela à Colombier d'ou il partira de suite pour Berne par le Baillif Stresler. Le sot Editeur du Journal helvetique à été celuy de cette annonce bien conüe sans doute du Lama.

Du Peyrou a toujours de l'embaras à la tete et qui poura se degager bientot par une legere douleur qu'il ressent au pied. Salutations et respects.

N° 2712.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
A MOITIERS TRAVERS
PRINCIPAUTÉ DE NEUFCHATEL
PAR PONTARLIER A MOITIERS TRAVERS [1].

(Lettre de Mme de Verdelin.)

Je serois bien affligée, mon cher voisin, de passer cette année sans vous voir ; sy il ne vient a ma fille quelqu'accident que je ne puis prevoir, je partiray de chés une femme de mes amis le 28 de mois, je prandray la route de besançon, ou je seray le 29, par la route de la poste. Je serois deux jours. je prand des chevaux qui me meneront dans le même temps et pour ne pas quitter ma fille je m'en serviray pour me conduire a pontarlier ou je seray le 31, sauf les accidents contre lesquels je me précautionneray autant qu'il est possible. Que me ditte vous donc j'orois eu la visite de vos belles dames mon voisin ; cest par un tres grand egard pour vous qu'on rend des soins a vos hoste, mais je vous diray que depuis que sur la reputation que mont donné des gens de votre connoissance d'avoir un peu de part dans votre amitié on m'a voulu dédier un livre je garde fort le secret de vos bons procedé pour moy, on ne vous fait pas le tor de vous croire l'amy d'une bonne femme me voila chés ceux qui ne me connoisse pas une virtuose un grand seigneur que je trouvay esta pour moy dans une maison ou j'arrivois disant elle est comme mde de boufflers lamie du grand rousseau la maitraisse de la maison me répette la phrâse monsieur luy répondis je

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Petit in-4° de 4 p. — Cachet armorié de cire rouge (avec les deux écussons accolés). Marques postales manuscrites : « *Bourbonne* » et « port payé ». Chiffre postal 6. [Th. D.]

m^de^ de boufflers est l'amie du grand rousseau elle en est digne pour moy je la suis du bon et simple rousseau il est vray que cest deux personnes n'en font qu'une ; dela mon voisin vous jugés bien que je convien avec mes amis de ma visite chés vous mais que je ne la dis pas au public je nentend du tout en faire un misterre mais je ne m'en vente pas vous sçavez la difference que cela fait ché nous mon projet est sy nous ne trouvons pas m^lle^ le vasseur a pontarlier d'aller diner avec elle a moitiers je scay qu'on peut trouver une petite lambiature (?) du pays et avec mes chevaux mon arrangement est de faire cette course avec vous sy elle vient tan mieux je ne perdray pas ma fille [de] vüe sa santé ne m'occupe pas plus que so[n h]umeur que je noze abandonner a elle m[êm]e et a celle des gens qui la serve mon vo[isin] il y a des gens p^r^ qui les peines ne font que changer d'objet j'en ay tant essüye et de la part des gens que jay le plus aimé que mon âme a perdu cette sensibilité d'ou vient tan de plaisir et tant de peine comme j'estois peu destinée a ce premier sentiment je me trouve tres bien de m'estre habituee au segond et d'avoir mis baucoup de prix a lindépandance qui me dédomage du sacrifice que jay fait a mes enfans ymaginés vous que tout a coup il est revenu dans l'esprit a quelqun de m'y faire renoncer j'ay répondu les même raisons elle m'ont moins couté a répondre parce que on ma tres fort prouvé que l'on ne tenoit pas baucoup a moy au reste j'ay toujours un plan fixe l'etablissement de mes filles sy on l'atand je suis déterminée à quoy je le suis bien plus positivement cest destre votre amie jusqu'a mon dernier soupir

a bourbonne le 4 aout [1765]

N° 2713.

[Le Dr Tissot au prince de Wurtemberg] [1]

[5 août 1765 (?)] [2].

Je vous renvoie, Monseigneur, les lettres ecrittes de la montagne avec mes remerciemens et mes excuses de ce que je les ai gardees si longtemps, mais je voulois les lire attentivement et j'ai [e]u peu de tēps a donner a la lecture.

Je souhaiterois que cet ouvrage [e]ut paru il y a trois ans, mais je crois qu'il pouvoit encore paroitre actuellement ; M. Rousseau n'ecrit plus cōme citoyen et il m'a paru meme qu'il avoit mis moins de feu dans cette seconde partie que dans celle ou il plaidoit sa propre cause, mais il ecrit comme un avocat consulté, qui, sans examiner s'il lui convient personnellement de plaider cette cause, s'en charge parce qu'il la trouve bonne ; il a fait un factum très fort, mais plus moderé que je ne l'aurois cru ; cette matiere devoit certainement lui donner de la bile, il l'a contenüe, et ensuitte en a [e]u un regorgement.

J'ai l'honneur d'etre avec tout le respect possible

Monseigneur
votre tres hūble et tres
obeissant serviteur

Tissot

Mr De Brenles me charge, par une carte ecritte ce matin au moment de son depart, d'offrir ses respects à votre Altesse et de lui faire ses excuses de ce qu'il ne put pas aller hier a Monrion cōme il vous l'avoit promis. Il fut surchargé d'affaire, tout le jour.

1. *INÉDIT*. Transcrit en mars 1885 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Leo Liepmannssohn, libraire à Berlin. In-8° de 4 p., les deux dernières blanches. Sur la 4e, une main moderne a écrit : « An Herzog von Würtemberg. » [Th. D.]

2. Il y a ici, d'une autre main que celle de Tissot : « 5e Out 768. » C'est probablement la main du prince de Wurtemberg qui, en classant ses papiers plusieurs années après, a daté par erreur de 1768 au lieu de 1765.

N° 2714.

[De Leyre à Rousseau] [1].

Parme, ce 6 août 1765.

Je vais transcrire enfin, cher Genevois, une lettre minutée depuis deux mois. Si je ne vous l'ai pas envoyée plus tôt, c'est que j'attendois M. Boswell, dans l'espérance qu'ayant fait son tour d'Italie, il entreroit en France par la Suisse et par vos montagnes. Alors j'aurais pu vous confier par ses mains tout ce qui me roule dans l'esprit depuis longtemps et que j'aurais besoin de verser dans le vôtre pour ma tranquillité. Mais, comme il n'a pas encore vu la Toscane, son repassage à Motiers se trouve différé pour un terme fort incertain. Il partit donc hier d'ici où il était revenu par Venise, et il me chargea de le recommander à votre amitié, qu'il voudrait toujours mériter. — Je voulais vous écrire à Berlin, où les nouvelles de Paris vous disaient réfugié contre les persécutions de Genève et de la Suisse, quand je vis le rescrit du roi de Prusse aux magistrats de Neuchâtel, pour vous laisser jouir en paix de l'asile que vous vous étiez choisi. Le faux bruit qui avait couru sur votre transmigration m'inquiétait d'autant plus que votre long silence semblait m'induire et me fortifier à le croire. — Depuis l'envoi du paquet que je vous adressai le beau mardi gras, je n'ai pu savoir vos intentions ni sur l'ouvrage de Cyrnéo que j'avais commencé de vous copier, ni sur une préface dont vous m'aviez parlé. Je vois maintenant, par les discussions que vous avez eues avec les pasteurs de Genève et de Motiers, que vous n'avez guère pu suivre le fil de la correspondance que nous avions entamée.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis,* t. I, p. 247-252.

Je pense toujours au projet que vous m'avez inspiré, plus embarrassé cependant des suites que de l'exécution, quoiqu'elle soit peut-être au-dessus de moi. Si l'édition de vos œuvres n'est pas tellement avancée que je n'aie encore le temps de remplir la tâche que vous m'avez comme imposée, mandez-le-moi ; je recueillerai toutes les forces de mon âme pour répondre à votre attente, dont la gloire vaut bien les périls qu'elle doit coûter. Les circonstances où je me trouve, quelque critiques qu'elles soient à certains égards, ne sont pas les plus fâcheuses de ma vie. J'entrevois dans le pire avenir qui puisse m'arriver, en parlant le langage de la fortune, les douceurs de la liberté, qui me conviennent mieux que tous les biens du monde. Vous savez peut-être que l'infant est mort de la petite vérole à Alexandrie, où il était allé voir sa soeur, la duchesse de Savoie. Cet événement, fâcheux en lui-même et tragique dans toutes ses particularités, peut entraîner bien des changements dans une petite cour que le temps n'a pas encore bien consolidée. Je n'avais pas besoin d'un exemple si frappant de la vanité des grandeurs humaines pour ne faire aucun fonds sur tous les objets d'ambition qui peuvent tenter l'âme. Ainsi je suis préparé d'avance aux révolutions qu'un nouveau gouvernement amènera. Sans une femme et deux enfants, je ne les aurais pas attendues, et, malgré les obligations que m'impose une famille, il me reste encore assez de courage pour vivre plus à l'étroit. Quitte de la plupart des passions et tranquille sur l'avenir, dès que les devoirs de père et d'époux seront remplis, je n'aurai rien à désirer pour moi que l'indépendance, sans laquelle le fardeau de la vie s'accroît tous les jours à mes yeux d'une manière insupportable. La retraite la plus entière devait être mon partage ; ce goût que j'ai suivi dès l'enfance n'a fait qu'augmenter avec l'âge, et je n'ai jamais été embarrassé que sur le choix du genre de solitude le plus convenable au total de mes désirs. Vous savez que les situations changent les devoirs et modifient les goûts. Il ne s'agit donc plus que d'accorder mon inclination dominante avec les engagements que j'ai

contractés. Mais cela même est le sujet de beaucoup des réflexions que j'avais d'abord jetées sur le papier pour vous les communiquer, et que je supprime par la crainte que me donne votre silence qu'on n'intercepte ou n'ouvre les lettres que je vous écris. Quoiqu'il n'y ait rien contre personne au monde dans notre commerce, il est des circonstances où l'on ne doit pas livrer toutes ses pensées, même les plus honnêtes, à la curiosité des gens indiscrets ou méchants qui se servent du bien pour faire du mal. — Mais revenons à vous, cher ami, puisque je voudrais vous écrire autant pour vos intérêts que pour les miens. Je suis maintenant bien convaincu de ce qu'on m'avait dit plusieurs fois à Paris, que vos magistrats et vos concitoyens de Genève ne méritaient point les éloges ni la dédicace que vous leur aviez adressés à la tête de votre Discours sur l'*origine de l'inégalité parmi les hommes*. J'avais toujours été surpris qu'une république, telle que vous la donniez pour exemple aux nations, laissât vivre hors de son sein et sans secours un homme qui l'honorait et pouvait l'édifier, et qu'elle ne suppléât point du trésor public à la fortune qui vous manquait. Mais je vois aujourd'hui que vos Magnifiques Seigneurs craignaient trop qu'on éclairât leur conduite et les brèches qu'ils faisaient en secret à la législation. Vous les avez démasqués ; ils ont rompu toute mesure. Il me semble qu'ils ont perdu la tête jusque dans leur déclaration du mois de février dernier, où ils appellent en témoignage de leur bonne administration les étrangers qui n'y comprennent rien, et pour garant de leur conduite l'approbation du conseil des *Deux-Cents*, accusé lui-même de prévarication, ou du moins suspecté d'usurpation. Enfin le petit Conseil se prévaut, à mon avis, de l'estime que les bourgeois lui ont témoignée, ainsi qu'à chacun de ses membres, pour ne pas faire mention des griefs dont cette même bourgeoisie demande le redressement. C'est à peu près comme si, après avoir volé le bien d'autrui, quelqu'un venait me dire : Vous êtes honnête homme, pourvu que vous me rendiez mon bien, et que je répondisse : De votre propre aveu, je suis un hon-

nête homme ; donc je ne vous ai pas pris votre bien ; car voilà tout ce que signifie cette *déclaration* ou *déclamation* du petit Conseil, qui donne des promesses générales de veiller au bien public pour des satisfactions particnlières aux plaintes des citoyens. Si l'amitié que j'ai pour vous ne me trompe, il n'y a que de l'hypocrisie et du manége dans la conduite de ce petit Conseil, et je crains bien que les étrangers eux-mêmes ne s'aperçoivent de l'affaiblissement de la constitution de Genève ; car ce n'est peut-être pas sans quelque vue éloignée sur l'avenir que la Cour de Turin vient de donner à l'un de ses princes le nom de *duc de Genevois*. Quand je réfléchis, mon cher ami, à toutes les peines que vous suscitent les talens et la vertu, je gémis sur votre célébrité. Il n'est donc pas permis en ce monde de se plaindre d'une injustice sans en essuyer de nouvelles ! Mais il faut mourir en silence dans l'opprobre dont on nous couvre, et ne pas disputer sa vie à qui nous arrache la peau. Combien je suis indigné de toutes les tracasseries qu'on vous a faites depuis six mois, et que j'ignorois lorsque je les ai trouvées dans les journaux ! Cependant il faut savoir gré, mon cher Genevois, à votre ancienne patrie d'avoir brûlé l'indigne libelle dont vous accusez un charitable pasteur, et que je suis bien résolu de ne jamais lire. Vous voyez bien qu'il n'y a point de paix sur la terre pour l'homme qui parle selon son coeur. Dès qu'une fois on s'est rendu suspect en matière de religion, en quelque coin du monde qu'on se retire, on trouve des prêtres intolérans qui vous imposent leur profession de foi, sous peine d'interdiction de l'eau et du feu. On a raison de dire qu'il faut hurler avec les loups, car il n'y a plus que des loups parmi les hommes. Adieu, mon trop célèbre et malheureux ami ; je voudrois bien vous voir pour soulager mon âme de toutes vos peines et des miennes. Marquez-moi du moins que vous vous portez bien, malgré les atrocités dont on vous accable. Puissiez-vous jouir enfin de ce repos que vous avez cherché dans les bois ! Oh ! heureux l'homme sauvage ! il n'a point affaire à des magistrats, à des prêtres, à des auteurs, à des lecteurs !

Enfin, il trouve aisément partout la vie ou la mort sans de longues souffrances. Je vous offre les respects et les embrassemens de ma femme et de mes enfans. Tout à vous.

N° 2715.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Moitiers-Travers,
principauté de Neufchatel, par Pontarlier
à Moitiers-Travers[1].

(Lettre de Mme de Verdelin.)

Le 7 août 1765, à Bourbonne-les-bains.

Je reçois une de vos lettres datée du 7 juillet. Je juge, mon voisin, que vous vous êtes mépris, et je me hâte de vous dire que le dérangement que fait la nécessité où vous êtes de ne pas quitter Moitié ne m'afflige que parce que je juge qu'elle est causée par votre santé. Vous verrez, par une dernière lettre, que, si Mlle le Vasseur n'était pas venue à Moitiers, je me proposais de l'aller voir légèrement. Cela vous prouve que je ne crains pas les chemins, mais simplement que ma fille les craint davantage. Je la laisserai à Besançon si elle ne peut aller plus loin, et de préférence à Pontarlier afin de la joindre plus tôt. J'y laisserai avec elle ma femme-de-chambre, et ma pesante voiture ; je prendrai la chaise de M. Gloriot, et ferai mettre mes chevaux dessus ; si cela ne peut s'arranger ainsi, je lui demanderai des chevaux de poste, sous condition qu'il me les laissera le lendemain pour venir le soir joindre ma fille. Je compte aller dîner avec vous,

1. Transcrit par Joseph Richard de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

et puis ne vous quitter le lendemain que le plus tard que je pourrai; mais, il faut, pour que tout cela s'arrange, que vous puissiez être à Moitiers depuis le 30 ou 31 de ce mois, parce que je ne puis retarder mon départ: ma 3e fille n'est pas trés-bien, je veux lui faire prendre du bouillon avec un peu de cresson qui ont tiré Léontine d'affaire, et qui, j'espère, empêcheront cette petite de tomber dans le marasme, où elle vise. Je ne suis pas assez contente de l'état de ma fille pour me flatter que je n'aurai pas besoin, l'année prochaine, d'aller aux eaux; mais je pourrais bien la mener à Barège, et passer une partie de l'été chez mon père, si Dieu me le conserve, parce qu'il est sur la route. [Ainsi], il faut, cette année, que j'aie le plaisir [de] vous voir : je vous avoue que [c'est] un des motifs qui m'ont fait préférer Bourbonne cet été. Bonsoir. S'il arrivait quelque changement dans vos projets, et que vous ne fussiez pas à Moitiers les derniers jours du mois et les premiers de l'autre, mandez-le-moi, je vous prie : je ne partirai de Bourbonne ou des environs que le 27, 28 ou 29.

N° 2716.

A M. Du Peyrou[1].

Motiers-Travers, le 8 août 1765.

Non, Monsieur, jamais, quoi que l'on en dise, je ne me repentirai d'avoir loué M. de Montmollin[2]. J'ai loué de lui ce que j'en connoissois, sa conduite vraiment pastorale envers moi : je n'ai point loué son caractère que je ne connoissois pas; je n'ai point loué sa véracité, sa droiture. J'avouerai même que son extérieur, qui ne lui est pas favorable, son ton, son air, son regard sinistre, me repoussoient malgré moi : j'étois étonné de voir tant de douceur, d'humanité, de vertus, se cacher sous une aussi sombre physionomie; mais j'étouffois ce penchant injuste. Falloit-il juger d'un homme sur des signes trompeurs que sa conduite démentoit si bien? falloit-il épier malignement le principe secret d'une tolérance peu attendue? Je hais cet art cruel d'empoisonner les bonnes actions d'autrui, et mon coeur ne sait point trouver de mauvais motifs à ce qui est bien. Plus je sentois en moi d'éloignement pour M. de Montmollin, plus je cherchois à le combattre par la reconnoissance que je lui devois. Supposons derechef possible le même cas, et tout ce que j'ai fait je le referois encore.

Aujourd'hui M. de Montmollin lève le masque et se montre vraiment tel qu'il est. Sa conduite présente explique la précédente. Il est clair que sa prétendue tolérance, qui le quitte au moment qu'elle eût été le plus juste, vient de la même source que ce cruel zéle qui l'a pris subitement. Quel étoit son objet, quel est-il à présent? je l'ignore; je sais seulement qu'il ne

1. Transcrit de l'imprimé en 1765, par Du Peyrou dans « Lettre à milord comte de Wemiss ». (Pièces justificatives.)

2. Allusion à un passage de la *Lettre à Christophe de Beaumont*. *Cf.* tome XIII, p. 185, note 2. [P.-P. P.]

sauroit être bon. Non seulement il m'admet avec empressement, avec honneur à la communion, mais il me recherche, me prône, me fête, quand je parois avoir attaqué de gaieté de coeur le christianisme : et quand je prouve qu'il est faux que je l'aie attaqué, qu'il est faux du moins que j'aie eu ce dessein, le voilà lui-même attaquant brusquement ma sûreté, ma foi, ma personne ; il veut m'excommunier, me proscrire ; il ameute la paroisse après moi, il me poursuit avec un acharnement qui tient de la rage. Ces disparates sont-elles dans son devoir ? non ; la charité n'est point inconstante, la vertu ne se contredit point elle-même, et la conscience n'a pas deux voix. Après s'être montré si peu tolérant, il s'étoit avisé trop tard de l'être ; cette affectation ne lui alloit point ; et, comme elle n'abusoit personne, il a bien fait de rentrer dans son état naturel. En détruisant son propre ouvrage, en me faisant plus de mal qu'il ne m'avoit fait de bien, il m'acquitte envers lui de toute reconnoissance ; je ne lui dois plus que la vérité, je me la dois à moi-même ; et, puisqu'il me force à la dire, je la dirai.

Vous voulez savoir au vrai ce qui s'est passé entre nous dans cette affaire. M. de Montmollin a fait au public sa relation en homme d'église, et trempant sa plume dans ce miel empoisonné qui tue, il s'est ménagé tous les avantages de son état. Pour moi, Monsieur, je vous ferai la mienne du ton simple dont les gens d'honneur se parlent entre eux. Je ne m'étendrai point en protestation d'être sincère ; je laisse à votre esprit sain, à votre coeur ami de la vérité, le soin de la démêler entre lui et moi.

Je ne suis point, graces au ciel, de ces gens qu'on fête et que l'on méprise ; j'ai l'honneur d'être de ceux que l'on estime et qu'on chasse. Quand je me réfugiai dans ce pays, je n'y apportai de recommandations pour personne, pas même pour Milord Maréchal. Je n'ai qu'une recommandation que je porte partout, et près de Milord Maréchal il n'en faut point d'autre. Deux heures après mon arrivée, écrivant à S. E. pour l'en informer et me mettre sous sa protection, je vis entrer un

homme inconnu qui, s'étant nommé le pasteur du lieu, me fit des avances de toute espèce, et qui, voyant que j'écrivois à Milord Maréchal, m'offrit d'ajouter de sa main quelques lignes pour me recommander. Je n'acceptai point cette offre : ma lettre partit, et j'eus l'accueil que peut espérer l'innocence opprimée partout où règnera la vertu.

Comme je ne m'attendois pas dans la circonstance à trouver un pasteur si liant, je contai dès le même jour cette histoire à tout le monde, et entre autres à M. le colonel Roguin, qui, plein pour moi des bontés les plus tendres, avoit bien voulu m'accompagner jusqu'ici.

Les empressemens de M. de Montmollin continuèrent : je crus devoir en profiter ; et, voyant approcher la communion de septembre, je pris le parti de lui écrire pour savoir si malgré la rumeur publique je pouvois m'y présenter. Je préférai une lettre à une visite pour éviter les explications verbales qu'il auroit pu vouloir pousser trop loin. C'est même sur quoi je tâchai de le prévenir ; car déclarer que je ne voulois ni désavouer ni défendre mon livre, c'étoit dire assez que je ne voulois entrer sur ce point dans aucune discussion. Et en effet, forcé de défendre mon honneur et ma personne au sujet de ce livre, j'ai toujours passé condamnation sur les erreurs qui pouvoient y être, me bornant à montrer qu'elles ne prouvoient point que l'auteur voulût attaquer le christianisme, et qu'on avoit tort de le poursuivre criminellement pour cela.

M. de Montmollin écrit que j'allai le lendemain savoir sa réponse : c'est ce que j'aurois fait s'il ne fût venu me l'apporter. Ma mémoire peut me tromper sur ces bagatelles ; mais il me prévint, ce me semble, et je me souviens au moins que par les démonstrations de la plus vive joie il me marqua combien ma démarche lui faisoit de plaisir. Il me dit en propres termes que lui et son troupeau s'en tenoient honorés, et que cette démarche inespérée alloit édifier tous les fidèles. Ce moment, je vous l'avoue, fut un des plus doux de ma vie. Il faut connoître tous mes malheurs, il faut avoir éprouvé les

peines d'un coeur sensible qui perd tout ce qui lui étoit cher, pour juger combien il m'étoit consolant de tenir à une société de frères qui me dédommageroit des pertes que j'avois faites, et des amis que je ne pouvois plus cultiver. Il me sembloit qu'uni de coeur avec ce petit troupeau dans un culte affectueux et raisonnable, j'oublierois plus aisément tous mes ennemis. Dans les premiers temps je m'attendrissois au temple jusqu'aux larmes. N'ayant jamais vécu chez les protestans, je m'étois fait d'eux et de leur clergé des images angéliques : ce culte si simple et si pur étoit précisément ce qu'il falloit à mon coeur ; il me sembloit fait exprès pour soutenir le courage et l'espoir des malheureux ; tous ceux qui le partageoient me sembloient autant de vrais chrétiens unis entre eux par la plus tendre charité. Qu'ils m'ont bien guéri d'une erreur si douce ! Mais enfin j'y étois alors, et c'étoit d'après mes idées que je jugeois du prix d'être admis au milieu d'eux.

Voyant que durant cette visite M. de Montmollin ne me disoit rien sur mes sentimens en matière de foi, je crus qu'il réservoit cet entretien pour un autre tems ; et sachant combien ces messieurs sont enclins à s'arroger le droit qu'ils n'ont pas de juger de la foi des chrétiens, je lui déclarai que je n'entendois me soumettre à aucune interrogation ni à aucun éclaircissement quel qu'il pût être. Il me répondit qu'il n'en exigeroit jamais, et il m'a là-dessus si bien tenu parole, je l'ai toujours trouvé si soigneux d'éviter toute discussion sur la doctrine, que jusqu'à la dernière affaire, il ne m'en a jamais dit un seul mot, quoiqu'il me soit arrivé de lui en parler quelquefois moi-même.

Les choses se passèrent de cette sorte tant avant qu'après la communion ; toujours même empressement de la part de M. de Montmollin, et toujours même silence sur les matières théologiques. Il portoit même si loin l'esprit de tolérance, et le montroit si ouvertement dans ses sermons, qu'il m'inquiétoit quelquefois pour lui-même. Comme je lui étois sincèrement attaché, je ne lui déguisois point mes alarmes, et je

me souviens qu'un jour qu'il prêchoit très vivement contre l'intolérance des protestans, je fus très effrayé de lui entendre soutenir avec chaleur que l'église réformée avoit grand besoin d'une réformation nouvelle, tant dans la doctrine que dans les moeurs. Je n'imaginois guère alors qu'il fourniroit dans peu lui-même une si grande preuve de ce besoin.

Sa tolérance et l'honneur qu'elle lui faisoit dans le monde excitèrent la jalousie de plusieurs de ses confrères, surtout à Genève. Ils ne cessèrent de le harceler par des reproches, et de lui tendre des piéges où il est à la fin tombé. J'en suis fâché, mais ce n'est assurément pas ma faute. Si M. de Montmollin eût voulu soutenir une conduite si pastorale par des moyens qùi en fussent dignes, s'il se fût contenté, pour sa défense, d'employer avec courage, avec franchise, les seules armes du christianisme et de la vérité, quel exemple ne donnoit-il point à l'église, à l'Europe entière ! quel triomphe ne s'assuroit-il point ! Il a préféré les armes de son métier, et les sentant mollir contre la vérité, pour sa défense, il a voulu les rendre offensives en m'attaquant. Il s'est trompé ; ces vieilles armes, fortes contre qui les craint, foibles contre qui les brave, se sont brisées. Il s'étoit mal adressé pour réussir.

Quelques mois après mon admission, je vis entrer un soir M. de Montmollin dans ma chambre : il avoit l'air embarrassé ; il s'assit et garda long-tems le silence ; il le rompit enfin par un de ces longs exordes dont le fréquent besoin lui a fait un talent. Venant ensuite à son sujet, il me dit que le parti qu'il avoit pris de m'admettre à la communion lui avoit attiré bien des chagrins et le blâme de ses confrères, qu'il étoit réduit à se justifier là-dessus d'une manière qui pût leur fermer la bouche, et que si la bonne opinion qu'il avoit de mes sentimens lui avoit fait supprimer les explications qu'à sa place un autre auroit exigées, il ne pouvoit, sans se compromettre, laisser croire qu'il n'en avoit eu aucune.

Là-dessus, tirant doucement un papier de sa poche, il se mit à lire, dans un projet de lettre à un ministre de

Genève[1], des détails d'entretiens qui n'avoient jamais existé, mais où il plaçoit, à la vérité fort heuruusement, quelques mots, par-ci, par-là, dits à la volée et sur un tout autre objet. Jugez, monsieur, de mon étonnement : il fut tel que j'eus besoin de toute la longueur de cette lecture pour me remettre en l'écoutant. Dans les endroits où la fiction étoit la plus forte, il s'interrompoit en me disant : *Vous sentez la nécessité... ma situation... ma place... il faut bien un peu se prêter...* Cette lettre, au reste, étoit faite avec assez d'adresse, et, à peu de chose près, il avoit grand soin de ne m'y faire dire que ce que j'aurois pu dire en effet. En finissant il me demanda si j'approuvois cette lettre, et s'il pouvoit l'envoyer telle qu'elle étoit.

Je répondis que je le plaignois d'être réduit à de pareilles ressources; que, quant à moi, je ne pouvois rien dire de semblable ; mais que, puisque c'étoit lui qui se chargeoit de le dire, c'étoit son affaire et non pas la mienne ; que je n'y voyois rien non plus que je fusse obligé de démentir. Comme tout ceci, reprit-il, ne peut nuire à personne, et peut vous être utile ainsi qu'à moi, je passe aisément sur un petit scrupule qui ne feroit qu'empêcher le bien ; mais dites-moi, au surplus, si vous êtes content de cette lettre, et si vous n'y voyez rien à changer pour qu'elle soit mieux. Je lui dis que je la trouvois bien pour la fin qu'il s'y proposoit. Il me pressa tant, que, pour lui complaire, je lui indiquai quelques légères corrections qui ne signifioient pas grand'chose. Or il faut savoir que, de la manière dont nous étions assis, l'écritoire étoit devant M. de Montmollin ; mais durant tout ce petit colloque, il la poussa comme par hasard devant moi ; et comme je tenois alors sa lettre pour la relire, il me présenta la plume pour faire les changemens indiqués ; ce que je fis avec la simplicité que je mets à toute chose. Cela fait, il mit son papier dans sa poche, et s'en alla.

Pardonnez-moi ce long détail ; il étoit nécessaire. Je vous

1. Jean Sarasin (*Cf.* t. VIII, p. 135, note 1).

épargnerai celui de mon dernier entretien avec M. de Montmollin, qu'il est plus aisé d'imaginer. Vous comprenez ce qu'on peut répondre à quelqu'un qui vient froidement vous dire : Monsieur, j'ai ordre de vous casser la tête ; mais si vous voulez bien vous casser la jambe, peut-être se contentera-t-on de cela. M. de Montmollin doit avoir eu quelquefois à traiter de mauvaises affaires ; cependant je ne vis de ma vie un homme aussi embarrassé qu'il le fut vis-à-vis de moi dans celle-là : rien n'est plus gênant en pareil cas que d'être aux prises avec un homme ouvert et franc, qui, sans combattre avec vous de subtilités et de ruses, vous rompt en visière à tout moment. M. de Montmollin assure que je lui dis en le quittant que, s'il venoit avec de bonnes nouvelles, je l'embrasserois ; sinon que nous nous tournerions le dos. J'ai pu dire des choses équivalentes, mais en termes plus honnêtes ; et quant à ces dernières expressions, je suis très sûr de ne m'en être point servi. M. de Montmollin peut reconnoître qu'il ne me fait pas si aisément tourner le dos qu'il l'avoit cru.

Quant au dévot pathos dont il use pour prouver la nécessité de sévir, on sent pour quelle sorte de gens il est fait, et ni vous ni moi n'avons rien à leur dire. Laissant à part ce jargon d'inquisiteur, je vais examiner ses raisons vis-à-vis de moi, sans entrer dans celles qu'il pouvoit avoir avec d'autres.

Ennuyé du triste métier d'auteur, pour lequel j'étois si peu fait, j'avois depuis long-temps résolu d'y renoncer. Quand l'*Émile* parut, j'avois déclaré à tous mes amis à Paris, à Genève, et ailleurs, que c'étoit mon dernier ouvrage, et qu'en l'achevant je posois la plume pour ne la plus reprendre. Beaucoup de lettres me restent où l'on cherchoit à me dissuader de ce dessein. En arrivant ici, j'avois dit la même chose à tout le monde, à vous-même ainsi qu'à M. de Montmollin. Il est le seul qui se soit avisé de transformer ce propos en promesse, et de prétendre que je m'étois engagé avec lui de ne plus écrire, parceque je lui en avois montré l'intention. Si je lui disois aujourd'hui que je compte aller demain à Neuchâtel, prendroit-il acte de cette parole, et si j'y manquois, m'en

feroit-il un procès? C'est la même chose absolument, et je n'ai pas plus songé à faire une promesse à M. de Montmollin qu'à vous, d'une résolution dont j'informois simplement l'un et l'autre.

M. de Montmollin oseroit-il dire qu'il ait entendu la chose autrement? oseroit-il affirmer, comme il l'ose faire entendre, que c'est sur cet engagement prétendu qu'il m'admit à la communion? La preuve du contraire est qu'à la publication de ma *Lettre à M. l'Archevêque de Paris*, M. de Montmollin, loin de m'accuser de lui avoir manqué de parole, fut très content de cet ouvrage, et qu'il en fit l'éloge à moi-même et à tout le monde, sans dire alors un mot de cette fabuleuse promesse qu'il m'accuse aujourd'hui de lui avoir faite auparavant. Remarquez pourtant que cet écrit est bien plus fort sur les mystères et même sur les miracles que celui dont il fait maintenant tant de bruit; remarquez encore que j'y parle de même en mon nom, et non plus au nom du vicaire. Peut-on chercher des sujets d'excommunication dans ce dernier, qui n'ont pas même été des sujets de plainte dans l'autre?

Quand j'aurois fait à M. de Montmollin cette promesse, à laquelle je ne songeai de ma vie, prétendroit-il qu'elle fût si absolue qu'elle ne supportât pas la moindre exception, pas même d'imprimer un mémoire pour ma défense, lorsque j'aurois un procès? Et quelle exception m'étoit mieux permise que celle où, me justifiant, je le justifiois lui-même, où je montrois qu'il étoit faux qu'il eût admis dans son église un agresseur de la religion? Quelle promesse pouvoit m'acquitter de ce que je devois à d'autres et à moi-même? Comment pouvois-je supprimer un écrit défensif pour mon honneur, pour celui de mes anciens compatriotes; un écrit que tant de grands motifs rendoient nécessaire, et où j'avois à remplir de si saints devoirs? A qui M. de Montmollin fera-t-il croire que je lui ai promis d'endurer l'ignominie en silence? A présent même que j'ai pris avec un corps respectable un engagement formel, qui est-ce, dans ce corps, qui m'accuseroit d'y manquer, si, forcé par les outrages de M. de

Montmollin, je prenois le parti de les repousser aussi publiquement qu'il ose les faire ? Quelque promesse que fasse un honnête homme, on n'exigera jamais, on présumera bien moins encore, qu'elle aille jusqu'à se laisser déshonorer.

En publiant les *Lettres écrites de la montagne*, je fis mon devoir et je ne manquai point à M. de Montmollin. Il en jugea lui-même ainsi, puisque après la publication de l'ouvrage, dont je lui avois envoyé un exemplaire, il ne changea point avec moi de manière d'agir. Il le lut avec plaisir, m'en parla avec éloge ; pas un mot qui sentît l'objection. Depuis lors il me vit long-tems encore, toujours de la meilleure amitié ; jamais la moindre plainte sur mon livre. On parloit dans ce tems-là d'une édition générale de mes écrits ; non seulement il approuvoit cette entreprise, il desiroit même s'y intéresser : il me marqua ce desir, que je n'encourageai pas, sachant que la compagnie qui s'étoit formée se trouvoit déjà trop nombreuse, et ne vouloit plus d'autre associé. Sur mon peu d'empressement, qu'il remarqua trop, il réfléchit quelque tems après que la bienséance de son état ne lui permettoit pas d'entrer dans cette entreprise. C'est alors que la classe prit le parti de s'y opposer, et fit des représentations à la cour.

Du reste, la bonne intelligence étoit si parfaite encore entre nous, et mon dernier ouvrage y mettoit si peu d'obstacle, que, long-tems après sa publication, M. de Montmollin, causant avec moi, me dit qu'il vouloit demander à la cour une augmentation de prébende, et me proposa de mettre quelques lignes dans la lettre qu'il écriroit pour cet effet à Milord Maréchal. Cette forme de recommandation me paroissant trop familière, je lui demandai quinze jours pour en écrire à Milord Maréchal auparavant. Il se tut, et ne m'a plus parlé de cette affaire. Dès-lors il commença de voir d'un autre oeil les *Lettres de la montagne*, sans cependant en improuver jamais un seul mot en ma présence. Une fois seulement il me dit : *Pour moi, je crois aux miracles*. J'aurois pu lui répondre : *J'y crois tout autant que vous*.

Puisque je suis sur mes torts avec M. de Montmollin, je dois vous avouer, Monsieur, que je m'en reconnois d'autres encore. Pénétré pour lui de reconnoissance, j'ai cherché toutes les occasions de la lui marquer, tant en public qu'en particulier : mais je n'ai point fait d'un sentiment si noble un trafic d'intérêt ; l'exemple ne m'a point gagné, je ne lui ai point fait de présens, je ne sais pas acheter les choses saintes. M. de Montmollin vouloit savoir toutes mes affaires, connoître tous mes correspondans, diriger, recevoir mon testament, gouverner mon petit ménage : voilà ce que je n'ai point souffert. M. de Montmollin aime à tenir table longtems ; pour moi c'est un vrai supplice. Rarement il a mangé chez moi, jamais je n'ai mangé chez lui. Enfin j'ai toujours repoussé avec tous les égards et tout le respect possible l'intimité qu'il vouloit établir entre nous. Elle n'est jamais un devoir dès qu'elle ne convient pas à tous deux.

Voilà mes torts, je les confesse sans pouvoir m'en repentir : ils sont grands si l'on veut, mais ils sont les seuls, et j'atteste quiconque connoît un peu ces contrées, si je ne m'y suis pas souvent rendu désagréable aux honnêtes gens pour mon zéle à louer dans M. de Montmollin ce que j'y trouvois de louable. Le rôle qu'il avoit joué précédemment le rendoit odieux, et l'on n'aimoit pas à me voir effacer par ma propre histoire celle des maux dont il fut l'auteur.

Cependant, quelques mécontentemens secrets qu'il eût contre moi, jamais il n'eût pris pour les faire éclater un moment si mal choisi, si d'autres motifs ne l'eussent porté à ressaisir l'occasion fugitive qu'il avoit d'abord laissée échapper : il voyoit trop combien sa conduite alloit être choquante et contradictoire. Que de combats n'a-t-il pas dû sentir en lui-même avant d'oser afficher une si claire prévarication ! Car passons telle condamnation qu'on voudra sur les *Lettres de la montagne*, en diront-elles, enfin, plus que l'*Émile*, après lequel j'ai été, non pas laissé, mais admis à la table sacrée ? plus que la *Lettre à M. de Beaumont*, sur laquelle on ne m'a dit un seul mot ? Qu'elles ne soient, si l'on veut, qu'un tissu

d'erreurs, que s'ensuivra-t-il ? qu'elles ne m'ont point justifié, et que l'auteur d'*Émile* demeure inexcusable ; mais jamais que celui des *Lettres écrites de la montagne* doive en particulier être condamné. Après avoir fait grace à un homme du crime dont on l'accuse, le punit-on pour s'être mal défendu ? Voilà pourtant ce que fait ici M. de Montmollin ; et je le défie, lui et tous ses confrères, de citer dans ce dernier ouvrage aucun des sentimens qu'ils censurent, que je ne prouve être plus fortement établi dans les précédens.

Mais, excité sous main par d'autres gens, il saisit le prétexte qu'on lui présente, sûr qu'en criant à tort et à travers à l'impie, on met toujours le peuple en fureur ; il sonne après coup le tocsin de Môtiers sur un pauvre homme, pour s'être osé défendre chez les Génevois ; et, sentant bien que le succès seul pouvoit le sauver du blâme, il n'épargne rien pour se l'assurer. Je vis à Môtiers : je ne veux point parler de ce qui s'y passe ; vous le savez aussi bien que moi ; personne à Neuchâtel ne l'ignore ; les étrangers qui viennent le voient, gémissent, et moi je me tais.

M. de Montmollin s'excuse sur les ordres de la classe. Mais supposons-les exécutés par des voies légitimes ; si ces ordres étoient justes, comment avoit-il attendu si tard à le sentir ? comment ne les prévenoit-il point lui-même que cela regardoit spécialement ? comment, après avoir lu et relu les *Lettres de la montagne*, n'y avoit-il jamais trouvé un mot à reprendre, ou pourquoi ne m'en avoit-il rien dit, à moi son paroissien, dans plusieurs visites qu'il m'avoit faites ? Qu'étoit devenu son zéle pastoral ? Voudroit-il qu'on le prît pour un imbécile qui ne sait voir dans un livre de son métier ce qui y est que quand on le lui montre ? Si ces ordres étoient injustes, pourquoi s'y soumettoit-il ? Un ministre de l'évangile, un pasteur, doit-il persécuter par obéissance un homme qu'il sait être innocent ? Ignoroit-il que paroître même en consistoire est une peine ignominieuse, un affront cruel pour un homme de mon âge, surtout dans un village où l'on ne connoît d'autres matières considérables que des admonitions sur les

moeurs? Il y a dix ans que je fus dispensé à Genève de paroître en consistoire dans une occasion beaucoup plus légitime, et, ce que je me reproche presque, contre le texte formel de la loi. Mais il n'est pas étonnant que l'on connoisse à Genève des bienséances que l'on ignore à Môtiers.

Je ne sais pour qui M. de Montmollin prend ses lecteurs quand il leur dit qu'il n'y avoit point d'inquisition dans cette affaire; c'est comme s'il disoit qu'il n'y avoit point de consistoire; car c'est la même chose en cette occasion. Il fait entendre, il assure même qu'elle ne devoit point avoir de suite temporelle, le contraire est connu de tous les gens au fait du projet; et qui ne sait qu'en surprenant la religion du Conseil d'État, on l'avoit déjà engagé à faire des démarches qui tendoient à m'ôter la protection du roi? Le pas nécessaire pour achever étoit l'excommunication: après quoi de nouvelles remontrances au Conseil d'État auroient fait le reste: on s'y étoit engagé; et voilà d'où vient la douleur de n'avoir pu réussir. Car d'ailleurs qu'importe à M. de Montmollin? Craint-il que je ne me présente pour communier de sa main? Qu'il se rassure: je ne suis pas aguerri aux communions, comme je vois tant de gens l'être: j'admire ces estomacs dévots toujours si prêts à digérer le pain sacré; le mien n'est pas si robuste.

Il dit qu'il n'avoit qu'une question très simple à me faire de la part de la classe. Pourquoi donc, en me citant, ne me fit-il pas signifier cette question? Quelle est cette ruse d'user de surprise, et de forcer les gens de répondre à l'instant même, sans leur donner un moment pour réfléchir? C'est qu'avec cette question de la classe dont M. de Montmollin parle, il m'en réservoit de son chef d'autres dont il ne parle point, et sur lesquelles il ne vouloit pas que j'eusse le tems de me préparer. On sait que son projet étoit absolument de me prendre en faute, et de m'embarrasser par tant d'interrogations captieuses qu'il en vînt à bout; il savoit combien j'étois languissant et foible. Je ne veux pas l'accuser d'avoir eu le dessein d'épuiser mes forces; mais, quand je fus cité,

j'étois malade, hors d'état de sortir, et gardant la chambre depuis six mois : c'étoit l'hiver ; il faisoit froid, et c'est, pour un pauvre infirme, un étrange spécifique qu'une séance de plusieurs heures, debout, interrogé sans relâche sur des matières de théologie, devant des anciens dont les plus instruits déclarent n'y rien entendre. N'importe ; on ne s'informa pas même si je pouvois sortir de mon lit, si j'avois la force d'aller, s'il faudroit me faire porter ; on ne s'embarrassoit pas de cela : la charité pastorale, occupée des choses de la foi, ne s'abaisse pas aux terrestes soins de cette vie.

Vous savez, Monsieur, ce qui se passa dans le consistoire en mon absence, comment s'y fit la lecture de ma lettre, et les propos qu'on y tint pour en empêcher l'effet ; vos mémoires là-dessus vous viennent de la bonne source. Concevez-vous qu'après cela M. de Montmollin change tout-à-coup d'état et de titre, et que s'étant fait commissaire de la classe pour solliciter l'affaire il redevienne aussitôt pasteur pour la juger ? *J'agissois*, dit-il, *comme pasteur*, *comme chef du consistoire, et non comme représentant de la vénérable classe.* C'étoit bien tard changer de rôle, après en avoir fait jusqu'alors un si différent. Craignons, Monsieur, les gens qui font si volontiers deux personnages dans la même affaire ; il est rare que ces deux en fassent un bon.

Il appuie la nécessité de sévir sur le scandale causé par mon livre. Voilà des scrupules tout nouveaux, qu'il n'eut point du temps de l'*Émile.* Le scandale fut tout aussi grand pour le moins, les gens d'église et les gazetiers ne firent pas moins de bruit ; on brûloit, on brayoit, on m'insultoit par toute l'Europe. M. de Montmollin trouve aujourd'hui des raisons de m'excommunier dans celles qui ne l'empêchèrent pas alors de m'admettre. Son zéle, suivant le précepte, prend toutes les formes pour agir selon les tems et les lieux. Mais qui est-ce, je vous prie, qui excita dans sa paroisse le scandale dont il se plaint au sujet de mon dernier livre ? qui est-ce qui affectoit d'en faire un bruit affreux, et par soi-même et par des gens apostés ? qui est-ce, parmi tout ce peuple si sainte-

ment forcené, qui auroit su que j'avois commis le crime énorme de prouver que le Conseil de Genève m'avoit condamné à tort, si l'on n'eût pris soin de le leur dire, en leur peignant ce singulier crime avec les couleurs que chacun sait? Qui d'entre eux est même en état de lire mon livre et d'entendre ce dont il s'agit? Exceptons, si l'on veut, l'ardent satellite de M. de Montmollin, ce grand maréchal qu'il cite si fièrement, ce grand clerc, le Boirude de son église, qui se connoît si bien en fers de chevaux et en livres de théologie. Je veux le croire en état de lire à jeun et sans épeler une ligne entière, quel autre des ameutés en peut faire autant? En entrevoyant sur mes pages les mots d'*évangile* et de *miracles*, ils auroient cru lire un livre de dévotion ; et, me sachant bon homme, ils auroient dit : *Que Dieu le bénisse, il nous édifie.* Mais on leur a tant assuré que j'étois un homme abominable, un impie, qui disoit qu'il n'y avoit point de Dieu, et que les femmes n'avoient point d'ame, que, sans songer au langage si contraire qu'on leur tenoit ci-devant, ils ont à leur tour répété : *C'est un impie, un scélérat, c'est l'Antéchrist; il faut l'excommunier, le brûler.* On leur a charitablement répondu : *Sans doute; mais criez, et laissez-nous faire, tout ira bien.*

La marche ordinaire de messieurs les gens d'église me paroît admirable pour aller à leur but : après avoir établi en principe leur compétence sur tout scandale, ils excitent le scandale sur tel objet qu'il leur plaît, et puis, en vertu de ce scandale qui est leur ouvrage, ils s'emparent de l'affaire pour la juger. Voilà de quoi se rendre maîtres de tous les peuples, de toutes les lois, de tous les rois, et de toute la terre, sans qu'on ait le moindre mot à leur dire. Vous rappelez-vous le conte de ce chirurgien dont la boutique donnoit sur deux rues, et qui, sortant par une porte, estropioit les passants, puis rentroit subtilement et, pour les panser, ressortoit par l'autre? Voilà l'histoire de tous les clergés du monde, excepté que le chirurgien guérissoit du moins ses blessés, et que ces messieurs, en traitant les leurs, les achèvent.

N'entrons point, Monsieur, dans les intrigues secrètes qu'il

ne faut pas mettre au grand jour. Mais si M. de Montmollin n'eût voulu qu'exécuter l'ordre de la classe, ou faire l'acquit de sa conscience, pourquoi l'acharnement qu'il a mis à cette affaire ? pourquoi ce tumulte excité dans le pays ? pourquoi ces prédications violentes ? pourquoi ces conciliabules ? pourquoi tant de sots bruits répandus pour tâcher de m'effrayer par les cris de la populace ? Tout cela n'est-il pas notoire au public ? M. de Montmollin le nie ; et pourquoi non, puisqu'il a bien nié d'avoir prétendu à deux voix dans le consistoire ? Moi, j'en vois trois, si je ne me trompe : d'abord celle de son diacre, qui n'étoit là que comme son représentant ; la sienne ensuite qui formoit l'égalité ; et celle enfin qu'il vouloit avoir pour départager les suffrages. Troix voix à lui seul, c'eût été beaucoup, même pour absoudre ; il les vouloit pour condamner, et ne put les obtenir : où étoit le mal ? M. de Montmollin étoit trop heureux que son consistoire, plus sage que lui, l'eût tiré d'affaire avec la classe, avec ses confrères, avec ses correspondants, avec lui-même. J'ai fait mon devoir, auroit-il dit, j'ai vivement poursuivi la chose ; mon consistoire n'a pas jugé comme moi, il a absous Rousseau contre mon avis. Ce n'est pas ma faute ; je me retire ; je n'en puis faire davantage sans blesser les lois, sans désobéir au prince, sans troubler le repos public ; je suis trop bon chrétien, trop bon citoyen, trop bon pasteur, pour rien tenter de semblable. Après avoir échoué il pouvoit encore, avec un peu d'adresse, conserver sa dignité et recouvrer sa réputation ; mais l'amour-propre irrité n'est pas si sage ; on pardonne encore moins aux autres le mal qu'on leur a voulu faire, que celui qu'on leur a fait en effet. Furieux de voir manquer à la face de l'Europe ce grand crédit dont il aime à se vanter, il ne peut quitter la partie ; il dit en classe qu'il n'est pas sans espoir de la renouer ; il le tente dans un autre consistoire : mais, pour se montrer moins à découvert, il ne la propose pas lui-même, il la fait proposer par son maréchal, par cet instrument de ses menées, qu'il appelle à témoin qu'il n'en a pas fait. Cela n'étoit-il pas finement trouvé ? Ce n'est pas que M. de Mont-

mollin ne soit fin ; mais un homme que la colère aveugle ne fait plus que des sottises, quand il se livre à sa passion.

Cette ressource lui manque encore. Vous croiriez qu'au moins alors ses efforts s'arrêtent là : point du tout ; dans l'assemblée suivante de la classe, il propose un autre expédient, fondé sur l'impossibilité d'éluder l'activité de l'officier du prince dans sa paroisse ; c'est d'attendre que j'aie passé dans une autre, et là de recommencer les poursuites sur nouveaux frais. En conséquence de ce bel expédient, les sermons emportés recommencent ; on met derechef le peuple en rumeur, comptant, à force de désagrément, me forcer enfin de quitter la paroisse. En voilà trop, en vérité, pour un homme aussi tolérant que M. de Montmollin prétend l'être, et qui n'agit que par l'ordre de son corps.

Ma lettre s'alonge beaucoup, Monsieur ; mais il le faut, et pourquoi la couperois-je ? seroit-ce l'abréger que d'en multiplier les formules ? Laissons à M. de Montmollin le plaisir de dire dix fois de suite : *Dinazarde, ma soeur, dormez-vous ?*

Je n'ai point entamé la question de droit ; je me suis interdit cette matière. Je me suis borné dans la seconde partie de cette lettre à vous prouver que M. de Montmollin, malgré le ton béat qu'il affecte, n'a point été conduit dans cette affaire par le zèle de la foi, ni par son devoir ; mais qu'il a, selon l'usage, fait servir Dieu d'instrument à ses passions. Or jugez si pour de telles fins on emploie des moyens qui soient honnêtes, et dispensez-moi d'entrer dans des détails qui feroient gémir la vertu.

Dans la première partie de ma lettre je rapporte des faits opposés à ceux qu'avance M. de Montmollin. Il avoit eu l'art de se ménager des indices auxquels je n'ai pu répondre que par le récit fidèle de ce qui s'est passé. De ces assertions contraires de sa part et de la mienne vous conclurez que l'un des deux est un menteur ; et j'avoue que cette conclusion me paroît juste.

En voulant finir ma lettre et poser sa brochure, je la feuillette encore. Les observations se présentent sans nombre,

et il ne faut pas toujours recommencer. Cependant, comment passer ce que j'ai dans cet instant sous les yeux ? *Que feront nos ministres ?* se disoit-on publiquement ; *défendront-ils l'évangile attaqué si ouvertement par ses ennemis ?* C'est donc moi qui suis l'ennemi de l'évangile, parceque je m'indigne qu'on le défigure et qu'on l'avilisse ? Eh ! que ses prétendus défenseurs n'imitent-ils l'usage que j'en voudrois faire ? que n'en prennent-ils ce qui les rendroit bons et justes, que n'en laissent-ils ce qui ne sert de rien à personne, et qu'ils n'entendent pas plus que moi ?

Si un citoyen de ce pays avait osé dire ou écrire quelque-chose d'approchant à ce qu'avance M. Rousseau, ne séviroit-on pas contre lui ? Non assurément ; j'ose le croire pour l'honneur de cet état. Peuples de Neuchâtel, quelles seroient donc vos franchises si, pour quelque point qui fourniroit matière de chicane aux ministres, ils pouvoient poursuivre au milieu de vous l'auteur d'un factum imprimé à l'autre bout de l'Europe, pour sa défense en pays étranger ? M. de Montmollin m'a choisi pour vous imposer en moi ce nouveau joug : mais serois-je digne d'avoir été reçu parmi vous, si j'y laissois, par mon exemple, une servitude que je n'y ai point trouvée ?

M. Rousseau, nouveau citoyen, a-t-il donc plus de privilèges que tous les anciens citoyens ? Je ne réclame pas même ici les leurs ; je ne réclame que ceux que j'avois étant homme, et comme simple étranger. Le correspondant que M. de Montmollin fait parler, ce merveilleux correspondant qu'il ne nomme point, et qui lui donne tant de louanges, est un singulier raisonneur, ce me semble. Je veux avoir, selon lui, plus de privilèges que tous les citoyens, parce que je résiste à des vexations que n'endura jamais aucun citoyen. Pour m'ôter le droit de défendre ma bourse contre un voleur qui voudroit me la prendre, il n'auroit donc qu'à me dire : *Vous êtes plaisant de ne vouloir pas que je vous vole ! Je volerois bien un homme du pays s'il passoit au lieu de nous.*

Remarquez qu'ici M. le professeur de Montmollin est le le seul souverain, le despote qui me condamne, et que la loi,

le consistoire, le magistrat, le gouvernement, le gouverneur, le roi même, qui me protègent, sont autant de rebelles à l'autorité suprême de M. le professeur de Montmollin.

L'anonyme demande *si je ne me suis pas soumis comme citoyen aux lois de l'état et aux usages*, et de l'affirmative, qu'assurément on ne lui contestera pas, il conclut que je me suis soumis à une loi qui n'existe point, et à un usage qui n'eut jamais lieu.

M. de Montmollin dit à cela que cette loi existe à Genève, et que je me suis plaint moi-même qu'on l'a violée à mon préjudice. Ainsi donc la loi qui existe à Genève, et qui n'existe pas à Môtiers, on la viole à Genève pour me décréter, et on la suit à Môtiers pour m'excommunier. Convenez que me voilà dans une agréable position ! C'étoit sans doute dans un de ses momens de gaieté que M. de Montmollin fit ce raisonnement-là.

Il plaisante à peu près sur le même ton dans une note sur l'offre * que je voulus bien faire à la classe, à condition qu'on me laissât en repos ; il dit que c'est se moquer, et qu'on ne fait pas ainsi la loi à ses supérieurs.

Premièrement, il se moque lui-même quand il prétend qu'offrir une satisfaction très obséquieuse et très raisonnable à gens qui se plaignent, quoique à tort, c'est leur faire la loi.

Mais la plaisanterie est d'avoir appelé messieurs de la classe mes supérieurs, comme si j'étois homme d'église. Car qui ne sait que la classe, ayant jurisdiction sur le clergé seulement, et n'ayant au surplus rien à commander à qui que ce soit, ses membres ne sont comme tels les supérieurs de personne ** ? Or de me traiter en homme d'église est une plaisanterie fort déplacée, à mon avis. M. de Montmollin sait très bien que je

* « Offre dont le secret fut si bien gardé, que personne n'en sut rien que quand je le publiai, et qui fut si malhonnêtement reçue, qu'on ne daigna pas y faire la moindre réponse : il fallut même que je fisse redemander à M. de Montmollin ma déclaration, qu'il s'étoit doucement appropriée. » (*Note de J.-J. Rousseau.*)

** « Il faudroit croire que la tête tourne à M. de Montmollin, si l'on lui supposoit assez d'arrogance pour vouloir sérieusement donner à messieurs de la classe quelque supériorité sur les autres sujets du roi. Il n'y a pas cent ans que ces supérieurs prétendus ne signoient qu'après tous les autres corps. » (*Note de J.-J. Rousseau.*)

ne suis point homme d'église, et que j'ai même, grace au ciel, très peu de vocation pour le devenir.

Encore quelques mots sur la lettre que j'écrivis au consistoire, et j'ai fini. M. de Montmollin promet peu de commentaires sur cette lettre. Je crois qu'il fait très bien, et qu'il eût mieux fait encore de n'en point donner du tout. Permettez que je passe en revue ceux qui me regardent : l'examen ne sera pas long.

Comment répondre, dit-il, *à des questions qu'on ignore ?* Comme j'ai fait, en prouvant d'avance qu'on n'a point le droit de questionner.

Une foi, dont on ne doit compte qu'à Dieu, ne se publie pas dans toute l'Europe.

Et pourquoi une foi dont on ne doit compte qu'à Dieu ne se publieroit-elle pas dans toute l'Europe ? Remarquez l'étrange prétention d'empêcher un homme de dire son sentiment, quand on lui en prête d'autres, de lui fermer la bouche et de le faire parler.

Celui qui erre en chrétien redresse volontiers ses erreurs. Plaisant sophisme !

Celui qui erre en chrétien ne sait pas qu'il erre. S'il redressoit ses erreurs sans les connoître, il n'erreroit pas moins, et de plus il mentiroit. Ce ne seroit plus errer en chrétien.

Est-ce s'appuyer sur l'autorité de l'évangile que de rendre douteux les miracles ? Oui, quand c'est par l'autorité même de l'évangile qu'on rend douteux les miracles.

Et d'y jeter du ridicule ? Pourquoi non, quand, s'appuyant sur l'évangile, on prouve que ce ridicule n'est que dans les interprétations des théologiens ?

Je suis sûr que M. de Montmollin se félicitoit ici beaucoup de son laconisme. Il est toujours aisé de répondre à de bons raisonnemens par des sentences ineptes.

Quant à la note de Théodore de Bèze, il n'a pas voulu dire autre chose, sinon que la foi du chrétien n'est pas appuyée uniquement sur les miracles.

Prenez garde, Monsieur le professeur ; ou vous n'entendez pas le latin, ou vous êtes un homme de mauvaise foi. Ce

assage, *non satis tuta fides eorum qui miraculis nituntur*, e signifie point du tout, comme vous le prétendez, que *la foi lu chrétien n'est pas appuyée uniquement sur les miracles.* u contraire, il signifie très exactement que *la foi de quionque s'appuie sur les miracles est peu solide.* Ce sens se apporte fort bien au passage de saint Jean qu'il commente, t qui dit de Jésus que plusieurs crurent en lui, voyant ses iracles ; mais qu'il ne leur confioit point pour cela sa peronne, *parce qu'il les connoissoit bien.* Pensez-vous qu'il auroit ujourd'hui plus de confiance en ceux qui font tant de bruit e la même foi ?

Ne croiroit-on pas entendre M. Rousseau dire, dans sa ettre à l'archevêque de Paris, *qu'on devroit lui dresser des atues pour son* Émile ? Notez que cela se dit au moment où, ressé par la comparaison d'*Émile* et des *Lettres de la mongne,* M. de Montmollin ne sait comment s'échapper ; il se re d'affaire par une gambade.

S'il falloit suivre pied à pied ses écarts, s'il falloit examiner poids de ses affirmations, et analyser les singuliers raisonmens dont il nous paie, on ne finiroit pas, et il faut finir. u bout de tout cela, fier de s'être nommé, il s'en vante. Je ne is pas trop là de quoi se vanter. Quand une fois on a pris son rti sur certaine chose, on a peu de mérite à se nommer.

Pour vous, Monsieur, qui gardiez par ménagement pour lui nonyme qu'il vous reproche, nommez-vous, puisqu'il le ut ; acceptez des honnêtes gens l'éloge qui vous est dû ; ontrez-leur le digne avocat de la cause juste, l'historien de vérité, l'apologiste des droits de l'opprimé, de ceux du prince, l'état et des peuples, tous attaqués par lui dans ma pernne. Mes défenseurs, mes protecteurs, sont connus ; qu'il ontre à son tour son anonyme et ses partisans dans cette aire : il en a déjà nommé deux ; qu'il achève. Il m'a fait n du mal : il vouloit m'en faire bien davantage ; que tout monde connoisse ses amis et les miens ; je ne veux point utre vengeance.

Recevez, Monsieur, mes tendres salutations.

N° 2717.

A M. [Guy][1].

A Motiers le 11. Aoust 1765.

Voici, Monsieur, les Epreuves des Planches corrigées; j'ai gardé celles qui n'avoient pas besoin d'être renvoyées, pour vous épargner des ports, et soit en coupant des morceaux, soit en marquant au dos des autres les corrections necessaires, je les ai toutes indiquées dans ce que je vous renvoye; pourvu qu'on y fasse la plus grande attention on peut ensuitte tirer le tout jusques a la planche K inclusivement. J'aurai soin de vous renvoyer les trois suivantes, que je viens de recevoir, aussi tôt qu'il me sera possible[2].

Puisqu'il est certain que Made. Duchesne n'a pas besoin d'argent comptant j'irai recevoir le montant de la Lettre de change lorsque je pourrai me rendre où est[3] M. de Rougemont: car depuis quinze jours je suis retenu chez moi par une nouvelle attaque qui me traite fort rudement. Le séjour de Môtiers m'est cruel de bien des manières; cependant, pour être à portée de voir des epreuves je prends le parti d'y demeurer encore cet hiver. Je vous assure que si vous connoissiez bien ma situation vous me sauriez quelque gré de ce sacrifice.

Vous m'obligerez de donner plus d'attention au futur envoi qu'au précédent. Je vois dans l'avant-coureur que le cinquiéme Tome des Plantes de la Lorraine paroit; vous savez que je n'ai receu ni le quatriéme ni aucune Planche. Voyez je vous prie s'il y auroit moyen de mettre cette affaire en régle, et si enfin vous retirez les planches, n'allez pas les faire plier

1. Transcrit en juillet 1912 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. J. Pearson, libraire à Londres. In-4° de 4 p. Sans adresse ni cachet. [Th. D.]

2. Ce premier alinéa est *INÉDIT*.

3. « où est », et non « chez », comme impriment les précédents éditeurs.

lans les in 12. Il faut les faire coudre et les relier de toute eur grandeur et faire en sorte qu'elles ne maculent pas.

En me faisant cet envoi je vous prie de m'envoyer aussi la ote exacte de ce que je vous dois jusqu'à ce moment, en y omprenant le Sauvage[1] que je prendrai le parti de garder our moi, ne voyant aucun moyen[2] de m'en défaire en ce ays, surtout au prix de 25 francs qui me paroit enorme pour volumes très ordinaires.

Si vous pouviez m'envoyer encore quelques bonnes preuves de mes portraits vous me feriez plaisir, car tout le ionde m'accable pour en avoir et n'en ayant plus à donner fais des mécontens. Je voudrois même que vous m'en fis-ez encadrer encore trois ou quatre en verres fins. On m'a si ort tourmenté que j'ai été forcé de reprendre à Mlle le Vas-eur celui que je lui avois donné.

On a imprimé à Lyon une Lettre anonyme où l'auteur omme trés considéré et très digne de l'être rendoit un ompte trés fidelle des tracasseries que le Clergé de ce pays i'a suscitées. Là-dessus, M. de Montmolin ministre de ce 'illage a fait imprimer en réponse une dixaine de lettres[3] trés igne[s] de lui dans lesquelles il débite tant de mensonges et aite l'anonyme si brutalement, qu'il l'oblige à continuer sa lation et à se nommer. Cette rélation contiendra plusieurs éces et entre autres une longue lettre de moi où je rends ompte de ce qui s'est passé entre M. de Montmolin et moi epuis mon arrivée en ce pays. Je ne m'imagine pas que utes ces tracasseries intéressent beaucoup le public où vous es, cependant comme on aime assez à connoitre un peu en étail les manoeuvres des gens d'Eglise, peut être que cette rai-

1. « Le Sauvage », et non « le Sauvages », comme impriment les précédents iteurs. [Th. D.] — Les précédents éditeurs ont tenu, sans doute, à montrer 'ils connaissaient l'orthographe exacte du nom de ce botaniste. [P.-P. P.]

2. *Sic*, et non « aucun des moyens de », comme impriment les précédents iteurs.

3. *Refutation de la lettre de M*** relative à M. Rousseau*, par M. le Professeur de ontmollin, pasteur des Eglises de Motier-Travers et Boveresse. (s. l.) M.D.CCLV, 8° [Imprimé à Yverdon par de Félice].

son pourroit rendre ce nouvel écrit interessant. D'autant plus que le Ministre qui est un intrigant ne manquera pas de remplir la France et les journaux de sa brochure. Je ne suis point chargé de vous proposer celle qui se prepare, mais si je croyois qu'elle vous fit plaisir je conseillerois volontiers à l'Auteur de vous l'envoyer. Mais en ce cas il faudroit beaucoup d'exactitude et de diligence. Voyez et répondez moi.

Mlle le Vasseur vous remercie de votre souvenir ; elle vous fait ses salutations et assure Madame Duchesne de son respect, ainsi que moi.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

N° 2718.

A Madame
Madame de la Tour [de Franqueville]
Rue de Richelieu
au coin de la rue neuve St Augustin
à Paris [1].

A Motiers, le 11 août 1765.

Chère Marianne, vous êtes affligée, et je suis dés-armé ; je m'attendris en me représentant vos beaux yeux en larmes. Vos larmes sécheront, mais mes malheurs ne finiront qu'avec ma vie. Que cela vous engage desormais à les respecter, et à ne plus compter avec mes défauts, car vous auriez trop à faire et à mon âge on ne se corrige plus de rien : les violens reproches m'indignent et ne me subjuguent pas. J'avois rompu trop légèrement avec vous, j'avois tort ; mais

1. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

en me peignant comme un monstre, vous ne m'auriez pas ramené ; je vous aurois laissée dire et je me serois tu, car je savois bien que je n'étois pas un monstre. Quand nos amis nous manquent, il faut les gronder, mais il ne faut jamais leur mettre le marché à la main sur l'estime qu'on leur doit, et qu'ils savent bien qu'on ne peut leur ôter, quoiqu'il arrive. Pardon, chère Marianne, j'avois le coeur encore un peu gros de vos reproches, il falloit le dégonfler. A présent, tâchons d'oublier nos enfantillages ; laissez-moi me dire mon fait sur les miens, je m'en aquiterai mieux que vous. Après cela, pardonnez-moi, n'en parlons plus, et aimons-nous bien tous trois. Ce dernier mot servira de réponse à vôtre amie [1] ; j'espére qu'elle ne la trouvera pas trop courte : je ne voudrois pas avoir dit ce mot-là même, si je la soupçonnois de croire qu'on peut dire plus.

Je dois des ménagemens à votre tristesse, et ne veux point vous parler de mon état présent ; mais, si de long-tems je ne peux pas vous écrire, n'interprétez pas ce silence en mauvaise part.

1. Mme Prieur. *Cf.* le dernier alinéa du nº 2749.

N° 2719.

A M. [le Procureur-Général Meuron][1].

A Môtiers, le 13 août 1765.

Mille remercîmens, Monsieur, et de la continuation de vos bontés, et de la lettre de Milord Mareschal. Il aura été tranquillisé par sa tendre sollicitude à mon égard, en apprenant la bonne besogne que vous avez faite. Quoique j'ignorasse absolument la démarche qu'avait faite M. Fauche, et que je ne l'eusse pas approuvée, je n'en suis pas moins touché de ce qu'il y a d'obligeant pour moi dans la manière dont le roi a daigné recevoir son placet. La grâce que veut bien lui accorder S. M. me met à portée de donner au Conseil d'État un témoignage de déférence qui ne sera pas équivoque. Je n'avois pas attendu la protection que j'en ai reçue pour prendre là-dessus ma résolution ; puisque lors même qu'il paraissoit le plus mal disposé pour moi, je déclarai hautement que, quelque permission qu'on obtînt de la cour, je n'acquiescerois jamais à l'entreprise en question sans l'agrément particulier du gouvernement. Ces façons de penser, Monsieur, sont dans mes principes, et ne dépendent point du tout de la manière dont on en use avec moi. Je grille d'impatience d'aller voir M. Andrié, mais jusqu'ici, ni le tems, ni mon état, ne m'ont permis de songer à ce voyage. Recevez, Monsieur, mes salutations et mon respect.

J. J. Rousseau

1. Transcrit par Joseph Richard de l'imprimé dans le *Musée historique de Neuchâtel et Valangin.*

N° 2720.

[D'Ivernois à Rousseau][1].
(Fragment.)

Genève, 9 août 1765.

... Je fus tout étonné avant-hier de voir ici mons^{r}. Duret[2], il vint me faire visite et me dit qu'il s'étoit transplanté à Morges où il faisoit venir le mari de sa gouvernante. M^{r}. de Montmollin lui avoit remis une lettre de recommandation de Mr de Beausobre. Ce Monsieur me fit part du sujet de son voyage ici, il n'a pu remplir son objet parce qu'il auroit falu aller à une lieue et demi d'ici sur terre de France, et il n'a pas osé risquer le paquet; ce qu'il m'a dit, et dont il ne m'a pas demandé le secret, est que c'étoit lui qui avoit fait la première critique d'Emile dans le Journal de Bouillon et celle du Contrat Social dans celui de jurisprudence. Ces faits vous sont, je pense, assés indifférents, mais moi je me crois obligé de vous informer de tout ce que j'apprens et qui vous regarde...

N° 2721.

[D'Ivernois à Rousseau][3].
(Fragment.)

Genève, le 13 août 1765.

... Je vous marquai par celle du 9 que M^{r} Du Rey[4] avoit été ici et que, n'ayant pu remplir son but, il comtoit de revenir.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]
2. Lisez *Durey* [de Marsan].
3. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]
4. *Lisez* « Durey » [de Marsan].

Je lui dis que lorsqu'il reviendroit, il me feroit plaisir d'agréer ma soupe et ma salade. Je reçus hier une lettre de lui. Je vous envoie la brochure dont il me parle puisqu'il croit qu'elle vous fera plaisir et que je voudrois toujours vous en faire. Ce Monsieur paroit vouloir en agir sans compliments avec moi, c'est bien ce que j'aime, mais j'aime aussi de connoître mon monde avant d'arriver à ce terme.

La manière honnête dont il propose de payer son écot merite que je lui réponde, mais je suspendrai jusqu'à vôtre réponse, vous priant de me dire ce que vous pensés à son égard. Quoi que vous m'écriviez à ce sujet, comtés sur ma discrétion. Encore un Conseil, je vous prie. L'auteur de la réponse aux lettres écrites de la campagne fait celle aux lettres populaires. Croïez-vous que ledit monsieur Du Rey fut propre à être un bon reviseur de cet ouvrage? Je joins ici sa lettre que me renvoyerés à votre comodité...

N° 2722.

A MONSIEUR
MONSIEUR D'IVERNOIS
NÉGOCIANT
A GENÈVE [1].

A Motiers le 15. Aoust. 1765.

J'ai receu tous vos envois, Monsieur, et je vous remercie des commissions; elles sont fort bien et je vous prie aussi d'en faire mes remercimens à M. De Luc. A l'égard des abricots, par respect pour Madame d'Ivernois je veux bien ne pas

1. Transcrit en mars 1914 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 58, 59; in-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e avec chiffre postal 8s et trou laissé par le petit cachet à la lyre, qui a été enlevé. En haut de cette p. 4, D'Ivernois a écrit : « Motiers, 1765. Mr Rousseau. Le 15 Août, R. $\frac{17}{20}$. » [Th. D.]

les renvoyer ; mais j'ai là-dessus deux choses à vous dire et je vous les dis pour la derniére fois. L'une qu'à faire aux gens des cadeaux malgré eux et à les servir à notre[1] mode et non pas à la leur, je vois plus de vanité que d'amitié. L'autre que je suis très determiné à secouer toute espéce de joug qu'on peut vouloir m'imposer malgré moi quel qu'il puisse être, que quand cela ne peut se faire qu'en rompant je romps, et que quand une fois j'ai rompu je ne renoue jamais : c'est pour la vie[2]. Votre amitié, Monsieur, m'est trop précieuse pour que je vous pardonnasse jamais de m'y avoir fait renoncer.

Les cadeaux sont un petit commerce d'amitié fort agréables quand ils sont réciproques. Mais ce commerce demande de part et d'autres (*sic*) de la peine et des soins, et la peine et les soins sont le fléau de ma vie : j'aime mieux un quart d'heure d'oisiveté que toutes les confitures de la terre. Voulez-vous me faire des présens qui soient pour mon coeur d'un prix inestimable ? Procurez-moi des loisirs, sauvez-moi des visittes, fournissez-moi des moyens de n'écrire à personne. Alors je vous devrai le bonheur de ma vie et je reconnoitrai les soins du véritable ami. Autrement, non.

M. Marcuard est venu le cinq ou sixiéme : j'étois malade, je n'ai pu le voir ni lui ni sa compagnie. Je suis bien aise de savoir que les visittes que vous me forcez de faire m'en attirent. Maintenant que je suis averti, si j'y suis repris, ce sera ma faute.

Votre Monsieur de fourniére qui part de Bordeaux pour me venir voir ne s'embarrasse pas si cela me convient ou non. Comme il fait tous ses petits arrangemens sans moi, il ne trouvera pas mauvais, je pense, que je prenne les miens sans lui.

Quant à M. Liotard, son voyage ayant un but déterminé

1. L'original autographe porte « notre ». Th. Dufour pense que c'est un lapsus et qu'il faut lire « votre ». Je ne vois pas pourquoi. Si Rousseau avait dit « votre », il aurait dit une grossièreté. En disant « notre », il fait passer, au moyen d'une idée générale, un reproche qui est assez dur, mais qui n'est pas malhonnête. [P.-P. P.]

2. « Je vous le dis pour la der », biffé.

qui se rapporte plus à moi qu'à lui, il mérite une exception, et il l'aura. Les grands talens éxigent des égards. Je ne réponds pas qu'il me trouvera en état de me laisser peindre, mais je réponds qu'il aura lieu d'être content de la reception que je lui ferai. Au reste avertissez-le que pour être sûr de me trouver, et de me trouver libre, il ne doit pas venir avant le 4 ou le 5 de septembre.

Je suis étonné du front qu'a eu le Sr. Durey de se présenter chez vous sachant que vous m'honorez de vôtre amitié. Je ne sais s'il a fait ce qu'il vous a dit. Mais je suis bien sûr qu'il ne vous a pas dit tout ce qu'il a fait. C'est le dernier des misérables.

J'ai vu depuis quelque tems beaucoup d'Anglois, mais M. Wilkes n'a pas paru, que je sache.

Je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

No 2723.

A M. [D'Ivernois, à Genève][1].

A Motiers le [17 août 1765][2].

Encore M. Durey! Je ne comprends pas d'où vous vient la connoissance de ce miserable; heureusement je suis très sûr que ce n'est pas de moi[3]. Voici le livre qu'il a l'imprudence de me faire envoyer; mais une autre fois ne soyez plus si prompt, je vous supplie, à me faire des envois de la part du tiers et du quart sans savoir si j'y consens. Je frémis à penser

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 60. Un feuillet in-4o, dont le verso est blanc. Pas d'adresse. [T6. D.]

2. Rousseau n'a écrit que : « A Motiers le », laissant la date en blanc. D'Ivernois a ajouté « 17 août 1765 ».

3. Le 20 août, au reçu de la présente lettre, d'Ivernois écrit à Rousseau : « Je suis fort heureux de vous avoir consulté sur le Sr. Du Rey, s'il revient à Genève, il pourra regarder ma maison de loin. »

que le plus vil et le plus diffamé des mortels ose vouloir donner des instructions à vos enfans. Graces au ciel vous êtes trop sage pour lui donner en rien votre confiance sans le mieux connoitre. Informez-vous de lui et voyez. Quant à moi je n'ai plus rien à vous dire de cet homme et je vous prie de ne m'en plus reparler. Je suis malade, surchargé de monde et hors d'état de répondre sitôt à tant de lettres et de pacquets, dont il plait à tous les desoeuvrés de la terre de m'accabler. Veuille le ciel ne leur pas rendre le mal qu'ils me font.

Reflexion faite, je vous écris par la poste afin que vous puissiez répondre au S^r^. Durey, et je remettrai son livre à M. le Tresorier qui aura la bonté de vous l'envoyer pour le lui rendre. Voilà bien des envois, renvois et tracas que vous pouviez épargner à vous et à moi.

Je vous embrasse.

J. J. Rousseau

N° 2724.

[Guy à Rousseau] [1],

A Paris le 17e Aoust 1765.

Monsieur,

Nous avons reçu les épreuves des planches corrigées que vous nous avez adressées le 11e courant ; j'ai bien recommandé l'exactitude dans les corrections avant de les faire tirer.

Ne doutez pas que nous ne soyons bien sensibles [2] à ce que vous vous déterminez à passer encore l'hyver dans ce pays, vraiment contraire à votre santé, et si vous étiez un homme à qui on peut faire des remercimens, certainement nous vous en adresserions. Cependant, tel avantage que cette constance puisse nous procurer, je vous jure que nous ne voudrions pas que cela fût aux dépens de votre santé et tranquilité.

Je ferai en sorte que vous serez plus satisfait dans le prochain envoy : il seroit fait comme je vous l'avois annoncé, sans le *Genera plantarum*, que M. Briasson n'a pu nous donner qu'hier en feuille[s] ; il faut le faire relier.

Malheureusement il ne nous reste guère d'épreuves passables de votre portrait : j'ai fait choisir ce qui m'a paru du mieux pour vous l'envoyer.

Ce que vous tirerez du Sauvage, vous nous en tiendrez compte ; nous avons ici des juifs pour ces sortes d'ouvrages ; il faut en passer par où ils veulent.

On débite ici une feuille intitulée : *Pièces originales de ce qui s'est passé au Consistoire de Motiers, concernant l'Excommunication projettée de J. J. Rousseau, avec sa reponse au*

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. rel., fol, 76, 77, petit in-4° de 4 pages. A partir de la présente lettre, Guy ne fait plus dans sa signature, suivre son nom de celui de Duchesne. Ce dernier était mort, probablement en juillet. [Th. D.]

2. Ce pluriel doit désigner Guy et Mme Duchesne. [P.-P. P.]

Consistoire, &c. Cette feuille a été imprimée à Amsterdam : on l'a réimprimée à Rouen. J'en ai eu connoissance et j'ai chargé un de nos amis de conférer (*sic*) si ces lettres étoient conformes à des copies que j'avois : comme il s'est trouvé que c'étoit la même chose, j'ai prié qu'on nous tirast une couple de cens (*sic*) et j'y ai fait ajouter le rescrit du Roy de Prusse ; je ne sais si c'est cela que vous voulez me dire. Nous serions bien [aises] d'avoir la piéce que vous nous nommez ; nous l'ajouterions à cette feuille. Mais je pense de (*sic*) vous envoyer un exemplaire de ce qui est ici ; vous verrez bien vite si cela a quelque rap[p]ort avec l'autre &c. (*sic*).

Nous aurions bien voulu envoyer quelque chose à Mad^lle^ Le Vasseur, comme une marque d'amitié ; mais, ma foy, nous sommes embarrassés de savoir ce qui pourroit lui faire plaisir. Vous devriez nous faire plaisir de lui acheter ou en étoffes du pays, ou autre chose que vous pourrez voir qui lui plaira, et voici à cet effet un billet sur une ville voisine de la vôtre ; je sup[p]ose qu'il ne vous sera pas difficile d'en faire recevoir la valeur, qui sera, nous vous en prions, employé[e] à ce cadeau. Nous la saluons.

Je suis, Monsieur,
votre trés humble et
trés ob. serviteur
GUY

Je vous ai fait adresser deux nouvelles feuilles du Dictionnaire ; si les deux premières n'étoient pas parties encore, vous nous feriez le plaisir de les adresser ensemble aux adresses indiquées.

Comme j'ai communiqué à M. Marin, *notre* censeur, ce Recueil de pièces dans le moment je reçois sa réponse, que voici [1].

1. La lettre du censeur Marin n'est pas dans le dossier de Neuchâtel.

N° 2725.

A Madame
Madame la Marquise
de Verdelin
à Bourbonne-les-Bains [1].

Ce samedi 17 Aoust [1765] [2].

Le tems ni mon état ne me permettant, Madame, pour le présent aucun voyage, je prends le parti de vous attendre ici jusqu'à la fin du mois désirant au reste par toutes sortes de raisons que vôtre voyage soit accéléré le plus qu'il sera possible. Venez, Madame, que de biens [3] vous ferez à mon coeur malade, que de maux vous me ferez oublier.

N° 2726.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
à Monlezy [4].

Ce Dim: matin [18 août 1765]

Mon état met encore plus d'obstacle que le tems à mon départ. Ainsi j'abandonne pour le présent mon prémier pro-

1. Transcrit le 4 mars 1924, à Alençon, de l'original autographe non signé, appartenant alors au comte Le Veneur. 4 p. in-4°, le texte occupant la moitié de la première ; l'adresse sur la 4e, les deux autres blanches. Cachet de cire rouge : la lyre. [P.-P. P.]

2. Bergounioux, dans l'*Artiste* (1840, p. 86), donne à ce billet le millésime de 1764 qui est impossible, étant donnée la lettre du 19 août 1764 (T. XI, n° 2168). Le présent billet est de l'année 1765, où le 17 août fut effectivement un samedi. D'ailleurs, à la fin de cette quinzaine-là, Mme de Verdelin vint passer quelques jours à Motiers, d'où elle repartit le 3 septembre. [P.-P. P.]

3. *Sic*, au pluriel, dans l'original autographe.

4. Transcrit le 4 mai 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la

jet de voyage qui ne me permettroit pas d'être de retour à la fin du mois, ce qu'il faut absolument. Mais au lieu de cela je prendrai le parti de descendre à Neufchâtel et d'y passer quelques jours avec vous. Ainsi vous pouvez si vous descendez[1] me prendre avec vous, ou nous descendrons séparément, toujours en supposant que mon état le permette. Je fais mille salutations et respects à tous les habitans et habitantes de Monlezy. Je ne dois entrer pour rien dans l'arrangement de voyage de M. Chaillet parce que je ne prévois pas de pouvoir descendre aussi tôt que lui. Mad^e Boy de la Tour me charge de lui marquer de même qu'à Madame l'empressement qu'elle a de les voir ici. Elle leur fait dire aussi pour nouvelle que Mad^e de Froment est arrivée hier à Colombier. Nous verrons votre besogne quand nous vous verrons, et c'est surtout pour en conférer ensemble que je veux passer deux ou trois jours avec vous. J'écris si à la hâte que je ne sais ce que je dis, si non quand je vous assure que je vous aime de tout mon coeur.

Le portrait[2] est fait et on le trouve assez ressemblant ; mais le peintre n'est pas content.

Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 81, 82. In-8° de 4 p., la 3e blanche. L'adresse sur la p. 4, sans chiffre postal. Cachet de cire rouge, à la lyre.

1. Monlézi, où se trouvait alors Du Peyrou, est sur une hauteur dominant Môtiers, et l'altitude de Môtiers est supérieure à celle de Neuchâtel. [P.-P. P.]

2. Quel est ce portrait, et de quel peintre s'agit-il ? Ce ne saurait être Liotard, à qui Rousseau faisait demander (lettre à d'Ivernois du 25 août) de différer son départ pour Môtiers jusqu'au mois d'octobre et qui ne put pas trouver Rousseau à ce moment-là, puisqu'il dut quitter Môtiers. [Th. D.]

N° 2727.

A M. [COINDET À PARIS][1].

A Motiers ce 18. Aoust 1765.

Voici, cher Coindet, un pacquet pour M. Guy. J'ai receu ceux que vous m'avez addressés, et je vous remercie de vos soins de vos envois et de vostre bon souvenir. Je suis très charmé que l'on commence à sentir dans la maison où vous étes qu'on auroit dû vous y traiter avec plus d'égards. J'ai toujours espéré que Madame Necker mettroit les choses sur un meilleur pié, et je ne doute pas que desormais, moyennant de votre part les retours convenables, tout n'aille de mieux en mieux. La patience est utile à tous les ages, mais au votre elle est encourageante, pour jouir longtems de ses bons effets.

J'attends avec empressement les gravures de M. Wattelet et de Mad^e le Comte ; je transformerai mes mauvais jours en jours agréables en m'occupant à la fois des charmes de leurs talens et de leurs bontés pour moi.

Je suis retenu depuis trois semaines, dans ma chambre par le tems, par mon état, et toujours accablé de monde qui ne me laisse pas même la liberté de souffrir en paix. Plaignez-moi, et aimez-moi, cher Coindet ; je vous embrasse et vous salue de tout mon coeur.

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, n° 35. In-8° de 4 p., les 3e et 4e blanches [Th. D.]

N° 2728.

POUR MADAME BOY DE LA TOUR [1].

[Môtiers, août 1765].

J'envoye, ma bonne amie savoir de vos nouvelles ; pour moi je n'en ai point de bonnes à vous donner.

Permettriez-vous que M. le Tresorier eut l'honneur de diner avec vous ? Je sais qu'il le desire, et moi je desire lui faire plaisir pourvu que cela ne vous déplaise pas. Dites librement oui ou non, et ne vous donnez pas pour cela la peine d'écrire ; un mot de bouche suffit.

N° 2729.

POUR MADAME BOY DE LA TOUR [2].

Ce Samedi matin [2e quinzaine d'août 1765]

Voila, ma bonne amie, le hallebran qui vous étoit destiné, et comme ce n'est pas cependant un aliment extrémement sain, je vous conseille et vous prie de manger à la place une des deux bécassines que j'y ai jointes. Si vous aviez la complaisance et le crédit d'engager M. Chaillet de quitter vôtre diné pour le mien, je saurois grand gré à vous et à lui de ce sacrifice et cela nous mettroit à portée de faire après diné la partie d'échecs sans ennuyer personne. Faites moi dire le plus tot que vous

1. Transcrit de l'original autographe non signé, que m'a communiqué M. H. de Rothschild. Publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 259, 260. Une page petit in-12, les p. 2 et 3 bl. Sur la page 4, l'adresse et le cachet à la lyre. Sans marque postale. [Th. D.]

2. Transcrit de l'original autographe non signé, que m'a communiqué M. Henri de Rothschild. Publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 263, 264. 4 p. in-8°, les 2e et 3e bl., l'adresse sur la 4e, cacheté d'un pain à cacheter. Sans marque postale. [Th. D.]

pourrez s'il viendra ou non. Donnez-moi, chère amie, de vos nouvelles, puisque vous ne voulez pas m'en apporter à diné.

N° 2730.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE VARSOVIE

du 22 août 1765.
(Adressée par *** à ***)[1].

... Daignez vous informer, Monsieur, de l'incomparable Rousseau, et me donner de ses nouvelles ; des nouvelles de cet homme, l'honneur et la gloire de sa patrie. Il n'y a pas ici jusques au Nonce du Pape qui ne s'informe de ce qu'il fait et comment il se porte ; le Supérieur des Théatins, le Supérieur des Missionnaires de Sainte Croix, enfin tout ce qu'il y a de gens érudits s'empressent de me demander de ses nouvelles, de son bien être, de sa santé, tous avec tant d'empressement qu'il est aisé de voir jusqu'à quel point ils estiment ce grand homme. Effectivement aussi grand dans son genre que tous les héros anciens et modernes.

Vos magistrats bien loin de l'avoir flétri, l'ont infiniment illustré, ou pour mieux dire, croyant le flétrir, ont contribué à le faire remarquer, et la suite toute naturelle de l'attention qu'on lui a prétée, lui a attiré une admiration universelle dans ce pays où l'on est zélé républicain dans la spéculation.

Son Contrat social et ses Lettres de la Montagne sont goutés à un tel point qu'il n'est pas possible d'exprimer...

1. *INÉDIT*. Transcrit d'une copie du temps, qui s'est retrouvée dans les papiers de De Luc et que m'a communiqués en 1879 Mme Ruegger-De Luc. Il y a une copie de cet extrait, de la main de Ph. Plan, dans le 1er ms. Adert, fol. 185 ; il est également copié dans le 2e ms. Adert, p. 375, 376. [Th. D.]

N° 2731.

A Monsieur
Monsieur Roussaux
A Motier [1].

(Lettre de Mme Du Terreaux)

Motier le 22e Aoust 1765.

Monsieur

Si je n'avois crins de me rendre indiscret[e], j'aurois pris la liberté de vous rendre mes devoirs aujourd'hui, Mais je me détermine à avoir l'honneur de vous écrire, et de vous demander une grace, votre coeur bienfaisens me fait espérer de l'obtenir. La considêration et le pouvoir, que vous merité si justement, et qui vous est aquij sur l'Esprit de notre Monarque, et de Milord Maréchal, mhotorise à vous supplier d'accorder votre recomandations à mon Epoux, pour avoir de la Cours l'Obtantion d'un placet qu'il fait partir par le Courie daujourdhui pour remplacer Monsieur Chaillet Darnet, com̃e conseillié d'Etat, un Mots de votre part Monsieur le rendra sur de son but, Permeté que j'ose vous le demandé conjointemens, avec mes Tantes, et que je profite de cette occasions, pour me dire du Nombres de vos admiratrices.

Monsieur,
Votre très humble
et tres obeissante servante

Julie Du Terraux

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel ; pas de marque postale. Cachet armorié. [Th. D.]

N° 2732.

A. M. [D'Ivernois, à Genève][1].

A Motiers le 25 Aoust 1765.

Engagez, Monsieur, je vous en prie, M. Liotard, non seulement à venir seul, à moins qu'il ne lui soit extrémément agreable de venir avec M. Wilkes ; mais à differer son départ jusqu'au mois d'octobre, car en vérité l'on ne me laisse plus respirer, il m'est absolument necessaire de reprendre haleine, et lorsqu'une compagnie que j'attens à la fin du mois sera repartie, je serai forcé de partir moi-même pour quelque tems pour éviter quelques unes des bandes qui me tombent non plus par deux ou trois comme autres fois mais par sept ou huit à la fois.

Vous avez eu bien tort d'imaginer que je voulusse cesser de vous écrire, puisque l'exception est faite pour vous depuis longtems : il est vrai que je voudrois que cela ne devint une tâche onéreuse ni pour vous ni pour moi : écrivons à notre aise et quand nous en aurons la comodité. Mais si vous voulez m'asservir réguliérement à vous écrire tous les huit ou quinze jours, je vous déclare une fois pour toutes que cela ne m'est pas possible, et quand vous vous plaindrez de m'avoir écrit tant de lettres sans reponse, vous voudrez bien vous tenir pour dit une fois pour toutes : *pourquoi m'en écrivez-vous tant ?*

Tout en vous querellant j'abuse de vôtre complaisance ; Voici une réponse pour Venise ; vous m'avez dit que vous pourriez la faire tenir, ainsi je vous l'envoie sans savoir

1. Transcrit en mars 1914 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 61. Un feuillet in-4°, sans adresse ni cachet. Au verso, D'Ivernois a écrit : « Motier 1765, Mr. Rousseau le 25 août. R. 27, 29. » [Th. D.]

l'addresse. Ceux qui ont remis la lettre à laquelle celle-ci répond y suppléeront. Je vous embrasse de tout mon cœur

J. J. Rousseau

N° 2733.

A Monsieur
Monsieur Guy
chez Mad[e] la Veuve Duchesne
Libraire rue S[t] Jaques
a Paris [1].

A Motiers le 25 Aoust 1765 [2].

Je reçois, Monsieur, avec vôtre lettre du 17. la lettre de change pour M[lle] le Vasseur qui vous en fait ses remercimens. Pour moi je vous en ferois plustot des reproches, surtout vu la précédente Lettre de cinquante Louis dont les inquietudes qui me sont restées m'ont empêché jusqu'ici de recevoir le montant.

J'attendois par cet ordinaire de nouvelles épreuves, et c'étoit pour n'en pas retarder le renvoi que je suis revenu précipitamment; cependant je n'ai rien receu. Je ne puis pas vous promettre pour le reste de l'Autonne l'exactitude que j'ai mise jusqu'à présent à me trouver ici tous les jours de courrier.

L'imprimé que vous m'avez envoié intitulé, *pièces originales*

1. Transcrit à Londres, en 1912, de l'original autographe signé, conservé au British Museum, Add. ms. 33964, fol. 413, 414. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4[e]. Cacheté d'un pain à cacheter. Timbre postal pontarlier, chiffre postal 10. Sur la p. 1, Guy a écrit : « N° 72. » [Th. D.]

2. Musset-Pathay, qui a publié cette lettre en 1825 (*Œuvres inédites,* I, p. 191, 193), imprime : « 23 août. » Il y a, *très-lisiblement*: « 25 Aoust », dans l'original autographe. [Th. D.]

est très défectueux, plein de fautes et d'absurdités. Ce dont je vous parlois est tout autre chose ; ce sont des rélations en forme de lettres de tout ce qui s'est passé jusqu'ici dans ce pays concernant mon affaire. Les *pièces originales* que vous m'avez envoyées y sont aussi, comprises dans les pièces justificatives dont elles ne font que la moindre partie. Tout le recueil, en y comprenant les Lettres de M. de Montmolin, feroit un volume in douze qui, je pense, auroit son debit s'il étoit bien imprimé. Du reste je crois que [1] l'écrit qui se prépare le sera prémiérement en ce pays. Mais le tout sera rassemblé par quelqu'un dans celui où vous étes, et j'aimerois mieux que ce fut par vous que par un autre.

Je vois, Monsieur, par la rareté de vos envois que les épreuves du Dictionnaire coûteront beaucoup de tems et d'argent pour venir dans ce pays. Cela et la rigueur de l'hiver dans ces montagnes me [2] tenteroit bien d'aller passer celui-ci à Paris en attendant qu'un appartement qui m'est destiné dans une maison qui se bâtit à Neufchâtel fut habitable, ou du moins, que la belle saison me permit de revenir habiter le mien où je laisserois M[lle] le Vasseur et mon petit ménage jusqu'à mon retour. Ne sauriez-vous point dans vos quartiers quelque chambre garnie en bon air, et à portée du Luxembourg, ou ce qui seroit encore mieux à la campagne ? Si vous me faisiez là dessus quelque réponse encourageante et que mon état me permit un voyage, je ne répondrois pas que vous ne me vissiez un beau matin. Je ne suppose pas que M[rs] du Parlement fussent encore d'humeur à me chercher querelle en tous cas ils feroient ce qui leur plairoit. Je suis si accoutumé aux persecutions des hommes, qu'elles sont devenues en quelque maniére mon élément. Au reste quoiqu'il arrive, il faut absolument que je sois de retour ici au mois de may, à moins qu'on ne me retint par force, et il faut toute l'envie que

1. « la réponse du ministre », biffé et remplacé au-dessus de la ligne par : « l'écrit qui se prépare. »

2. Au lieu de « me tenteroit bien », Musset-Pathay a imprimé : « me donneroit bien l'envie. »

j'ai de revoir ce dernier ouvrage pour me faire faire [1] un si grand voyage dans un pays où je ne puis ni ne veux rester. J'attends l'envoi que vous m'annoncez et je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur

J. J. Rousseau

Il me paroit clair que le volume dont M. Marin vous parle et qui doit entrer à Paris est précisement le recueil de Mensonges que le Ministre d'ici a fait imprimer et auquel l'écrit dont je vous parlois doit servir de reponse.

N° 2734.

A M. Meuron

(Lettre à retrouver.)

Môtiers le 27 août 1765

[Une lettre inédite de J.-J. Rousseau à M. Meuron, du 27 août 1765, a passé en décembre 1878 dans la vente Veydt. Elle m'est inconnue. — TH. D.]

1. « entreprendre », biffé et remplacé par le second « faire »

N° 2735.

MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU, LE CITOYEN,
A MOTTIERS[1].
(Lettre de D. Roguin.)

Yverdon le 28 aoust 1765.

Que l'attente, mon cher amy, est ennuyeuse. Depuis votre départ d'icy, j'ay compté les jours, les semaines et les mois se sont écoulés, quoique vous nous aviés flatté de l'espoir de vous revoir avant que le mois fût écoulé, sans que j'aye eu le plaisir de vous embrasser. Il est vray que depuis le séjour de Mad. Boy de la Tour sur la montagne ou plutôt dans votre agréable vallon j'ay rallenti mon impatience, dans l'Esper^ce^ que vous vous arrangeriés de façon ensemble p^r^ vous trouver icy à son arrivée si vous ne préférez à venir avec le Collonel. Il s'est chargé de votre bien, afin de soulager le piétonneur[2] qui d'ailleurs pouroit vous faire faute, accablé de monde, comme vous l'êtes, mes nièces n'ayant cessé de nous aprendre toutes vos politesses. Je crains beaucoup qu'elles ne vous ayent été à charge de toute façon, mais c'est tant pis pour vous, pourquoy accueillés-vous si bien vos visites? Nous avons icy M. le capitaine de Watteville au service d'Hollande, fort amy de Mr Rey, qui vous en auroit été faire une, si je ne luy avois dit que vous étiés sur le point de venir icy, et j'ay prié Mme d'Illens de ne plus vous fatiguer de ces Anglois. Mais ils croiroyent n'avoir pas fini leurs voyages, s'ils ne pouvoyent dire chés eux qu'ils ont eu l'honneur de vous rendre leurs homages. J'espère que vous aurés recouvré votre santé

1. *INÉDIT*. Transcrit le 23 juillet 1929 d'une copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

2. C'est-à-dire : il s'est chargé de vos bagages afin de soulager le facteur.

vec ce beau temps, charmant le matin et le soir p^r voyager. 'ournés vos pas cher amy de ce côté, p^r que j'aye la satisfacon de vous embrasser bientôt.

Mr Rougemont de Paris, en route depuis le 23, soupire près cet avantage. Cela sera une alte agréable p^r vous à ^t Aubin, je ne sçaurois vous extraire tout ce qu'il me dit 'obligeant p^r vous par une lettre du 21 de ce mois.

N° 2736.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MOTIERS-TRAVERS[1].

(Lettre de Guy.)

A Paris le 29e Aoust 1765.

Monsieur,

Je reçois aujourd'huy jeudy votre lettre écrite du 25. Je 1'aperçois que vous ne pourrez recevoir la mienne de longems, puisque son vrai jour du départ ne sera que mardy prohain. C'est en effet bien du tems, chose qui ne répond pas à impatience où je suis que vous la receviez promptement. Si pouvois vous l'ap[p]orter moy-même, ce seroit vraiment ne bien douce satisfaction pour moy ; j'aurois celle de vous ccompagner ici ; mais je ne puis être si heureux.

Ça, il n'est pas douteux que nous vous trouverons un ppartement aux environs du Luxembourg, ou à la campagne, dans un endroit commode pour votre santé, autant qu'il era possible, et pour l'occupation que vous voudrez y pren-

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque Neuchâtel, rec. relié, fol. 78, 79. In-4°, trois pages de texte. [Th. D.]

dre ; mais, en attendant, vous pouvez en toute sureté vous mettre en route et venir en droiture à la maison : nous y avons un petit apartement, propre, apartenant [à] un de mes intimes amis, qui est actuellement à Londres et dont il ne reviendra qu'à la fin d'octobre ; et vous serez là comme chez vous. Je compte si bien sur le plaisir de vous voir que je vais suspendre l'envoy des épreuves du Dictionnnaire, qu'en (*sic*) effet votre présence y sera bien nécessaire, et nous irons bon train ; vous étant ici, ce sera une affaire de trois à quatre mois.

J'ai fait commencer à imprimer les planches ; je garde celles qui étoient les plus chargées de corrections, pour que vous les revoyez encore.

Je vous ai enfin adressé le petit envoy, qui contient :

Les tomes 4 et 5 des Planches de Lorraine ; on promet de donner les planches incessamment.

Garcaaut[1] cinq vol. in 8°	53 £
Philosophia Botanica, 1 vol.	5
Genera Plantarum, 1 vol.	6
Methodus foliorum, de Sauvage	4
Barrelieri icones plantarum, fol. (rare)	24

6 portraits encadrés

12 dits en feuilles

3 Isabelle et Gertrude (La Reconciliation Villageoise) Et Adam et Eve, tragédie.

Le tout est exactement bien arrangé : si la caisse vous vient mal conditionnée, ce ne pourra être occasionné que par le peu de soin des voituriers, et alors je vous prie de vous en plaindre à M. Junet, pour qu'il gronde et fasse même payer le dommage, comme c'est juste.

Je reviens à votre voyage. D'abord vous pourrez être assuré que personne ne sera instruit de votre séjour ; que vous ne verrez de nous que ceux que vous voudrez ; ne vous chargez de linge que ce qu'il vous en faudra pour la route. Mandez-moi le jour que vous croirez arriver à Paris, afin que j'aille au devant de vous. Madame Duchesne, qui est la seule ins-

1. *Sic*. Il faut sans lire Garsault. [P.-P. P.]

ruite de cecy et dont je suis sûr de la discrétion, a l'hon-
ıeur de vous saluer.

Je suis, Monsieur, Votre très humble et très ob. serviteur

Guy [1].

N° 2737.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
a Neufchâtel [2].

A Motiers le 29 Aoust 1765.

Voici mon cher Hôte, une lettre de change de cent francs sur ın Libraire de Fribourg, que je vous prie de vouloir bien pro- oser à Fauche, et sur laquelle il pourroit déduire le montant e ce que je lui dois. S'il ne peut s'en charger, voyez je vous rie, si personne parmi les commerçans ne voudroit s'en harger [3].

J'espére que vous serez arrivé à Neufchatel heureusement.)onnez-moi de vos nouvelles, mais ne vous servez plus de ı Poste. J'ai résolu de ne plus écrire ni recevoir aucune lettre ar cette voye, et je suis même forcé de prendre ce parti, uisque personne de ma part ne peut approcher du bureau ans y être insulté. Il faut, au lieu de cela, se servir de la Iessagére [4] qui part d'ici tous les mardi au soir, et de Neuf-

1. A partir de cette lettre, il y a une lacune dans les lettres de Guy à Rous- au conservées à Neuchâtel. Il manque celles de la fin de 1765, celles de 1766 et lles du début de 1767. Pierre Guy, incarcéré à la Bastille, pour délit de rairie le 25 janvier 1767, en sortit le 26 juillet 1767. [Th. D.]

2. Transcrit, le 4 mai 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la ibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 93, 94. In-8° de 4 p., la 3e blanche. adresse sur la 4e, avec chiffre postal. Cacheté d'une oublie. [Th. D.]

3. Ce premier alinéa est *INÉDIT*.

4. Et non « Messagerie », comme impriment les précédents éditeurs.

chatel tous les jeudi au soir. Si vos gens sont embarrassés de trouver cette femme, ils pourront déposer leurs lettres à la Couronne [1], et Mesdemoiselles Petit Pierre voudront bien se charger de l'en charger. Je vous embrasse de tout mon coeur.

N° 2738.

A Monsieur
Monsieur Rousseau, Recommandée
à MM[lles] Petit Pierre de la Couronne
pour la faire tenir par voie sûre,
et non par la Poste
A Motiers [2].

(Lettre de M. Chaillet.)

Voici, mon très-cher & bon citoyen, l'extrait d'une lettre du directeur de l'hôpital de Berne par laquelle vous êtes le maître de vous établir dans votre hermitage. Il est bon que vous sachiez qu'il n'aurait osé prendre sur lui de vous permettre d'y établir votre domicile et demeure s'il n'y était autorisé. Berne a agi à la réquisition de Genève, et, pour la même raison, ils auraient peine à révoquer leurs arrêts ; il ne leur refuse d'autre parti que celui qu'ils prennent.

« J'ai su que M. Rousseau avait fait quelque séjour à *la*
« *Motte* ; aussi longtemps que cela lui a fait plaisir, cela m'en a
« fait aussi. Cependant, je voulais l'ignorer très-parfaitement,
« vu que ce n'est pas mon affaire d'empêcher sa retraite dans

1. La Couronne était une auberge où Rousseau descendait quand il passait à Neuchâtel. (*Cf.* n° 2682, dernier alinéa.)

2. *INÉDIT*. Transcrit par Joseph Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

« cette solitude aussi long-temps que je n'y vois aucun « inconvénient.

« Notre logement est si serré, qu'à peine avons-nous assez « de lits pendant la vendange, vous sentez donc très-bien, mon « très-honoré patron, que le receveur ne peut pas le loger « dans aucune de nos chambres dont les meubles appartien- « nent à l'hôpital, mais il peut lui donner une de ses « chambres.

« Mon unique embarras est l'arrêt du sénat qui m'empêche « de donner une permission expresse, et je ne voudrais pas « non plus la demander à la direction, étant autant que « sûr qu'il serait difficile de l'obtenir ; le meilleur est d'igno- « rer : pourvu que M. Rousseau se tienne tranquille, je ne « crois pas que qui que ce soit l'inquiète. Pour moi, en parti- « culier, je serais charmé de profiter de sa bonne compagnie « lorsque j'y serais ; et je le recommanderais fortement au « receveur pour qu'on ait pour lui tous les égards conve- « nables. »

Vous voilà donc très-libre, mon bon ami, de faire ce que vous voudrez ; et je vois tant de fanatisme à Môtiers, qu'il me tarde de vous voir ailleurs, au moins jusqu'à ce que l'on voie l'effet que la réponse produira, et donner à ces têtes plus que bêtes le temps de se rassoir.

Je suis fâché de ne pouvoir pas vous donner aussi bonne nouvelle relativement à l'*avis* que vous désireriez faire insérer dans la *Gazette de Berne*. MM. Fischer ont la *Poste* et la *Gazette* ; vous jugez qu'ils ont trop d'intérêt à la chose pour y consentir ; d'ailleurs, c'est une famille en grand crédit, et, si vous prenez le parti de vous domicilier à *la Motte*, il ne vous convient du tout pas de vous brouiller avec eux. Du Peyrou vient dîner avec moi dimanche, nous en délibérerons ensemble. Mme Boy de la Tour et sa très-aimable fille arrivèrent hier au soir, par une forte pluie ; elles sont très bien. Je suis à vous de toute mon âme.

Ce 30e août 1765. CHAILLET.

N° 2739.

A M. [Du Peyrou à Neuchâtel][1].

Ce Samedi 31. [août 1765].

Voici une folie[2] sur le plan dont nous parlames à notre derniére entrevue. Vous la supprimerez si elle vous paroit mauvaise, sinon vous en ferez l'usage qu'il vous plaira. Je ne serois pas fâché, si vous jugiez à propos de la répandre, qu'elle courut un peu ce pays-ci, et en ce cas je vous recommanderois entre autres le justicier Clerc ennemi particulier de Pierrot des Dames. Comme il faudroit multiplier beaucoup les copies, il seroit bien plus comode de la faire imprimer, mais je ne sais si Fauche voudroit s'en charger. De maniére ou d'autre il importe que personne ne m'en sache l'Auteur. On pourra le soupçonner; il n'importe, pourvu qu'on n'en puisse avoir aucune preuve ; ainsi ne la montrez écrite de ma main à personne, et gardez l'original jusqu'à notre premiére entrevue. Vous m'aviez promis une copie de ma lettre[3].

L'article de la Gazette doit être en ces termes.

J. J. Rousseau àvertit le public que, pour de bonnes raisons, *il n'écrit* ni ne reçoit plus *aucune lettre pàr la poste.*

Je risque pourtant encore celle-ci pour que vous la receviez à tems ; mais ne me répondez pas par le courrier attendu que ne faisant plus retirer de lettres, je ne recevrois pas la votre.

Vendredi matin au plus tard j'attends de vos nouvelles par la Messagère; mais il y a bien loin d'ici la. Bon jour, mon cher Hôte, je vous embrasse de tout mon coeur.

1. *INÉDIT.* Transcrit le 5 mai 1916 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. rel., fol. 95). In-8° de deux pages. [Th. D.]

2. Il s'agit de la *Vision de Pierre de la Montagne.*

3. La grande lettre du 8 août 1765, n° 2716..

N° 2740.

A M. [Guy, libraire à Paris] [1].

A Motiers, le 1r 7bre 1765.

Je n'ai point receu, Monsieur, aujourdui de vos nouvelles, et cela me fait de la peine, parce que la vie orageuse que je mène, me forçant de changer de projet [2] tous les jours, ne me permettra, selon toute apparence, ni de rester ici cet hiver ni de vous aller voir, comme je l'avois desiré. Ainsi nous perdons pour la correction un tems très précieux et des comodités que nous n'aurons plus dans la suite.

On m'a présenté cette semaine un pacquet venu de Genève sur lequel j'ai reconnu votre écriture; mais ce pacquet ouvert, déchiré étoit en tel état et chargé d'un port si exhorbitant, que, pour punir les gens de la poste entièrement livrés au Ministre d'ici, j'ai pris le parti de leur laisser et ce pacquet et plusieurs autres, et de ne plus rien recevoir par cette voye. Je comprends que vous aurez voulu faire contresigner ce pacquet, et que pour me punir de cela on aura pris le parti de [3] faire circuler, afin d'en grossir le port et d'en retarder la réception. Et moi, pour faire retomber cette méchanceté des gens de poste sur eux-mêmes, je prends le parti de ne plus rien recevoir du tout qui passe par leurs bureaux.

Si donc ce pacquet contenoient les épreuves qui suivent celles des deux prémiéres feuilles, comme je le présume, renvoyez-moi ces deux mêmes épreuves, mais prenez si bien vos mesures que le pacquet vienne par Pontarlier, et non par

1. Transcrit le 9 avril 1888 de l'original autographe signé que m'a communiqué M. Etienne Charavay. En haut, à gauche, « n° 72 ». In-4° de 2 p., sans adresse. [Th. D.]

2. *Sic,* « projet », au singulier, et non « projets », comme impriment les précédents éditeurs.

3. *Sic,* « de faire circuler », et non « de le faire circuler », comme impriment les précédents éditeurs.

Genève, où l'on envoye de Paris tout ce qui n'est pas affranchi pour ce pays-ci. Je pense que, pour épargner quelques ports, vous vous exposez à des retards beaucoup plus dispendieux ou à publier un livre très mal imprimé. Si au lieu de vous obstiner à faire contresigner par des gens qui se moquent de vous, vous alliez parler aux commis des postes, et vous abonner pour l'envoi et le retour de vos feuilles, ils vous feroient sûrement un parti raisonnable, et vous seriez servi diligemment. Quoiqu'il en soit, je suis déterminé, pour de bonnes raisons, à ne plus recevoir ni lettres ni pacquets venant par Genève, et à n'avoir plus aucune affaire avec les gens de la poste d'ici. Pour recevoir mes pacquets de Pontarlier, je prierai M. Junet de les addresser ici à quelqu'un de confiance, ou, pour faire mieux encore, je lui enverrai tous les samedis un exprès pour me les apporter. Mais cet arrangement ne peut durer que pendant le séjour qui me reste à faire ici, et qui ne sauroit être long encore. Ainsi je vous conseille d'en profiter. Je voudrois faire mieux, mais mon sort est plus fort que moi. Je prends à regret une résolution embarrassante, et ce n'est assurément pas par avarice que j'ai refusé mes pacquets[1] ; Mais je ne puis plus endurer qu'on se moque de moi avec autant d'impudence, qu'on retarde de quinze jours et plus mes pacquets, qu'on les ouvre, qu'on les lise, et puis qu'on me les envoye tranquillement ouverts, taxés de ports effroyables, et que, quand je m'en plains, on se moque de moi[2].

Voila M. Junet qui arrive ; je profite de cette occasion pour lui remettre ma lettre. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

J'ai oublié de remettre ma Lettre à M. Junet, ce qui la retardera d'un courrier. Le 3 [septembre 1765].

1. *Sic,* « mes pacquets », et non « mes lettres », comme impriment les précédents éditeurs.

2. Tout ce qui suit est *INÉDIT*.

N° 2741.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
A MOTIER [1]
(Lettre de J.-V. Jequiez, commis de la poste.)

Monsieur

Samedi dernier vous m'avez envoié vingt batz pour 8 moys de Gazette que j'ay receu a conte de l'année et le reste vous me le paieré a la fin de l'année, come étant juste. Peu m'importe que vous en fassiés la lecture ou non, également vous êtes obligé de paie la gazette à son entiere, ces sortes de convantion qui ne se font que pour lannée et n'on autrement.

Au mois d'Octobre *1763* par vos ordres j'ay conduits une voiture de paille de froment pour couvrir votre chambre. Je vous prie M^r d'avoir la complaisance de m'en faire parvenir de lautre ou celle la si les souris ne l'on pas gattée, il y en avoit huit cent que jespaire vous me ferez parvenir à votre loisir, et come ayant l'honneur d'etre tres sainsairement

Monsieur

votre tres humble et tres obeissant serviteur

J. V. JEQUIEZ

A Motier le 1er 7bre 1765.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. 1 p. in-4°, l'adresse au verso. [Th. D.]

N° 2742.

A Monsieur Jequier
Commis de la poste
a Motiers [1]

A Motiers, le 2 septembre 1765.

Je ne suis pas surpris, Monsieur, qu'un homme de votre sorte ait l'impudence de me redemander une paille dont vous eûtes honte de recevoir le payement lorsqu'on l'offrit, vu les fréquentes aumônes de toute espéce dont je comblois votre famille; mais je suis surpris que vous ayez oublié l'habit et veste qui vous fut remis pour votre fils, et qui paye au moins cinquante fois ladite paille. Lorsqu'il vous plaira de me payer cet habit, nous deduirons le prix de la paille.

Quant à la gazette dont, par la même raison, vous receviez ci-devant le payement presque malgré vous, je cesse de la payer, parce que je cesse de la lire; et je cesse de la lire parce que, non-seulement vous ne me l'envoyez point selon votre devoir, mais que même ni moi, ni personne de ma part, ne peut approcher de votre maison sans être insulté, ce qui me met hors d'état de plus rien recevoir désormais par la poste.

Recevez, Monsieur, mes très humbles salutations.

J. J. Rousseau

1. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

N° 2743.

A MONSIEUR
MONSIEUR J. J. ROUSSEAU
A MÔTIER[1].

(Lettre de Madeleine Boy de la Tour.)

Colombier, Dimanche [1er septembre 1765][2].

Vous m'avez permis, cher ami, vous m'avez même priée de vous donner des nouvelles de ma chère Maman. Cela convient trop à mon coeur pour que je ne m'empresse pas d'en profiter. Helas ! l'on paye bien les plaisirs ! Vous ne sauriez vous faire une idée de mes regrets en vous quittant, et de ceux que j'ai continuellement d'être éloignée de l'ami à qui je suis le plus attachée. Le tendre intérêt que vous avez témoigné prendre à mon sort a redoublé ou a rendu encore plus vifs les sentimens d'affection que je vous avois déjà voués. Si quelque chose peut me rendre digne de votre estime, c'est assurément la vivacité de l'amitié que je vous porte, et rien ne sauroit m'être plus doux que d'être un jour à même de vous le prouver. Conservez-moi aussi un peu de cette amitié dont vous m'avez donné de si sûres preuves, et qui m'est si chère, qui entre pour *tant* dans le bonheur de ma vie. Oui, cher ami, le souvenir de quelques instans passés avec vous me fait verser des larmes délicieuses. Quand reviendront ces heureux momens ? Je n'ose me livrer à l'idée de vous revoir dans peu à Yverdon ; ce voyage est très pénible, et cette considération diminueroit la joie que j'aurois de vous revoir. Cependant, nous nous

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cachet de cire rouge aux armes Boy de la Tour (la tour seule et l'étoile). [Th. D.]

2. Un annotateur anonyme du XVIIIe siècle a daté, sur la 4e page : « 7bre 65 ». Le millésime 1765 est certain ; quant au mois, il faudrait que ce fût tout au début de septembre, peut-être même le 25 août. En tous cas, le dimanche 8 septembre serait trop tard. [Th. D.]

éloignons ; nous serons séparés peut-être pour un long tems ; le doux souvenir de celui qui vient de s'écouler peut seul me faire supporter cette affligeante pensée. A présent j'ai au moins le *vrai* plaisir de voir vos amis, d'entendre parler de vous, et c'est un grand dédommagement : je vais perdre cet avantage, Mme De Luze, avec qui je l'ai ressenti, m'a chargée de ses tendres complimens pour vous et est très fâchée que vous teniez si mal votre *gageure.* M^r^ Du Peyrou a dîné aujourd'hui ici et paroît digne d'être votre ami. Tous ces Messieurs parlent de *vous* avec un feu qui me charme. Ces personnes vraiment *aimantes* sont bien rares, et bien précieuses aux gens qui savent *aimer.* Maman est fort bien et plus heureuse que *sage,* car elle n'est pas fort obéissante à sa *fille.*

Adieu, Monsieur, j'espére que vous m'aimez assez pour ne me point répondre ; cela me donnera la liberté de vous écrire. Mes amitiés à Mlle Le Vasseur.

Agréez l'assurance de mon vif attachement.

M. Boy de la Tour

Recevez, mon bon ami, mes tendres embrassemens, avec mes remerciemens. Mes complimens à Mad^lle^ Le Vasseur. A Dieu [1].

N° 2744.

Monsieur
Monsieur Rousseau, le Citoyen,
A Mottiers [2].

(Lettre de D. Roguin.)

[Yverdon] Ce Lundy à 5 heures [2 septembre 1765].

Je vous escrivis hier soir à la lumiére, mon bon amy, sans trop sçavoir ce que je vous mandois. Je sçays seulement que je désirois de vous suplier instam^t^ de nous venir voir icy.

1. Ce P.-S. est de la main de Mme Boy de la Tour.

2. *INÉDIT.* Transcrit le 22 juillet 1929 d'une copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

Ce desir, aujourd'huy, se double après les reflexions d'une nuit sans dormir. Je sçay l'estime et la tendresse que vous ont vouée Mad. et Mlle [Boy de la Tour], surtout cet aimable enfant, je ne sçay pas moins l'amitié que vous avés p^r le Collonel[1]. Je souhaitterois donc fort, mon bon amy, que vous tâchassiés de faire réussir ou au moins de faire une nouvelle tentative de notre ancien projet. En représentant à l'un et à l'autre séparément ou conjointement que si l'âge du Collonel n'est pas proportionné à celuy de la D^lle, il est beaucoup raproché par la sagesse et la solidité de son jugement. Elle peut, je le sçay, assortir l'âge d'un époux avec le sien ; mais qui luy répondra de la légèreté et de l'inconstance de cet âge, rien de plus ordinaire surtout dans les grandes villes que de voir rompre la paix des ménages par les ruses et les artifices des filles, femme de chambre, et surtout par celles des spectacles ; mais son coeur, ses charmes, son choix la garantissent de ce malheur. N'est-ce point trop présumer de ses forces ? Et seroit-elle sure de le détourner aussi de la passion du vin et du jeu, s'il hantoit un jour mauvaise comp^e. En un mot de tous les caprices de la jeunesse rassasiée et dégoutée d'une trop bonne table.

Avec le Collonel, nous n'avons rien à craindre de tous ces travers, son âge, sa probité, sa religion, son caractère formé la rassurent contre tous ses pièges ; la douceurs et les caresses d'une femme chérie et estimée, rendront ses moeurs pures, mais un peu brutes, surtout p^r un officier général chés qui doit se trouver une politesse aimable et prévenante telles qu'elle pourra les desirer ; quels miracles ne font pas deux beaux yeux chéris. Mais, dira-t-on, il n'a pas assés de fortune p^r ma fille. Je doute fort qu'on en trouve une plus considérable actuellem^t faitte. Je compte au moins le bien Paternel et Maternel du Collonel à £ 30/m^s de ce païs, celuy de son frère a autant, et je suis persuadé qu'en considération de ce mariage, il ne refusera point de luy assurer après sa mort dans

1. Il s'agit du colonel Roguin, qui devait épouser plus tard Mlle d'Yllens, et non du colonel Roguin-Bouquet. [P.-P. P.]

le contract, sa pension de Piemont de 3 000 ce qui par la mort du Brigadier très incertaine peut augmenter de mil Livres, mettent le Coll. en état de prendre Mlle B[oy de la Tour] sans dotte, et de la laisser dans le commerce de ses frères pour acroître au profit des enfans. Ainsi dès le lendemain de ses noces, la mariée entre dans un rang, une maison formée et qui la met en passe à donner le ton à toutes les jeunes femmes de la ville, au milieu de sa famille, où elle est tendrement aimée, et de qui elle poura encore tirer un jour £ 100 m. de fr^{ce}, si elle a un garçon ; je pourois sans risque m'en rendre garandt, ainsi je ne vois rien à craindre p^{r} un coeur bon et tendre comme le sien que la perte de son mary ; mais les jeunes meurent comme de plus âgés ; Elle resteroit veuve, ce qu'à Dieu ne plaise de longtemps, très au large, bien logée, des plus chéries et respectées de la ville.

Si elle épouse un jeune homme, il sera sous la tutelle de Père et Mère au moins p^{r} son commerce, si elle fait ménage à part, elle sera obligée de vivre trés petitement et inconnue jusqu'à ce que son mary ait fait fortune p^{r} se retirer. Alors elle viendra dans notre Suisse p^{r} mettre à l'abry des variations du Comerce ce que son mary aura amassé à la sueur de son corps ; ce sera alors seulement qu'elle et son mary joüiront de la tranquillité, dont elle peut joüir à présent avec son amie Roguin et ses tantes [1], qui attireront le plus souvent la chère maman auprès d'elles, Mlle craint l'oisiveté d'un mary, le Collonel ne l'est pas, il court les bois et le gibier, ne tendra surem^{t} aucun piège à sa vertu, et, p^{r} la façon de penser de ma chére nièce, cette vie est préférable à celle basse d'acumuler par une sordide économie, ou par des profits assés souvent injustes une fortune lorsque nous ne pouvons plus en joüir et qui certainement ne pouront au plus luy procurer d'autre titre que celuy d'être riche, titre dont elle fait peu de cas, à moins qu'il ne la mette en Etat de faire du bien, ce qu'un

1. Mme E. Roguin, née Bouquet, femme du colonel Augustin-Gabriel Roguin et les sœurs de Mme Boy de la Tour, nièces de Daniel Roguin. [P.-P. P.]

abondant nécessaire peut faire, en mettant de l'ordre dans une maison.

Je vous laisse, mon bon amy. A votre amitié à étendre et faire valoir ces raisons pend^{t} le court moment que vous avés encore à passer avec mes nièces. Puissent nos bons desseins réussir. Adieu, mon plus cher amy, vous brûlerés ce griffonage.

N° 2745.

MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU, LE CITOYEN,
A MOTTIERS [1].

(Lettre de D. Roguin.)

Yverdon le 3 sept. 1765.

Je vous fais, mon cher bon amy, mille excuses si je vous ay prié d'une commission aussi désagréable que celle que je vous ay donnée, mais j'ay compté que vous ne refuseriés pas cette nouvelle preuve d'amitié à notre amy, et que d'ailleurs personne ne pouvoit mieux la faire réussir, si elle étoit faisable, que vous, mon Bon amy des deux parties, ce qui fait qu'aujourd'huy je n'y pense plus absolument, mais j'ay cru devoir à mon neveu cette dernière tentative, avant de tourner mes vues d'un autre côté p^{r} une nièce qui a du mérite, que j'ayme et que je souhaitterois être bien pourvüe. Ce seroit avec le jeune Rougemont, neveu de mon amy qui est de retour de Paris ; c'est un jeune homme de 24 ans, garçon très sage, estimé de tous les négocians de Paris, où il est à la tête et le chef aujourd'huy de sa maison qui est très florissante et très riche. Il avoit déjà du bien échu de feu sa mère pend^{t} la vie

1. *INÉDIT*. Transcrit le 23 juillet 1929 d'une copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe non signé et cacheté de cire rouge, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

de son père. Il en a aquit davantage par la mort de son père arrivée il y a dix-huit mois, qui l'a mis à sa place à la téte de sa maison qu'il ne manquera pas de rendre une des plus florissantes de Paris. Je sçay que ce parti ne seroit pas désagréable à la mére, mais ces petites ont laissé entrevoir à leurs tantes que leur aînée paroissoit ne pas voir de mauvais oeil un jeune de Lessert de Lyon, aussi dans le commerce sous son père qui tient la maison. Nous en avons vu icy toute la famille, qui est venüe faire un tour pour connoître la famille vraysemblablement, sous prétexte de rendre visite à une tante ou leur cousine germaine, femme de notre apothicaire Perceret.

On dit ce jeune de Lessert fort joly garçon, mais sous la tutelle de Père et de Mère, gens très serrés et qui prétendent dominer leur Brû. En quoy je la plaindray fort, mais cela ne luy coûtera rien p^r plaire à son mary, qu'elle aimera bien tendrement et devottem^t, et p^r rester dans la mesme ville que sa maman, et par là sera perduë p^r ses tantes qui sacrifieront cette perte à sa satisfaction. Vos bontés pour elle, p^r sa maman, et p^r toute la famille méritent de vous découvrir ces anecdotes ou mes vuës, afin de profiter de vos bons conseils lorsqu'il sera temps.

C'est nous, mon cher amy, que nous plaignons d'être privé si longtemps de la douce satisfaction de vous embrasser. J'espère au moins que nous l'aurons avant le départ de Mad. Boy [de la Tour] dont nous vous avertirons d'avance ; nous ignorons encore son retour de sa tournée. On dit que ce n'est qu'aujourd'huy qu'elle doit être partie de Collombier p^r Berne et de là à Morat. Elle s'empressera à son arrivée icy, de vous escrire et de vous remercier de votre accueil le plus gracieux et le plus obligeant. Je joins d'avance mes sentim^ts de reconnoiss^ce aux siens et à ceux du Collonel [1] qui ne cesse de vous remercier, et Mlle Le Vasseur, de toutes vos caresses et amitiés. Je vous embrasse, chers amis, bien sincèrem^t de mesme que le Collonel, de retour depuis samedy en bonne

1. Augustin-Gabriel Roguin-Bouquet.

santé, à ses fesses près, écorchées par une selle dure et par la chaleur.

Mes nièces vous disent mille choses, Mlle Julie vous assure de ses respects et votre grand'maman de toute son amitié et de leur reconnoissce. Elles me chargent de vous dire que si elles n'étoyent pas si ignorantes, qu'elles vous remercieroyent de toutes vos bontés.

N° 2746.

[D'Ivernois à Rousseau][1].
(Fragment.)

6 août 1765.

... Le peintre Monsieur Liotard s'est ravisé et compte vous aller trouver à la fin du courant ou au commencement du prochain. N'allez pas vous refuser à vous laisser peindre, car vous desobligeriez tous vos amis qui ont besoin d'avoir votre portrait de main de maître. Je vous ai dit pourquoi...

N° 2746bis.

A Monsieur
Monsieur J.-Jaques Rousseau [2]
(Lettre du peintre J.-E. Liotard.)

Monsieur

Le plus grand de mes plaisirs est de chercher a penser purement naturellement, et sans aucun préjugé. Nous n'avons au dessus des betes que la seule faculté de nous communiquer nos pensées par le langage, c'est la source de toutes nos conaissences bonnes ou mauvaises ; sur tout le reste je cherche a penser comme les animaux qui n'ont ni mauvaises habitudes ny prejugez. J'ay des idées tres singulieres, voicy les principales ; Nous devrions pour vivre longtems etre nuds et marcher a l'ordinaire a 4 pieds ; peut être somme nous de la classe

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cette lettre a été publiée en 1903 par Teodor de Wyzeva, dans *Peintres de jadis et d'aujourd'hui*, Paris, Perrin, petit in-8°. [Th. D.]



Librairie Armand Colin, Paris.

J. ÉTIENNE LIOTARD
Par lui-même.
Musée de Genève.

des animaux qui ne doivent point boire, qui ne doivent pas dormir, mais se reposer, il y a beaucoup d'animaux qui se reposent mais qui ne dorment pas. Je ne crois à aucun remede a moins qu'il ne soit nouriture ; un medecin est un aveugle qui peint ; et l'aveugle peut devenir meilleur peintre, la medecine est une des sciences la plus incertaine. Toute nouriture cuite est moins saine et plus elle cuit et moins elle nourit. je ne crois a aucun = on dit = sans examen : Je crois que la loi naturelle est la loi du plus fort ou du plus adroit ; tout homme qui veut vivre en societé doit agir selon cette loi de ne faire a autrui que ce que nous voudrions qu'on nous fit.

J'ay de plus a vous communiquer des idées sur la peinture singulieres, les principes les plus essentiels sont des axiomes ; j'ay a vous faire voir des tableaux d'un nouveau genre de peinture, et ou la peinture est poussée a son plus haut periode, et des idées relatives a vous communiquer, je pensois à vous aller voir avec Mr Wilques [1], mais j'entrevois par un article de votre lettre à Mr de Nivernois [2] que vous ne vous souciez pas de le voir ; a mon egard j'aime mieux Monsieur vous aller voir seul ; vous me renvoyez cet honneur au mois d'Octobre, j'eusse été bien charmé que ce fusse dans ce mois, mais patience ; je porterai ce qu'il me faut et vous prierai de me donner quelques moments pour avoir votre ressemblance. J'ay appris que vous vous etiez un peu amusé de la peinture ou du dessein, je serois charmé de pouvoir vous aider a mieux faire.

J'ay l'honneur d'etre avec toute l'Estime et la consideration possible

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

J. E. Liotard

Geneve ce 2 7bre 1765.

1. *Lisez* Wilkes.
2. *Lisez* d'Ivernois.

N° 2747.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Moitiers Travers par
Pontarlier, principauté
de Neufchâtel en Suisse
à Moitié Travers[1].

(Lettre de Mme de Verdelin.)

Nous avons eu hier, mon cher voisin, une longue mais heureuse journée ; me voilà arrivée d'assez bonne heure à Besançon pour m'acquitter de 2 ou 3 commissions pour *les buveurs d'eau*, que je joindrai vendredi. Je n'ai plus que de beaux chemins pour gagner Bourbonne ; mais, comme je n'arriverai peut-être pas assez tôt pour le courrier, je me hâte de vous dire que nous nous portons bien, que nous avons été fort tristes de vous avoir quitté, et que j'attendrai avec impatience l'effet du parti que le ministre a annoncé devoir prendre jeudi. J'espère que vous m'en ferez part, et que vous ne pousserez pas trop loin votre amour pour la liberté de vos Suisses ; pensez-y ; votre tranquillité, je la crois très-nécessaire à votre santé et à celle de vos amis. J'ai vu M. Junet en passant à Pontarlier ; il vous aime parfaitement[2]. Bonsoir, mon voisin. Je ne voudrais pas que vous fissiez une promenade pour moi aux Verrières sans y trouver une assurance que je vous suis bien véritablement attachée pour ma vie.

Mille amitiés à Melle le Vasseur[3]. Je me flatte que vous aurez bien dit à M. le procureur-général le regret que j'ai eu

1. Transcrit par Joseph Richard de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (Imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 542, 543).

2. Les trente et un derniers mots : « pensez-y... parfaitement » sont *INÉDITS*.

3. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin, est *INÉDIT*.

de ne pas faire une plus longue connaissance avec lui et avec mesdemoiselles ses filles, et de même à M. [le] Chatelain : Vous savez combien, mon cher voisin, j'honore tous vos amis, et combien j'aurais été flattée de [le] leur témoigner.

à Besançon, le 4. 7bre 1765.

Ma fille choisit, dans l'instant, un bilboquet, avec un vrai chagrin de le trouver plus parfait que celui que vous avez ; elle me charge de vous le dire.

N° 2748.

[Du Peyrou à Rousseau][1].

Jeudi 5. 7bre 1765.

Depuis mon retour ici je n'ay cessé d'avoir la plume à la main, afin de ne pas retarder la publication de nos cahiers. Je reçûs hier la première feuille, et je compte samedi avoir les trois suivantes. J'ay préféré de retarder l'édition de quelques jours, pour être sûr de son exactitude, vû surtout que je n'ay pas eû le temps de revoir les cahiers que j'ay envoyés hier. L'Imprimeur me promettoit l'ouvrage pour la fin de la semaine prochaine, si je voulois me passer de voir les Epreuves. Il a fait une édition de la première lettre et de la Refutation destinée, avec la seconde lettre, pour l'Etranger. Cette dernière pièce sera imprimée séparément pour la Suisse. Je dois encore envoyer les Remarques qui ne sont pas copiées. Je ne sais si je pourrai envoyer le tout Samedi prochain. Voila, mon cher Citoyen, mes détails sur une affaire. En

1. *INÉDIT.* Transcrit le 24 avril 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Vol. rel. fol. 87, 88. In-4° de 4 p. pleines. [P.-P. P.]

voici d'autres. La *plaisanterie* [1] est trés bonne. J'en ay beaucoup ri, et, après l'avoir transcrite, j'avois parlé à l'associé de Fauche pour la rendre publique. Il étoit pour cela allé à Bienne, mais craignant que le manuscrit ne restât entre les mains du Censeur qui se trouvoit être M. Schol, il a mieux aimé revenir sans rien faire. Là-dessus, j'ay pris le parti de l'envoyer à Genève, à Mad^e^ Cramer. J'aurai Samedi ou Dimanche reponse, et je ne doute pas que la Vision ne paroisse au premier jour. Je n'en ay parlé à personne qu'à ce Charmet, qui, n'ayant vû que ma copie et n'étant pas bien grand clerc, supose que j'en suis l'auteur. — J'ay envoyé l'avis à Berne, pour être inséré dans la Gazette. Je ne sais pas encore si on l'insérera, mais il est arrivé trop tard pour l'être dans la Gazette de hier. Il le sera donc dans celle du 7, et, à deffaut, j'envoyeray Lundi prochain cet avis ou quelque autre plus détaillé si vous le jugez à propos pour être inséré dans les Gazettes de Hollande.

Vous recevrez cette copie si longtemps attendûe de votre lettre. La première étoit fautive, et elle servira à Yverdon. Celle que je vous envoye est plus nette et mieux peinte. Pardon de vous l'avoir fait attendre. Mais nous passons, Jeannin et moi, nos journées à transcrire, copier, &c. N'ayant pû déterrer ce serment à la Classe, j'ay été obligé de changer quelque chose à la note. *Si ces ordres étaient injustes*, &c. Au lieu donc de vous renvoyer à ce serment, je vous renvoye à la réponse du Diacre, ce qui vaut encore mieux. Cette réponse est contenûe dans la Pièce justificative n° 10. C'est pourquoi je n'ay pas fait transcrire la notte qui y renvoye. La voici à tout hazard si vous en vouliez faire usage : « *Pour être comme* « *un bâton dans la main de celui qui le guide.* Voyez les « Constitutions des Jésuites. Mr Rousseau ne connoît sans « doute pas l'étendue de l'obeïssance dûe à la Classe par ses « membres. Il pourra s'en instruire en jettant un coup d'oeuil « P: J: n° x. » — J'ay vû hier le ministre d'Irlande qui m'est

1. *La Vision de Pierre de la Montagne.*

venû parler d'une Dame qui porte mon nom et qu'il a vûe à Plombières. Dans son séjour à ces bains, il a de plus beaucoup vû Mr le Lieut General de Waldner, et doit vous avoir remis à ce sujet un billet sur lequel il souhaitte passionément un mot de réponse pour le communiquer audit L: General. Je lui ai dit que vous n'écriviez plus par la poste. Peut être la Messagère lui a-t-elle aujourd'hui porté quelque chose de vôtre part. Il m'a fort prié de le rappeller à votre souvenir. Vous devez avoir reçû un mot de Mr Chaillet au sujet de l'Isle St Pierre. Quel parti prenez-vous ? Si vous voulez aller à l'Isle, tâchez de déménager avant l'hyver. Je ne vous dis pas de m'employer. Vous savez comment vous devez m'envisager. Prenez un parti, en attendant que ma bâtisse s'achève. J'attends mon architecte seulement le 16 ou 17 du mois. Si je puis être libre quelques jours avant ou après son séjour ici, vous me verrez encore dans vos quartiers. — J'oubliois de vous dire que la déclaration de Mr B. ne paroîtra pas. J'en ferai simplement mention, ainsi que de plusieurs lettres par lui écrites en février mars et avril, qui m'ont été communiquées par le Ban : D : et par lesquelles il est évident qu'il a blâmé la conduite de nôtre Clergé dans vôtre affaire.

Que fait vôtre Santé ? Allez-vous quelquefois à Monlézy ? Je regrette les courses fatigantes que je faisois, en me voyant cloué sur un bureau. Je me porte pourtant fort bien, mais il faut se soutenir, et pour cet effet, je vais prendre un peu d'exercice. Vous aurez de mes nouvelles tous les Jeudis sans faute par la Messagère. Vous pouvez y compter pour les faire retirer. Adieu mon cher et très cher Citoyen. Je vous embrasse de toute mon âme.

A propos, Durey est à 15/m Livres de rente fixe. C'est bien peu, vû ses Espérances, et beaucoup trop vû son mérite.

N° 2749.

[Mme de La Tour-de Franqueville à Rousseau][1].

Le 6 septembre 1765.

Mon ami, c'est sans doute un grand bien que le retour de votre affection. Mais à quoi le dois-je, grand Dieu ! à un événement qui m'y rend presque insensible. Le plaisir ne prend pas sur un coeur imbibé de peine : mes yeux fixés depuis long-temps sur le plus affreux spectacle, se refusent involontairement aux objets agréables ; le charme attaché à l'amitié est devenu pour moi une source de regrets ; la nécessité de perdre ou de quitter ce que j'aime, me fait craindre de serrer les liens qui me restent encore, et je n'imagine plus de bonheur que dans l'indifférence. Aussi, je vous l'avoue, l'effet que votre lettre a produit sur moi, n'est rien, en comparaison des puissantes émotions que ce qui vient de vous excite ordinairement dans mon ame. Le mouvement qui vous ramène à moi dans la plus cruelle circonstance de ma vie, m'a paru digne de vous ; mon estime en a redoublé : j'ai applaudi à votre conduite ; autrefois elle m'eût enchantée ! Quelle différence de la réflexion à l'enthousiasme ! Mais le moyen d'être capable d'enthousiasme, quand toutes les facultés de l'ame sont affaisées par la douleur ; quand la santé est affoiblie et la tête épuisée par l'insomnie et par les larmes ? Le découragement s'est si bien emparé de moi, que je n'ai pas encore rendu un seul des importuns devoirs que l'usage impose dans la triste situation où je suis. Vous n'en avez pas l'idée, cher Jean-Jacques, de ma situation, vous ne pouvez pas l'avoir ; tant de particularités inouies, en aggravent l'horreur, que, qui ne sait que la mort de mon infortunée soeur, ne peut juger de l'étendue du malheur qui m'accable. Ce n'est point

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale et inédite,* etc. t. II, p. 185-188.

par une réserve injurieuse à notre amitié que je ne m'explique pas davantage, mon illustre ami ; si je pouvois vous voir, et que vous desirassiez de connoître tous mes maux, rien n'échapperoit à l'intérêt que vous daigneriez y prendre. Mais, comment entrer dans de pareils détails dans une lettre que j'ai bien de la peine à faire sans eux ? O mon ami ! qu'il est affreux de voir périr dans la vigueur de son âge, par les souffrances les plus aiguës, l'unique reste d'une famille tendrement chérie ; de perdre à la fois sa soeur et son amie ; de devoir à sa confiance la connoissance du chagrin qui creuse son tombeau ; d'en recevoir après qu'elle y est descendue, les plus déchirantes marques de tendresse, et d'être obligée de regarder comme le plus heureux de ses jours celui qui termina sa vie ! Que vous dirai-je encore, cher Jean-Jacques ? Hors le sujet de mon désespoir, je ne sais rien traiter ; hors le regret qui me dévore, et la crainte qui me glace, tous mes sentimens sont foibles : vous avez augmenté ce dernier par l'incertitude où votre cruelle discrétion me laisse sur votre état. S'il vous est possible de me donner de vos nouvelles, ne le négligez pas. Dans l'extrémité où je suis réduite, rien ne peut faire mon bonheur ; mais, si je puis encore goûter quelques instans de joie, sans doute je dois les tenir de vous. Adieu mon cher Jean-Jacques.

Ma seule amie, celle qui a eu la délicate attention de vous apprendre mon désastre, m'a chargée de vous dire qu'elle auroit été bien fâchée que la réponse qu'elle a reçue de vous eût été plus longue, et que le nombre de *trois* est à jamais sacré pour son coeur[1].

1. *Cf.* n° 2718, les deux dernières phrases du 1er alinéa.

N° 2750.

A Monsieur
Monsieur Guy
Chez Mme la Veuve Duchesne
rue St Jaques
A Paris [1].

A Motiers-Travers le 7 7bre 1765.

L'émeute est telle ici, Monsieur, parmi la canaille que la nuit derniére mes portes ont été forcées mes vitres cassées et une pierre comme la tête est venue frapper presque jusqu'à mon lit. On a tenu ce matin une justice extraordinaire, mais les assassins ne sont pas découverts. Le Ministre s'est fait ouvertement chef d'une bande de coupe-jarrets. J'ai receu ce matin une deputation d'une communauté voisine dont je suis membre pour m'offrir azile logement défense et toute assistance possible. Avant d'accepter je pars demain pour un petit voyage, et comme il est à présumer que j'aurai cette nuit à soutenir un siége je suis bien armé bien escorté, bien résolu, et ne soyez point en peine de moi, je vous réponds que les brigants trouveront à qui parler. On croit que le Ministre devient absolument enragé. Vous sentez que jusques à ce que je sois fixé je ne puis revoir ni même recevoir d'épreuve. Tout ceci est parvenu à un degré de violence qui ne peut durer. Je vous écrirai sitot que l'orage sera passé. En attendant ne soyez point en peine de moi ; tout [2] va bien, à la santé près. Je vous embrasse.

J. J. Rousseau

26 mai 1930.

1. Transcrit le 28 mai 1930 de l'original autographe signé, que m'a obligeamment communiqué le comte Allard du Chollet, à Paris, 4 pages petit in-4°, les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e. Traces de cire rouge. [P.-P. P.]

2. « ira », biffé et remplacé par « va ».



Librairie Armand Colin, Paris.

LA MAISON DE JEAN-JACQUES A MOTIERS

Aquarelle inédite.

Collection de M. Maurice Boy de la Tour.

N° 2751.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À MOTIER[1].

(Lettre de Du Peyrou.)

Neufchatel, ce 8me 7bre 1765.

Je ne puis attendre à Jeudi à vous dire, mon cher Citoyen, combien je suis affligé des nouvelles scênes que ce prêtre furieux continue à donner. Que restez vous faire dans un pareil lieu? Prenez un parti qui vous en tire. J'ay eu soin de tout ce qui m'a été envoyé, et le P: S: est fait et parti. Mais il faudra un carton, suivant toute apparence. Le voici afin que si vous trouvez quelque chose à y changer, vous soyez à temps de le faire par le premier courier. Cy inclus encore un billet de Mr Sinner envoyé par Mad^{le} Bondely. Peut-être le billet arrivera-t-il plus tard que celui qu'il annonce. Adieu mon cher Citoyen, je vous embrasse de tout mon coeur.

« P: S: Je croyois avoir fini ma relation, mais M^{r} le P: de M: est un étrange Pasteur que rien ne contient et avec qui on n'a jamais fini. Jugez-en, Mylord, par ce qui vient d'arriver depuis ma lettre écrite. Le premier de ce mois, jour de communion, a été le moment que ce digne Pasteur a choisi pour satisfaire sa haine et sa fureur. Excité par un sermon fougueux le peuple de sa paroisse plus animé que jamais a donné de nouvelles preuves de son Christianisme, en se portant à de nouvelles violences, qui ont obligé M^{r} le Ch:[2] à envoyer par l'huissier une lettre au Past: par laquelle lui reprochant ses scandaleuses et séditieuses prédications, il l'avertit qu'il informe le Gouver-

1. *INÉDIT*. Transcrit le 24 avril 1929 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 89 et 90. — Un petit papier, folioté 91, contient sur neuf lignes, de l'écriture de Mlle Bondely, le billet de Sinner annoncé par Du Peyrou. In-8° de 4 p., la 3e bl.. l'adresse sur la 4e: traces de cachet, pas de marques postales. [P.-P. P.]

2. Le chatelain de Môtiers, Martinet.

nement de ce desordre et qu'il va poursuivre les auteurs des menaces et des violences faites à M^r R: Temoin de ces excès, Mad: la Marq: de V***, venüe à Motier pour voir M^r R: en est repartie indignée. Moi je rougis pour l'humanité et la plume me tombe des mains. »

[Sur un petit feuillet à part, de la main de Melle Bondely :]

Mr Sinner le Bibliothécaire qui au premier jour aura le plaisir de voir Mr R. sera chargé des instrumens de Botanique et d'un petit assortiment de plantes Suisses. Un jeune Botaniste s'est fait un plaisir si vrai de partager sa collection avec Mr R. qu'il y aurait de la dureté à ne pas le recevoir. N. B. c'est un Eclesiastique.

N° 2752.

A MONSIEUR
MONSIEUR D'IVERNOIS
NÉGOCIANT
A GENÈVE [1].

A Neuchâtel Ce Lundi 10. 7bre [*lisez* 9. sept. 1765] [2].

Les bruits publics vous apprendront, Monsieur, ce qui s'est passé, et comment le Pasteur de Motiers s'est fait ouvertement capitaine de coupe-jarrets. Votre amitié pour moi m'engage à me presser de vous tranquilliser sur mon compte ; grace au Ciel je suis en sureté et hors de Motiers où je compte ne retourner de ma vie ; mais malheureusement ma gouvernante et mon bagage y sont encore, mais j'espère que le gouvernement donnera des ordres qui contiendront ces enragés et leur digne chef. En attendant que vous soyez mieux instruit de tout, je vous conseille de ne pas vous fier à ce que vous écriront vos parens, et je suis forcé de vous déclarer qu'ils ont pris dans cette occasion un parti qui les deshonore.

1. Transcrit en mars 1914 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 62, 63. In-4° de 4 p., les 2e et 3e bl.. l'adresse sur la 4e Cacheté d'une oublie. Chiffre postal 6. [Th. D.]

2. Par distraction, Rousseau a écrit : « Ce Lundi 10. » Il faut lire : « Ce lundi 9 ».

Aimez-moi toujours ; je vous aime de tout mon coeur, et je vous embrasse.

Addressez tout simplement vos lettres à M. du Peyrou à Neufchâtel, et pour éviter les enveloppes mettez simplement une croix au-dessus de l'addresse ; il saura ce que cela veut dire.

N° 2753.

A Monsieur Jean Jaques Rousseau [1].

(Lettre d'Isabelle Guyenet.)

Souffrez, mon respectable Papa, que j'essaie de vous peindre une partie des sentiments douloureux dont je suis affectée. Les monstres qui ont osé attenter à vos jours ont voulu sans doute aussi abréger les miens : je sens que je devrais sacrifier mon bonheur à votre santé ; mais contente de vous savoir tranquille avec vos amis, il ne m'est pas permis de desirer autre chose. Il n'est pas moins vrai que tous ces apprêts qui nous annoncent que nous ne devons plus espérer votre retour ici me donnent la mort. Où retrouverai-je un guide, un protecteur, un père, auquel je puisse avoir recours dans toutes les circonstances où je pourrais me rencontrer ? Oh ! digne Rousseau, plaignez celle qui perd presque tout en vous perdant. Une seule chose peut encore me faire aimer la vie, c'est votre amitié, dont je tâcherai d'être toujours digne en suivant le modèle des vertus que j'ai eu pendant trois ans devant les les yeux. Pardonnez, je ne puis vous écrire avec ordre. Mademoiselle Le Vasseur, avec laquelle j'ai eu la consolation de passer aujourd'hui quelques heures, pourra vous dire l'état où je suis. Je dois encore ajouter que dans quelque endroit que vous habitiez, vous n'y trouverez personne qui vous chérisse, honore et respecte plus que celle qui est pour la vie.

Votre dévouée fille

Isabelle Guyenet, née d'Ivernois.

1. Transcrit de l'imprimé en 1878 par Alphonse Petitpierre, dans *J.-J. Rousseau et Isabelle d'Ivernois*, in-12, p. 18-19 (Extrait du *Musée neuchâtelois* de juillet 1878).

Toutes les personnes du Prieuré me chargent de vous témoigner leurs regrets et de vous présenter l'assurance de tout leur respect. L'on m'a dit que mon mari avait l'avantage d'être auprès de vous : que je lui envie !

Motiers le 9 septembre 1765.

N° 2754.

Monsieur
Monsieur Rousseau, le Citoyen
A Neufchâtel [1].

(Lettre de D. Roguin.)

Yverdon le 11 Sept^brc 1765.

Me et Mlle Boy d[e la Tour], mon bien cher amy, seroyent arrivées icy dimanche au soir en bonne santé, sans les inquiétudes où elles sont sur la vôtre, par votre départ précipité de Mottiers, qui nous cause de vives allarmes. Malgré le message obligeant de Mr. le Procur. général, dont elles luy rendent encore avec moy, mille actions de grâces, pr les rassurer sur votre compte, nous ne laissons pas d'en être trés inquiets, jusqu'à ce que vous nous rassuriés vous-mesme. Vous devriés venir icy, mon bon amy, pendt quelques mois, pr laisser passer cette bourrasque qui ne peut être de durée. Si ces fanatiques et ces furieux sont capables de réflexions, aprés que leur yvresse sera passée, ils reconnaîtront qu'en vous insultant ils manquent plus au Roy qu'à vous mesme, qu'il honore de la maniére la plus particuliére de sa protection, comment pourroyent-ils se figurer que son éloignemt poura garantir leur tête de l'Echaffaut et leurs maisons d'être razées jusqu'au fondement, à moins qu'au bout de 6 mois de cachots,

1. *INÉDIT*. Transcrit le 22 juillet 1929 de la copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

vous ne vous rendiés leur libérateur par vos intercessions p^{r} eux. Vous serés icy en sûreté, étant non domicilié. Notre souverain connoît ce que les souverains se doivent les uns aux autres et [qu'ils] ne manqueront pas de vous mettre dans leur Etat à l'abry de tout comme le Protégé du Roy leur bon amy et allié. Ou si vous avés d'autres vües et que vous me croyés bon à quelque chose p^{r} vous et Mad^{le} Le Vasseur, vous sçavés que vous pouvés disposer de moy en toutes choses, et je me sens encore assés de force p^{r} aller vous accompagner où il vous plaira; quittés ce rageux vallon, en habitant quelque autre endroit du Comté, vos ennemis ne pouront se vanter de vous avoir fait sortir du païs. St Aubin est habité de fort honnêtes gens, vous venés mesme d'y acquérir un amy, Mr Rougemont qui vous estime et vous chérit bien tendrement, il vous cherchera votre affaire. Peut-être regarderés-vous ce lieu comme une ville, et que, dans ce cas-là, vous préfereriés plutôt Neufchâtel, où le gouvernement vous fera joüir de cette tranquillité qu'il vous a promise et annoncée de la part du Roy. Vous êtes prudent et sage, mon bon amy, je m'en raporte à ce que vous déciderés. Mais encore un coup, venés voir M^{r} notre Baillif avant son départ, nous ne vous promettrons pas aussi bonne chère que vous l'avés faitte à mes niéces ni autant d'agrém^{ts} que vous leur en avés procuré, mais nous tâcherons de vous amuser le mieux que nous pourons, et d'envoyer chercher vôtre gouvernante si vous le jugés à propos. Vous connoissés les sentim^{ts} de toute la famillle p^{r} vous; jugés de leur état et de ce qu'elles vous disent par ma plume, qui les supprime, faute de pouvoir les exprimer.

Mr Rougemont me flatte de me venir voir la semaine prochaine, vous devriés venir p^{r} ce temps là renouveler icy connoiss^{ce} avec luy, vous nous obligeriés tous infinim^{t}. Adieu, mon bon amy. Tâchés de sauver s'il est possible le vision^{re}[1] en intercédant p^{r} luy dans le cas où on voudroit faire des

1. *Lisez* le visionnaire. « Pierre Boy de la Tour, négociant à Lyon, parent très éloigné de Mme Boy de la Tour-Roguin ; c'est lui qui est visé dans la *Vision de Pierre de la Montagne.* » (Note de M. Maurice Boy de la Tour.)

procédures et sévir contre luy, faites-le en considération de son âge, de son fils, de ses associés, de nos amies qui sont ses parentes. On pouroit faire représenter au fils par une requête, que c'est un Esprit foible, susceptible des impressions qu'on luy donne, qu'il s'engage p^r sa santé de luy faire changer d'air, de l'apeller auprès de luy, avec promesse de ne pas le laisser retourner chés luy, que sa santé ne soit absolument rétablie. Quelle estime et quel honneur ne sous procurera pas cette démarche, surtout si la requête est enthérinée, on reconnoîtra que vous êtes un chrétien par excellence qui pratiqués le précepte qui est la pierre de touche du véritable chrétien, qui priés Dieu et faites du bien à vos ennemis. Vous êtes mon Maître, je me tais.

N° 2755.

A MONSIEUR, MONSIEUR F. H. D'IVERNOIS
NÉG^t A GENEVE [1].

(Lettre de C.-G. d'Ivernois.)

Motiers, le 12 7bre 1765.

Monsieur et très cher cousin

Il y a 8 jours que j'eus le plaisir de vous écrire depuis Neufchâtel. Je ne songeois guerre au bagarre que je retrouverois icy et aux scènes qui en ont été la suitte, lesquelles ont enfin fait prendre la résolution à notre ami M. Rousseau de quitter ce lieu. Après qu'on eut fait à sa maison diverses insultes nocturnes, on poussa l'audace jusques à jetter des pierres sur sa gallerie, dont une cassa un carreau des vitres de la cuisine et vint fraper à la porte de sa chambre. Il a été tellement saisi de cet excès, dont on n'a pu découvrir l'auteur, qu'il prit le parti de descendre dimanche avec M^r le procureur général Meuron, qui étoit icy, et, par les dispositions que fait Melle Levasseur, on s'attend qu'il ne viendra plus dans le vallon, au moins de quelque tems. J'en

1. Transcrit en juin 1893 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Alexandre Jullien, libraire à Genève. [Th. D.]

Ce texte a été publié en 1912 par M. Maurice Boy de la Tour, **A propos du séjour de J.-J. Rousseau à Môtiers et de ses amis neuchâtelois*, p. 30-31.

suis véritablement fâché pour lui et pour nous, d'autant plus qu'il m'est revenu qu'il nous a tenu, mon [p]ère et moi, pour lui être peu affectionés, tandis que nous attribuons tout ce qui lui est arrivé au zèle outré de ses autres prétendus amis. Vous savés de quelle façon je vous avois parlé touchant la conduitte que nous étions dans le cas de tenir avec notre ministre, et, sans l'avoir fréquenté beaucoup, nous l'avons toujours vu dans l'occasion, et nous avions estimé que notre ami n'auroit de tranquilité dans ce lieu qu'autant que la bonne harmonie seroit rétablie entre lui et le clergé. C'est aussi à quoi nous nous proposions de travailler dans l'occasion, qui présentement est manquée, à ce qu'il semble, pour toujours. M. Du Peyrou, outré, dit-on, des épitêtes que le Proffesseur prodigue à l'auteur de la Lettre de Goa dans sa Réfutation, va répondre à cette piéce, en se déclarant cet auteur et ne ménagera son homme en aucune manière. Cela s'est répandu et le Proffesseur en étant informé s'est lâché dans deux sermons qu'il fit, il y eut dimanche 8 jours, au point qu'il étoit clair qu'il avoit en vue notre ami ; et c'est au moins à quoi on atribue tous les désagréments qu'il a essuyés depuis. On est encore mieux fondé à le croire par la réponse que ledit Proffesseur f[it à] M. notre châtelain, qui s'étoit plaint à lui de l'humeur qu'il av[oit] manifestée dans ses sermons, laquelle réponse notre Proffesseur conclut à peu près par cette phrase « que si les amis échauffés de M. Rousseau le laissent tranquile, celui-cy sera aussi en paix ». Vous connoissés le peuple, surtout quand on met en jeu la religion, et on peut dire que le Pasteur a un grand parti dans le lieu. Aussi ne puis-je comprendre coment des gens qui prenoient si vivement à coeur les interrets de notre ami ont pu manquer de politique à ce point. Comme qu'il en soit, je n'ai rien à me reprocher. Si j'ai mérité les soubçons de notre ami et peut-être de ses partisans, c'est bien à tort : j'ai cherché à bien vivre avec lui et avec tout le monde, mais il y a des esprits qui ne peuvent souffrir qu'on soit neutre et impartial ; je ne crois pas pour cela devoir changer de sistême. Je vous mande tout cela pour vous tenir informé de ce qui s'est passé, et vous me ferés plaisir de ne pas négliger dans l'occasion de faire connoître à notre ami combien nous avons pris part à sa disgrâce, bien qu'au fond je sois persuadé qu'on n'a cherché qu'à lui donner de l'épouvante.

Mes honneurs, s. v. p., à la chère cousine et mes amitiés à la belle famille. Recevés celles de mon père et me croyés toujours bien sincèrement, Monsieur et cher Cousin,

Votre très humble et très
obéissant serviteur
C. G. d'Ivernois

N° 2756.

Extrait d'une lettre
écrite de Couvet [1].
(adressée à *** par ***.)

le 12 septembre 1765.

Depuis trois semaines, Mr Rousseau est cruellement assailli, hommes et femmes s'empressent à l'insulter dans ses endroits de passage. Il y a huit jours même, la nuit de la foire de Motiers, qu'on lui jetta de grosses pierres dans son appartement; on cassa les fenêtres &ca. Précédemment on avoit dressé une embuscade à sa porte et fait du baccanal lorsque Madme la marquise de Verdelin logeoit chez lui. On l'a si fort dépité qu'il a été obligé de plier bagage et chercher un autre gîte.

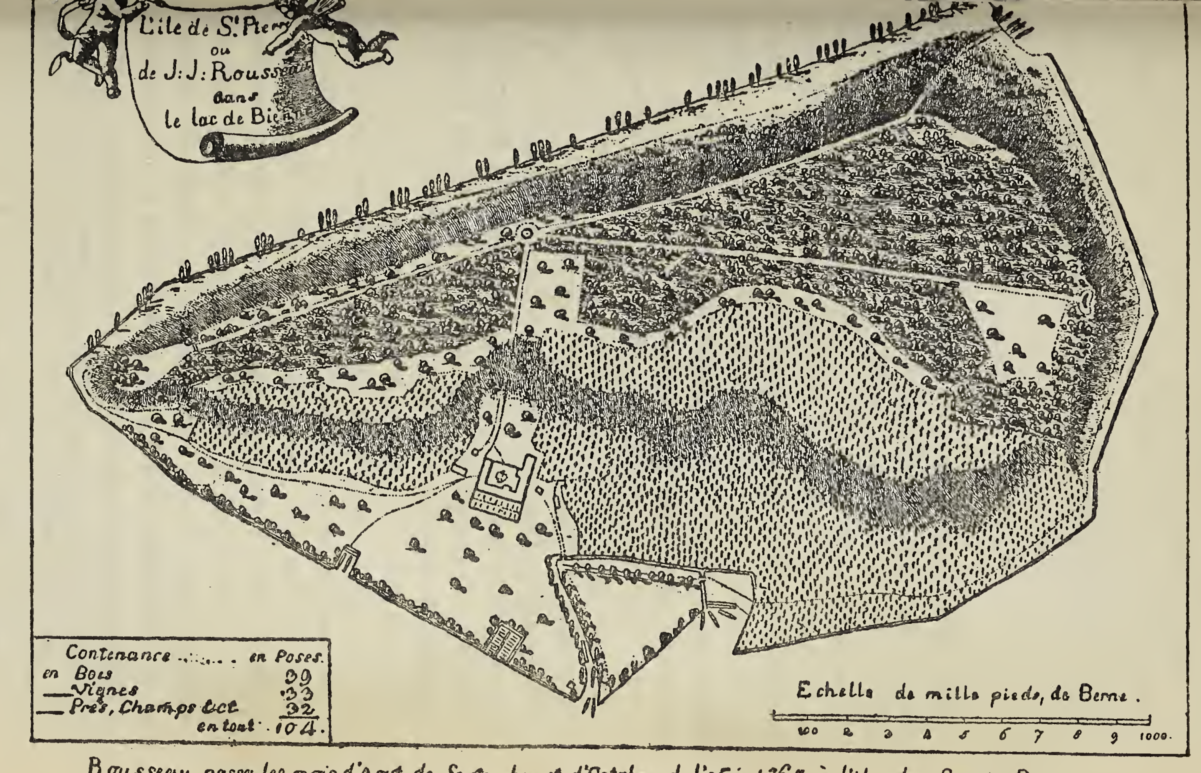
La communauté de Couvet l'avoit aggrégé à son corps cet hiver passé. Elle s'est distinguée cette derniere fois en lui offrant un azile dans son village, démarche qui a attendri Mr Rousseau et a fait couler des larmes de nos députés. Vous pouvés croire que le Conseil d'Etat n'est pas demeuré court en si beau chemin; voici la teneur des deux arrêts qu'il a prononcés et qui ont été lus aujourd'huy jour de jeûne avant l'action du matin [2].

Le premier porte une récompense de 50 Ecus, un secret inviolable et l'impunité, si on est coupable, pour quiconque fera connoître les auteurs des violences commises contre le Sieur Rousseau. Le second donne ordre à Mr le Châtelain Martinet de faire des remontrances sévéres à la communauté de Motiers pour n'avoir pas bien exercé son droit de basse police, en déclarant qu'elle sera comptable de tout ce qui arrivera désormais au dit Sieur Rousseau.

Quoi qu'il en soit, Mr Rousseau, dit-on, va demeurer pour quelque tems dans l'Isle du lac de Bienne. Il a dit un éternel adieu à Motiers et choisira pourtant une demeure dans ce pays au bout de quelque tems, bien des choses l'y retiennent. Mr Duperou et le Colonel Pury se sont déclarés auteurs de la réponse à Mr De Montmollin, qui paroitra incessamment. Les personnes qui l'ont vue manuscrite la disent très piquante et injurieuse à tous égards. On y voit une nouvelle preuve de la Religion Chrétienne tirée de l'indignité de ses ministres.

1. Transcrit d'une copie du xviiie siècle, qui s'est retrouvée dans les papiers de De Luc, qui m'ont été communiqués en 1879 par Mme Ruegger-De Luc. Il y a une copie de la même lettre, par Ph. Plan, dans le premier ms. Adert, fol. 186 [Th. D.] Ce texte a été publié en 1912 par M. Maurice Boy de la Tour, p. 29.

2. *Voyez* Appendice II, III, IV.



Rousseau passa les mois d'Aout, de Septembre et d'Octobre de l'añée 1765, à l'île de Saint-Pierre.
il en partit le 24 Octobre

N° 2757.

A M. M.-M. Rey, libraire à Amsterdam[1].

A l'Isle St. Pierre, le 12 7bre 1765.

Sans doute, mon cher Compère, vous n'ignorez pas les malheurs qui me poursuivent et qui m'ôtent le loisir de vous écrire comme je voudrois. Le Ministre de Môtiers ne pouvant me faire excommunier a pris le parti plus prompt et plus sûr de me faire assassiner, et il a trouvé plus de facilité à disposer d'une bande de coupe-jarrets que des anciens de son consistoire. Insulté, hué, maudit dans tous les chemins, menacé même des armes à feu, je laissois dire la canaille, et j'allois mon train toujours seul et sans armes, comme à mon ordinaire. Comme cette sécurité en imposoit de jour à ces bandits, ils ont trouvé l'expédient de forcer de nuit ma maison, d'enfoncer mes portes, de casser mes fenêtres et de lancer des pierres jusques dans ma chambre et tout près de mon lit. Les choses étant venues à ce point, je me suis enfin déterminé à m'éloigner de ce chef de brigands et d'aller, s'il est possible, chercher, un lieu sur la terre où l'on veuille bien me laisser mourir en paix. Je ne sais point encore où je me fixerai. Je suis hors d'état d'aller vous voir, du moins pour le moment. Je suis malade, accablé de soins, j'ai besoin de respirer. Je voudrois qu'on me laissât dans cette solitude, du moins pour cet hiver; mais s'il reste quelque humanité parmi les hommes, ce n'est pas moi qui la trouve. Cependant, malgré tous mes embarras, prévoyant que vous entendriez parler des attentats de ces misérables, et que vous pourriez être en peine de moi, je suis bien aise de vous rassurer et de vous dire qu'au moins je suis en sûreté, et que, quant à présent, je n'ai besoin de rien que d'un asile. Je ne puis répondre à votre dernière

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc cit.*, n° 135.

lettre, parce que je ne l'ai pas avec moi. Si vous n'aviez pas été si pressé de votre édition générale de mes ouvrages, j'en aurois pu faire la mienne et prendre avec vous des arrangemens pour cela. Mais je ne serai de longtems en état d'y penser. Quant à la Reine Fantasque, on n'en a que des copies très-défectueuses. Si vous n'en êtes pas pressé, je vous en ferai une copie plus étendue et plus exacte; mais c'est ce que je ne puis pour le moment, n'ayant pas ici mes papiers. Je fais cette lettre d'avance et pourtant fort à la hâte, ne sachant encore quand je pourrai la faire partir. J'ai tant éprouvé d'infidélités et de vexations dans les postes, que j'avois, dès Môtiers, renoncé à cette voye qui me devient impossible ici. En attendant que je sois fixé, vous pouvez lorsqu'il sera nécessaire m'écrire à l'adresse de *M. du Peyrou à Neufchâtel,* et pour éviter les enveloppes, il suffira de faire une croix au haut de la lettre. Ce signe lui suffira pour connoitre qu'elle est pour moi. Je suis bien fâché, si Mad^lle^ Dumoulin passe à Môtiers, de ne m'y pas trouver pour la recevoir. Mlle Le Vasseur y est encore pour vendre ou emballer mes effets; elle fera ce qu'elle pourra pour l'accueillir à ma place. Mille tendres embrassemens à ma chère filleule, et à tout ce qui vous appartient; je vous fais, mon cher Compère, les miens de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

N° 2758.

[La Coste à Rousseau][1].
(Fragment.)

Engollon (val de Ruz) le 14 septembre 1765.

... Monsieur De Catt vous est sans doute connu, puisque vous en avés parlé d'une maniére si avantageuse à Monsieur De

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

Gorgier; Il est des plus flatté, Monsieur, d'avoir quelque part à votre Estime, et me charge, dans sa derniére, de vous témoigner combien il est *sensible au témoignage d'un homme qu'il vénére* (ce sont ses expressions); De nous manifester, *qu'il a pris à ce qui vous est arrivé précedemment toute la part possible, qu'il n'a cessé d'espozer* (où il est)[1] *toute vôtre situation, et la façon dont on vous traittoit, vous priant d'agréer mille compliments de sa part.*

Voilà, Monsieur, ce que Monsieur De Catt souhaittoit que je vous communiquas de bouche; plus d'une raison m'auroit porté à le satisfaire avec empressement si la triste situation de ma femme m'eut permis de m'absenter...

N° 2759.

[Du Peyrou à Rousseau][2].

[14 ou 15 septembre 1765][3].

Un de vos zelés partisans, Mr de Luc va vous voir demain, mon cher Citoyen, que j'envie le plaisir qu'il aura! Je viens de chez Mr de Pierre où j'allai mercredi au soir. Hier nous allames à Couvet où je vîs Pury qui se disposoit à faire vos malles. Il en est arrivé aujourd'hui un char tout plein, et le reste va suivre. Je vous ai envoyé mercredi deux lettres. Vous sont elles parvenûes. La Messagère de la Neuville vient tous les jeudis matin ici, et retourne le même jour. Voici des lettres pour vous, ou qui vous apprendront à quoi en sont les choses. Vous verrez que la Communauté de M : et le Trésorier

1. « Où il est », c'est-à-dire : « à la Cour ». De Catt était le secrétaire particulier de Frédéric II. [P.-P. P.]

2. *INÉDIT*. Transcrit le 25 avril 1929 de l'original autographe non signé, non daté et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 92 et 93. Petit in-4° de 4 p., les deux dernières blanches. [P.-P. P.]

3. Cette date, entre crochets, est indiquée au crayon, de la main de Th. Dufour, à l'angle supérieur droit du feuillet 92.

sentent leur turpitude. Vôtre affaire fait le sujet de la conversation et chacun est outré contre ce diable d'homme.

Voici bien le moment où la brochure devroit paroitre. Elle ne tardera pas. En attendant, voici la Vision de Pierre de la Montagne. On l'a imprimé trés secretement et tous les exemplaires sont addressés ici. Je vous en envoye deux. Je n'ay pas le temps de voir comment ils sont imprimés. Le Prince de Wirtenberg vous cherche aussi, dit-on. Peut-être est-il à l'Isle de St Pierre.

Adieu, mon cher Citoyen, je vous embrasse de tout mon coeur. Cy inclus, les deux arrêts de Lundi dernier, que vous aviez demandé. On a écrit hier à Berne au sujet du voyage de Mr Engel, Receveur. J'espère qu'il n'y aura point d'accroc. Mille pardons de mon étourderie. J'ay ouvert la lettre de Mr d'Ivernois, sans faire attention à la Croix. Je me suis appercû de mon erreur dès les premiers mots, et vous comprenez que je m'en suis tenu à ces premiers mots.

Mr Jeannin dit vous avoir envoyé ce matin deux lettres.

[Ordonnance du Conseil d'État de Neuchatel].[1]

Il est ordonné à Monsieur Martinet Conseiller d'Etat Capitaine et Chatelain du Val de Travers de faire incessamment convoquer la Communauté de Mostiers lui representer toutte l'Indignation que le Gouvernement a ressenti, des mesures faites à la personne du Sr Rousseau et des Insultes réitérées et criminelles faittes à sa Maison à mesure qu'il lui fera comprendre touttes les raisons du mécontentement qu'a le Conseil, de voir qu'elle n'a point fait usage dans le cas particulier de la basse police qui lui est conférée pour la sûreté du lieu, dès les premières Insultes, qu'elle n'a pû ignorer, non plus que la Protection immédiate que Sa Majesté a accordé au dit sieur Rousseau, en lui déclarant qu'au cas de nouveaux désordres on les rendra responsables de tous les malheurs qui pourroient arriver audit sieur Rousseau, soit à ses effets.

Sur l'information donnée par Monsieur Martinet Conseiller d'Etat

1. Transcrit le 25 avril 1929 de la copie jointe à la lettre précédente et conservée à la Bibliothéque de Neuchâtel, vol. relié des lettres de Du Peyrou, fol 94 et 95. 2 feuillets in-4°, blanc au verso. [P.-P. P.]

Capitaine et Chatelain du Val de Travers et les piéces y annexées des menaces atroces faites au Sr Rousseau et des Insultes reitérées faittes à sa Maison, et notamment celle de la nuit du 6e au 7e du courrant, Et vû que ces violences criminelles en elles-mêmes, méritent d'autant plus une réparation proportionnée à l'énormité de l'action, que ledit sieur Rousseau est sous la protection immédiate de Sa Majesté. Délibéré, Il a été dit qu'on approuve tout ce que mon dit sieur le Chatelain a mis en usage pour parvenir à la Connoissance des Coupables et prévenir ces désordres, mais et pour parvenir efficacement à découvrir les coupables de ces attentats, on l'autorise à promettre une récompense de 50 Ecus blancs à celui qui donnera des Indices qui emmeneront (*sic*) à cette découverte, et l'impunité même à un des Complices, outre la récompense sus ditte, avec la promesse du secret inviolable, l'autorisant à prendre des Enquêtes secrettes à cet Effet, et lui enjoignant d'exécuter le présent en la manière qu'il trouvera propre pour parvenir aux fins susdittes, et d'apporter tous les soins et la célérité possible à l'exécution du contenu au présent. Donné en Conseil tenu sous &^a ce 9e 7bre 1765.

N° 2760.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
a Neufchatel [1].

Ce Dim : à midi [15 septembre 1765.]

M. le Major Chambrier, vient mon cher Hôte, de m'envoyer par un bateau exprès les deux lettres que M. Jeannin avoit eu la bonté de me faire passer et qui auroient été assez tôt dans un mois d'ici. Si vous n'avez pas la bonté de faire entendre à M. le Major qu'à moins de cas trés pressans il ne faut pas envoyer des bateaux exprès, je ferai des fraix effroyables en lettres inutiles et d'autant plus onéreux que je ne pourrai pas

1. Transcrit le 5 mai 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 96, 97. In-8° de 4 p. L'adresse sur la 4e, avec le cachet oriental sur cire rouge. Pas de chiffre postal. [Th. D.]

refuser mes lettres comme je faisois[1] par la poste. J'esperois avoir dans cette isle l'avantage que les lettres me parviendroient difficilement, et au contraire, j'en suis accablé de toutes parts avec cette différence qu'il faut payer les bateliers qui les portent dix fois plus que par la poste. Faites moi l'amitié, je vous supplie, ou de refuser net toutes celles qui vous viendront ou de les garder toutes jusqu'à quelque occasion moins couteuse. Si je ne prends pas quelque resolution désespérée, je serai entiérement ecrasé ici par les lettres et par les visittes.

Je ne sais ce que vous ferez de la vision. Elle ne sauroit paroitre avec les trois fautes effroyables que j'y trouve. L'une page 3. ligne trois en remontant, *dessous* Lisez *des sons*;

La seconde page 9 ligne 4 en remontant *amuseront* lisez *ameuteront.*

et l'autre p. 15. ligne 11.

cris lisez *coup.*

J'aurois mille choses à vous dire; le bateau est arrivé au moment qu'on alloit se mettre à table, et je fais attendre tout le monde pour le diner; ce qui me désole.

Lorsque M[lle] le Vasseur sera venue avec tout mon bagage il faut qu'elle attende à Neufchatel de mes nouvelles, et je ne puis m'arranger définitivement qu'après la réponse de Berne que j'aurai mardi au soir tout au plustot. Mille choses à tous ceux qui m'aiment, mais point de lettres, sur toutes choses, si ce n'est pour matiéres intéressantes. Je vous embrasse.

1. *Sic,* et non « comme je *le* faisois », ainsi qu'impriment les précédents éditeurs.

N° 2761.

A Messieurs
Messieurs de la Communauté
de Couvet
A Couvet[1].

A l'Isle S[t] Pierre le 15. 7[bre] 1765.

Messieurs.

Si je disposois de moi selon mes desirs c'est au milieu de vous que je voudrois vivre, et si la sureté parmi d'honnêtes gens pouvoit me suffire, je ne la chercherois pas ailleurs. Mais Messieurs, j'ai besoin aussi de la paix, et vous avez des voisins qui malgré vous ne m'en laisseroient pas jouir. La conduite la plus irréprochable, le désir d'être utile à tous, la protection des Loix, du Prince, du Gouvernement, du Magistrat, qui n'ont pu me garantir chez eux de leurs mains, ne me garantiroient pas chez vous de leurs langues. Il faut vivre loin d'eux comme de ces serpens venimeux qui portent le poison de leur souffle où ne peut atteindre celui de leurs dents.

Agréez donc, Messieurs, avec mes très humbles remercimens de vos offres, mes regrets de n'en pouvoir profiter. Je ne m'éloigne pas de vous entier, puisque l'honneur d'être par votre choix membre de votre Communauté m'impose des devoirs d'attachement et de reconnoissance qui me sont toujours chers et qui me rapprocheront de vous sans cesse.

J. J. Rousseau

1. Transcrit le 29 juin 1928 du facsimilé de l'original autographe signé, fascimilé conservé aux Archives de la Société J.-J. Rousseau, à Genève, ms. R. 12. In-4°, le texte sur deux pages, l'adresse sur une enveloppe, avec trace d'un cachet qui est de la dimension du cachet à la devise, sans qu'on puisse distinguer l'empreinte. [P.-P. P.]

N° 2762.

[La Communauté de Couvet à Rousseau][1].

25 octobre 1765.

La Communauté de Couvet, très sensible à l'honneur que vous lui avez fait par la vôtre du 15 du mois passé et qui lui a été remise par M. le capitaine Châtelain du Val de Travers, m'a ordonné de vous en remercier, et de vous dire qu'autant elle est sensible à vos bontés et à votre amitié, autant elle est mortifiée que, par les circonstances actuelles, nous ne puissions jouir du bonheur de vous avoir au milieu de nous.

Agréez, je vous prie, les voeux sincères que tous les membres font et ne cesseront de faire en votre faveur et continuez-nous l'honneur de votre souvenir et de votre protection.

J'ai l'honneur d'être, etc. etc.

J. H. Berthoud.

1. Transcrit de l'Imprimé en 1881 par F. Berthoud, dans *J. J. Rousseau au Val-de-Travers*, p. 242.

N° 2763.

[Le prince de Wurtemberg à Rousseau] [1].

Monrion, 18 septembre 1765.

A Dieu ne plaise, mon digne ami, que je veuille troubler votre solitude. Je la respecte comme étant un asile de la vertu persécutée. Vos malheurs m'affligent sincèrement, et, quelle que soit la peine que je craigne de vous faire, je ne saurais m'empêcher de vous offrir dans cette triste occasion tous les secours que vous êtes en droit d'attendre d'un ami.

Je sais que vous avez été insulté, lapidé et sur le point de me faire pleurer la plus belle et la plus infortunée de toutes les vies ; mais serait-il bien sûr qu'un ministre vous ait désigné dans un sermon [2] ? Si ce fait est vrai, que Dieu vous garde dorénavant des pierres et des herses, mais surtout des Montmollins.

Ma pauvre petite femme me charge de vous dire à quel point elle est sensible à toutes vos disgraces.

N° 2764.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à l'Isle de S[t] Pierre [3].

(Lettre de Du Peyrou.)

Mercredi 18 7[bre] 1765.

Le major Chambrier vint diner hier ici et me remit vôtre billet de Dimanche passé. Je le reçois, mon cher Citoyen avec

1. Transcrit de l'imprimé en 1865, par Streckeisen, *Amis et Ennemis,* II, p. 220, 221.

2. *Cf.* Appendice II.

3. *INÉDIT.* Transcrit le 25 avril 1929 de l'original autographe non signé,

un sentiment de plaisir bien naturel après un si long tems passé sans nouvelles dans la position où vous vous trouvez. Je suis fâché que l'on vous ait accablé de ports pour vos paquets Cela n'arrivera plus, et j'en ai fortement parlé au Major, qui prétend ne vous avoir envoyé Dimanche que ses gens, Vignerons et Domestiques. J'ay actuellement à vous un paquet contenant je pense des epreuves, de plus une lettre que me remit hier Mad[le] le Vasseur arrivée heureusement avec le reste de vôtre bagage. Cette lettre vient, dit-elle, de Berlin de la part d'un ministre, non du S[t] Évangile, mais du Roi. J'envoyerai tout cela demain par la Messagére, avec ordre de ne vous le faire parvenir que par occasion, et non par exprès. Mad[le] le Vasseur est trés contente de se voir hors de Motier, et je le crois. Imaginez-vous que les choses en sont venues au point que le Chatelain s'étant vu menacer lui-même dans une pasquinade[1], a pris le parti d'avoir aussi des Gardes chez lui, comme il y en a eû chez vous depuis votre départ, mais choisis à Couvet non à Motier. Cette anecdotte me paroit mériter un mot à la fin de ma relation, et si je suis à tems, j'en ferai mention. Les choses avancent petitement, mais je compte que la semaine prochaine, tout sera prêt à paroître. Imaginez la bêtise de Felice. Il a réimprimé la premiere lettre et la réfutation, et sans faire attention aux changements que cette réimpression apportoit aux citations des pages, il les a laissées telles qu'elles se trouvaient, ce qui donnera un Errata monstrueux pour l'Edition complette destinée à l'Etranger. Celle pour la Suisse sera bien. Je compte ce soir recevoir les feuilles de la fin de votre lettre et du commencement des remarques et samedi prochain le reste, Mon architecte ayant retardé son arrivée ici je compte profiter de ce répi[t] pour aller quelques jours à Monlezy, laissant à Jeannin le soin de revoir les feuilles qui arriveront samedi. J'espère que vous aurez actuellement

conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 96 et 97. Petit in-4° de 4 p., l'adresse et le P.-S. sur la 4[e]. Pas de marque postale. Petit cachet de cire rouge, de forme ovale, avec cette devise : « ET SE TAIRE ». [P.-P. P.]

1. *Cf.* Appendice V et VI.

réponse positive sur le parti qu'il vous reste à prendre, et que cette réponse sera telle que nous la desirons. Un mot de vôtre part me fera descendre de Monlézy au moment que je le recevrai. Vous aviez laissé sur le rayon de vôtre bibliothèque un groupe de 50 Louis que Mlle le Vasseur a trouvé et qu'elle a mis avec le reste de vos effets. Elle se porte bien, et attendra ici vos ordres. — La Vision [1] a paru au moment que j'étois absent, et a été enlevée sur le champ. On ne soupçonne pas l'auteur, mais chacun a senti les fautes énormes de l'imprimeur et les a corrigé. Voici le parti que j'ay pris. C'est d'en envoyer un Exemplaire corrigé à la Vve Du Chesne pour le faire courir à Paris, sans lui dire de qui [est] cette vision, en la priant de m'en adresser deux Exemplaires. — Vôtre caisse de Livres n'est pas encore ici. J'en suis bien faché. Je vous envoye donc d'Alibard lequel avec Linnoeus que vous avez déjà feront vos amusements dans l'Isle de St Pierre. J'apprends dans le moment que le public d'ici prend le change sur Pierre du Val que l'on croit le Lama. Il se trouve justement qu'il a eu aussi une vision dont il n'a parlé qu'à ses confidents, et M^r le P*** est le Procureur, dit-on. Il n'y a pas de mal à cette méprise qui n'aura pas lieu à Motier. — Mad^le le Vasseur vient de faire porter chez moi une cassette contenant de l'argent. Elle est en sûreté. — Mr Valaporta arrive ici et m'aporte vôtre avis en crayon. J'aurai soin de m'y conformer, et vos paquets ne partiront d'ici que les jeudis par la messagerie de la Neuville. Ce Valaporta m'a fait grand plaisir en me disant que vous étiez bien. Je vous embrasse de tout mon coeur, mon cher Citoyen, mais en soupirant sur tout ce qui s'est passé depuis six mois.

Il est 7 heures du soir. Je suis après les epreuves trés mal

1. *La Vision de Pierre de la Montagne.* La première impression de cette pièce, dont le texte est reproduit dans les *Œuvres* de Rousseau, est à peu près introuvable à l'heure actuelle. Th. Dufour ne la cite pas dans sa *Bibliographie,* il est donc probable qu'il ne l'a jamais vue. L'existence d'un exemplaire dans le canton de Neuchâtel m'a été signalée en juillet 1929, mais il ne m'a pas été possible d'en obtenir communication. [P.-P. P.]

satisfait de la correction et de la diligence de Felice. Mais je n'ay pas le temps de parler de cela. Je ne puis paroître cette semaine, tout au plus la prochaine. Quoique absent on aura soin de tout ce qui concerne l'envoi de vôtre bagage. Jeannin sera chargé de cela. Je ferai faire le nécessaire p^{r} la toilette de barbe. P^{r} la cassette de sapin, il vous seroit aisé d'en faire faire une à votre gré. Je vais porter moi même la lettre à M^{le} le Vasseur et lui parler de vos arrangements.

A dieu, mon cher Citoyen, je respire plus à mon aise depuis vôtre lettre reçue.[1]

N° 2765.

A M. [Du Peyrou][2].

A l'Isle St Pierre le 18. 7bre 1765.

Enfin, mon cher Hôte, me voici sur à peu près de pouvoir rester ici, mais avec de si grandes incomodités qu'il faut en vérité toute ma répugnance à m'éloigner de vous pour me les faire endurer. Il s'agit maintenant d'avoir ici Mlle le Vasseur avec mon bagage. Le Receveur compte envoyer Lundi ou le prémier beau jour de la semaine prochaine un bateau chargé de fruit à Neufchâtel et pour l'amour de moi il s'est offert d'y aller lui-même; en conséquence j'écris à Mlle le Vasseur de se tenir prète pour profiter d'une si bonne occasion, du moins pour le bagage; car quant à elle j'aimerois autant qu'elle cherchât quelque autre voiture, pour peu qu'il ne fit pas très beau ou qu'elle eut quelque répugnance à venir sur un bateau chargé. Ayez la même bonté qui vous est ordinaire de donner à tout cela le coup d'oeil de l'amitié.

J'ai fait l'essai des rasoirs et cet essai m'a médiocrement

1. Une note au crayon dit : « ce P.-S., au dos de la lettre, a été écrit après la réception de celle écrite par Rousseau de même date ».

2. Transcrit le 5 mai 1916 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié. fol. 98, 99. In-8°, de 4 p., la 4e blanche. [Th. D.]

reussi. Cependant la necessité me force de m'en tenir à cet expédient. Ainsi, si vous voulez bien vaquer à la petite fourniture dont vous m'avez parlé je vous en serai fort obligé. J'en voudrois une aussi de tout ce qui est necessaire pour écrire, sans oublier une bouteille d'encre. Fauche pourroit faire ce petit assortiment; mais qu'il ne mette pas une boette d'oublies presque vuide, comme celle qu'il m'a donnée en dernier lieu, ce qui a fait que la boite s'étant ballotée en route, tout le pain à chanter s'est émietté. Ne pourroit-on pas trouver quelque petite cassette de sapin, ou fort simple, qui fermât à clef; elle me seroit ici d'un fort grand usage. Voulez-vous bien qu'en faisant à M. Jeannin tous mes remerciemens, je le prie de remettre à Mlle le Vasseur la note de toutes ces fournitures qu'elle lui remboursera[1].

Je suis si occupé de mon petit etablissement que je ne puis songer à autre chose ni écrire à personne. Je dois, cependant des multitudes de Lettres, surtout à Mrs Meuron, Chaillet, Sturler, Martinet. Comment donc faire? écrire du matin au soir. C'est ce que je ne puis faire nulle part, surtout dans cette Isle. Ils pardonneront. Je vous enverrai la semaine prochaine la lettre pour Mrs de Couvet.

Ne comptiez-vous pas paroitre cette semaine? Donnez-moi des nouvelles de cela. M. de Vau-Travers m'a amené hier des Ministres dont je me serois bien passé.

Je m'arrange sur ce que vous m'avez marqué de la Messagerie. Je puis envoyer à la Neuville tous les Samedis et même tous les Mercredis s'il étoit nécessaire. On ira retirer mes lettres à la poste et l'on y portera les miennes. Cela sera plus simple et evitera les cascades. Si vos tracas vous permettent de me donner un peu au long de vos nouvelles, tant mieux. Sinon, un Bon jour, je me porte bien me suffit. Mille choses au commandant de la place, sous les ordres duquel j'ai fait service une nuit. Je vous embrasse.

1. Tout ce 2e alinéa est *INÉDIT*.

N° 2766.

[Julie Bondely à J.-J. Rousseau][1].

Koenitz ce 21e 7bre 1765.

Je ne voulais pas vous ecrire mon cher Citoiën, et voici que la comission donée a Mr K. vous met dans l'obligation de lire ma reponse. Vous vous rappellés que la Comission des instruments... de Botanique me fut donée par Mr du P. dans le Jardin de Madme Sandoz, c'est a elle que j'ai envoié le compte de cete marchandise et elle l'aura fait parvenir a Mr du P. En y comprenant des Ciseaux qu'il a receu en Juin ou Juillet le tout ensemble revient a 9 £ 2 s. argent de Berne. Il vous sera plus facile de diviser cete some que de partager les Lancéttes dont je n'ai pas fait faire le double parce qu'on m'a dit quelles etoïents rarement necessaire.

Mr Sinner voulant un billet pour vous, je compris que mon refus ne l'empecherait pas de se faire anoncer, et qu'ainsi il fallait profiter de l'occasion pour vous faire parvenir les Plantes, j'y joignis les Instruments parce qu'ils étoïents en comun entre vous et Mr du P. et le Compte que je n'avais pas encore partit quelques jours aprés dans une lettre pour Mdme Sandoz. Apres l'histoire veridique des instruments je vous dois encore celle des plantes. Les ouvriers d'Arau en voulant pas faire des pincetes sans modêle, j'en fis demander a un jeune Botaniste que je ne conais que de nom; il me vendit ou plutot a mon Comissionaire un assortiment tout complet qui servit de modèle a l'autre et il ajouta courtoisement que sa Collection de Plantes Helvetiques avait quelques doublets qu'il serait charmé de me remetre pour servir de *baze a la miene*, car aux questions gauches que je lui faisais

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, sans adresse ni cachet, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. In-8° de 4 p., la dernière blanche. [Th. D.]

faire il lui était bien permis de me prendre pour une aprentive. Je repondis a son ofre en lui faisant savoir que je n'avais pas l'honeur d'etre Botaniste, et que je me gardais de toutes les sciences qui debutent par gater le tient; j'ajoutai que Mr Rousseau aïant plus de ressource que moi pour contrebalancer les funestes influences du hâle il s'y exposait sans menagemens en faveur de la Botanique, et que c'était pour lui que je faisais faire des Instruments. Le jeune home fut enchanté d'avoir ce point de convenance avec vous, il tria en hate ses Plantes, les remit a mon Comissionaire et partit. il se retrouvera, ce n'est pas la l'embaras, mais vous le ferés pleurer si vous lui parlés de païment et come je ne veux faire pleurer persone ni pour mon compte, ni pour celui d'autrui pas meme pour vous obliger mon cher Citoïen donés en la comission a quelqu'un dautre, à Mr K si vous voulés, je lui dirai confidenment le nom du doneur de Plantes, car si vous insistés a le faire pleurer, vous devés ignorer par forme de punition le nom du pleureur. malgré ce ton presque grondeur persone ne vous estime et ne vous aime davantage que moi.

J. Bondely.

N° 2767.

[Du Peyrou à Rousseau] [1].

Mercredi 25. 7bre 1765.

J'arrivai hier de Monlezy où j'ay passé cinq jours. J'aprends aujourd'hui, mon cher Citoyen, que le bateau est arrivé et que vôtre bagage pourra partir, ainsi que Madle le Vasseur. Je m'en réjouis, puisque vous avez dû manquer de bien des choses nécessaires. Toutes vos commissions vous parviendront

1. *INÉDIT*. Transcrit le 26 avril 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 98, 99. In-4° de 4 p., la 4e blanche. [P.-P. P.]

aussi, et je souhaite que vous en soyez content. Je ne sais si fauche a réussi pour la fourniture que je lui ay commandée. S'il y manque quelque chose, un mot et vous l'aurez. La vision a fait beaucoup de bruit, et l'on dit que ceux de Motier en sont devenus plus furieux. On attribue ce morceau à bien des gens. Arrivé jeudi à Couvet, j'appris que le Chatelain quittoit ce jours Motier pour venir s'établir à Couvet. Ce trait me parut interessant, et j'envoyay par retour du Carosse une ajonction à ma dernière lettre avec ordre à Jeannin de l'expédier à Yverdon, ce qu'il a fait. Pourvu que ce lambeau ne gate pas le reste, je serai content. Le voici ci inclus[1]. Je suis bien faché de n'être pas à portée ou à temps de vous consulter sur cette ajonction. De plus j'ay crû nécessaire de faire précéder tout l'ouvrage d'un mot d'avis. Je recevrai ce soir les dernieres feuilles d'épreuves et vraisemblablement tout paroitra la semaine prochaine. Vous recevrez aussi différentes lettres qui me sont parvenues, une en particulier de Mylord mareschal. Pendant mon absence, Mr Chaillet doit vous en avoir envoyé une dont vous aurez eu bien d'être satisfait, c'est sur des arrangements que la Direction de l'Hôpital veut prendre pour vous loger et Madle le Vasseur. Vous voila donc, mon cher Citoyen, établi dans un lieu agréable et loin de la rage d'une populace effrenée. Cette certitude me soulage.

Adieu, mon cher Citoyen, je vous embrasse du fond de mon ame, et vous quitte pour tenir mon paquet pret. S'il y a quelque chose à y ajoutter je le remettrai à Mlle le Vasseur.

Junet me marque que la caisse de Livres est à Pontarlier, et me demande s'il faut attendre une occasion ou l'envoyer par le courier. Je lui écrirai d'attendre l'occasion.

Je ne sais si je vous ai dit que sur la proposition de M. Verdelhan je lui ai marqué de presenter de vôtre part un Exem-

1. A la suite de la copie d'un post-scriptum d'une lettre à Milord Maréchal, que Du Peyrou à jointe à la présente. *Voyez* le n° suivant. [P.-P. P.]

plaire complet à Mr De Moiry Baillif à Yverdon et un à Mr Roguin de Paris[1] votre ami, ce qui leur a fait grand plaisir, du moins l'annonce de cet ordre.

N° 2768.

[Du Peyrou à Milord Maréchal][2].

[septembre 1765.]

Au moment de fermer ma lettre, j'apprends, Mylord, des particularités qui vous feront juger de l'excès du desordre qui règne à Motier. D'ordre exprès de M. le Ch : qui a crû cette précaution indispensable, deux gardes bien armés, et choisis dans la Comm : de Couvet ont constamment passé la nuit dans la maison qu'occupoit Mr R. jusques au moment du démenagenement (*sic*) complet de ses effets. On ajoute que ce Magistrat chargé par le Gouvernement de faire les Enquêtes les plus exactes pour découvrir les coupables, et se trouvant à cause de cela, menacé dans une pasquinade, des mêmes violences exercées contre Mr R., s'est vû obligé pour sa sureté d'avoir aussi des Gardes chez lui pendant la nuit, et qu'enfin il a pris le sage parti de quitter Motier pour aller etablir son domicile à Couvet. Sans doute que Messrs du Conseil d'Etat trouveront bientot les moyens de faire respecter le souverain et l'autorité qu'il leur a confiée, sans quoi, rentrant dans l'état de nature, chacun de nous se verra forcé à devenir son propre vangeur.

J'ai l'honneur &c.

[Adjonction annoncée dans la lettre du 25 sept.][3].

Voici l'avis à la tête de l'ouvrage.

Au Lecteur étranger,

C'est pour vous, Lecteur, que je prends la plume et non

1. C'est-à-dire Daniel Roguin, que Du Peyrou appelle ainsi, bien qu'il eût quitté Paris et fût alors et définitivement fixé à Yverdon, pour le distinguer des colonels Roguin-Bouquet et Roguin d'Illens. [P.-P. P].

2. *INÉDIT*. Transcrit le 24 avril 1929 de la copie autographe conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. des lettres de Du Peyrou à Rousseau, fol. 100. Cette copie était incluse dans le n° précédent. [P.-P. P.]

3. *INÉDIT*. Transcrit de la copie autographe de Du Peyrou, à la suite de sa transcription du P.-S. qui précède. [P.-P. P.]

pour mes compatriotes qui tous connoissent Mr le Past : de M : Si son écrit n'eut point passé les limites de ce paÿs, je proteste en homme d'honneur que je ne me serois pas donné la peine d'y répondre.

N° 2769.

La Roche à Rousseau[1].

De Paris, ce 25. 7bre 1765.

Monsieur, Mme la maréchale vient d'apprendre que vous avez été insulté chez vous par la populace de l'endroit que vous habitez; qu'elle est très-inquiète de vous; que, si elle n'était pas malade, elle vous aurait écrit elle-même. Il y a 3 semaines qu'elle l'est; cela lui a commencé par une indigestion, ensuite sont venues des vapeurs qui lui ont fait grand'peur. Cela va beaucoup mieux, quoiqu'elle n'en soit pas encore quitte; mais il n'y a pas de suites fâcheuses à craindre. Elle espère que vous lui donnerez de vos nouvelles sitôt la présente reçue. Je vous prie d'être persuadé de la part que Mme La Roche et moi [prenons] à tout ce qui vous regarde, et de l'inquiétude où nous sommes jusqu'à ce que nous ayons de vos nouvelles[2]. Mille amitiés de notre part à Mlle Levasseur, que nous partageons bien son inquiétude. Dans quel état elle se sera trouvée !

J'ai vu madame sa mère il y [a] 15 jours, qui est en bonne santé. Elle a quitté Deüil; elle demeure à La Chapelle avec une de ses filles, qu'elle y est beaucoup mieux et qu'elle s'y

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Streckeisen-Moultou, qui a publié, assez inexactement, cette lettre (*Amis et Ennemis*, I, p. 504), la date, on ne sait pour quelle raison, de l'année 1764.

2. La phrase : « Je vous prie... nouvelles » est *INÉDITE*.

plaît. J'ai remis à M. Guy 2 lettres d'elle pour vous, Monsieur, pour vous les faire tenir par la première occasion. Mme la duchesse de Boufflers a la petite vérole, malgré qu'elle ait été inoculée il y a 18 mois. Cela inquiète bien des grands de ce pays-ci, et fait peur à bien des femmes; mais, cela ne m'inquiète guère : C'est vous et Mlle Levasseur, pour lesquels nous avons voué une amitié qui ne finira qu'avec nous.

La Roche

N° 2770.

A M. [Du Peyrou][1].

A l'Isle ce 29. 7bre [1765].

En vous envoyant, mon cher Hôte, un petit bon jour avec les lettres ci-jointes, je n'ai que le tems de vous marquer que Mlle le Vasseur, vos envois et mon bagage me sont heureusement arrivés. Jusqu'ici, aux arrivans près qui ne cessent pas, tout va bien de ce côté; puisse-t-il en être de même du vôtre. Je vous embrasse de tout mon coeur.

Je ne sais où M. Fauche a pris la cire qu'il m'a envoyée; il faut qu'il l'ait fait faire exprès; car il est difficile d'en trouver d'aussi detestable[2].

1. Transcrit le 5 mai 1916 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 100, 101. In-8° de 4 p., les trois dernières blanches. [Th. D.]
2. Ce P.-S. est *INÉDIT*.

N° 2771.

A MADAME
MADAME LA MARQUISE
DE VERDELIN RUE St MARC
A L'HÔTEL D'AUBETERRE
À PARIS [1].

A l'Isle St Pierre le 1er 8bre 1765.

La crise que je viens d'essuyer, Madame, et les tracas qui en sont la suite m'ont empêché de vous parler de l'impression qu'a fait dans mon coeur votre visitte et qui ne s'effacera point. Dans la vie errante et tumultueuse que je suis forcé de mener votre souvenir efface celui de mes disgraces et me console dans une suite d'adversités sans relâche. Si j'obtiens enfin la tranquillité où j'aspire devinez à quoi mes plus précieux loisirs seront employés. Il n'y a point de solitude pour quiconque a de vrais amis : je suis sur, au moins grace à vos bontés de n'être jamais seul dans la mienne [2]. J'ignore encore si l'on me permettra d'habiter cette retraitte. Elle n'est vraiment telle que pendant l'hiver, car durant toute la belle saison, c'est l'abord continuel de tout le voisinage. Mais enfin il n'y a qu'une seule habitation dont ni populace ni gens d'Eglise ne peuvent [3] troubler la paix, et il est à présumer que des gens qui viendront ici chercher les plaisirs ne songeront pas à troubler les miens. Ceux qui disposent de cette maison doivent y venir

1. Transcrit à Alençon, le 3 mars 1924, de l'original autographe non signé, appartenant alors au comte Le Veneur. Traces de cire rouge, l'empreinte du cachet n'est plus visible ; à en juger par la dimension, ce devait être la lyre. 4 p. in-4°, l'adresse sur la 4e. Cette adresse est tracée par la main de Rousseau, comme ci-dessus. L'avant-dernière ligne a été biffée, et une main inconnue a écrit : « à Pantemont ». [P.-P. P.]

2. Bergounioux, qui a publié ce texte en 1840 dans l'*Artiste,* imprime « maison » au lieu de « mienne ».

3. Il imprime : « ni *la* populace ni *les* gens d'église ne *puissent* troubler. »

dans peu et j'ai lieu de penser[1] que leurs dispositions ne me sont pas contraires ce qui me fait supposer que celles du Gouvernement ne le sont pas non plus. En ce cas j'aurai plus à me louer que s'il n'eut point été injuste, et ce sera le seul éxemple d'un Gouvernement qui pardonne le mal qu'il a fait, et même qui le répare. Je vous écris à Paris, Madame, vous y supposant déja de retour. Donnez-moi des nouvelles de votre voyage et de l'état de Mademoiselle de Verdelin. Son Bilboquet[2] m'est ici d'une grande ressource et il a, quoiqu'elle en dise, un prix pour moi que n'a pas pour elle celui qu'elle a recouvré. Vous pouvez continuer de m'écrire par Pontarlier. M. Junet aura soin de me faire passer vos lettres. Les miennes vous parviendront moins aisément; les occasions sont ici rares et peu réguliéres, surtout dans la saison dont nous approchons. D'ailleurs si je reste ici, je veux m'y livrer entiérement avec ces bonnes gens à la vie champêtre et aux soins de la campagne. J'écrirai donc peu, même à vous, Madame. Mais soyez bien sure qu'il n'y aura rien dont je m'occupe davantage et avec plus de charme que de vos bontés pour moi et de mon attachement pour vous.

Je viens de recevoir Mlle le Vasseur et tout mon petit bagage; je commence à me regarder comme tout établi.

1. Bergounioux imprime « croire » au lieu de « penser ».
2. Rousseau avait d'abord écrit « présent », mot qu'il a biffé et remplacé au-dessus de la ligne par celui de « Bilboquet ».

N° 2772.

A M. Guy, libraire à Paris[1].

A l'Ile Saint-Pierre, au lac de Bienne, le 1er octobre 1765.

Je reçois, Monsieur, votre lettre du 10 septembre; vous ne voyez pas que la crise que je viens d'essuyer puisse influer sur le voyage projeté; elle y influe pourtant si bien que je suis désormais hors d'état d'y songer. Forcé, quand j'y pensois le moins, à quitter un village dont le ministre s'est fait capitaine de coupe-jarrets, et me voyant refuser le feu et l'eau chez toutes les puissances, il m'a fallu chercher un asile, et songer à un déménagement qui, pour être petit, ne laisse pas d'être embarrassant pour un homme dans mon état. Les soins nécessaires pour me ménager une retraite et des gens qui m'y souffrent ne me laissent point songer à un voyage qui ne me sauveroit aucun des embarras que j'éprouve, et ne me laisseroit pas le tems et les moyens d'y pourvoir. La petite île où je suis m'a paru propre à y fixer ma retraite. Elle est très-agréable; on n'y trouve ni gens d'église, ni brigands ameutés par eux. Toute la population consiste en une seule maison occupée par des gens très-honnêtes, très-gais, d'un très-bon commerce, et chez qui l'on trouve tout ce qui est nécessaire à la vie. La grande difficulté est que l'île et la maison appartiennent à MM. de Berne, qui sont à la fois les propriétaires et les souverains, et vous savez que leurs excellences m'ont interdit, il y a trois ans, la demeure dans leurs états. Or vous savez aussi que les gouvernemens révoquent très-souvent le bien qu'ils font, mais jamais le mal; c'est une des premières maximes d'état par toute la terre. Reste donc à voir si, après m'avoir chassé de leur pays, ils voudront bien me tolérer

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites,* t. I. p. 196-198.

dans leur maison. Si j'obtiens d'eux cette grace, je suis tout déterminé à fixer mon séjour dans cette île, et à y finir mes misères et mes jours.

Dans cette position, je serai hors d'état d'entretenir avec vous une correspondance aussi régulière qu'auparavant, puisqu'il n'y a point de postes au voisinage, que la communication avec la terre ferme, en tout tems incommode et coûteuse, est sujette à être interceptée ou par les vents ou par les glaces. Cependant vous pourrez continuer à m'écrire par Pontarlier; M. Junet continuera à me faire parvenir vos lettres; il ne seroit pas même impossible que je visse ici mes épreuves, si les retards et l'irrégularité des envois ne rendoient cette révision trop incommode pour vous. Vous pourriez essayer, et l'expérience nous apprendroit ce qui peut se faire.

Je n'ai pas encore reçu la petite caisse, mais je sais qu'elle est à Pontarlier. Je me félicite beaucoup d'avoir pris le goût de la botanique; elle me sera d'un grand secours dans cette île, si j'y fixe mon séjour. Donnez-moi de vos nouvelles et de celles de M. Lenieps et de M. Coindet. Mademoiselle Levasseur, qui m'est venue joindre, vous fait ses salutations et vous réitère ses remercîmens. En passant à Neuchâtel, elle a fait usage de la lettre de change, qui lui est venue bien à propos. L'argent ne nous manque pas, mais où achète-t-on le repos? Voilà la seule chose dont j'ai besoin, et que je ne puis trouver. Bonjour, Monsieur.

N° 2773.

A M. [Du Peyrou][1].

Ce 3. 8bre [1765][2].

Voici, mon cher Hôte, deux lettres que je vous prie d'addresser à M. Junet ou de leur donner cours directement. Je n'ai que le tems de les faire partir, le mauvais tems ayant tenu le lac fermé ces deux jours, et l'occasion d'un bateau pour Gleresse se trouvant au moment que j'y pensois le moins. Je n'ai point de vos nouvelles depuis l'arrivée de Mlle le Vasseur, mais j'espére que vous vous portez bien. Je vous embrasse.

N° 2774.

[Du Peyrou à Rousseau][3].

Neufchatel 3. 8bre 1765.

Il y a bien longtemps, mon cher Citoyen, que nous vivons sans nouvelles l'un de l'autre, mais non sans être occupé de ce qui vous concerne. J'ay passé huict à dix jours bien desagreablement. Jeannin malade au fort de mes occupations, mon architecte ici, et pour comble de tracas, une acquisition à faire et un procès à prévenir. Vous devinez quel procès, c'est celui avec le Professeur. Plusieurs personnes s'étant employées, j'ay offert de supprimer ma réponse préte à paroitre, pourvû

1. *INÉDIT.* Transcrit le 6 mai 1916 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 102, 103. In-8° de 4 p., les trois dernières blanches. [Th. D.]

2. Le millésime « 1765 » est de la main de Du Peyrou.

3. *INÉDIT.* Transcrit le 26 avril 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol, 101 et 102. In-4° de 4 pages pleines. [P.-P. P.]

qu'il désavouat lui la réfutation qu'il a publiée. L'affaire se traittant, j'ay fait suspendre le débit de l'ouvrage. Enfin hier au soir la négociation s'est rompue par la faute ou la tête mal organisée d'un des parens revenû hier de la campagne. Et moi j'ay écrit hier à Yverdon pour faire paroitre. Je vous avoue que j'aurois été charmé que cette affaire se fut arrangée, à cause de la femme et des Enfans pour l'amour de la Paix, et surtout par raport à vous qui jouissez à présent de la tranquillité, et que tout ceci ne peut manquer d'un peu détranquilliser. Mais enfin l'affaire a manqué et tout le monde est témoin que ce n'est pas ma faute. J'ay fait tout ce que j'ay pû, et ma conduite a été approuvée de chacun. Cela étoit nécessaire car cet homme étoit parvenû à interresser tous ses parens dans cette affaire, ses parens trés nombreux en avoient parlé en ville, et j'étois blâmé, au lieu que la façon dont je me suis prêté à un arrangement a été aplaudie par les interressés même. Vous m'occupiez beaucoup dans tout cela. Je réglois avec mon architecte le petit apartement que vous devez occuper, et je pensois que par mon arrangement manqué, vous auriez été plus à vôtre aise dans ce paÿs, que tout auroit été oublié quand mon bâtiment auroit pris fin, au lieu qu'aujourd'hui je ne sais pas comment les choses tourneront. Un procès ne pourra manquer d'aigrir les esprits de part et d'autre. Voila mon cher Citoyen les idées qui m'ont occupées (*sic*) et je puis dire tourmentées (*sic*). Enfin le vin est tiré. J'ay recû mardi au soir vôtre paquet après lequel j'étois impatient pour savoir des nouvelles de vous, de M^le^ le Vasseur et de vôtre bagage. J'ay fait remettre à Mr Petitpierre le billet à son addresse. En voici un qu'il m'a remis depuis la semaine dernière, et sur lequel il vous prie de me dire un mot de réponse. Vôtre lettre à M^r^ le Chatelain partira ce soir. Vous trouverez encore quelques lettres et paquets reçûs pour vous, entr'autres une lettre de Mylord Mareschal. Sans doute qu'il vous parle d'un arrangement qu'il me propose relativement à vôtre ami le Citoyen. Je vais lui repondre par le courier de ce soir pour l'accepter avec transport. Si j'en ai le moment je vous copierai sa lettre

qui m'honnore à mes propres yeux par la confiance qu'il me témoigne dans un point si interressant pour son coeur. Vous trouverez aussi la copie d'une lettre de Mr Meuron fils de M^r^ le Procureur général. Mr Chaillet me l'a remis comptant que cela pourroit vous faire plaisir. Je ne sais comment en vous parlant de l'arrangement proposé pour étouffer la querelle, j'ay oublié de vous dire que rentrant où les choses pouvoient en venir, et ne voulant pas me mettre dans l'embaras de preuves assez difficiles à faire, j'ay supprimé de ma derniere lettre tout ce qui étoit personnel et qui accusoit le Professeur d'avoir armé la main de ses Supôts contre vous et vôtre maison, surtout le Conseil d'Etat n'ayant encore pris aucune resolution contre le dit, et quant à moi je ne voulois absolument pas me mettre dans le cas d'avoir du dessous dans cette affaire, resolû comme je le suis si cela arrivoit de quitter ce paÿs pour toujours, comme le paÿs le plus abominable qu'il puisse y avoir sous la voute du Ciel. Enfin la justice et l'équité m'ont engagé à supprimer une partie de ce qui accusoit les gens de Motier du desordre, vû que par les Enquêtes on a des raisons de soupçonner d'autres que des gens du dit Motier. J'espère que vous aprouverés ces raisons. Vôtre caisse de livres est chez moi depuis trois jours. S'il se presente une occasion je vous l'envoyerai, sans quoi je vous l'apporterai moi-même. Je me suis enfin procuré le *Genera Plantarum*. On ne connoissoit pas cet ouvrage dans la Société Typographique de Berne, mais sur son existence que j'affirmois, on me l'a envoyé. Il est chez fauche pour être relié, sans quoi je vous l'envoyerois. A propos de fauche je lui laverai la tête pour la mauvaise cire qu'il vous a fournie. — Adieu mon cher Citoyen, je vous embrasse de toute mon ame, et mille compliments de ma part à Mlle le Vasseur.

N° 2775.

[Du Peyrou à Rousseau] [1].

[3 octobre 1765] [2].

Mon paquet cacheté je reçois, mon cher Citoyen, vôtre envoi de ce jour. Les deux lettres pour Paris partiront ce soir [3]. On vient de m'apporter un Exemplaire de l'ouvrage que je vous envoye en attendant les autres. S'il se fait une nouvelle Edition, elle sera plus correcte, je l'espère. Voici encore une petite brochure reçue de Felice. A propos de Felice, j'ay tout lieu d'être content de sa discrétion et fidelité dans toute cette affaire. Bonjour, je vous embrasse.

N° 2776.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à L'Isle St Pierre [4].
(Billet de Du Peyrou.)

Vendredi 4 8bre [1765].

Depuis hier ma lettre écritte, il s'est fait, mon cher Citoyen de nouvelles démarches pour parvenir à un arrangement qui supprime l'ouvrage sur le point de paroitre et dont je vous ai envoyé hier un Exemplaire. Dans l'incertitude du succès de cette négociation ayez la complaisance de garder pour vous ledit

1. *INÉDIT*. Transcrit le 26 avril 1929 de l'original autographe non signé, non daté et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 103, 104. Petit in-8° de 4 pages, les 3 dernières blanches. [P.-P. P.]

2. Cette date entre crochets est proposée, au crayon, de la main de Th. Dufour, en tête du billet.

3. L'une de ces lettres doit être celle du 1er octobre pour Guy, et l'autre, celle du même jour pour Mme de Verdelin. [P.-P. P.]

4. *INÉDIT*. Transcrit le 26 avril 1929 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 105, 104. 4 p. petit in-8°, la 3e bl., l'adresse sur la 4e, traces de cire rouge, sans empreinte. Pas de marque postale. [P.-P. P.]

Exemplaire, sans le produire à personne, afin que je ne puisse pas seulement être soupçonné de ne pas agir rondement. Corrigez aussi à la dernière page une ajonction de l'imprimeur, et au lieu de *de faire retablir*, lisez *de retablir*. Si l'ouvrage devient public, il s'en fera sur le champ une nouvelle édition sur un Exemplaire que j'ay déja tout corrigé. Bonjour mon cher Citoyen, je vous embrasse de tout mon ame.

N° 2777.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROGUIN
A YVERDUN [1].

A l'Isle St Pierre le 4 8bre 1765.

Pardon, cher Papa, de mon long silence. Je savois que vous compatiriez à mes embarras, et je ne voulois pas affliger votre amitié par des détails qui n'étoient bons à rien. Maintenant que je commence à gouter un peu de tranquillité dans un séjour où, grace au Ciel, il n'y a ni ministre ni coupe jarrets, je vous fais, cher et bon papa, mes tendres remercimens et de l'intérest que vous avez pris à mes disgraces et des offres obligeantes que vous vous êtes empressé à me faire en cette occasion. J'en profiterois avec le plus grand empressement si je ne sentois que mon état de corps et d'âme a besoin d'une plus grande solitude que je ne la trouverois dans votre ville, et quoique cette isle ne soit pas maintenant trop solitaire dans la journée, elle l'est du moins quand le soir approche, et je compte y trouver cet hiver au milieu des vents et des glaces le calme et la paix dont j'ai si grand besoin. Donnez m'y, je vous supplie, quelquefois de vos chéres nouvelles, donnez m'en de celles de notre chére malade qui s'empresse si bien d'entrer dans vos vues par les bontés dont elle et son aimable

1. Transcrit en février 1879 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Zurich. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e. Chiffre postal 2, trace de pain à cacheter. Ce texte a été imprimé en 1886 par Paul Usteri, p. 45, 46. [Th. D.]

fille ne cessent de me combler. Sont-elles encore auprès de vous ? Sont-elles reparties ? En quel état sont elles maintenant ; car je compte pour un celui de la mère et celui de la fille, tant leur tendre union fait dépendre l'un de l'autre. Une de mes plus grandes peines en cette occasion a été de quitter la maison d'une si chère amie, et surtout après les soins et les fraix qu'elle a mis tout de nouveau pour m'en rendre l'habitation plus comode. J'en ai fait remettre les clefs à M. Clerc. J'ai eu mes raisons pour ne pas les remettre à d'autres, et en cela je crois avoir suivi les intentions de Madame Boy de la Tour.

Il me paroit, cher Papa, que vous prenez un peu au tragique l'histoire du visionnaire [1]. J'ignore ce qui se passe, ayant très peu de curiosité là-dessus et étant ici comme au bout de l'univers à cause des communications irrégulières et difficiles. Mais je parierois bien que votre rêveur est fier et triomphant du succés de ses rêveries. Les choses ne se mènent pas dans ce pays-là comme vous paroissez l'imaginer. Tranquillisez-vous sur son compte et soyez sur que tout le mal ne sera que pour moi. Si contre toute attente il venoit à être inquietté, je ne négligerai rien pour son service, et j'ose vous répondre qu'il en sera quitte pour la peur.

Je suis d'autant plus fâché de n'avoir pu vous aller voir le mois dernier comme je l'avois résolu, que je voulois aussi rendre mes devoirs à M^r le Baillif avant son départ et témoigner à Monsieur le Colonel combien j'étois sensible à son obligeante visitte. Il faut se plier à la necessité ; si elle m'empêche de remplir les devoirs extérieurs qui me sont chers, elle ne m'empêchera jamais de payer le tribut de reconnoissance de zéle et d'attachement que je dois à tous les bons patrons et amis qui me viennent de vous.

L'arrivée de M. de Rougemont augmente le regret que j'ai de ne pas faire un voyage qui me procureroit tout au moins le plaisir de le voir en passant.

1. Pierre Boy. *Cf.* n° 2754, 2e alinéa.



Librairie Armand Colin, Paris.

ROUSSEAU EN BARQUE SUR LE LAC DE BIENNE

Frontispice de "L'Ile de Saint-Pierre", à Berne, chez G. Lory, vers 1820.

N° 2778.

A M. [Du Peyrou][1].

A l'Isle St Pierre le 6. 8bre 1765.

Voici, mon cher Hôte, un troisiéme Pacquet depuis l'arrivée de Mlle le Vasseur. Comme je vous sais fort occupé, qu'il a fait fort mauvais et que votre ouvrage n'a peut être point encore paru, je ne suis point en peine de votre silence, et j'espére que vous vous portez bien. Pour moi je n'en peux pas dire autant, et c'est dommage ; il ne me manque que de la santé pour être parfaitement content dans cette Isle dont je ne compte plus sortir de l'année. Je vous embrasse de tout mon coeur.

Mille remercimens très humbles et respects[2] de Mlle le Vasseur.

N° 2779.

A Monsieur
Monsieur du Peyrou
rue de l'hopital
A Neufchâtel[3].

Ce Dim: 6. 8bre à midi [1765].

J'envoye, mon cher Hôte, à Madame la Comandante dix mesures de pommes reinettes que je la supplie d'agréer, non

1. Transcrit le 6 mai 1916 de l'original autographe non signé, et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 104, 105. In-8° de 4 p., les trois dernières blanches. [Th. D.]

2. *Sic,* et non pas : « mille remerciements et très humbles respects », comme impriment les éditeurs précédents.

3. Transcrit le 6 mai 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 106, 107. In-4° de 4 p., la 3e blanche, l'adresse sur la 4e, sans chiffre postal. Cacheté d'une oublie. [Th. D.]

comme un présent que je prends la liberté de lui faire, mais en échange du caffé que vous m'avez destiné.

Depuis ma lettre écritte et partie de ce matin[1] j'ai receu votre pacquet du 3. Je vois avec douleur le Procés qu'on vous prépare. Vous avez à faire au plus déterminé des scelerats, et vous étes un homme de bien. Jugez des avantages qu'il aura sur vous. Mensonges, cabales, fourberies, noirceurs, faux sermens, faux témoins, subornation de juges; quelles armes terribles dont vous étes privé et qu'il employera contre vous! J'avoue que si sa famille le soutient il faut qu'elle soit composée de membres qui se donnent tout ouvertement pour gens de sac et de corde; mais il faut s'attendre à tout de la part des hommes, et je suis fâché de vous dire que vous vivez dans un pays plein de gens d'esprit, mais qui n'imaginent pas même qu'il existe quelque chose qui se puisse appeller justice et vertu. J'ai l'ame navrée et tout ceci met le comble à mes malheurs.

Vous pouvez, si vous voulez, m'envoyer la petite Caisse par le retour du bateau qui vous portera les pommes, et qui la conduira à Cerlier, où je la ferai prendre. Mon généreux ami, je vous embrasse le coeur ému et les yeux en larmes.

N° 2780.

[Du Peyrou à Rousseau][2].

Mercredi 9. 8bre [17]65 sur le soir.

Je recois dans le moment, mon cher Citoyen, vos envois en écritures et en pommes Reinettes. Je vois avec chagrin que vôtre santé ne soit pas telle que nous la desirons. Je voudrois

1. C'est le numéro 2778, que les précédents éditeurs ont inexactement daté du 7 et placé aprés la présente lettre.

2. *INÉDIT.* Transcrit le 26 avril 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 107-108. In-4° de 4 pages pleines. [P.-P. P.]

pouvoir me transporter auprés de vous, mais tout me contrarie ; le vent, la pluye ont empêché nos opérations sur le terrain, pendant le séjour de mon architecte qui est encore ici. Mes domestiques ont tous été ou sont malades. Enfin je m'impatiente de me voir hors de ce tracas. Quand aux propositions renouvellées pour parvenir à un arrangement, comme je vous le marquai le 4, elles ont abouti, comme je l'avois prévû, à prouver l'arrogance de l'homme, et à indisposer le public contre lui. L'ouvrage va donc paroître et je ne suis point inquiet de l'évenement. Vous pouvez vous tranquilliser, mon cher Citoyen. Si quelques-uns des parents de cet homme osoient se déclarer pour lui, ils seroient désavoués par les autres, ou bien ils partageroient son infamie. Aucun de mes amis ne se dément, tant s'en faut, ils sont seulement trop ardents, en particulier le Col : Chaillet dont l'ardeur ne respire que les combats. Ce qui faisoit la sécurité du professeur, c'étoit sans doute le silence que gardoit le Conseil d'Etat. Mais Lundi, le Procureur General requit le Président de fixer un jour où tous les Conseillers fussent sommés par leur serment de se trouver au Conseil, à cause des réquisitions à faire ou informations à donner sur les affaires de Motier, et samedi est le jour fixé. Voila à quoi en sont les choses ; tranquillisez vous, de grace. Dans le fond, le pis qu'il puisse m'arriver, c'est d'avoir un procès, et de le perdre, auquel cas je vous assure que mon parti est pris, d'abandonner à jamais un paÿs où le crime seroit protégé et l'innocence dans l'oppression. Entre nous, cela, je vous prie. Il ne faut pas que l'on puisse soupçonner seulement que je puisse avoir l'idée que je vous développe. Ma mère vous rend graces de vos belles sommes. Elle les accepte et remet aux Bateliers 10 ₶ de caffé, je crois, dans un sac cacheté. C'est de nôtre crû, et je souhaitte qu'il soit trouvé bon. S'il contractoit un peu d'humidité, il faudroit le mettre sécher. — Vos lettres auront cours dès ce soir, les deux pour le paÿs de Vaud et demain celle pour Paris. Vous recevrez cy inclus vos feuilles hebdomadaires, une lettre de Rey qui souhaitte fort que vous alliez en

Hollande, et qui, sur cet article, s'exprime en homme sensible. Idem la copie d'une lettre de Mylord Mareschal, où vous verrez que le Roi paroit desirer que vous alliez à Berlin. Enfin un Billet de d'Escherny avec un acte &c. &c. dont il voudroit fort la communication à Mylord, aux fins d'obtenir ce que vous verrez dans son écrit. Il m'a prié de vous envoyer tout cela, et comme rien ne presse, et que vous n'êtes pas nécessité à rien qui puisse vous faire la moindre peine, j'ay cédé à son envie. Voyez donc, mon cher Citoyen, s'il vous agrée ou non de toucher un mot de cette affaire à Mylord, et cela, à vôtre loisir. Je l'ay dit à d'Escherny que si vôtre position étoit douce et heureuse, j'appuyerois sa demande, mais que je ne pouvois me résoudre à faire auprès de vous que le commissionnaire. Je vous envoye donc ces pièces, et si elles vous ennuyent, divertissez-vous aux dépens de la philosophie moderne. Nôtre ami d'Escherny est un vrai philosophe à la moderne. Je vous en ferai quelques histoires à la première vûe. Mon Dieu ! quand sera-ce ? Je compte vous voir avant l'hyver. Adieu, mon cher Citoyen, je vous embrasse de toute mon ame. Tous vos amis vous saluent. Ils se portent tous bien. Mes compliments à Mlle le Vasseur et à vos hôtes. Que je n'oublie pas de vous dire que la caisse de vos Livres de botanique vous parviendra par les bâteliers qui vous remettront ce paquet et le sac de caffé. Marquez-moi à l'avance ce que je dois vous apporter quand j'irai vous voir, et pensez qu'il faut profiter du temps et des occasions. — J'ay des lettres de M^de^ de Luze depuis Geneve d'où elle ramène sa fille ; Elle veut que je la rapelle à vôtre souvenir, vû que vous êtes tout à fait cher au sien. M^de^ de Faugnes me dit aussi bien des choses qui me font plaisir par le raport qu'elles ont à vous, mon cher Citoyen.

N° 2781.

[Mylord Maréchal à Mr Sturler][1].

10. 8bre 1765.

Permettez que je joigne ma voix à celle de tant d'honnêtes gens pour vous remercier de vos bons offices en faveur de Mr Rousseau. Je pourrois répondre de lui qu'il ne donnera jamais occasion à l'Etat de Berne de se repentir de lui avoir donné azyle. Il en avoit deux autres à son choix, et même y étoit invité, ce pays-ci et à Saxe-Gotha; j'avoüe que je vous porte envie de la préférence et voudrois me flater que c'est la santé qui l'a empêché de se nicher avec moi dans mon hermitage, sachant non seulement le plaisir que j'en aurois eû, mais étant invité par le Roi; je ne puis pas, cependant, désaprouver son choix; il n'en pouvoit faire un meilleur que sous le sage Gouvernement de Berne, où les Loix sont écrites, et point de non écrittes, et où il trouvera *placidam sub libertate quietem* qui est tout ce qu'il desire et que vous avez eû le plaisir de lui procurer. J'ay l'honneur &c...

N° 2782.

A M. [Du Peyrou][2].

a l'Isle ce Vendredi 12 [*lisez* 11 octobre 1765].

Voici, mon cher Hôte, 4 lettres dont 2 ou 3 ont besoin d'être affranchies. Vous aurez la bonté de faire remettre celle

1. *INÉDIT*. Transcrit le 29 avril 1929 de la copie, de la main de Du Peyrou, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. des lettres de Du Peyrou, fol. 117. [P.-P. P.]

2. Transcrit en 1881 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 108, 109. In-4° de 4 p., la 4e blanche. Au-dessous de la date, Du Peyrou a écrit: « R : le 17 8bre 65 ». [Th. D.]

pour Mylord Mareschal à M. Meuron, en lui disant mille choses de ma part. N'ayant pas encore eu le tems d'écrire à M. Junet je ne lui addresse pas celle pour France (*sic*); je compte lui écrire au prémier jour. J'espére que vous avez la bonté de faire tenir un fidelle compte des ports et affranchissemens ainsi que des autres déboursés qui me regardent.

Je suppose que vous aurez receu le panier de pommes que j'envoyai Dimanche pour Madame la Commandante[1], et dont je n'ai point de nouvelles, les bateliers ayant remis leur charge à d'autres et n'étant pas allés jusqu'à Neufchâtel. J'y avois joint[2] un mot de lettre où je vous accusois la reception du dernier pacquet contenant entre autres un éxemplaire de votre reponse au sicaire de Motier. Deux heures après je receus votre billet du samedi. Je n'ai montré la réponse[3] à personne et ne la montrerai point. Je suis curieux d'apprendre ce que sa famille aura obtenu de vous. A l'éloge que vous faisiez de ces gens là je croyois qu'ils alloient étouffer ce monstre entre deux Matelats. Tant qu'il ne s'est montré que demi-coquin ils ont paru le desapprouver; mais depuis qu'il s'est fait ouvertement chef de brigands, les voila tous ses satellites. Que Dieu vous délivre d'eux et moi aussi. Tirez-vous de leurs mains comme vous pourrez, et tenons-nous désormais bien loin de pareilles gens.

S'il y avoit quelque moyen de m'expedier la petite Caisse[4] qui est entre vos mains avant que la campagne fut entiérement dépouillée cela me feroit grand plaisir. J'ai souvent cru employer des occasions qui toutes ont manqué. Mais il part toutes les semaines de Neufchâtel des bateaux pour Nidau

1. La mère de Du Peyrou.

2. Tout ce début est *INÉDIT*. Les précédents éditeurs commencent ainsi : « Je suppose, mon cher hôte, que vous aurez recu un mot de lettre... »

3. Il s'agit de la *seconde lettre relative à M. J. J. Rousseau* (datée du 31 août 1765) suivie d'une *troisième lettre* (datée du 19 septembre), l'une et l'autre signées Du Peyrou. In-8°. *Cf.* n° 2776, où Du Peyrou prie Rousseau de ne pas montrer cette brochure.

4. Une caisse de livres de botanique, que Rousseau reçut avec une lettre de Du Peyrou du 9 octobre (n° 2780).

ou pour Serlier ou pour la Neuville, si vos gens vouloient bien s'en informer ils en trouveroient surement quelqu'un. En quelque lieu de nos environs qu'ils déposent la Caisse, il me sera facile ensuite de la faire prendre. Le bateau va partir; je n'ai que le tems de vous faire de tout mon coeur mille tendres salutations[1].

N° 2783.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
a l'isle St Pierre
dans le Lac de Bienne
par Pontarlier[2].

(Lettre de Lenieps.)

Mon cher ami. Il m'eût été doux d'apprendre de vous tout ce qui vous est arrivé, même avec les plus petites circonstances, parce que ce qui revient par le public est toujours défiguré ou altéré. La raison de mon désir est que personne ne s'intéresse davantage à ce qui vous regarde, et je n'ai là dessus besoin du témoignage de personne. Si je ne vous ai point écrit, ma lettre du 1r Juin dernier vous l'annonçoit, et je devois attendre vos ordres. Vous m'avez cru des torts[3] : je m'en suis justifié, et pour vous convaincre, je joins ici la copie de la lettre de Mr Pre Prevost ministre et mon neveu, en réponse aux plaintes que je lui avois adressées sur son abus de confiance. Je lui avois lu votre lettre, il me demanda de la lire une seconde fois, il ne fut pas refusé, mais je n'avois garde de présumer

1. Ce dernier alinéa est *INÉDIT*.
2. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.
3. *Cf.* tome XII, n° 2447, 2e alinéa, et t. XIII, nos 2524, 2531 et 2576.

qu'il en abuseroit, et que cela me feroit une tracasserie avec vous. Vos ennemis et les miens se sont servis de vos expressions pour en fabriquer une à leur mode, et ils ont mis tout leur venin pour rompre l'union qui régnoit entre nous; ils ont réussi de votre coté, mais non du mien, et je vous suis resté ce que vous m'avez vu dès avant votre célébrité, et j'ai espéré que vous reviendriez de votre erreur, et vous me rendriez justice. La copie de cette lettre sera ci après.

Nouvellement on m'écrit de Genève que Mr Dézarts fils vous étoit allé voir, qu'il avoit été question de moi. Vous trouverez encore la copie de ce que l'on m'en a écrit. Mr Guy m'envoya dire qu'il avoit reçu de vos nouvelles, et que vous l'aviez chargé de vous informer de ma santé. Je me rendis chez lui pour conférer ensemble, et cette occasion me fit toute la sensation possible, plaisir par votre souvenir et peine par votre état. Il devoit vous écrire, sa lettre étoit commencée : c'étoit mardi, je le priai de vous dire que je vous écrirois le samedi.

Une Isle est bien agréable, mais d'abord je regarde ce séjour contraire à votre santé, ensuite j'envisage ceux à qui elle appartient, et enfin je vous vois hors de la domination prussienne. Je ne pense pas que ce soit par nécessité, mais parce que les environs de Neufchatel ne vous auront pas convenu. Vous pourrez là-dessus résoudre mon anxiété. Il me semble que le Magistrat de Môtiers a dû suivre une procédure criminelle, dont cependant je n'entends point parler. Vous n'aurez pas manqué d'informer Mylord Mareschal de cette démarche et le Roi, qui vous a mis sous sa protection et sous celle du Gouvernement de la Principauté, doit être piqué du mépris que l'on en a fait, si l'on ne suit pas cette affaire pour punir les coupables. On a dit que le Mtre Montmolin avoit prononcé un sermon qui avoit excité des fanatiques, d'autres que ce n'étoit que des gens ivres qui s'étoient oubliés, et qu'il y avoit eu plus de peur que de mal. En général on a été indigné de cette démarche, on a pris votre parti, et l'on souhaite que vous soyez vengé. Je parle d'ici, et non de votre ancienne Patrie, toujours injuste envers vous, et envers bien d'autres, si cela

peut vous servir de consolation. Il règne dans cette Patrie un ferment que vous pouvez connoître et que je ne connois pas. Quand je vis que vous étiez si mal soutenu, rempli d'indignation, j'écrivis à mes correspondans de cesser leurs nouvelles, et ils m'ont obéi. Mais il en vient toujours quelques uns ici, et toujours quelque lettre à autrui, et je vois les uns et les autres : partant, il me revient toujours quelque chose. On attend la nouvelle année pour voir éclore des projets, mais je crains bien que rien ne réussisse, P°, parce que je crois qu'il n'y a pas un plan formé ; 2° parce que je vois beaucoup de division, et 3° parce que le bien être et le luxe ont anéanti tout amour patriotique. Parmi ceux que l'on me dit conduire la barque, je n'y vois point ce que je souhaiterois ; p° l'intelligence, 2° l'aménité. Il faut instruire, il faut convaincre, il faut que ce que l'on veut entreprendre soit juste, il faut que tous les Citoyens le sachent. Il faut un plan. Vous avez quitté la plume : je ne vous dis pas de la reprendre, mais je dis que je vous avois invité, après avoir indiqué les abus, d'indiquer les remèdes. C'étoit de vous seul que j'attendois le plan dont je souhaiterois l'exécution ; quelle que soit la supériorité de vos lumières, j'aurois hazardé les miennes, avant que ce plan fût entièrement achevé, et je crois même que vous auriez pu trouver de la matière dans le mémoire que je vous fis parvenir. Ecrivant, il y a quelques semaines à deux Citoyens, je leur disois simplement que, tant que le pouvoir exécutif auroit à sa dévotion les liens de la Bourse et la disposition des troupes, que le pouvoir législatif étoit en grand danger. Cela aura été rapporté aux démagogues, c'est donc à eux d'en tirer parti, et c'est deux points essentiels au Plan pour le bonheur de la République. Au point où l'on en est, on ne peut remonter au bien que par de puissans efforts, c'est ce manque de puissance et de courage que je crois voir, manque de communication et par l'orgueil des chefs. Plaise à Dieu que je me trompe.

On avoit imprimé ce qui regardoit l'affaire du Consistoire avant que l'on l'eût fait à Neufchatel. On a remis votre Devin du Village, qui a fait reprendre l'Opéra tombant, et vous avez

eu des admirateurs plus que jamais. On l'a farci de Ballets, parce qu'il y a beaucoup de danseurs et peu de chanteurs : on eût mieux fait de n'en rien faire. Je l'ai vu deux fois et si j'avois mes jambes et mes oreilles de trente ans, je l'aurois vu plus souvent. Je vous ai mandé avoir vendu ma Bibliothèque ; je ne m'en suis réservé que vos écrits et c'est avec eux seuls que je m'entretiens dans la vie retirée que je mène. Depuis votre départ pour la première fois, j'ai été au milieu du mois passé, faire un séjour de quinzaine à Herblay, et je me propose d'y retourner avant que le mois finisse ; ma santé s'en est bien trouvée.

On souhaiteroit beaucoup vous avoir à Londres ; c'est le pays de la liberté et de l'amour des talens. Je voudrois apprendre demain que vous y êtes arrivé. Là vous pourriez être assuré du repos en tout genre, quoique personne ne sache mieux que vous ce que vous avez à faire. Ne trouvez point mauvais ma réflexion. Je n'aime point cette Isle et je vous renvoie à votre lettre à Mr Guy, que j'ai bien méditée. Mlle Le Vasseur vous est trop attachée pour n'avoir pas partagé vos peines et vous avoir approuvé dans l'éloge que vous aviez fait des Montagnons et des Ecclésiastiques de votre pays. Vous ne connoissiez ni les uns ni les autres, et vous ne l'avez que trop éprouvé.

Dans six mois je quitterai ma demeure après 27 années de possession ; on a passé le bail à d'autres, avec une augmentation de quatre cents Livres par an, et ce que l'on ne peut retenir il faut le laisser aller et prendre son parti. Toute la Cour est à Fontainebleau et le Dauphin n'y est pas mieux portant qu'ailleurs. Le Parlement à sa rentrée aura de la besogne avec les Ecclésiastiques, et ce sont leurs affaires. Il semble que l'on ne puisse être tranquille nulle part. Je le serai davantage quand vous m'aurez répondu, et quelques amis aussi, avec lesquels il est toujours question de vous, et je donnerai à Genève cette nouvelle, bonne pour moi, accablante pour une partie d'eux.

Paris, 12e 8bre 1765.

« Copie de la lettre de Mr Pr Prevost, min. à Genève du 4e 7bre 1765.

« Il est de l'humanité de commettre des fautes, il est de « l'homme de les avouer. Il faudroit que je fusse un monstre « d'ingratitude si j'avois payé vos bontés par l'abus le plus « odieux de confiance. Si je me croyois capable de cette « lâcheté je renoncerois à la société pour aller vivre dans les « forêts. J'avoue que j'ai été imprudent, mais je vous proteste « que je suis au désespoir de ce qui est arrivé. On a abusé de « ma confiance. J'étois convenu avec mes soeurs, à qui je « marquai uniquement à cause de la singularité de l'expres- « sion, pour les amuser, ce que Mr Rousseau vous avoit écrit « sur la démarche du 7, j'étois dis-je, convenu que l'on ne « montreroit ma lettre à personne, et ce fut subtilement que l'on « copia cet article, et mes soeurs, de même que ma mère, en « furent très piquées, et lorsqu'arrivé à Genève, j'en fus « informé, je fis les reproches les plus amers à celui qui l'avoit « fait. Je vous proteste que je ne pensois point du tout à favo- « riser Mr Vernes, moins encore à faire de la peine à Mr Rous- « seau, quoique je ne pense pas comme lui. Je souhaiterois de « tout mon coeur lui être de quelque utilité. Nous sommes « les victimes de notre confiance. Je suis au désespoir de vous « avoir causé ce désagrément. C'est une leçon pour moi. »

Extrait d'une lettre de Genève du 27e 7bre 1765.

« L'habitant de cette Isle lui dit qu'il ne recevoit pas de vos « lettres depuis du temps, et qu'il en étoit fâché ; quoiqu'il ne « vous eût pas répondu, cela ne devoit pas vous empêcher de « lui écrire. Vous êtes en état de juger si cette demande est « bien fondée. Mr Marchand fils sera peut-être chargé de vous « dire ceci directement par Mr Dezarts. »

Fréron, toujours chenille, a mis dans ses feuilles un article qui vous concerne : c'est une attestation d'un miracle signé de

vous pendant que vous étiez à Chamberi, et rapporté dans la Vie de l'Evêque de Bernex, que l'on vient de publier[1]. On m'apporta cette feuille, que je ne lis point, pour me prouver que vous n'aviez pas toujours pensé de même sur les Miracles. Je leur fis voir que vous étiez alors sous la férule du clergé, et, dans le système Romain, forcé de céder à ce que l'on exigeait de vous et que pour certifier un miracle, qui, dans le fond, n'en est pas un, ce n'étoit pas votre suffrage qu'il falloit requérir, mais celui des Magistrats, et non d'un écolier. On a supprimé les dates pour dérouter le lecteur et l'on prétend tirer un grave parti de cet aveu. J'en ris encore.

Votre Isle me chiffonne; écoutez votre ami.

1. *Cf.* tome I, p. 152, note.



ROUSSEAU S'ENFUIT DE SA CHAMBRE PAR L'ESCALIER DÉROBÉ.

Librairie Armand Colin, Paris.

N° 2784.

Monsieur
Monsieur Rousseau, le Citoyen,
à l'Isle St Jean [1]

(Lettre de D. Roguin.)

Yverdon le 12 octobre 1765.

La tranquillité dont vous joüissés, mon cher bon Amy, dans votre isle, a mis du beaume en mon sang, puissiés vous en joüir jusqu'à la fin de vos jours, ce qui j'espére, puisque cette Isle apparten^t à LL. EE. de Berne, je ne doute pas que le Concierge n'aye reçu ordre d'y contribuer de tout ce qui dépendra de luy, et qu'on sera charmé de faire connoître au Roy l'attention qu'on a p^r une personne de votre mérite qu'il protége d'une maniére toute particulière, ce qui me donne des Espér^ces bien flatteuses p^r l'avenir.

M^r notre Baillif, dont la préfecture finit aujourd'huy, a été trés sensible à votre souvenir, vous demandant la continuation de votre amitié, et m'a fait entendre que si vous y étiés encore dans la belle saison, qu'il ne désespère pas du plaisir de vous voir.

Depuis le retour de mes chères nièces, je compte vous avoir escri deux fois, la 1re par notre Messagère de Butte, la 2de sous le couvert de M^r Du Peyrou, comme celle-cy que nous vous adresserons encore par le mesme canal, n'ayant reçu votre lettre du 4 que hier 11 [2].

Vous me ferés plaisir de mander à votre comodité, si vous

1. *INÉDIT*. Transcrit le 23 juillet 1929 de la copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

2. Le n° 2777.

avés reçu mes susdites deux lettres[1], surtout la 1re; à présent que nous vous savons tranquille, nous serons moins inquiets de vos nouvelles. Je vous remercie cher amy de l'exempl. que vous m'avés fait remettre de la repce de M. Du Peyrou à M. de Montmollin qui parle à son homme, comme votre lettre. Je ne sçay comment cet homme véridique y répondra : Si j'ay craint pr luy et pour son inspiré[2], c'est que je sors d'un païs où l'on ne se moque pas impunémt de l'autorité souveraine. Des commissres ad hoc ont bientôt arresté les fauteurs des troubles et mis hors d'état d'en exciter de nouveaux. Je n'ay pas douté un moment de vos bons sentiments doux et pacifiques pr ceux qui avoyent juré votre perte. Vous pratiqués l'Evangile dont les Tartuffes ne se servent que pr parvenir à leurs fins. Je laisse à mes nièces le plaisir de vous rendre compte de leur état. Je vous embrasse mille fois avec mes neveux. Mes nièces d'icy respirent de vous sçavoir tranquille

N° 2785.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
A L'ISLE St PIERRE[3].

(Lettre de Mme Boy de la Tour.)

A Yverdon, ce 12. 8bre 1765.

Jamais lettre n'est venue plus à propos que la vôtre, mon très cher ami, qui nous a tous tranquillisés sur votre santé; j'étois dans les angoisses depuis le moment que j'ai appris toutes les indignités commises au plus excellent des hommes;

1. Du 3 et du 11 septembre.
2. « Pierre Boy. » (*Note de M. Maurice Boy de la Tour.*)
3. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothéque de Neuchâtel. Cachet de cire rouge aux armes des Boy de la Tour (la tour seule et une étoile). Orthographe et ponctuation restituées. [Th. D.]

je le mets au nombre des plus vifs chagrins que j'ai ressentis, d'autant plus que je ne m'y attendais pas. Tant de barbaries ne se peuvent concevoir; j'en suis d'autant plus affligée qu'il me semble que j'en suis la cause, par l'envie que j'avais de vous retenir dans ma maison. Vous avez très bien fait, cher ami, puisque vous ne vouliez pas garder les clés, de les faire remettre à Clerc qui les aura toujours à votre disposition, pour en faire prendre tout ce qui vous conviendra, soit meubles et surtout le boisage de votre chambre que je vous payerai, si vous le laissez. Vous m'obligerez de me dire ce qu'il vous coûte.

Vous êtes assez bon, cher ami, au milieu de vos peines, de penser à moi; j'en suis pénétrée de la plus vive reconnaissance, ainsi que de tous les bienfaits dont vous m'avez comblée (heureux temps, quand reviendrez-vous?) et ma famille, qui vous présente ses devoirs. Je me remets de jour en jour et compte partir dans une dizaine. Hélas! je m'éloigne; ne serai-je point bannie de votre cher souvenir? Vous serez éternellement dans le mien, vous assurant que vous ne sauriez plus m'obliger que de me procurer les occasions à vous prouver le tendre et sincère attachement qu'a pour vous votre toute dévouée

Boy de la Tour

Mille amitiés et compliments à Mademoiselle Le Vasseur; je n'oublierai jamais ses bontés.

N° 2786.

A MADAME
MADAME BOY DE LA TOUR
NÉE ROGUIN
A LYON[1].

A l'Isle St Pierre le 13. 8bre 1765.

Pardon mille fois, ma bonne amie, d'avoir tardé si longtems à vous écrire après avoir quitté votre maison si brusquement et si à regret. Vous savez[2] quel plaisir je prenois à vivre chez vous; mais au moment que je venois de vous constituer en de nouvelles dépenses il a fallu tout abandonner. Toutefois ma retraite n'a pas été sans consolations de la part de mes amis; je sais en particulier l'intérest que vous avez bien voulu y prendre, et la lettre affectueuse et obligeante dont vous avez honoré Mlle le Vasseur dans cette occasion me marque bien combien vôtre bon coeur vous donne d'attentions et de soins pour vos amis dans leurs disgraces. Maintenant je suis grace au Ciel dans cette Isle en paix et en sureté; mais j'y suis fort en peine de vôtre santé dont depuis fort longtems je n'ai point de nouvelles, car notre lac est si orageux depuis quelque tems que nous n'avons aucune communication réguliére avec la terre ferme. Je ne sais pas même si vous étes de retour à Lyon, quoique je le présume sur ce que m'aviez dit de vos résolutions. Où que vous soyez, trés bonne amie, vous étes la même pour moi, j'en suis très sur, et moi je serai le même pour vous jusqu'à mon dernier soupir. Je ne compte pas moins sur la solide et constante amitié de l'aimable Madelon qui m'en a donné tant et de si touchans

1. Transcrit de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. H. de Rothschild. Publié par lui en 1892, *loc. cit.*, p. 108-113. In-4°, de 4 p. L'adresse sur la 4e, avec cachet à la lyre. [Th. D.]
2. « avec », biffé.

témoignages qui ne sortiront jamais de mon coeur. Je la prie de vouloir bien en cette occasion me favoriser encore d'une petite lettre sur vôtre état présent. Il ne tient pas à ses soins et je suis persuadé qu'il ne tient qu'à vous qu'il ne soit trés bon. Je vous conjure donc, chére amie, de laisser gouverner votre santé à cette excellente fille afin qu'elle conserve à elle-même la meilleure des mères, et à moi une si chére et si bonne amie. Si vous étes à Lyon il suffira de m'addresser la lettre à l'ordinaire par Pontarlier, M. Junet aura soin de me la faire passer, et si vous étes encore à Iverdun, il suffira de l'addresser à M. Du Peyrou à Neufchâtel; en mettant seulement une croix au dessus de l'addresse il connoitra par là que[1] la lettre est pour moi et me la fera passer.

Recevez les respects et les remercimens de Mlle le Vasseur et de vôtre véritable ami.

J. J. Rousseau

N° 2787.

[Buffon à Rousseau][2].

montbard. 13 oct. 1765.

C'est avec un tres grand plaisir, monsieur, que j'ai recu les temoignages de votre amitié; je n'aurois pas differe a vous en remercier si dans ce meme temps a peu pres, je n'avois appris qu'il vous etoit arrivé de nouveaux malheurs et que vous aviez quitté La ville de Motiers; on vient de me donner votre adresse en m'assurant que vous etes tranquile a Neufchatel[3]. Dieu veuille Calmer vos persecuteurs puisqu'il ne

1. « l'address », biffé.

2. Transcrit par Joseph Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cette lettre a été publiée en 1865, avec plusieurs fautes de lecture, par Streckeisen-Moulton, *Amis et Ennemis,* I, p. 321, 322.

3. L'adresse est ainsi libellée : « *A Monsieur Monsieur j. j. Rousseau. A Neuf Chatel en Suisse* ».

veut pas les confondre! j'ai mil fois gemi sur votre sort, j'ai vû avec douleur que vos pretres sont encore plus intolerans plus feroces que les notres; je pensois qu'apres les injustices qu'on vous avoit faittes a paris, vous trouveriez comme dedommagement bien merité, la justice et la paix dans geneve; vos concitoyens vous la devoient; ils vous devoient beaucoup plus car independament de l'honneur que vous faites a votre patrie vous Luy etiez sincerement et peut etre meme trop chaudement attaché; vous avez eté La victime de votre amour pour la verite et meme de votre amour patriotique; quel triste exemple! il ne peut que rendre tiede pour la vertu; je scais que la votre est soutenue d'un grand courage et que votre ame est aussi ferme qu'elevée; mais le Courage n'empeche pas de souffrir et lorsque c'est pour une cause injuste il se tourne en indignation et ce sentiment est encore desagreable : je vous aime monsieur je vous admire et je vous plains de tout mon coeur. C'est dans ces sentimens et avec l'estime la mieux fondée que j'ai lhonneur d'etre monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur

BUFFON

mes complimens je vous supplie à monsieur du peyrou.

N° 2788.

A M. [DU PEYROU] [1].

Mard soir 15 8bre [1765].

Voici, mon cher Hôte, deux lettres auxquelles je vous prie de vouloir bien donner cours. J'ai receu avec la votre du

1. Transcrit le 8 mai 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 110, 111. In-4° de 4 p pages pleines, sans adresse. [Th. D.]

9 la petite Caisse et le caffé sur lequel vous m'avez bien triché, puisque la quantité en est bien plus forte que celle en échange de laquelle j'envoyois les pommes.

J'apprends avec bien de la peine et tous vos tracas et les maladies successives de tous vos gens, surtout de M. Jeannin qui vous est toujours fort utile et qui merite qu'on s'interesse pour lui. Je vous avoue, au reste, que je ne suis pas fâché que la négociation en question soit rompue, surtout par la faute de ce sacripant; car j'étois presque sur d'avance de ce qu'il auroit écrit et dit à tout le monde au sujet du juste desaveu que vous exigez et qu'il n'auroit pas manqué de donner pour un acte de sa complaisance envers sa famille que vous aviez intéressée pour vous tirer d'embarras. Je serois assez curieux de savoir ce qui s'est fait dans le Conseil de samedi, fort inutilement, au reste, puisque ces Messieurs n'ont aucune force pour faire valoir leur autorité, et que tout aboutit à des arrets presque clandestins qu'on ignore ou dont on se moque.

J'ai vu M. l'Intendant de l'Hopital [1] à qui M. Sturler avoit eu la bonté d'écrire et qui lui a manifesté de meilleures intentions que celles que je lui crois en effet. J'ai poussé jusqu'à la bassesse des avances pour captiver sa bienveillance qui me paroissent avoir fort mal réussi. Ce qui me console, est que mon séjour ici ne dépend pas de lui, et qu'il n'osera peut-être pas témoigner la mauvaise volonté qu'il peut avoir, voyant qu'en général on ne voit pas à Berne de mauvais oeil mon séjour ici, et que M. le Baillif de Nidauv paroit aussi m'y voir avec plaisir. Je ne sais s'il convient de faire cette confidence à M. Chaillet dont le zèle est quelquefois trop impétueux, Mais si vous aviez occasion d'en toucher quelque chose à M. Sturler, j'avoue que je n'en serois pas fâche, Quand ce ne seroit que pour savoir au juste les vrais sentimens de leurs Excellences à ce sujet : car enfin il seroit desagreable d'avoir

1. L'île de Saint-Pierre appartenait à l'hôpital de Berne, qu'on appelle en raison de ce fait l'hôpital de l'Ile. Cet établissement y entretenait un « receveur » chez lequel Rousseau logeait et prenait pension. [Th. D.]

fait beaucoup de depense pour m'accomoder ici et d'être obligé d'en partir au Printems.

Je voudrois de tout mon coeur complaire à M. d'Escherny, mais convenez qu'il n'auroit guéres pu prendre plus mal son tems pour mettre en avant cette affaire [1]. D'ailleurs ce n'est point ici le moment d'en parler pour des raisons qui ne regardent ni Mylord, ni M. d'Escherny ni moi, et dont je vous ferai confidence quand nous nous verrons, sous le sceau du secret. Ainsi je suis prét à renvoyer à M. d'Escherny ses papiers s'il est pressé : s'il ne l'est pas le tems peut venir d'en faire usage, et alors il doit être sur de ma bonne volonté, mais je ne puis rien promettre au delà.

En parcourant votre ouvrage j'avois trouvé quelques corrections à faire ; mais le relisant à la hâte je n'en ai su retrouver que trois marquées dans le papier ci-joint [2].

Voici quelques notes de Commissions qui ne pressent point et dont vous ferez celles que vous pourrez lorsque vous viendrez ici, puisque vous me flattez de venir bientôt.

I [3]. Les deux rasoirs que vous m'avez donnez (*sic*) sont déja gâtés, soit par la maladresse de mes essais, soit à cause de de l'extrême rudesse de ma barbe ; il m'en faudroit au moins encore quatre, afin que je ne fusse pas sans cesse [...] [4] à des expédiens très incomodes dans ma position pour les faire repasser : mais peut-être les faudroit-il un peu moins fins pour une si forte barbe.

J'aurois besoin d'un cahier de papier doré pour mes herbiers ; je préfererois du papier doré en plein à celui qui a des ramages.

1. D'Escherny avait prié Rousseau de faire des démarches à Berlin auprès de Milord Maréchal pour lui obtenir des lettres de noblesse.

2. Le « papier ci-joint » n'a pas été conservé.

3. Rousseau a numéroté « I », la commission relative aux rasoirs, mais il n'a pas numéroté les trois suivantes, relatives au papier doré, à la gazette et à la tabatière pour Mme la Receveuse.

4. *Sic.* Rousseau a oublié un mot, comme « réduit » ou « contraint «. Les précédents éditeurs ont cru devoir modifier la phrase, en imprimant : « afin que je *n'eusse* pas sans cesse *recours* à des expédients. . ».

J'ai peine à me desacoutumer tout d'un coup de lire la gazette et à ne plus rien savoir des affaires de l'Europe. Comme vous prenez et gardez, je crois, quelque[s] gazettes, si M. Jeannin vouloit bien me les envoyer suite après suite dans les occasions je serois trés attentif à ne point les égarer et à les lui renvoyer de même. Je ne me soucie point des gazettes recentes ni d'avoir souvent des pacquets ; il me suffira seulement qu'il n'y ait point d'interruption dans la suite ; du reste le tems n'y fait rien. J'ai cessé de les lire depuis le p^{r} 7bre.

Dans l'accord pour ma pension il entre entr'autres choses une étrenne annuelle pour Mad^{e} la Receveuse. Ne pourriez-vous point m'aider à trouver quelque cadeau honnête à lui faire, et qui, cependant ne passât pas trente à trente six francs de france. Je sais qu'elle a envie d'avoir une tabatiére de femme. Nous avons jusqu'à la fin de l'année, mais la rencontre peut venir plustôt. Voila tout ce qui me vient à présent, mais je sens que j'oublie bien des choses. Mille pardons et embrassemens.

N° 2789.

[Du Peyrou à Rousseau][1].

Jeudi 17. 8bre 1765.

Il y a huict jours, mon cher Citoyen, que nous reçûmes vôtre présent de fruits bien agréable dans la disette de l'année. Les bateliers qui l'aportèrent furent chargés de vôtre caisson de Livres de Botanique, d'un sac de caffé et d'un paquet de lettres. Je compte que tout vous sera parvenu le samedi, puisque vendredi vous n'aviez rien reçu. Ce sont les mêmes bateliers qui m'ont fait dire hier au soir qu'ils partoient ce matin, auxquels je remettrai deux Exemplaires de la

1. *INÉDIT*. Transcrit le 29 avril 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 109, 110. In-4° de 4 p., la 4e blanche. [P.-P. P.]

réponse au Professeur. Depuis qu'elle a parû, on la trouve fort modérée, et si quelques uns de ses parents le soutiennent, le reste ne me paroit pas marcher avec lui. On m'annonce une réponse de sa part, et Felice m'en prévient. Elle n'est point encore sous presse. Dieu veuille qu'il reponde, et qu'il réponde tant de sottises, de grossiertés que je n'aye d'autre vengeance à en prendre que de faire courir cette réponse. Mon parti est pris, je ne lui réponds rien que devant les Tribunaux s'il m'y appelle. Je croirois me deshonnorer, aprés qu'il a été démontré être un menteur, de répondre un seul mot à tout ce qu'il pourra dire. Le procureur général fit l'autre jour des requisitions au Conseil au sujet de quelques endroits de la Refutation, et les amis de l'auteur proposèrent là dessus d'examiner et son ouvrage et le mien. Je suis curieux de savoir quelles seront les citations repréhensibles. Je sais que la fin de la 3e Lettre a déplu à quelques-uns, mais je ne puis les croire assez bêtes pour en faire un sujet de plainte. Je le voudrois pourtant pour la rareté du fait, et pour faire une rétractation de cet endroit qui les couvrira de honte. Au reste soyez tranquille sur mon compte. J'ai été fort tourmenté pendant les négociations pour une suppression de mon écrit. A tout moment, des officieux se rendirent chez moi pour me solliciter et je me suis conduit de façon à m'attirer l'approbation de tous ceux qui ont eü connoissance de la conduite que j'ay tenûe. Depuis que l'ouvrage a paru, je n'y ay plus pensé. — Félice me marque avoir envoyé 300 Exemplaires à Paris, dont il est fort inquiet. Il les addressoit à Panckoucke à qui il avoit envoyé par la poste un Exemplaire. Celui-ci a répondu qu'il craignoit que l'envoy ne pourroit entrer à Paris. Comprenez-vous par quelle raison ? à bon compte félice a changé l'addresse et les envoye à Mr Rançon au collége Mazarin. J'en ay envoyé quelques Exemplaires par un ami. Je n'ai aucune nouvelle de ceux envoyés à Geneve. — Je reçus mardi au soir vôtre paquet du Vendredi, et sur le champ j'expédiai la lettre pour Paris. Hier celle pour Parme, et je remis à Mr Chaillet en l'absence de Mr Meuron celle pour

Mylord Mareschal, dont je vous envoye une ci-incluse reçue hier au soir. Il n'est rien arrivé d'autre que la feuille de l'avant coureur. Tous vos amis d'ici attendent le beau et le loisir pour vous aller faire une petite visitte avant l'hyver. Vous jugez bien, mon cher Citoyen, que je suis de la partie. Marquez moi donc tout ce qui vous fera besoin ou plaisir d'avoir dans vôtre Isle, pour que j'aye le tems de me le procurer. Nous aurons bien des choses à nous dire que l'on ne peut écrire sans tomber dans des longueurs sans fin. Donnez moi surtout des nouvelles de vôtre santé. Adieu je vous embrasse de toute mon ame.

N° 2790.

[Du Peyrou à Rousseau][1].

Jeudi 17. 8bre [1765].

Mon premier paquet fait et cacheté n'a pu partir par le bateau, le patron m'ayant oublié, contre sa promesse de passer ce matin chez moi. Le malheur n'est pas grand, puisque la Messagerie de la Neuville se chargera de ce paquet et de celui que sur votre lettre de Mardi je vais vous expedier. Cette lettre qui vient de m'être rendûe, me fait peine. Je vois, mon cher Citoyen, qu'il est partout des ames lâches que le malheur d'autrui endurcit loin de les attendrir. Je ne manquerai pas dans l'occasion de toucher un mot à Mr Sturler, à qui j'avois fait vos complimens et vos excuses de votre silence, et qui m'a répondu mille choses trés obligeantes pour vous dont je lui tiens compte. Vos lettres partiront, celle pour Paris, dès ce soir, et après demain celle pour M^de Boy de la Tour qui est encore à Yverdon. Je l'accompagnerai d'un mot. —

1. *INÉDIT*. Transcrit le 29 avril 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 111-112. In-4° de 4 pages. [P.-P. P.]

S'il est question d'une nouvelle Edition, je ferai un usage de vos corrections. C'est une misere, comme ce Felice a imprimé cet ouvrage. J'y ai retrouvé plusieurs fautes que j'avois corrigé sur les épreuves, mais dont il n'a tenu compte. Il a ajoutté de son chef quelques mots, comme celui *faire* à la dernière page, ligne 4, et *nous* à la page 224. J'ai assez pesté en moi-même, mais enfin il faut prendre patience, le mal est fait. — Le Conseil a pris le parti d'envoyer en Cour une relation de ce qui s'est passé à Motier. Elle n'est pas encore partie. Le sicaire ou le vieux de la Montagne trouve des partisans qui sans doute ont eux-mêmes besoin de suport. Tout cela prouve que dans ce paÿs, il faut ne pas être coquin à demi, et que la protection est en raison inverse de l'innocence et du mérite. Si la Cour ne se montre pas elle-même, comptez que tout s'assoupira, et que le Professeur sera blanchi. Quant à moi, je suis fort tranquille, et il m'importe fort peu que dans ce paÿs le Diable soit blanc ou noir, pourvû qu'ailleurs je ne passe pas pour le Diable.

D'Escherny est absent depuis quelques jours. A son retour je vous rendrai compte de ce qu'il veut faire pour ses papiers, et il sera tems alors de les renvoyer. Je vous demande pardon de cette commission. Il m'a pressé, et pour lui faire plaisir, je vous l'ai addressé. J'aurai soin des vôtres, et en attendant le reste, voici déjà les Gazettes depuis n° 71 à 82. Les autres suivront à mesure qu'elle paroitront et que l'occasion s'en présentera. Ne vous inquiétés pas de mes débours. Ils sont peu de chose jusques à présent, et j'en ai une petite note. Je tâcherai de vous procurer une tabatière pour la Receveuse, ou quelque autre meuble s'il vous convient mieux! Quand j'irai vous voir je vous aporterai des rasoirs plus forts que les précédens. En les passant sur le cuir, ils doivent se conserver longtems. Je les avois trouvé trés bons, mais comme vous êtes novice, il est aparent que vous péchez par quelque point essentiel. Il faudra que je vous donne des leçons tant pour vous savonner que pour tenir vos outils en bon état. — Mr Jeannin est à présent à Cressier pour les Vendanges, et

mes domestiques malades se rétablissent. Comment se porte Mle le Vasseur? Et vous, mon cher Citoyen, comment vous trouvez-vous dans ce tracas des Vendanges? Je comprends que vous devez être mal à vôtre aise. Mais bientôt vous serez délivré de tout le désagrément de la saison. Je ne sais pas quand nous pourrons vous aller voir, Messrs Chaillet, Pury et moi. Ce sera le plutôt que nous pourrons. Adieu, mon cher Citoyen, recevez mes plus tendres embrassemens.

N° 2791.

A MONSIEUR
MONSIEUR DU PEYROU
A NEUFCHÂTEL[1].

A l'Isle ce 17. 8bre [1765].

On me chasse d'ici, mon cher Hôte; Le Climat de Berlin est trop rude pour moi. Je me détermine à passer en Angleterre où j'aurois du d'abord aller. J'aurois grand besoin de tenir conseil avec vous, mais je ne puis aller à Neufchâtel; voyez si vous pourriez par charité vous dérober à vos affaires pour faire un tour jusqu'ici. Je vous embrasse.

1. Transcrit, le 9 mai 1916, de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 112, 113. In-8° de 4 p., les 2e et 3e bl. L'adresse, sur la 4e, sans chiffre postal. Cachet à la lyre sur cire rouge. [Th. D.]

N° 2792.

Prémiére Lettre de M. Graffenried Baron de Vorbe, Baillif de Nidau, et dans le Gouvernement duquel est l'Isle St Pierre à Rousseau[1].

A Nidau le 16. 8bre 1765.

Monsieur

C'est avec tous les regrets les plus sensibles et dans l'amertume la plus douloureuse, que je me vois obligé de vous annoncer que L.L. E.E. du Sénat de Berne viennent de m'ordonner de vous signifier de quitter l'azile solitaire que vous vous étes choisi, et les terres de cette domination.

Je suis persuadé qu'un homme vertueux, un philosophe, un ami de la vérité, de l'humanité comme vous, Monsieur, supportera aisément cette légère disgrace. La cause pour laquelle vous souffrez est trop belle pour ne pas vous fournir toutes les consolations possibles. Un homme comme vous peut bien justement s'appliquer la belle sentence d'Horace : *Si fractus illabatur orbis* &c. L'univers entier est la patrie d'un honnête homme, et vous trouverez surement des pays qui sauront priser et aimer le tendre ami de l'humanité qui réunit comme vous les qualités les plus aimables à toutes celles qui ont droit sur les coeurs qui savent estimer la vertu. Socrate, tous les grands hommes ont été persecutés, vous pouvez l'être au même prix.

Agréez les assurances de ces sentimens de la part d'un

1. Transcrit à Alençon le 3 mars 1924, de la copie de la main de Rousseau, envoyée à Mme de Verdelin, avec une lettre du 3 novembre (n° 2818). A la suite de cette copie, J.-J. a écrit : « En réponse à cette lettre, je promis d'obéir (*Cf.* n° suivant), demandant, fondé sur les plus fortes raisons, quelque tems pour me préparer. Deux jours après, j'écrivis la lettre suivante » (suit la copie de sa lettre du 20 octobre (n° 2794) puis celle de la réponse de M. de Graffenried du 21 octobre, n° 2795). 3 p. in-4°, écriture serrée, plus une page blanche. [P.-P. P.]

sincére admirateur de vos vertus et dont les voeux avec ceux de tous les honnêtes gens pour votre bonheur vous accompagneront dans tous les pays où vous voudrez chercher un azile heureux et tranquille. J'ai l'honneur d'être avec toute l'estime possible, &c.

N° 2793.

A M. [DE GRAFFENRIED, BAILLI DE NIDAU] [1].

A l'Isle St Pierre le 17 8bre 1765.

Monsieur

J'obeirai à l'Ordre de leurs Excellences avec le regret de sortir de vôtre gouvernement et de vôtre voisinage; mais avec la consolation d'emporter vôtre estime et celle des honnêtes gens.

Nous entrons dans une saison dure, surtout pour un pauvre infirme, je ne suis point préparé pour un long voyage, mes affaires demanderoient quelque préparation. J'aurois souhaitté, Monsieur, qu'il vous eut plu de me marquer si l'on m'ordonnoit de partir sur le champ, ou si l'on vouloit bien m'accorder quelques semaines pour prendre les arrangemens necessaires à ma situation. En attendant qu'il vous plaise de me prescrire un terme que je m'efforcerai même d'abréger, je supposerai qu'il m'est permis de sejourner ici jusqu'à ce que j'aye mis l'ordre le plus pressant à mes affaires. Ce qui me rend ce retard presque indispensable est que sur des indices que je croyois surs je m'étois arrangé pour passer ici le reste de ma vie avec l'agrément tacite du souverain.

Je voudrois être sur, Monsieur, que ma visitte ne vous déplairoit pas, quelque précieux que me soit (*sic*) les momens en cette occasion, j'en déroberois de bien agréables pour aller vous renouveller, Monsieur, les assurances de mon respect.

J. J. ROUSSEAU

1. Transcrit, le 10 février 1891, de l'original autographe, signé que m'a communiqué M. Eugène Charavay; 2 p. in-4°. Le feuillet de l'adresse manque. [Th. D.]

N° 2794.

A M. [DE GRAFFENRIED, BAILLI DE NIDAU][1].

A l'Isle St Pierre le 20 8bre 1765.

Monsieur,

Le triste état où je me trouve et la confiance que j'ai dans vos bontés me déterminent à vous supplier de vouloir bien faire aggréer à LL. EE. une proposition qui tend à me délivrer une fois pour toutes des agitations que j'éprouve, et qui va mieux, ce me semble, au but de ceux qui me poursuivent que ne fera mon éloignement. J'ai consulté ma situation, mon age, mon humeur, mes forces. rien de tout cela ne me permet d'entreprendre en ce moment et sans préparation de longs et pénibles voyages, d'aller errant dans des pays froids, et de me fatiguer à chercher un azile dans une saison où mes infirmités ne me permettent pas même de sortir de la Chambre. Après ce qui s'est passé, je ne puis me résoudre à rentrer dans le territoire de Neufchâtel où la protection du Prince et du Gouvernement ne sauroit me garantir des fureurs d'une populace excitée, et qui ne connoit aucun frein, et vous comprenez, Monsieur, qu'aucun des Etats voisins ne voudra ou n'osera donner retraite à un malheureux si durement chassé de celui-ci. Dans cette extrémité, je ne vois pour moi qu'une seule ressource, et quelque effrayante qu'elle paroisse, je la prendrai non seulement sans répugnance, mais avec empressement si LL. EE. y veulent bien consentir. C'est qu'il leur plaise que je passe en prison le reste de mes jours dans quelqu'un de leurs Châteaux ou tel autre lieu dans leurs Etats qu'il leur semblera bon de choisir. J'y vivrai à mes dépends et je donnerai sureté de n'être jamais à leur charge. Je me soumets à n'avoir ni papier ni plume ni aucune com-

1. Transcrit à Alençon, le 3 avril 1924, de la copie originale, jointe par Rousseau à sa lettre du 3 novembre à Mme de Verdelin (n° 2818). [P.-P. P.]

munication au dehors si ce n'est pour l'absolue nécessité et par le canal de ceux qui seront chargés de moi. Seulement qu'on me laisse avec l'usage de quelques Livres la liberté de me promener quelquefois dans un jardin, et je suis content.

Ne croyez point, Monsieur, qu'un expédient si violent en apparence soit le fruit du désespoir. J'ai l'esprit très calme en ce moment; je me suis donné le tems d'y bien penser et c'est d'après un sérieux examen de mon état que je m'y détermine. Considérez, je vous supplie que si ce parti est extraordinaire, ma situation l'est encore plus. Mes malheurs sont sans exemple. La vie orageuse que je mène sans relâche depuis plusieurs années seroit terrible pour un homme en santé; jugez ce qu'elle doit être pour un pauvre infirme épuisé de maux et d'ennuis et qui n'aspire qu'à mourir en paix. Toutes les passions sont éteintes dans mon coeur il n'y reste que l'ardent desir du repos et de la retraite. Je les trouverois dans l'habitation que je demande; à couvert des importuns et exempt de nouvelles catastrophes j'attendrois tranquillement la derniére, et n'étant plus instruit de ce qui se passe dans le monde je ne serois plus attristé de rien. J'aime la liberté sans doute; mais la mienne n'est point au pouvoir des hommes, et ce ne seront ni des murs ni des clefs qui me l'ôteront. Cette captivité, Monsieur, me paroit si peu terrible, je sens si bien que j'y jouirois de tout le bonheur que je peux espérer dans cette vie que c'est par là même que, quoiqu'elle doive délivrer mes ennemis de toute inquietude de ma part, je n'ose espérer l'obtenir. Mais je ne veux rien avoir à me reprocher vis-à-vis de moi, non plus que vis-à-vis d'autrui, je veux pouvoir me rendre le témoignage que j'ai tenté tous les moyens praticables et honnêtes qui pouvoient m'assurer le repos et prévenir les nouveaux orages qu'on me force d'aller chercher.

Je connois, Monsieur les sentimens d'humanité dont votre ame généreuse est remplie : je sens tout ce qu'une grace de cette espéce peut vous couter à demander. Mais quand vous aurez compris que vu ma situation cette grace en seroit en effet une très grande pour moi, ces mêmes sentimens qui font

vôtre répugnance me sont garants que vous saurez la surmonter. J'attends pour prendre définitivement mon parti qu'il vous plaise de m'honorer de quelque réponse.

[Ici s'arrête la copie de Rousseau. L'expédition contenait en outre :]

Daignez, Monsieur, je vous supplie, agréer mes excuses et mon respect.

J. J. Rousseau

N° 2795.

Réponse de M. le Baillif [1].

à Nidau le 21. 8bre 1765.

Je suis destiné par le sort, Monsieur, à vous annoncer toujours les nouvelles les plus affligeantes pour le coeur d'un homme qui vous chérit et vous estime. Malgré une Lettre des plus pressantes et des plus respectueuses en votre faveur lue ce matin en Sénat, je viens de recevoir par un courrier exprès * l'ordre de vous signifier de quitter samedi prochain à jamais le territoire médiat et immédiat du Canton de Berne, et de ne jamais y rentrer sous les peines les plus sévères; ainsi de vous conformer sans nul ultérieur délai aux sentences du 1er et 8 aoust 1762, et à celles du 10. 8bre et 21. 8bre 1765.

Vous sentez, Monsieur, l'impossibilité dans ma position à faire davantage pour vous, à suivre les mouvemens de mon coeur, et à présenter encore derechef à un souverain irrité les propositions que vous m'avez fait parvenir hier; elles seroient

1. Transcrit à Alençon, le 3 avril 1924, de la copie, de la main de Rousseau, jointe à sa lettre du 3 novembre à Mme de Verdelin. [P.-P. P.]

* « Cette extraordinaire diligence avoit ses raisons. On avoit pris pour porter le coup le temps des vendanges où la capitale étoit deserte. L'arrêt avoit été porté seulement par huit Magistrats dont le complot, blâmé généralement par tous leurs collègues, eut pu manquer son effet si j'étois resté jusqu'à la rentrée » (*Note de J.-J. Rousseau, sur sa copie.*) [P.-P. P.]

aussi inutiles que propres à m'attirer de nouveaux desagrémens, à donner prise à mes nombreux ennemis, que trop de franchise trop de sincérité pour le siécle où nous vivons m'ont attirés, et à vous attirer à vous même des voyes d'exécution.

Agreez donc, Monsieur, que je vous souhaite du fond d'une ame pénétrée de la plus tendre estime pour vos vertus un bonheur pur, sans melange, une vie heureuse et tranquille, et la bénédiction d'une providence qui surement ne vous abandonnera jamais dans quelque climat que vous portiez vos pas, je suis avec ces sentimens invariables, &c.

N° 2796.

A M. [DE GRAFFENRIED, BAILLI DE NIDAU][1].

Le 22 octobre 1765.

Je puis, Monsieur, quitter samedi prochain l'Isle de St Pierre, et je me conformerai en cela à l'ordre de LL. EE.; mais, vu l'étendue de leurs états et ma triste situation, il m'est absolument impossible de sortir le même jour de 'enceinte de leur territoire. J'obéirai en tout ce qui me sera ossible. Si LL. EE. me veulent punir de ne l'avoir pas fait, lles peuvent disposer à leur gré de ma personne et de ma ie : j'ai appris à m'attendre à tout de la part des hommes; ls ne prendront pas mon ame au dépourvu.

Recevez, homme juste et généreux, les assurances de ma espectueuse reconnoissance, et d'un souvenir qui ne sortira amais de mon coeur.

[J. J. ROUSSEAU]

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

N° 2797.

A Madame
Madame la Marquise de Verdelin
rue St Marc
à Paris[1].

A l'Isle St Pierre le 18. 8bre 1765.

Au moment où je m'y attendois le moins, Madame, et après beaucoup de soins de précautions et de frais (*sic*) pour m'établir dans cette Isle, je reçois l'ordre d'en sortir et de tout l'Etat de Berne. C'est un coup porté vous sentez par qui, au moment que les vendanges avoient dispersé tous les Magistrats et qu'il n'en restoit qu'un petit nombre livrés à mes ennemis. J'ose dire que l'indignation est générale, même chez les membres du souverain, M. le Baillif de Nidau dans le gouvernement duquel est cette Isle en m'intimant cet ordre du Sénat m'en marque les regrets les plus vifs et s'exprime dans les termes les plus honorables qu'il soit possible d'employer. Cependant il faut partir et précisement à l'entrée d'une saison qui ne me laisse pas même en état de sortir de ma chambre. Mon parti est pris toutefois et pour délivrer une bonne fois mes infirmités et ma vieillesse de ces continuelles proscriptions, je suis determiné à passer en Angleterre, le seul pays où il reste aux hommes quelque liberté. Veuillez, Madame, obtenir pour moi le passeport qui vous a été promis et l'envoyer tout de suite à M. Junet qui me le remettra à mon passage, et, s'il n'est pas arrivé aussitôt que moi à

1. Transcrit, à Alençon, le 3 mars 1924, de l'original autographe non signé, appartenant alors au comte Le Veneur. 4 p. in-4°, la 3e blanche, cachet de cire rouge : la lyre. Sur la 4e page, de la main de Rousseau, l'adresse, telle qu'elle est transcrite ci-dessus. Une autre main a biffé la 3e ligne et a écrit : « à Pantemond » (*sic*). [P.-P. P.]

Pontarlier je prendrai le parti de l'y attendre : car je n'ai pas un moment à perdre avant que les grands froids me mettent absolument hors d'état de voyager.

Je vous reverrai, Madame; il est encore pour moi des plaisirs dans la vie.

N° 2798.

A M. M.-M. Rey, à Amsterdam [1].

A l'Isle St. Pierre au lac de Bienne, le 18 8bre 1765.

Cette Isle, mon cher Compère, est en effet dans l'Etat de Berne, et même appartient en propre à leurs Excellences ; ainsi vous pouvez croire que je ne m'y étois pas refugié sans avoir pris du côté du Gouvernement toutes les sûretés raisonnables qu'on m'y laisseroit en paix. Cependant, au moment où je m'y attendois le moins, j'ai receu l'ordre d'en sortir et de tout l'Etat de Berne. On a choisi le moment des vendanges où presque tous les membres du Gouvernement étoient absens pour me porter à la sourdine ce dernier coup qui, j'ose le dire, excite une indignation générale parmi tout ce qu'il y a de respectable dans le pays. Mais c'est ici comme chez vous ; les bons crient et ne font rien ; les méchans ne disent rien, mais agissent. La partie n'est pas égale. Il n'est pas difficile de voir d'où le coup part, et les Magistrats de Genève se donnent bien de la peine pour me forcer à leur dire encore une fois leurs vérités. Quoi qu'il en soit, il faut partir et s'éloigner une bonne fois de cette fatale Suisse qui m'a si bien payé de mon amour pour elle. Dans toute autre saison, je ne délibérerois pas et je prendrois à l'instant le parti de me rendre auprès de vous ; mais je suis si sûr de ne pouvoir supporter l'hiver où vous êtes, et il est si probable que dans une si longue et si pénible route pour un infirme, je n'arriverai pas sans tomber malade par ces premiers froids dans des pays où je ne connois personne et dont je ne sais pas la langue, que cette entreprise m'effraye et que je ne sais à quoi me déterminer. Il n'y a que l'Angleterre où je sois sûr de vivre tranquille et où des Ministres assassins ni des Magistrats corrompus ne pourront

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 136.

me chercher querelle. Je suis déterminé à m'y rendre s'il m'est possible ; mais vu mon état et la saison, je suis incertain sur le tems et sur la route. Je ferai tout mon possible pour me mettre en état de passer chez vous ; mais il faut pour cela que je trouve un compagnon de voyage ; car comment tenter d'aller seul ? C'est à quoi il ne faut pas penser. Si l'on me laissoit ici plus longtems et que je fusse plus fixe dans mon projet, je vous dirois : venez me prendre. Vous me l'avez offert et je suis sûr que vous le feriez avec plaisir ; mais outre l'indiscrétion qu'il y auroit à vous tirer de vos affaires et à vous fatiguer ainsi, peut-être avant votre arrivée serois-je forcé de prendre mon parti, ou vous me trouveriez tout à fait sur le grabat et hors d'état de faire route par l'augmentation du froid. Il ne faut pas, mon cher Compère, dans cette incertitude songer à vous déplacer ; mais, à tout événement, jetez les yeux sur quelque petite chambre commode et chaude et ne soyez pas surpris si vous me voyez arriver moi ou mon petit équipage au moment où vous vous y attendrez le moins. J'ai toute la considération possible pour M. Charles de Bentinck, mais je veux être logé chez moi. En attendant que je délibère et que j'arrange mes petites affaires pour un second déménagement, si vous avez quelque nouvelle instruction ou adresse à me donner sur la route et pour vous expédier mon bagage, vous me ferez plaisir de me l'envoyer le plustôt possible. Si d'autres projets la rendent inutile, ce sera un petit malheur.

Il est vrai que l'accord pour l'édition de mes écrits est une affaire faite ; mais je connois trop bien M. du Peyrou pour n'être pas sûr que si d'autres arrangemens me convenoient mieux, il renonceroit avec plaisir à ceux qu'il n'a pris que par amitié pour moi. Malheureusement l'ordre dans lequel vous avez commencé votre édition n'est point celui qui convient pour la mienne, et d'ailleurs mes écrits m'ont causé tant de malheurs que je ne puis les revoir sans la plus grande répugnance. C'est désormais une matière dont il ne m'est plus possible de m'occuper. Quand je vous ai parlé de l'édition de Duchesne c'est parce qu'elle contient des pièces de moi qui

ne sont pas ailleurs; mais je n'ignorois pas qu'elle étoit fautive, et je n'ai jamais pensé que vous y prendriez ni la prophétie [1] ni aucune pièce qui ne soit pas de moi. Ne cherchez pas à grossir votre recueil, n'imprimez que ce que j'ai fait, et c'est par là précisément que votre édition sera recherchée [2]. Je n'oublierai pas la Reine fantasque, et si je vous vais voir nous pourrons reparler de tout cela.

Ecrivez-moi promptement si vous voulez que votre lettre me trouve encore ici. Vous pouvez continuer à m'écrire sous le pli de M. Du Peyrou; M. Jeannin qui vous a écrit est son secrétaire. Les difficultés, la fatigue, le froid auront bien de la peine à me rebuter de vous aller voir, tant j'ai d'empressement d'embrasser ma chère filleule et ses bons parens. Croyez que si je prends un autre parti, il faudra que j'aye bien reconnu que celui-là m'est impossible.

Je prends le parti de laisser ici Mlle Le Vasseur avec mes effets, jusqu'à ce que j'aye une résidence fixe. Je vous écris sans ordre et sans suite; mais en vérité, je suis dans un tumulte qui ne me laisse pas à moi. Je vous embrasse, mon cher Compère, de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

N° 2799.

[BUTTAFOCO À J.-J. ROUSSEAU] [3].

Vescovado, le 19 octobre 1765.

Il y a déjà bien du tems, Monsieur, que j'ai reçu votre dernière lettre et celle qui étoit incluse pour M. Paoli. Nous

1. « *Le Petit prophète de Boehmischbroda* », de Grimm.
2. « Rey cite ce passage dans un Avertissement à la tête de sa nouvelle édition des Œuvres de Rousseau qu'il a dédiée à Du Peyrou. » (*Note de Bosscha.*)
3. Transcrit de l'imprimé en 1798 par Charles Pougens, *loc. cit.*, p. 153-155.

avons appris avec un extrême plaisir l'un et l'autre la protection confirmée du roi de Prusse. Le grand roi, le grand philosophe ne peut faire que de grandes choses, parmi lesquelles la sureté qu'il vous accorde dans ses états ne sera pas la plus petite, et ne lui fera pas le moins d'honneur.

J'ai retardé à vous écrire ; je comptois passer en France et vous aller voir : comme cela est differé, je me hâte de vous donner de mes nouvelles. Vous m'inspirez une bien bonne idée d'un petit manuscrit daté de Vescovado : mais, Monsieur, il n'est point de moi ; il est à vous, à Machiavel, au président de Montesquieu ; je n'ai que le petit mérite d'avoir cousu vos idées : trop heureux si ce travail est adaptable au pays pour lequel j'ai fait cette recherche ! Au surplus, ce n'est point par vanité que je l'ai fait : j'aime ma patrie ; je voudrois lui être utile, et inspirer à tous le même désir. Si cet écrit ne peut pas servir à fixer la constitution, il sera du moins une preuve de mon zèle pour sa prospérité, un tribut que tout bon citoyen lui doit. Ce mémoire a été lu en pleine *consulte* l'année qu'il fut écrit ; on en parut assez content, et plusieurs établissemens y furent puisés : mais l'entière admission demanderoit un long travail pour le mettre en pratique. Voyez, Monsieur, ce que l'on en peut faire ; corrigez, augmentez, diminuez ; je vous le livre ; tâchez d'en tirer parti.

Je me réserve de vous confier un autre petit ouvrage sur la révolution de Corse. Je ne lis pas beaucoup ; mais je fais des extraits du peu de lecture que je prends quand la matière a de la connexité avec ce pays-ci. Cet écrit est puisé dans nos divers livres de justifications, dans J.-J. Rousseau, Algernon-Sidney, Montesquieu et Gordon. Je n'ai point la vanité de me parer des plumes du paon mal à propos, et je crois au contraire qu'il y a plus de gloire à dire ingénument le vrai que de chercher à paroitre ce qu'on n'est absolument pas. Il suffit d'être honnête homme de son cru et sans ostentation ; du reste, il faut rendre à César ce qui est à César, et jouir de ce qui nous appartient.

Comme j'ai vu inséré dans les gazettes que vous n'écriviez

ni ne receviez plus de lettres par la poste, j'envoie celle-ci à M. Boy de la Tour et compagnie, à Lyon. Faites-moi l'amitié de me donner de vos nouvelles, et soyez trés-assuré de l'attachement inviolable avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble, etc.

BUTTAFOCO

N° 2800.

[ROD. DE VAUXTRAVERS À ROUSSEAU][1].

Rockhall, 20 octobre 1765.

Je reçois ce matin des nouvelles de Berne, que je viendrois moi-même vous communiquer, si je n'avois pas ma maison remplie de visites passagères. Votre chambre reste toujours libre et entièrement à vos ordres. Ne pensés pas, je vous conjure, à voyager dans cette saison. Mr le Lieutt Wildermett travaille à obtenir pour vous du louable magistrat de Bienne une assurance positive de ne point déférer aux rogatoires ou réquisitions de ses voisins, lorsqu'ils tenteront à les faire violer, come eux, les droits sacrés de l'hospitalité. En attendant, vous serés à l'abri de tout chés-moi. J'en ai la parole de tous les chefs de Bienne. Adieu.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]



LA CHANSON D'ADIEU

1 Rousseau. 2. Therese 3. et 4. le Fermier et sa famille 5. la soeur de la fermière. 6. et 7. les domestiques. 8. et 9. les parens du fermier.

Librairie Armand Colin, Paris.

Extrait de "L'Ile de Saint-Pierre", à Berne, chez G. Lory, vers 1820.

N° 2801.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à l'isle St Pierre
au canton de Berne
en Suisse [1].

(Lettre de David Hume.)

Fontainebleau. 22me d'Oct^bre 1765.

Le Commerce de lettres, Monsieur, que notre ami commun, Milord Mareschal, m'avoit procuré avec vous, me satisfaisoit trop, pour que je n'eusse pas mis tous mes soins a le continuer: Mais j'ai craint d'etre du nombre de ces importuns, qui, sous le pretexte de leur admiration pour vous, ne cessent par leurs lettres de vous persecuter. Une conversation que j'ai eu dernièrement avec Madame de Verdelin, une dame de merite, qui est fort de vos amies, fait revivre en moi l'esperance d'adoucir votre situation presente, et je me flatte que vous daignerez accepter mes services : Vos malheurs, si constans, si singuliers, doivent indépendement de votre vertu et de votre genie, interesser pour vous toute ame qui connoit l'humanité. Je crois pouvoir vous assurer que vous trouverez en Angleterre une entiere securité contre la persecution, non seulement par l'esprit tolerant de nos loix, mais aussi par le respect que chacun a deja pour votre caractere. Avant de vous parler sur ce projet, j'ai voulu en assurer l'execution : J'en ai ecrit a un de mes amis, et sa reponse est telle que je la souhaite. Mad^e de Verdelin vous auroit deja fait tous les details. Son avis et le mien est que vous commenciez votre voïage le plutot possible, tant pour eviter la mauvaise saison que pour oter

1. Transcrit de l'original autographe signé conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel In-4° de 4 p., la 3e blanche. L'adresse, sur la 4e, est de la main de Mme de Verdelin. Pas de marque postale. [Th. D.]

a vos ennemis l'occasion de renouveller leurs injures. J'aurai trouvé un grand plaisir a vous aller joindre en Suisse, pour vous accompagner ensuite en votre route ; mais aiant eté chargé ici des affaires d'Angleterre pendant quelque temps, je suis obligé de retourner immediatement à la cour de Londre pour en rendre compte : De la j'ira (*sic*) joindre le Comte de Hertford, ci-devant Ambassadeur en France actuellement vice-roi d'Irelande. La necessité de ce voiage me privera du plaisir de vous voir en Angleterre avant l'été prochain : jusque la j'espere que vous me permettrez de vous commettre aux soins d'un ami, qui desire de devenir le votre, et que j'en crois digne : son nom est Elliot, il demeure a Londre, dans Seymourrow. Si vous lui faites scavoir le moment de votre arrivée, il vous joindra immediatement, et vous conduira dans la retraite que nous aurons choisie : J'espere que vous y trouverez la tranquillité et le bonheur. Le peu de part que vous me permetrez de prendre, me rendra tres heureux, et je conterai cet evenement comme un des plus fortunez de ma vie. Les libraires de Londre offrent aux auteurs plus d'argent que ceux de Paris ; ainsi vous pourrez sans peine y vivre frugalement du fruit de votre propre travail. Je vous parle sur ce sujet, parce que je scait que vous voulez toujours que le genre humain vous doivent beaucoup, et ne jamais lui rien devoir. Je suis avec les sentimens de la plus haute estime, Monsieur Votre tres humble et tres obeissant Serviteur

David Hume

N° 2802

A MONSIEUR
MONSIEUR ROGUIN
A YVERDUN[1].

à l'Isle le 23 8bre 1765.

Adieu trés cher Papa, adieu cher et bon Colonel, adieu chére et respectable famille ; une de mes douleurs est de partir sans vous revoir et de m'éloigner de vous pour jamais. Puissiez-vous jouir d'un bonheur inaltérable, et trouver des amis plus heureux que moi, afin que leurs miséres ne navrent pas incessament vos bons coeurs.

Mille choses à M. Rougemont; c'eut été pour moi une grande consolation de le revoir. Je recommande à votre amitié Mlle le Vasseur qui ne peut venir errant avec moi jusqu'à ce que j'aye une habitation fixe. Du reste elle est bien avec de bonnes gens, et n'a quant à present besoin de rien.

[A l'original autographe est jointe, sur un feuillet séparé, l'attestation suivante qui, primitivement, avait été fixée à la page 1 au moyen d'un cachet de cire :

« Lettre écrite par J. J. Rousseau, lors de son départ de l'île de St Pierre sur le lac de Bienne, à son ami et bienfaiteur le colonel Roguin d'Yverdon, arrière grand-oncle de madame Faezy-Willading

« Berne, ce 9. 8bre 1851.
signé « Faezy ».

(En réalité, la lettre de Rousseau était adressée, non au Colonel, mais à Daniel Roguin, pour toute sa famille.)

Mme Boy de La Tour, née Julie Roguin, laissa deux fils et trois filles. Ces dernières furent Mmes DeLessert, de Willading et Mallet.

Mme Willading ou de Willading, née Julie Boy de La Tour [Yverdon 3 juin 1751, morte à Berne le 28 novembre 1826], laissa deux filles : *Julie*-Marguerite, née en 1780, qui épousa Henri Faezy

1. *INÉDIT*. Transcrit en juin 1887 de l'original autographe, appartenant à la Bibliothèque de Genève. In-4° de 4 pages, les 2e et 3e blanches. L'adresse sur la 4e, cachet de cire rouge (la lyre), chiffre postal 2 (?). [Th. D.]

de Zurich, et qui est l'auteur de la note ci-dessus, et Armande-Madeleine-*Émilie*, née en 1781, qui épousa Fréd.-Ch.-Louis de Kirchberger, de Berne.

M. et Mme Faezy-Willading ont donné en 1833 à la Stadtbiblioteck de Zurich l'herbier et les sept lettres autographes de J.-J. Rousseau à D. Roguin qui se trouvent dans cette Bibliothèque. — TH. D.]

N° 2803.

[DU PEYROU À ROUSSEAU] [1].

Je trouve, mon cher Citoyen, à mon arrivée ici une lettre venûe de Londres sous couvert de Madame de Luze, dont le bon coeur s'exhale en regrets et en voeux. Cette lettre, dit-on, presse, et je l'addresse sans délai à Mr de Vautravers. J'y joins une de felice qui vous fera juger de ce que je n'aurois pas le tems de vous dire. Voici l'addresse de Mr Deluze-Warnay chéz Mr Jean Chretien Kolb à Basle. Vos lettres auront cours. Je viens d'écrire à Junet et à Panckoucke. Soyez tranquille sur tout ce que [vous] voudrez me confier. Pury va écrire à Mr Fischer qui peut-être pourroit bien devenir votre compagnon de voyage. Que le Ciel vous bénisse et vous conduise lui-même. Mon cher Citoyen, j'ay le coeur déchiré, mais il faut s'armer de courage. J'envisage le terme et je vous vois tranquille. Pour la dernière fois souvenez-vous de vos promesses, et pensez combien de ménagemens vous vous devez pour le repos de vos amis. Le pauvre Chaillet vous attendoit chez moi. Ma mère y comptoit. Mais n'en parlons plus. Je ne vous demande point de lettres. Je sais ce que vous ferez ; mon coeur me le dit et il ne se trompera jamais avec vous. Adieu, mon bon ami, mon cher Citoyen.

24. 8b. 1765.

1. *INÉDIT*. Transcrit le 29 avril 1929 de l'original autographe, non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 113-114. In-8° de 4 p., les deux dernières blanches. [P.-P. P.]

N° 2804.

A M[me] [de Boufflers][1].

A l'Isle de S[t] Pierre, le 24. 8[bre] 1765.

On me chasse d'ici, Madame, et même très violemment. Je pars à l'instant pour Berlin, je le dois, je le veux. Si je supporte le voyage, et l'hiver de ce pays-là, mon intention est de me rendre au printems en Angleterre et d'y profiter des directions de M. Hume, auquel je me fais honneur d'avoir obligation. Je pars le coeur plein de vos bontés. Je ne sais combien durera mon voyage, ni s'il se fera sans accident ; mais si cela arrive, il me sera très doux, Madame, de recevoir en arrivant, de vos nouvelles sous le couvert de Mylord Mareschal. Vous pouvez aussi m'écrire par Neufchâtel sous celui de M. du Peyrou, dont je vous ai parlé.

N° 2805.

A M. de Graffenried[2].

Bienne, le 25 octobre 1765.

Je reçois, Monsieur, avec reconnoissance les nouvelles marques de vos attentions et de vos bontés pour moi ; mais je n'en profiterai pas pour le présent : les prévenances et sollicitations de MM. de Bienne me déterminent à passer quelque temps avec eux, et, ce qui me flatte, à votre voisinage. Agréez, Monsieur, je vous supplie, mes remerciemens, mes salutations, et mon respect.

1. *INÉDIT*. Transcrit en 1906 et obligeamment communiqué par M. Charles Chenevière, de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de la Société royale d'Edimbourg, dans *Correspondance ms. of D. Hume*, vol. VII. [Th. D.]

2. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

N° 2806.

A Monsieur
Monsieur du Peyrou
à Neuchâtel[1].

Je vous prie de tâcher d'obtenir de quelqu'un qui connoisse cette route un itinéraire exact, avec les noms des villes, bourgs, lieux, et bonnes auberges. vous pourrez me l'envoyer à Basle ou à Francfort par une adresse que je demanderai à M. de Luze. Je pars à l'instant. Je vous embrasse mille fois.

Ce Vendredi matin [25 octobre 1765].

N° 2807.

A M. Guy, libraire à Paris[2].

A Bienne, le 27 octobre 1765.

Chassé du canton de Berne avec la dernière violence, je m'étais, monsieur, mis en route pour Berlin ; mais, lorsque je m'y attendais le moins, j'ai trouvé ici des prévenances, des caresses et une hospitalité qui me déterminent d'autant plus d'en profiter, que, vu mon état et la saison, il était hors de toute apparence que je pusse supporter un voyage aussi long et aussi pénible. J'espère aussi que ce nouvel arrangement me

1. Transcrit le 9 mai 1916 de l'original autographe, non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. vol. rel., fol. 114, 115. In-4° de 4 p., les 2e et 3e bl. L'adresse sur la 4e, sans chiffre postal. Cacheté d'une oublie.

Sur l'adresse, J.-J. Rousseau a écrit « Neuchâtel »; il écrit ordinairement « Neufchâtel ». A la 2e phrase, il a écrit « adresse », d'habitude, il écrit « addresse ». [Th. D.].

2. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites,* I, p. 205, 206.

mettra à portée de recevoir vos feuilles, comme vous le désirez. Pour cela vous pouvez me les adresser directement à Bienne, par Pontarlier, et, en les affranchissant jusqu'à Pontarlier, je crois qu'elles me parviendront, et je vous les renverrai diligemment par la même voie. Vous vous souviendrez que je n'ai vu que les deux premières feuilles. A l'égard des planches, s'il y en a quelqu'une dont je ne vous aie pas renvoyé l'épreuve, c'est qu'il n'y avait point de corrections considérables à faire ; ainsi, en faisant fidèlement celles que j'ai marquées, vous pourrez faire tirer. M. Coindet, que je vous prie de saluer de ma part, et à qui j'écrirai le plus tôt qu'il me sera possible, me marque qu'il vous remettra pour moi un rouleau d'estampes. Vous pourrez, si vous le voulez bien, prendre la peine de me les envoyer comme à l'ordinaire par Pontarlier, à l'adresse de M. Junet ; et si vous avez de quoi en faire une petite caisse avec quelques romans nouveaux et autres livres amusants, vous verrez en même temps s'il n'est pas possible d'avoir aussi quelques-unes des planches du livre de botanique pour lequel vous avez souscrit chez Durand ; car il est bien extraordinaire qu'on y parle tant de ces planches, et qu'il ne soit jamais possible d'en voir une seule. Vous ne m'avez point envoyé la note du prix des livres que vous m'avez fournis. Vous pourrez, si elle ne monte pas à trois cents livres, porter jusqu'à cette somme ce que vous ajouterez dans ce dernier envoi, afin que la première année de la pension soit soldée ; mais je vous prie de ne pas aller au delà.

Je finis à la hâte, en vous saluant de tout mon coeur.

[J. J.] Rousseau

N° 2808.

A M. [Du Peyrou (?)][1].

[fin octobre 1765 (?)]

Il est impossible que nul autre que moi déchiffre ces brouillons qui contiennent l'histoire de ma jeunesse jusqu'à mon départ pour Paris en 1741[2]. Gardez-les toutefois; si jamais nous nous revoyons je pourrai les mettre au net; sinon vous en pourrez toujours tirer par ci par là quelques anecdotes qui vous expliqueront bien des choses du caractère de votre ami qui n'est connu de personne.

N° 2809.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
A Neuchâtel[3].

A Bienne le 27. 8bre 1765

J'ai cedé, mon cher Hôte, aux caresses et aux sollicitations; je reste à Bienne résolu d'y passer l'hiver et j'ai lieu de croire que je l'y passerai tranquillement. Cela fera quelque changement dans nos arrangemens, et mes effets pouvant me venir joindre avec Mlle le Vasseur, je pourrai pendant l'hiver faire moi-même le catalogue de mes livres. Ce qui me flatte dans tout ceci est que je reste votre voisin avec l'espoir de vous

1. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, liasse 7900, ne 17. — Jansen a imprimé ce billet en 1882 (*Fragments inédits*, p. 40). [Th. D.]

2. J.-J. aurait dû écrire 1742 (*Cf.* t. I, n° 51, montrant que le 25 juin 1742, il était encore aux Charmettes).

3. Transcrit le 9 mai 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 116, 117. In-4° de 4 p., les 2e et 3e bl., l'adresse sur la 4e, avec chiffre postal 6 et cachet à la lyre sur cire rouge. [Th. D.]

voir quelquefois dans vos momens de loisir. Je suis déja hors de l'Auberge et logé assez agreablement[1]. Donnez-moi de vos nouvelles et de celles de nos amis. S'il y a moyen que l'incluse parte par ce même courrier, vous me ferez grand plaisir[2]. Je vous embrasse de tout mon coeur.

N° 2810.

[Du Peyrou à Rousseau][3].

Neufchatel 28 8bre 1765.

Vous voila donc, mon cher Citoyen, arrangé et décidé à passer l'hyver à Bienne. En recevant vôtre lettre de hier qui m'apprenoit cette nouvelle resolution, je n'ai pû me refuser à un sentiment délicieux, et que tout rendoit tel, l'espérance de vous revoir, la certitude de vous savoir à l'abri des rigueurs de la saison, et la facilité d'avoir de vos nouvelles. J'avois un fardeau sur le coeur, celui de vous sentir en chemin pour un voyage de si longue haleine, dans un paÿs inconnu pour vous et pendant cette saison. Enfin vous voila décidé. Je compte que vous ne vous serez déterminé qu'à bonnes enseignes, et que vos ennemis ne parviendront point à vous tracasser. J'avois écrit à Mr De Luze qui vous auroit fourni toutes les lumiéres que vous me demandiez par vôtre lettre de Vendredi. Pury avoit écrit aussi à Mr Ficher pour le déterminer à être vôtre compagnon de voyage. Nous allons maintenant contremander ces premières démarches. Le Colonel Chaillet, de son côté, écrit aussi à Mylord Mareschal pour lui communiquer le parti que vous avez pris. Il vous embrasse de tout

1. Cette phrase : « Je suis déja... agreablement », est *INÉDITE.*

2. Cette phrase : « S'il y a... plaisir », est *INÉDITE.* L' « incluse » et sans doute la lettre à Guy du même jour, 27 octobre 1765.

3. *INÉDIT.* Transcrit le 29 avril 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 115-116. In-4° de 4 pages. [P.-P. P.]

son coeur, et m'a remis copie de la lettre de Mylord à Mr Sturler qui l'a envoyée à Berne.

Je vous envoyai jeudi sous couvert de Mr de Vautravers un paquet qui j'espère vous sera parvenû, quoique vous ne m'en disiez rien. J'ay fait toutes vos commissions, ayant écrit à Panckoucke, Junet, et au Châtelain, et ayant expédié vos différentes lettres, excepté celle arrivée hier trop tard pour le courier de France. Elle partira demain sans faute. Vous trouverez cy-incluses trois lettres dont l'une vient de m'être remise par Mr Chaillet, et les deux autres arrivèrent jeudi après l'expédition de mon paquet. Je vous demande pardon de mon étourderie qui pour la seconde fois m'a fait ouvrir la lettre de Mr d'Ivernois à mon addresse, méprise dont je me suis apperçû dès le début à la signature. La seconde paroit avoir été ouverte, ou bien mal cachetée.

Le parti que vous prenez, mon cher Citoyen, de dresser vous-même le Catalogue de vos livres, vous offre l'agrément de joüir de ces mêmes livres pendant vôtre séjour, mais par contre vous donnera bien du tracas que je voudrois vous éviter. Voyez donc s'il ne vous conviendra pas de me laisser le soin de ce Catalogue, quand vous n'aurez plus a faire avec vos Livres. Il y en a plusieurs que j'aurois retenus, et pour les autres, j'en aurois tiré bon parti. Mais avant tout mon dessein étoit de vous envoyer le Catalogue afin que vous vissiez ceux qu'il vous convenoit de garder. Vous avez par exemple le Dictionnaire Encyclopedique que j'étois dans l'intention de garder, en remettant mon Exemplaire, mais peut-être qu'aujourdhui serez-vous bien aise de garder cet ouvrage, qui entre nous, je vous prie, va être complet d'ici à la fin de l'année. Les dix volumes restans sont actuellement imprimés à Paris, et passeront sous le nom de Fauche qui sera censé les avoir imprimés, ou fait imprimer en Hollande, et à ses fraix. Il prête son nom et paroitra, tandis que les autres resteront derrière le rideau. Il m'a communiqué ces jours passés son traitté et demandé conseil sur sa conduite. Je l'ay prévenu déjà qu'il falloit completter vôtre exemplaire. Ainsi, si vous

le gardez, vous l'aurez complet, sinon je le garderai pour mon compte. J'ay aussi écrit à Berne pour les trois volumes de l'Histoire moderne, mais si vous restez à Bienne il vaudra mieux qu'on vous les envoye directement. Une note là-dessus et je contremanderai l'ordre de me les addresser. Quant à vos papiers, ils sont en sureté, mais il y a plusieurs paquets bien mal emballés. Si vous me le permettez, je les empaqueterai beaucoup mieux, sans rien déranger à leur ordre, afin que lorsqu'il sera question de vous les faire parvenir, ils soyent tout prets, et ne courent aucun risque par les chemins. — Je suis bien aise de n'avoir pas emporté avec moi vos herbiers et vos Estampes. Par l'evenement, ils vous feront plaisir du moins cet hyver, et Dieu sait ce qui peut arriver d'ici au printems. — L'argent que vous m'aviez remis vous fera peut-être faute, ainsi à la première occasion je vous le ferai toucher, si je ne l'aporte moi-même. Avant de finir ma longue lettre, laissez-moi, mon cher Citoyen, vous dire encore quelque chose qui me paroit bien essentielle à vôtre repos et à l'agrément de votre séjour à Bienne. Mademoiselle le Vasseur qui vous est si sincerement attachée doit se deffier quelquefois de son zèle, qui par excès peut devenir amer. Qu'elle évite autant que possible des liaisons avec des femmes, dont les suites sont toujours des dits et des redits qui troublent plus la paix intérieure que toutes les persécutions. Mon bon ami, je voudrois que vôtre grande sensibilité fût ménagée. Encore une fois je supplie Mlle le Vasseur d'éviter toute liaison avec des femmes et surtout de chercher comme elle le desire à répandre sur vôtre vie privée toute la paix qui manque à votre vie en tant qu'auteur. Elle n'y réussira qu'en évitant tout propos de femme, tout raport de ceci ou de cela. Entre nous, je suis fâché que l'on dise qu'à son passage à Brot, elle ait parlé peu convenablement de la conduite du châtelain Martinet. Il ne faut souvent qu'un mot peu réfléchi pour attirer la haine de gens que l'on ne croyoit pas avoir offensé. Je ne dis pas cela quant au Châtelain qui ignore vraisemblablement ce que je viens de vous dire. — Mon cher

Citoyen, s'il n'étoit question de vôtre repos, je me serois tû, et si j'avois prévû le parti auquel vous vous êtes arrêté, je me serois entretenû avec M[lle] le Vasseur elle-même. C'étoit mon dessein de le faire lorsqu'elle auroit été sur le point de vous aller joindre. Faites lui mille complimens de ma part, et recevez ceux de vos amis d'ici, et mes tendres embrassemens.

N° 2811.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
a Neufchâtel [1].

A Bienne le Lundi 28 [octobre 1765].

On m'a trompé, mon cher Hôte. Je pars demain matin avant qu'on me chasse. Donnez-moi de vos nouvelles à Basle. Je vous recommande ma pauvre Gouvernante. Je ne puis écrire à personne quelque desir que j'en aye. Je n'ai pas même le tems de respirer ni la force. Je vous embrasse.

N° 2812.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
a Neufchâtel [2].

A Basle le 30. 8[bre] 1765.

J'arrive malade, mais sans grand accident. M. de Luze a eu soin de me pourvoir d'une chambre, sans quoi je n'en aurois

1. Transcrit le 9 mai 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 118, 119. In-4° de 4 p., les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e, sans chiffre postal, avec cachet à la lyre. [Th. D.]

2. Transcrit le 9 mai 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Vol. relié, fol. 120, 121. In-4° de 4, les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e, sans chiffre postal, avec le cachet à la lyre sur cire rouge. Au-dessous de la date. Du Peyrou a écrit : « R. le 4 9bre dit ». [Th. D.]

point trouvé, vû la foire. Je partirai pour Strasbourg le plustot qu'il me sera possible, peut-être des demain; Mais je suis parfaitement sûr maintenant qu'il m'est totalement impossible de soutenir à présent le voyage de Berlin. J'ignore absolument ce que je ferai; je renvoye à délibérer à Strasbourg. Je souhaite fort d'y recevoir de vos nouvelles. Je compte loger à l'Esprit chez M. Weisse; cependant n'étant encore bien sur de rien ne m'écrivez à cette addresse que ce qui peut se perdre sans inconvenient[1]. Mon cher Hôte, aimez-moi toujours; je vous aime et vous embrasse de tout mon coeur.

N° 2813.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
À BASLE[2].

(Lettre de Du Peyrou.)

Neufchatel 31 8bre 1765.

Votre billet de Lundi a été un coup de foudre pour moi. Voila donc, mon cher Citoyen, à quoi se sont reduites les douces idées que votre séjour à Bienne m'avoit fait concevoir! Combien j'ay regret que vous n'ayez pas cedé à mes desirs en venant passer vôtre hyver chez moi! Ne parlons plus du passé; songeons à l'avenir. Cette lettre vous parviendra par le canal de Mr de Luze auquel j'écris. Cet ami vous fournira tous les éclaircissemens nécessaires pour vôtre route, et vous

1. Rousseau renonça à loger à l'*Esprit,* chez M. Weiss. Il logea à l'auberge de la Fleur, qui se trouvait rue de la Douane (Mutterer, *J.-J. R. à Strasbourg,* p. 64, note 2). [Th. D.]

2. *INÉDIT.* Transcrit le 30 avril 1929 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 112, 113. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e. Petit cachet à la devise « ET SE TAIRE », en cire rouge. Pas de marques postales. [P.-P. P.]

remettra des lettres pour les villes de vôtre passage. Ceux à qui elles seront addressées vous en fourniront sur d'autres. Ne les rebutez pas, de grace. Il ne s'agit point de recommandations. Vous n'en avez que faire, je le sais, mais il faut prévoir tout. Si vous n'avez pas besoin d'argent sur vôtre route, ces lettres serviront simplement à vous en procurer d'autres dans un paÿs inconnu. Je serai plus tranquille quand je saurai que partout où vous passerez, vous trouverez gens auxquels vous pourrez en toute confiance vous addresser pour des conseils, si ce n'est pour des besoins. Si vous tombiez malade, bon Dieu, dans un pays dont vous ignorez la langue que feriez vous sans connoissance sure? Au nom de mon amitié, souvenez-vous, mon cher Citoyen, que vous m'avez promis de ne négliger rien pour rendre vôtre voyage aussi peu pénible qu'il sera possible. J'espère que cette lettre vous trouvera heureusement arrivé à Basle et que, rendu à Strasbourg, il vous sera aisé de suivre vôtre route et de trouver soit un compagnon de voyage qui vous convienne, soit un domestique de confiance. Tranquillisez-vous, mon cher Citoyen sur Mlle le Vasseur, et sur tous les objets qui pourroient vous donner de la sollicitude.

Tant que j'aurai un souffle de vie, ce qui vous est cher me le sera. Je vous addressai Lundi à Bienne un paquet avec différentes lettres. Peut être n'arriva-t-il qu'après vôtre départ; heureusement étoit-il recommandé à Mr Vautravers qui aura eü soin de le retirer et de vous l'envoyer. Quand vous serez tranquille et de loisir, apprenez-moi comme les choses se sont passées à Bienne. J'avois un pressentiment que vous deviez ne pas séjourner si près de Berne. Heureusement avez vous été à tems de trouver encore à Basle un ami sur lequel je dois compter dans un évenement aussi intéressant pour mon repos. Il y a huict jours que je vous quittai, et ce tems m'a paru bien long. Je vous envoyai le même jour à Bienne un paquet dont je n'ai point de nouvelle. Il vous sera sans doute parvenu. M. Junet se recommande à vôtre souvenir. Je lui payerai les débours qui sont peu de chose. Il est

encore arrivé pour vous les feuilles hebdomadaires que je garde. Je compte que ce seront les derniéres, ayant prévenu Mr Panckoucke, comme vous l'avez desiré. Je suis d'une impatience bien naturelle de vous savoir à Basle, et jusques au moment ou je recevrai une de vos lettres dattée de Potsdam, je ne serai guère à mon aise. Cher Citoyen, je vous embrasse le coeur pénétré d'amertume, de tendresse et d'inquiétude.

N° 2814.

Jean Jaques Rousseau
(passant par Bâle)
à Jean Bernouilly [1].

A Bâle, 31 octobre 1765.

Plaignes-moi, Monsieur, je suis malheureux en tout. Proscrit, errant, malade, je pars avec le regret de n'avoir ni reçu votre visite, ni fait la mienne à l'un des hommes que j'honore le plus. Ne m'imputés pas à crime, je vous supplie, les maux que me fait la nécessité, et permettés que, sur l'empressement que vous m'avés témoigné et sur le desir que j'ai d'en Etre digne, je me flatte toute ma vie d'avoir quelque part à vos bontés.

J. J. Rousseau

1. *INÉDIT*. Transcrit en 1907, à Gotha, d'une copie ancienne, conservée à la Bibliothèque de cette ville (*Briefe an Bernouilli*, p. 719-720). Cette copie porte la note suivante : « copie d'une copie, je n'ai pas vu l'original ». — Le destinataire est Jean (II) Bernouilli [1710-1790], professeur de mathématiques à Bâle, fils de Jean (I) Bernouilli [1667-1748], l'ami de Leibniz. La copie est probablement de la main de Jean (III) Bernouilli, astronome [1744 — Berlin, 1807]. [Th. D.]

N° 2815.

A Monsieur
Monsieur Rousseau[1].

(Lettre de Mme de Verdelin.)

Je n'ai reçu, mon voisin, votre lettre du 18, que le 27. Vous verrez, par l'expédition de votre passe-port, que le duc d'Aumont n'a pas perdu de temps pour vous l'envoyer. Rien n'est si honnête que la manière dont il me remercie de lui avoir donné une occasion de vous servir. Mais, mon voisin, tout cela est inutile, vous partez pour la Prusse. J'en suis affligée : tout me déplaît dans ce voyage, la saison, le chemin qu'il vous faudra faire pour en revenir, l'incertitude qu'on vous laisse aller, le peuple des savants qui habitent ce pays-là, qui ne sont pas les plus honnêtes gens du monde. Mon voisin, qu'il en est peu comme M. Hume! Peignez-vous la gaieté française, le sens anglais, et la franchise; en vérité, je n'y vois pas de comparaison[2] dans notre continent, que quelques heureux caractères, tels que le vôtre, que le commerce des hommes n'a pas gâtés. Il part dans quelques jours, et vous auriez pu le joindre. Ah! que vous me donnez de regrets! Je ne vous dirai pas : *revenez sur vos pas*, puisque vous me marquez : *je le veux, je le dois*. Je ne sais pourquoi vous le devez, mais je sens qu'il faut que tout cède au devoir. S'il en est encore temps, examinez sans prévention ce devoir; ne comptez pour rien le plaisir que j'aurais de vous voir, mais appréciez celui d'être 6 mois plus tôt tranquille. La cour, un roi philosophe ou philosophant entouré de savants; celui qui accueille l'auteur de *L'Esprit*[3] sent-il tout ce que vaut celui

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Streckeisen-Moultou, qui a publié cette lettre en 1865 dans *Amis et Ennemis*, II, p. 546, 547, imprime : « de comparables à lui ».

3. Helvétius.

d'*Emile?* leur morale est si opposée, et il est si égal sur tout cela, et cette parité est si peu faite pour vous [1], que, je vous, [le] répète, je vous aimerais mieux chez le fermier. Donnez-moi de vos nouvelles, un mot simplement : j'ai besoin d'être tranquillisée sur l'événement de votre voyage. Croyez-vous que je sois contente de l'usage que vous faites de mon amitié, de mes offres? [2] non, j'en suis blessée, car dans les circonstances présentes vous devez, ou être fort mal à votre aise, [ou] avoir recours à quel[que] autre : l'un et l'autre est offensant pour moi. L'incertitude de vous faire toucher de l'argent assez tôt, l'absence d'un homme qui a des correspondances en Suisse, m'avaient fait jeter les yeux sur M. Coindet, à qui j'ai marqué que cette somme était à vous, que j'étais embarrassée pour vous la faire passer et vous priais [3] de tirer sur moi.

à Paris, le 1r 9bre 1765.

N° 2816.

[F.-L. Perregaux au Conseiller d'Etat Meuron.] [4]

Monsieur mon trés cher et très honoré frére,

Samedi dernier 27 8bre je me promenay par occasion et pendant une boñe demi heure avec Mr Rousseau, qui souppat à la Croix blanche, Dimanche de grand matin il prit chambre chés un nom̃é Mazel Perruquier bourgeois de cette ville, se proposant d'y passer cet hyver prochain, mardi 30 je reçois votre gratieuse Lettre a 9 heures du Matin, je m'habille avec empressement et me rend chés Mr Mazel,

1. Les neuf derniers mots : « et cette... pour vous », sont omis par Streckeisen.
2. Les trois derniers mots : « de mes offres », sont omis par Streckeisen.
3. Streckeisen imprime : « et vous prier », au lieu de « et vous priais ».
4. Transcrit en octobre 1906 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Samuel de Pury. In-4° de 4 p., la 3e blanche, l'adresse « A Monsieur Monsieur Meuron, conseiller d'Etat, procureur-général DC à Neufchâtel », sur la 4e. Cachet de cire rouge : trois chevrons. Matile et après lui Berthoud ont imprimé la majeure partie de cette lettre. Perregaux, ministre à Tavannes, était le beau-frère de Meuron. [Th. D.]

ou j'apris que dés la veille M. Rousseau estoit chés M. Veautravers ou je fus, la on me dist que dés le grand Matin M. Veautravers estoit parti pour Berne avec un Anglois, et que dans le même tems M. Rousseau avoit pris la routte de Basle pour se rendre à Berlin :

J'ay marqué ici dessus que M. Rousseau s'estoit proposé de passer cet hyver prochain à Bienne, et voici ce qui l'en a détourné : Un Mr Kirchberguer qui a un vignoble à Gleresse fort attaché à M. Rousseau en vue de sonder le Terrein a visitté nos principaux Magistrats et rapportat lundi soir à M. Rousseau, que plusieurs estoient bien portés en sa faveur, mais que d'autres n'avoient pas dissimulé que fermer les yeux sur un long séjours de M. Rousseau à Bienne seroit indisposer Berne et le Prince [1], sur ce M. Kirchberguer et surtout l'Anglois dont j'ay fait mention comprenant que M. Rousseau ne pourroit passer ici l'hyver sans s'exposer au risque de quelque dés'agrément luy conseillèrent de se prévaloir des beaux jours qu'il faisoit encore pour se rendre à Berlin, l'Anglois surtout insistat fort sur ce qu'il estoit trés expressement chargé et prié de Milord Keit d'emploier tous ses efforts pour le porter à prendre enfin ce parti, en l'assurant que non seulement il seroit protégé du Roy mais de plus, qu'il en seroit accueilli ; sur ce M. Rousseau, sans plus hésitter, prit le parti de partir le lendemain de grand Matin, et c'est ce qu'il avoit exécuté une couple d'heures avant l'arrivée à Bienne de votre Lettre l'ayant pour object : et come votre dite Lettre exprime dans les termes les plus expressifs, les plus forts et parfaicts, votre dévouement à Milord, votre attachement à M. Rousseau et le cas que vous faites de la superiorité de son Meritte, je me fais un devoir de la remettre aujourd'huy à M. Veautravers qui sera de retour pour le diner, et de le prier de l'inclure dans la première qu'il luy addressera, estant prévenu que ledit M. Veautravers doit luy escrire au plustôt, ce dernier a fait tous les efforts imaginables pour retenir M. Rousseau chés luy, mais il n'a pu parvenir à y réussir. Quant à ce qui me concerne, je suis mortifié Monsieur et très honoré frére que le départ précipité de M. Rousseau m'ait privé de pouvoir luy manifester le cas intime et infiniment distingué que je fais et feray constemēnt de tout ce qui peut me parvenir de votre part : D'ailleurs il me seroit bien mortifiant si parce que M. Rousseau a quitté Bieñe j'estois absolument privé du plaisir de vous y voir, surtout lorsque vous seriés à même de m'aprendre des choses agréables ensuitte du vif et si tendre interret que jusques au tombeau je ne cesseray de prendre à tout ce qui peut conserver votre Perçoñe et Celles des votres pour lesquelles je me

1. Le prince-évêque de Bâle, souverain de Bienne.

répends en voeux en même tems que je les prie tous d'agréer mes respects et devoirs.

Je suis bien aise de vos abondantes Vendanges d'autant plus qu'il y a lieu de croire que la vente que vous ferés pourroit dédomager vos pétollions des pertes qu'ils ont essuié les deux Añées précedentes, ce pourquoy j'estime qu'un Procureur General à une grande influence.

Je ne cesseray d'estre avec un dévouement infini, Monsieur mon trés cher et trés honoré Frere, votre trés humble et trés obeissant serviteur

F. L. PERREGAUX

Bieñe le 1. 9bre 1765.

N° 2817.

A MONSIEUR
MONSIEUR G^{me} A. DE LUC
À GENEVE [1].

(Lettre de Du Peyrou.)

Oui, Monsieur, il n'est que trop vrai que Monsieur Rousseau a quitté l'Isle St Pierre sur un ordre de LL. EE. de Berne. Cette retraite n'a pu devenir un Asyle pour lui, malgré les assurances qui lui en avoient été données. Un petit nombre a prévalû sur les dispositions générales, et le choix du moment a décidé de tout. Il faut le croire pour l'honneur de l'humanité. Je n'ai vu aucun membre du Conseil souverain qui n'ait été blessé de cette rigueur exercée contre Mr Rousseau, par huict Sénateurs qui composoient le Tribunal qui a prononcé cet Arrêt. Le zèle trop ardent de ses amis a pu lui nuire aussi. Poursuivi sans relâche par la haine, Mr Rousseau a pris le parti de se rendre à Potsdam où il étoit demandé et desiré. La rigueur de la saison n'a pû l'arrêter, et malgré mes plus tendres sollicitations de passer l'hyver chez moi, il a voulu s'éloigner sans délais. Il est actuel-

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, que m'a communiqué Mme Ruegger-De Luc, en 1879. Sur l'adresse, cachet en cire rouge armorié, « d'or à deux chevrons de gueules accompagné en chef, à dextre d'une étoile d'argent de cinq rais, à senestre d'un caillou au naturel et en pointe, d'un arbre de sinople terrassé du même. » — Il existe de cette lettre une copie, par Ph. Plan, dans le 1er ms. Adert, fol. 187. [Th. D.]

lement en route, et mes inquiétudes ne cesseront que lorsque je le saurai auprès de Mylord Mareschal, son ami et son Protecteur.

Je suis entré dans ces détails, Monsieur, pour satisfaire et mon coeur et le vôtre. Ami de Monsieur Rousseau, tout ce qui le concerne vous intéresse ; et ma sensibilité au sort de cet illustre infortuné m'est un sur garant de la vôtre.

J'ay l'honneur d'être dans les sentimens de la plus parfaite considération, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant Serviteur.

Du Peyrou

Neufchâtel 2. 9bre 1765.

N° 2818.

A Madame
Madame la Marquise
de Verdelin à l'Abbaye de
Panthemont rue de Grenelle
fauxbourg St Germain
A Paris[1].

A Strasbourg, le 3 nov. 1765.

Vous aviez bien raison, Madame, de me déconseiller l'Isle St Pierre. Après m'y avoir laissé paisiblement établir ou pour mieux dire aprés m'y avoir presque attiré ; aprés m'avoir laissé faire tous les arrangemens et tous les fraix de ce nouvel établissement on m'en a chassé de la maniére que vous verrez par les deux lettres de M. le Baillif de Nidau, dont je vous envoye copie avec celle d'une lettre que je lui écrivis aussi en réponse à la prémiére[2]. Sur la seconde, je pris à tout risque le parti de me rendre à Berlin, s'il étoit possible, pour voir Mylord Mareschal et pour répondre à la bonté du Roi qui me

1. Transcrit le 4 mars 1924, à Alençon, de l'original autographe non signé, appartenant alors au comte le Veneur. 4 p. in-4°, le texte occupant jusqu'au premier quart de la 4e. Adresse sur la 4e p. Cachet de cire rouge : la lyre [P.-P. P.]
2. Ce sont les nos 2792, 2794 et 2795.

l'avoit fait proposer. Arrivé à Bienne, les principaux de ce petit Etat me pressent de rester parmi eux me représentant les rigueurs de la saison, l'impossibilité dans mon état de soutenir un si long et si pénible voyage; je cède avec la plus grande répugnance, mais je cède enfin ne pouvant resister aux caresses. Deux jours après j'apprends que le Chancelier prétend que j'achette sa protection et que pour m'y forcer il a si bien cabalé que j'aurai dans peu l'ordre de partir; je préviens cet ordre, je secoue la poudre de mes souliers et je pars; j'arrive à Basle rendu de fatigue et de maux. Il me reste encore du courage; je pars le lendemain pour Strasbourg où je suis arrivé hier entiérement hors d'état d'aller plus loin, et forcé de renoncer au voyage de Berlin, du moins pour cet hiver, et de rester ici jusqu'à ce que j'aye repris des forces, si l'on ne m'en chasse pas encore; ce que je ne puis présumer de l'humanité françoise; mais il y a long tems que j'apprends qu'il faut s'attendre à tout de la part des hommes, même quelquefois de ce qui est bien.

Les soins bienfaisans de M. Hume me prouvent bien ce dernier article. Plein de reconnoissance et de confiance je serois parti pour l'aller joindre et profiter de ses offres, mais outre qu'il faloit pour cela repasser par le Val de Travers ce qui avoit ses embarras, l'ardent desir de revoir Mylord Mareschal, son digne compatriote, et de finir mes jours près de lui, m'attiroit de préférence à Berlin, et il n'y avoit que l'impossibilité reconnue de ce projet qui put me le faire abandonner. Maintenant, me voici à Strasbourg, seul, loin de tous mes amis, et ne sachant à quoi me déterminer. Le froid est augmenté, les chemins sont devenus plus mauvais, et je suis devenu plus foible depuis que je songeois au voyage de Paris; il y a plus loin d'ici que du lieu que j'ai quitté, et il n'est pas agréable de courir sans sureté tous les risques d'un mauvais accueil. D'ailleurs le plus grand embarras est pour le choix de la voiture. M. Hume dit fort bien que j'ai supporté la chaise en venant de Paris, mais il ne dit pas que j'y fus forcé, ni combien j'en souffris, ni que c'étoit la plus belle

saison et le plus beau tems de l'année, ni enfin que mon mal et moi avions trois ans et demi de moins. Il est certain que je suis hors d'état de soutenir la Diligence, encore moins le carrosse, et que je n'ai point de chaise pour aller en poste. Il n'y auroit d'autre moyen que de louer une chaise et deux chevaux pour aller à petites journées, à mon aise, séjourner quand j'en aurai besoin, et dont le voiturer (*sic*) seroit une espéce de Domestique pour me secourir au besoin; cela seroit bien bon, mais cela n'est pas permis et les fermiers des carrosses confisqueroient la voiture et mettroient le conducteur à l'amende. Peut-être en considération de mon état et de l'impossibilité d'aller autrement, voudroient-ils bien, en payant, me donner la permission de louer une voiture pour me conduire, si j'avois quelque puissante recommandation auprés d'eux, mais je ne les connois, ni personne qui les connoisse. J'écris cependant à M. Guy, l'associé de la veuve Duchesne, de voir si cette permission pourroit s'acheter; alors je pourrois, dans une quinzaine de jours partir pour Paris malgré la saison, dans l'assurance de la trouver moins rude là qu'ici et d'avoir moins à souffrir du froid et de ses effets. Je pourrois aprés quelque repos suivre M. Hume en Angleterre, s'il y va cet hiver, et s'il n'y va qu'au printems je m'occuperois en attendant de revoir les feuilles de mon Dictionnaire de Musique que Duchesne ne veut imprimer qu'après que je les aurai revues. Voyez, Madame, ce qui peut se faire; donnez-moi vos avis et tirez-moi, de grace de la perplexité où je suis; car, en vérité, je ne sais où donner de la tête. En attendant je resterai dans ce mauvais cabaret où je suis trés mal, mais tranquille, et que j'ai choisi pour être moins en vue et moins entouré. J'avois bien pensé à me rendre à Amsterdam auprés de mon Libraire qui seroit charmé de m'accueillir, mais c'est une route presque aussi terrible que celle de Berlin et un hiver presque aussi rude. Le seul avantage que j'y trouverois, seroit d'être au printems tout à portée de m'embarquer pour Londres, mais le trajet seroit plus long que par Calais. J'oubliois, Madame, de vous dire que j'ai

laissé Mlle le Vasseur à l'Isle pour rassembler quelques guenilles et vendre s'il se peut mes livres, en attendant que je sois fixé ou du moins déterminé et qu'elle puisse venir me joindre. Pardonnez, Madame tout ce verbiage à ma situation critique. Qui consulterois-je, à qui dirois-je mes embarras, si je n'avois Mylord Mareschal et vous?

Ne soyez point inquiéte de moi, Madame, pour les finances. L'argent ne me manque pas.

Mon addresse est logé chez M. Kamm, à la Fleur, à Strasbourg[1].

N° 2819.

A MONSIEUR
MONSIEUR GUY
CHEZ MADe LA VEUVE DUCHESNE
RUE St JAQUES
A PARIS[2].

A Strasbourg le 4 9bre 1765.

Les nouveau malheurs qui me sont arrivés, Monsieur depuis vos derniéres lettres et qui m'ont amené ici m'ont empêché de vous écrire plustot sur vos dernières propositions dont je vous remercie et dont je voudrois profiter tant pour revoir mes amis que pour veiller à la correction du Dictionnaire.

Malheureusement je suis plus loin de vous que je n'étois et dans un accablement, qui me met quant à présent hors d'état de faire route ; mais il se peut qu'une quinzaine de jours de repos me rétablisse assez pour cela ; car il faut que je sois

1. Cette adresse est très lisible, dans l'original autographe. Il est étrange que Bergounioux ait imprimé : « M. Hamm, à la Glande, à Strasbourg ». [P. P. P.]

2. Transcrit en juillet 1912 de l'original autographe signé, qui m'a été communiqué par MM. J. Pearson & Cº, libraires à Londres, et qui provenait de la vente de la collection H. Huth. In-4º de 4 p., l'adresse sur la 4e, fragment insignifiant de cachet de cire rouge. Timbre postal STRASB. Chiffre postal 10. [Th. D.]

de fer pour avoir soutenu toutes les agitations que je viens d'essuyer.

Il y a, Monsieur, bien des difficultés pour vous aller joindre. Prémiérement l'incertitude si ce voyage quoiqu'assez court ne déplaira à personne, si l'on n'y mettra point d'obstacle, et si arrivant à Paris rendu de fatigue il n'en faudra pas repartir à l'instant. Je suis si accoutumé d'être chassé de partout qu'il est naturel de m'attendre à la même chose dans un pays où j'ai déja été décrété. Qu'on se contente de m'arrêter de m'enfermer, à la bonne heure ! j'y consens très fort; mais forcer un homme dans mon état de courir dans cette saison, en vérité cela est bien dur. Si je n'ai pas au moins deux mois pour me reposer à Paris il ne faut pas que j'y aille; De là je passe en Angleterre : cela est déja tout arrangé.

Mais une difficulté plus grande encore est celle de la voiture. Car il m'est absolument impossible de soutenir aucune voiture publique où l'heure est fixée et où il faut marcher malade ou non, sans parler des autres incomodités. Je pourrois prendre la poste mais il faudroit avoir une chaise de poste, je n'en ai point, et quoique l'argent ne me manque pas la dépense d'en acheter une est trop forte pour moi. D'ailleurs je ne pourrois emporter avec moi mon petit bagage composé principalement de deux malles fort pesantes, et ce seroit encore un autre embarras.

Resteroit à louer une chaise et des chevaux, de marcher tout à mon aise et de m'arrêter quand j'en aurois besoin. Cela seroit fort bien, mais cela n'est pas permis. Les priviléges des fermiers des Diligences et carrosses sont exclusifs. J'ai une fois voyagé comme cela en fraude[1] avec une chaise de louage et je n'y retournerai de mes jours, moins pour le scrupule que pour le desagrément. Je ne vois donc qu'un seul moyen c'est d'obtenir s'il se peut des fermiers des Voitures de Strasbourg une permission de louer une voiture et des chevaux s'il[s] n'aiment mieux m'en faire fournir une eux-mêmes à condition de mar-

1. « en fraude », et non pas « en France », comme impriment les précédents éditeurs. [Th. D.]

cher à ma volonté et de séjourner quand il me plaira, sauf à payer les séjours comme il est juste. Vous sentez qu'une telle permission ne s'obtiendra pas sans payer; je doute même qu'elle s'obtienne aisément, même en payant, vous pouvez là dessus faire l'accord, je le ratifie. En ce cas si vous trouviez une voiture comode qui fermât bien, deux bons chevaux et un voiturier raisonnable, vous pourriez faire marché en mon nom et me l'envoyer, surtout si la voiture pouvoit porter mon petit bagage; si non je tâcherois d'en trouver une ici, et ce ne seroit pas là la difficulté, mais dans la permission. Vous pourriez voir à ce sujet Madame la Marquise de Verdelin à l'Abbaye de Panthemont; peut-être par ses amis vous aideroit-elle à l'obtenir. Si ce moyen nous manque il faut renoncer au voyage, et me resoudre à gagner comme je pourrai l'Angleterre par la voye de Francfort et de la Hollande, qui dans le fond est la plus courte, mais passer l'hiver en hollande ou même y voyager dans cette saison est une chose terrible. Peut-être faudra[-t-il][1] passer l'hiver dans ce cabaret, et alors si vous voulez m'envoyer vos épreuves je les reverrai, mais cela sera très dispendieux.

Consultez, je vous prie, sur tout cela, repondez-moi sans tarder je vous prie; j'attends ici vôtre reponse, *logé chez Kamm à la fleur*. Mais surtout gardez-moi le secret autant qu'il sera possible. Car je desire desormais être ignoré pendant le court séjour que je ferai à Paris et ne voir que quelques amis. Ce n'est ni au Parlement ni au Gouvernement que je veux me cacher, mais aux importuns. Réponse au plustot; je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Mille salutations à Madame Duchesne.

Au cas que je ne puisse pas emporter mes malles avec moi, marquez-moi je vous prie par quelle voye il faut vous les

1. L'original autographe porte « peut-être faudra passer l'hiver ». Est-ce intentionnellement que J.-J. a omis le pronom ? [Th. D.]

addresser, à qui j'en dois remettre les clefs, et toutes les instructions dont j'ai besoin sur cet article. Car après avoir voyagé toute ma vie je suis aussi embarrassé sur ces choses-là que si je n'avois jamais perdu mon clocher de vue. Eh plut-à-Dieu !

N° 2820.

A Monsieur
Monsieur de Luze
a Basle[1].

A Strasbourg le 4 9bre 1765.

J'arrive, Monsieur, du plus detestable voyage à tous égards que j'aye fait de ma vie. J'arrive excédé rendu, mais enfin j'arrive, et grace a vous, dans une maison où je puis me remettre et reprendre haleine à mon aise; car je ne puis songer à reprendre de longtems ma route, et si j'en ai encore une pareille à celle que je viens de faire il me sera totalement impossible de la soutenir. Je ne me prévaux point sitôt de votre lettre pour M. Zollicoffre, car j'aime fort le plaisir de Prince de garder l'incognito le plus longtems qu'on peut. Que ne puis-je le garder le reste de ma vie, je serois encore un heureux mortel. Je ne sais au reste comment m'accueilliront[2] les François, mais s'ils font tant que de me chasser ils ne choisiront pas le tems que je suis malade et s'y prendront moins brutalement que les Bernois. Je suis d'une lassitude à ne pouvoir tenir la plume; le cocher veut repartir des aujour-

1. Transcrit le 27 novembre 1890 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Eugène Charavay. 4 p. in-8°, la 3e blanche. L'adresse sur la 4e. Fragment d'un petit cachet de cire rouge. — Sur cette page 4, une main inconnue — peut-être celle de M. de Luze — a écrit au crayon ces deux adresses : « A Madame la Présidente d'Aligre, à Paris. » « A Mr d'Arboubin, fermier général des Postes. » [Th. D.]

2. *Sic,* « accueilliront », *cf.* t. IV, p. 21, note 1. [P.-P. P.]

dui; je n'écris donc point à M. Du Peyrou. Veuillez suppléer à ce que je ne puis faire; Je lui écrirai dans la semaine infailliblement. Il faut que je lui parle de vos attentions et de vos bontés mieux que je ne peux faire à vous-même. Ma maniére d'en remercier est d'en profiter et sur ce pied l'on ne peut être mieux remercié que vous l'étes : Mais il est juste que je lui parle de l'effet qu'a produit sa recommandation. Bon jour, Monsieur, bonne foire et bon voyage. J'espère avoir le plaisir de vous embrasser encore ici.

J. J. Rousseau

N° 2821.

[Du Peyrou à Rousseau][1].

Neufchatel 4 9bre 1765. — 4e.

Votre lettre de mercredi me parvint hier avec une de Mr de Luze. C'est sous le couvert de cet ami que je vous addresse mon cher Citoyen deux lettres venues de Pontarlier et que Mr Junet me recommande extrêmement, comme des plus intéressantes pour vous. Celle ci vous sera envoyée à l'addresse que vous me donnez pour Strasbourg où je vous supose actuellement. Mes inquiétudes sur vôtre santé ne sont que trop fondées. Vous êtes malade et dans un paÿs inconnû. Vos Ennemis vous poursuivent par les moyens les plus stupides mais les plus efficaces sur le peuple. Les papiers publics de Basle et de Francfort dont Mr de Luze me fournit l'extrait annoncent vôtre départ de Motier, sous le pretexte et avec des circonstances les plus absurdes, mais dont l'imbécillité des hommes aime à se repaitre. Ah ! mon ami, combien vous me faites regretter tous les jours et à tous mes amis, la

1. *INÉDIT*. Transcrit le 30 avril 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 120-121. In-4° de 4 pages pleines [P.-P. P.]

foiblesse de vous avoir laissé partir. Il falloit employer sur vous plus d'instances, plus de sollicitations, et au risque de vous déplaire, il falloit vous entrainer chez moi, où vous auriez passé du moins un hyver tranquille. Mon bon ami, tâchez du moins de gagner une retraite sure, puisque vous ne vous sentez pas en état de vous rendre à Berlin.

Je reçois dans le moment une lettre de Mr Vautravers qui m'instruit des raisons qui vous ont fait quitter Bienne, et qui me tranquillise sur ma lettre du jeudi 24 8bre. Elle vous est parvenue. Une autre du Lundi 28 avec quelques incluses vous est addressée par Mr V. à Strasbourg. Vous l'aurez reçue, j'espère, à cause de celle de Jeudi 31 envoyée à Basle sous couvert de Mr de Luze. Celle-ci est donc la quatrième depuis que je vous ai quitté, et j'aurai soin de les cotter de leur n° après la date; au moyen de cette precaution vous jugerez s'il n'y en a pas d'égarées. Avec ma lettre de Jeudi j'en envoyay trois autres à Mr de Luze qui m'avoient été remises par Mr Bosset, beau-frère de celui-ci. Elles doivent vous servir de lettres de credit et vous procurer les services de gens surs, et leurs lettres de credit pour les autres villes de vôtre route. Ne les rebutez pas. Elles me tranquillisent un peu, vous en sachant muni. Et le pis aller sera de les bruler, si vous n'en avez pas besoin. Ma mère partage bien mes inquietudes sur vôtre compte et me reproche de ne vous avoir pas obligé à venir chez elle passer vôtre hyver. Mais le mal est fait. Du moins pour m'éviter des reproches plus amers, les miens, souvenez-vous, mon cher Citoyen, de nos promesses. Adieu, je vous embrasse de toute mon ame.

Lundi au soir.

Reflexion faite, j'addresse cette lettre avec les autres à Mr de Luze. Je viens de voir le Colonel Chaillet, qui est alité d'une Eresypele. Il vous fait ses plus tendres complimens ainsi que le colonel Pury. Nous pensons tous, mon cher Citoyen qu'il faut tacher de gagner un lieu où vous soyez à l'abri du fanatisme du peuple et sous la protection du sou-

verain. Si les lettres cy incluses ne vous indiquent aucune ressource plus facile, profités du moins de la retraite qui vous est offerte à Gotha. Ne vous arrangez nulle part que vous ne soyez sûr de ne pas être obligé de vous transplanter précipitamment. Ce tems me desole. Le froid succede à ces pluyes affreuses qui ont accompagné vôtre route. Garantissez vous au nom de Dieu, mais cherchez un asile. Vous avez l'itinéraire de Saxe-Gotha. Calculez les fatigues de la route et balancez-les avec la tranquillité qui vous y attend et que je crains que vous ne trouviez nulle autre part en deça.

Les Gazettes vous peignent au Peuple comme un homme poursuivi par la colere du Ciel et dont la présence répand la stérilité sur la terre qu'il habite. Ces bêtises font effet en raison de leur excès, et le Peuple est stupide et fanatique partout. Je suis dans une détresse dont je ne sortirai que lorsque je vous saurai à Gotha, ou à Potsdam. Dieu soit vôtre guide et vôtre soutien. Mon cher Citoyen, pardonnez moi mes foiblesses. Vous avez besoin de consolations, et de fermeté, et je ne vous console ni ne vous soutiens. Mon coeur est déchiré, et quand il faut s'armer de courage, je n'ay que des larmes à vous donner.

N° 2822.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
Logé à l'Esprit chez Mr Weisse
à Strasbourg[1].
(Billet de Du Peyrou.)

Je viens de vous écrire par le courier de ce jour, à l'addresse que vous m'avez fournie à Strasbourg, et je remets à Mr de

1. *INÉDIT*. Transcrit le 30 avril 1929 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 122. In-4° de deux pages, adresse sur la 2e, traces de cire rouge. Pas de marque postale. Sur l'adresse, une main, qui me semble être celle de Rousseau, a écrit au crayon : « Jacques Christophle Zollicoffre ». [P.-P. P.]

Luze les deux lettres cy incluses, trés intéressantes pour vous. Pendant vos séjours, tâchez de me fournir une addresse de gens surs sous le couvert desquels je puisse vous écrire. Je ne cotte pas ce billet comme celui de ce jour. Il vous parviendra surement. Mon cher Citoyen, je vous tiens grand compte du billet de Basle. Il me confirme vôtre défaut de santé, mais enfin il me parle de vous. Je tiens grand compte aussi à Mr Vautravers des détails qu'il me donne. Mon bon ami, gagnez une retraite sure et tranquille, mais sans rien forcer. Que vôtre santé soit vôtre première boussole, et que tout ce qui peut y contribuer soit des besoins de première nécessité. Adieu mon cher Citoyen ; je vous embrasse avec toute la vivacité d'un coeur pénétré de tendresse et d'amertume.

Lundi 4 9bre [17]65.

N° 2823.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
à Neufchâtel
en Suisse[1].

A Strasbourg le 5. 9bre 1765.

Je suis arrivé, mon cher Hôte, à Strasbourg samedi, tout à fait hors d'état de continuer ma route tant par l'effet de mon mal et de la fatigue, que par la fiévre et une chaleur d'entrailles qui s'y sont jointes. Il m'est aussi impossible d'aller maintenant à Potzdam qu'à la Chine et je ne sais plus trop ce que je vais devenir; car probablement on ne me laissera pas plus longtems[2] ici. Quant on est une fois au point ou j'en suis, on

1. Transcrit le 10 mai 1906 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 122, 123. In-4° de 4 p., la 3e bl. L'adresse, sans chiffre postal, avec un fragment de cachet à la lyre sur cire rouge, Au-dessous de la date, Du Peyrou a écrit : R : le 14 dit ». [Th. D.]

2. Les précédents éditeurs impriment : « pas longtemps ».

n'a plus de projets à faire, il ne reste qu'à se résoudre à toutes choses et plier la tête sous le pesant joug de la nécessité.

Je ne puis vous témoigner assez combien je dois aux soins obligeans de M. De Luze. Ses attentions se sont portées sur tout, et je jouis ici d'une tranquillité que je dois à la bonté qu'il a eue de me recommander à l'Hôte. Il m'a aussi donné des Lettres dont je ferai usage dans l'occasion et dont j'ai en attendant la plus véritable obigation à lui et à vous[1].

Etant allé hier faire un tour de rempart pour ma prémière sortie, je rencontrai M. Fischer qui sur une lettre de M. Pury me croyoit encore à Bienne. Il devoit aujourdui voir M. le Commandant qui, par l'influence de mon étoile se trouve ne m'être pas favorable, et voila que M. Fischer se trouve mal ce matin et se fait saigner. Vn devoiement très violent me met moi-même hors d'état de sortir. Voila, mon cher Hôte, comment tout va[2].

Je n'ai point receu le pacquet que vous m'avez envoyé à Bienne; j'étois parti apparemment avant qu'il arrivât. Il faut que vous tâchiez de le ravoir par M. Vautravers. Ouvrez-les lettres et envoyez-moi ou marquez moi ce qui s'y peut trouver de pressé. Mlle le Vasseur est trop près de vous pour que je ne sois pas tranquille sur son compte; mais c'est elle peut-être qui ne l'est pas, et si vous avez la bonté de la rassurer, vous ferez une bonne oeuvre[3].

J'ai écrit à Mylord Mareschal; je voudrois attendre ici sa réponse. Si l'on me chasse j'irai chercher de l'autre côté du Rhin quelque humanité quelque hospitalité : si je n'en trouve plus nulle part il faudra bien chercher quelque moyen de s'en passer. Bon jour, non plus mon Hôte, mais toujours mon ami. George Keith et vous m'attachez encore à la vie. De tels liens ne se rompent pas aisément; ainsi, soyez tranquille[4]; je vous embrasse[5].

1. Ce 2e alinéa est *INÉDIT*.
2. Ce 3e alinéa est *INÉDIT*.
3. Ce 4e alinéa est *INÉDIT*.
4. Les précédents éditeurs ont omis les mots : « ainsi soyez tranquille ».
5. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin, est *INÉDIT*.

M. Chaillet, M. Puri, Mad[e] de Luze, M. Paul Pourtalès m'ont écrit. Je suis persuadé que c'est pour me consoler, et non pour m'accabler. Ainsi je les remercie, mais je ne leur réponds pas.

Mon adresse *chez M. Kamm à la Fleur à Strasbourg.*

Je viens de recevoir le pacquet que vous m'aviez addressé à Bienne. J'ai écrit ma Lettre dans un moment de souffrance et d'humeur ; mais, tout va bien, et loin d'être chassé d'ici j'ai lieu d'espérer par le tour que prennent les choses d'y être non seulement accueilli, mais fêté.

N° 2824.

[Du Peyrou à Rousseau] [1].

Neufchatel 7. 9[bre] 1765 n° 5

Mon cher citoyen aurai-je ce soir de vos nouvelles. Elles me sont bien nécessaires. Je vis dans une incertitude désespérante. Mes lettres se succedent et j'ay beau me dire que vous éloignant toujours, elles ne peuvent vous atteindre que de loin en loin, et que les vôtres sont dans le même cas, tout ce raisonnement ne me guérit pas l'imagination et ne peut soulager mon coeur. Je vis dans l'espoir d'apprendre par le courier du jour, quelque chose de positif sur vôtre sort, vos desseins et surtout sur vôtre santé. Vous êtes à Strasbourg depuis assez longtems pour que je craigne que M[r] de Luze ne vous y trouve plus. Il doit y être demain, mais pour peu de jours, ainsi je prends le parti d'addresser mon paquet à M. Fischer que vous aurez vu sans doute et qui peut-être vous accompagne. En tous cas il saura où vous addresser ce paquet, s'il vous trouve parti. M[r] de Luze vous remettra plusieurs

1. *INÉDIT.* Transcrit le 1[er] mai 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol., 123, 124. In-4° de 4 pages. [P.-P. P.]

lettres que je lui ai addressées pour vous. Vous aurez trouvé à Strasbourg le paquet que je vous addressai à Bienne et qui vous manqua. Mr de Vautravers me marque vous l'avoir addressé à Strasbourg.

Je vis hier le colonel Chaillet qui garde toujours le lit pour son Eresypele. Il m'apprit que le vieux de la Montagne[1] avoit sollicité un certificat de son troupeau et qu'en répandant des larmes il avoit trouvé le secret de se faire autoriser à dresser lui-même le dit certificat où les louanges ne lui étoient pas épargnées. Cette pièce curieuse qui sans doute doit entrer dans le recueil qu'il nous prépare a été lue en Classe pour l'exciter aparemment à accorder à son auteur une pareille apologie, mais la Classe s'est bornée, dit-on, à quelque chose de três sec et de três maigre. Nous attendons impatiemment ce qui doit éclorre de toutes ces pièces. Mais l'ouvrage qu'elles doivent combattre se lit dans les villages à la veillée. On s'assemble, et chacun dit ce qu'il sait, en traittant de bagatelles tout le reste et en suposant que les auteurs ignoroient les traits honteux et infames que chacun peut se rapeller. Voila pourtant l'homme soutenû et protégé. Je suis inquiet d'une lettre de Mylord Mareschal que je n'ay pas reçue, quoiqu'il en fasse mention dans une addressée à Mr Chaillet. Elle peut être intéressante et je serois au desespoir qu'elle fut égarée.

Je n'ay jusques à présent aucune nouvelle de Mlle le Vasseur. Je m'imagine qu'elle est occupée à emballer les Livres qu'elle doit m'envoyer. J'attens aussi votre aveu pour mettre en meilleur état certains paquets de vos papiers qui se ressentent de la précipitation avec laquelle ils ont été faits, et qui dans leur état actuel, ne pourroient vous être envoyés sans embaras pour leur volume et sans risque pour leur sureté. — J'aurois dessein, sans déranger leur ordre de faire des rouleaux cachetés de chaque soixantaine de lettres en les étiquettant de la première à leur dernière date. Au moyen de cette précaution ces lettres seront en sureté, formeront un moindre volume, et leur étiquette vous dirigera au besoin pour les trouver.

1. Le pasteur de Montmollin.

J'aprens dans le moment que l'on peut encore addresser à Mr de Luze à Strasbourg. Ce sera donc lui qui vous remettra ceci. Je me porte bien, quoique j'aye été un peu dérangé ces jours passés par mon mal ordinnaire, la constipation qui amene la goutte. J'en serai quitte pour la peur. Que ne puis-je, mon cher Citoyen, en dire autant des inquietudes que j'éprouve sur vôtre sort? A dieu mon cher Citoyen. Je vous aime et vous embrasse de toutes mes facultés.

J'ay pensé à vos commissions pour vos Hotes de l'Isle St Pierre. Jusqu'à présent je n'ay trouvé que des mitaines. Je suis à la recherche d'une Tabatière, ou, à deffaut, je ferai faire un crochet ou clavier en argent.

N° 2825.

[Du Peyrou à De Luze] [1].

On m'apprend, mon cher de Luze, que ma lettre peut encore vous trouver à Strasbourg. Je n'hezite donc pas de vous addresser le paquet cy inclus pour Mr Rousseau, auquel vous voudrez bien l'acheminer, suposé qu'il se trouvat parti de Strasbourg à sa reception. Recevez mon cher de Luze mes tendres embrassemens et croyez moi votre tour dévoué ami

Dupeyrou

Neufchatel, 7. 9bre 1765.

1. *INÉDIT.* Transcrit le 1er mai 1929 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. des lettres de Du Peyrou, fol. 125. In-4°. 1 feuillet, portant l'adresse au verso : « A Monsieur | Monsieur De Luze Warney | chez Monsieur J. Christophle | Zollicoffre à | Strasbourg ». Sans marques postales. Traces de cire rouge. [P.-P.-P.]

N° 2826.

A Monsieur
Monsieur le Colonel Pury
Conseiller d'Etat
A Neufchâtel [1].

A Strasbourg le 8. 9bre 1765.

Je suis ici, cher Colonel, depuis une huitaine de jours et absolument hors d'état de continuer ma route, je profite du loisir de mon séjour pour vous dire un mot comme vous le souhaitez. Je commence à sentir que je suis hors de la Suisse par les prévenances et honnêtetés de tout le monde, depuis M. le Mareschal [2] jusqu'au dernier Citoyen. Cette bienveillance universelle a aussi son inconvenient et surtout dans mon état, car la maison où j'habite ne desemplit pas depuis le matin jusqu'au soir. Votre ami M. Fischer a beaucoup contribué à cette heureuse disposition ; je lui ai vraiment d'essencielles obligations et j'aime à croire que je les tiens en partie de votre recommandation. Il n'y a pas jusqu'au directeur du spectacle qui veut me donner une marque d'attention, en donnant le Devin du Village. Je vais cet après-midi voir la prémiére répetition ; je m'attends que tout cela sera détestable, quoique les acteurs soient pleins de bonne volonté et l'orchestre passablement bon, mais cela ne suffit pas. Des mains des Theologiens me voilà passé dans celles des comediens ; c'est à peu près la même chose, excepté que ces derniers, quoique mauvais, jouent encore mieux leur rolle, et ne font point massacrer les gens.

J'ai contracté dans la route une ardeur d'entrailles qui ne peut se calmer ; je ne sais ce que cela deviendra. En quelque

1. Transcrit le 8 avril 1905 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Jean de Pury. 4 p. in-4°, l'adresse sur la 4e, avec le cachet de la lyre sur cire rouge. Encre très pâle. [Th. D.]
2. Le maréchal de Contades. (*Cf.* n° 2838).

lieu que finissent mes misères, je vivrai et mourrai plein de reconnoissance et d'attachement pour vous. Je vous embrasse, mon cher Colonel, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

J'ai écrit l'ordinaire dernier à mon cher et brave defenseur. C'est de M. Du Peyrou que je parle, car il faut dire lequel. Je ne tarderai pas d'écrire aux autres. En attendant, j'ai le coeur plein d'eux et de vous.

N° 2827.

[Mme de Verdelin à Rousseau][1].

Paris, 9 novembre 1765.

Je reçois dans l'instant votre lettre, mon voisin. Je vous en envoie une pour M. de Nanclos, homme de condition de ma province, ami intime de mes parents et qui vous paraîtra fait pour avoir des amis. Si vous voulez le connaître, il est gouverneur ou commandant d'un château et lieutenant du Roi de la citadelle. Vous vous informerez et lui enverrez ma lettre. Si vous le jugez convenable, je vais écrire à un homme qui, je crois, a un intérêt dans les carrosses publics, pour le prier de voir ce qu'on peut faire pour votre voiture.

J'espère que vous avez à présent votre passe-port, et je trouve que si votre santé vous le permet vous ferez bien d'en profiter. Je vous l'ai fait adresser de Fontainebleau pour qu'il eût moins de retard. Nous causerons ensemble sur le séjour que vous pouvez faire dans ce pays-ci ; je crains moins pour vous les dévots que les savants ; cette race qui veut tout détruire ne pardonne pas au défenseur de la vérité. Si votre santé ne vous permet pas ce voyage, vous pourriez voir avec M. de Nanclos

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen, *Amis et Ennemis,* II, p. 550-551.

à vous arranger pour passer votre hiver à Strasbourg ; je suis sûre qu'il sera empressé de vous rendre tous les services possibles, j'ai cette bonne opinion de lui. J'ai écrit à M. Du Peyrou pour le prier de vous faire passer ma lettre et le charger de faire savoir chez M. Junet ce qu'est devenu votre passe-port, qui lui a été adressé. Je suis à Soisy chez madame Ledroit, où je passerai encore trois ou quatre jours, parce que les fêtes de la Saint-Martin retiennent les gens à la campagne ; mais, aussitôt qu'elles seront passées, j'irai voir l'arrangement pour votre voiture. Peut-être le feriez-vous aussi facilement à Strasbourg, et M. de Nanclos pourrait pour cela vous être utile. Consultez votre prudence, les hommes sont si méchants qu'en vérité on ne s'y fie qu'en tremblant.

Je trouve vos messieurs de Berne des gens odieux. J'estime beaucoup votre bailli ; je vous remercie, mon voisin, de m'avoir envoyé ses lettres. La vôtre renferme une proposition trop dure en apparence ; vous ne la trouvez pas telle, je n'en suis pas étonnée ; mais il faut rester libre chez des gens qui vous respectent et vous aiment, et il faut que vous soyez en lieu tranquille pour que je le sois. Je ne vous le dirai pas la manière dont votre situation m'affecte, vous le jugez et je vous le peindrais mal. Surtout, ne manquez de rien ; mon notaire se nomme Du Lion de Boissy. M. Coindet a douze cents livres à votre disposition ; si cela n'était pas suffisant, un billet sur M. Du Lion de Boissy sera payé à vue à votre ordre : il a de l'argent à moi.

Vos deux dernières lettres me sont arrivées ouvertes : je crois que c'est la faute du cachet. Me permettez-vous de montrer les lettres et votre réponse à M. le bailli de Nidau ? Peut-être cela ne ferait pas un mauvais effet.

N° 2828.

A Monsieur
Monsieur le Marquis de N'anclos (*sic*)
commandant un des châteaux
de Strasbourg
A Strasbourg [1].
(Lettre de Mme de Verdelin.)

Vous ne me sçaurés pas mauvais gré, monsieur de vous addresser quelqun dont la réputation le méritte et les malheurs vous sont connüs et sont surment pres de vous une recommandation meillieure que la mienne ce sera au moins soubs les auspice de lamitié que vous avés toujours eu pour les miens monsieur que cette lettre vous sera remise par mr jean jaque rousseau de qui j'ay este voisine a la campagne et dont la vertu et les moeurs avoint attaché mr de verdelin et nous avoint rendu tres prétieuse sa sociétté que nous orions evité sy il nut esté que bel esprit cest au titre du plus honneste homme de lunivers que nous sommes devenus ces amis et que je suis empressée de luy en donner des preuves jespere que vous voudrez bien monsieur partager ce desir et luy rendre tous les service qui dépendront de vous pendant son sejour et pour luy faciliter les moÿens de faire la route il a un passeport pour traverser la france que mr de praslin lui a envoÿé et qui n'est arrivé chés lui qu'apres son depart sy il l'attend a Strasbourg et quil ait besoin dargean je vous seray obligée de vouloir luy remettre tout ce qui vous demandera j'ay issy cinquante louis a luy je ne doute pas que vous n'aÿes des moÿens tres facille d'estre rembourcé a paris vous oriés donc la bonté monsieur de tirer une lettre de change sur moi payable a vüe je seray bien exacte a laquitter et je conserveray de tout ce que vous feres monsieur pour mr rousseaux une reconnoissance ossy durable que les sentiments avec les quels jay lhonneur d'estre votre tres humble et tres obeissante servante.

a Paris le 9 9bre 1765.

D'Ars de Verdelin

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. In-4° de 4 p., la 3e blanche et l'adresse sur la 4e. Cachet armorié de cire rouge, deux écussons. Rousseau ne fit pas usage de cette lettre d'introduction, puisqu'elle s'est retrouvée dans ses papiers. [Th. D.]

N° 2829.

[Du Peyrou à Rousseau][1].

Samedi 9 Novembre 1765. N° 6.

Etes-vous encore à Strasbourg, mon cher Citoyen? Dieu le veuille et que ce paquet vous y trouve sans douleurs, sans tracasseries ! Vous y trouverez un passeport de la Cour de France, et une lettre de Madame la Marquise de Verdelin qui vous marque sans doute que si vous n'en faites pas usage, il faut n'en point parler, afin que, dans l'occasion, il soit aisé de vous en procurer un autre. Cette respectable Dame m'a écrit à cette occasion et je lui réponds demain. Que je voudrois pouvoir lui marquer quelque chose de consolant sur vous ! C'est Mr Junet qui m'a addressé le Passeport. Je m'imagine qu'il n'en parlera pas non plus ; en tous cas demain je lui recommanderai la discretion — j'ay eu hier la satisfaction de voir Mlle le Vasseur qui arriva avec vos Livres, et repartit avec une Male que je lui achetai de rencontre. Elle se porte bien, mais elle est affligée ; cela n'est pas étonnant. Je l'ay consolée autant que j'en ay été capable. Elle m'a remis pour vous la lettre cy incluse. Vos Livres sont donc chez moi, et je me suis oublié à vouloir les arranger. Je n'ay réussi qu'en partie, et j'ay laissé cette occupation pour venir vous écrire. Quand tout sera fini, je vous envoyerai le Catalogue pour que vous me marquiez ce que vous voulez garder. Quant aux Manuscrits, brouillons ou autres, je les mets avec vos papiers. — Vous trouverez encore une lettre de Mylord Mareschal qui vous croit encore tranquille dans vôtre Isle. Combien son bon coeur souffrira en apprenant la vérité. J'ay reçu deux lettres coup sur coup qui ont redoublé pour lui mon admiration et mon attache-

1. *INÉDIT.* Transcrit le 1er mai 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 126-127, in-4° de 4 p. pleines [P.-P. P.]

ment. Il pense à tout, cet homme bienfaisant, et m'offre chez lui un appartemt complet au cas que je me determine à quitter ce paÿs qui de jour en jour me devient plus odieux, mais dans lequel je suis enchaîné par l'âge et la solitude de ma Mère. Ou bien il me conseille Gibraltar avec des lettres qui me procureront tous les agrémens que je puis desirer. Je l'aurois remercié par ce courier, si je n'avois espéré pouvoir lui donner Lundi de vos nouvelles les plus fraîches. Car sur la lettre que vous avez écrite à Mr de Luze dont il m'a envoyé copie, j'ay lieu d'espérer pour demain un mot de vôtre main. Combien je le desire! — Je m'imagine que vous avez vû Mr Fischer. La résolution de vous accompagner sur laquelle il s'est expliqué à Mr Pury, nous a beaucoup tranquillisé. Vous ne traverserez donc pas seul un pays inconnû. — Je vous écris en courant, et je ne puis m'empêcher de vous dire les nouvelles cy après dont je n'ai pas eû la betise de m'inquieter. Le Professeur est revenu à la charge, en Classe, et a obtenu le certificat qu'il demandoit et tel qu'il le demandoit. La Classe a nommé des commissaires pour examiner mes lettres d'ici au mois prochain, et dans ce moment, la famille du Professeur est assemblée pour aviser au parti qu'il doit prendre. J'attends l'issue de tout cela avec la plus placide curiosité mais en même tems la plus indifferente. Si l'on s'avise de vouloir me pousser à bout, l'on verra qu'il n'y a rien de si méchant qu'un bon homme qui veut être méchant.

J'addresse pour plus de sureté cette lettre sous le couvert de Mr Zollicoffre en lui indiquant vôtre demeure, supposé que vous ne l'eussiez pas encore vû. Si vous étiez parti, ce que je ne voudrois pas, il saura du moins où vous addresser ce paquet. Tous nos amis se portent bien et vous embrassent; et, moi, mon cher Citoyen, qui vous aime de tout mon coeur, ne vous embrasserai-je pas aussi? A propos, Mle le Vasseur m'a remis un lacet pour Mle Boy de la Tour, dont j'aurai soin, et que je lui envoyerai au premier jour. — J'avois une lettre de Mr Roguin pour Mle le Vasseur que je lui ay donnée, pleine d'amitié, et d'offres de services, &c. &c. Soyez donc tranquille,

mon cher Citoyen, sur tous les objets qui peuvent vous intéresser, et pour l'amour d'eux et de tous vos amis, ménagez-vous. Adieu, je vous embrasse encore mille et mille fois.

N° 2830.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
à Neufchâtel[1].

Strasb^{rg} Ce Dim. 10. 9bre [1765].

Rassurez-vous, mon cher Hote, et rassurez M. Chaillet sur les dangers auxquels vous me croyez exposé. Je ne reçois ici que des marques de bienveillance et tout ce qui commande dans la ville et dans la province paroit s'accorder à me favoriser. Sur ce que m'a dit M. le Mareschal, que je vis hier, je dois me regarder comme aussi en sureté à Strasbourg qu'à Berlin. M. Fischer m'a servi avec toute la chaleur et tout le zéle d'un ami et il a eu le plaisir de trouver tout le monde aussi bien disposé qu'il pouvoit le desirer. On me fait appercevoir bien agréablement que je ne suis plus en Suisse.

J'ai le plaisir d'avoir ici depuis hier M. de Luze, il se porte fort bien; mille choses à Madame sa femme, nous avons bu hier au soir à sa santé[2]. Je n'ai que le tems de vous marquer ce mot pour vous rassurer sur mon compte. J'ai receu vos lettres jusqu'au n° 4. inclusivement[3]. Je vous embrasse de tout mon coeur.

Je reçois la lettre n° 5. Voici la seconde que je vous écris d'ici[4].

1. Transcrit le 10 mai 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothéque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 124, 125. In-8°, de 4 p., la 3e bl. L'adresse et le P.-S. *INÉDIT* sur la p. 4, sans chiffre postal ; le cachet a disparu. Au-dessous de la date, Du Peyrou a écrit : « R : le 18 dit ». [Th. D.]

2. La phrase « J'ai le plaisir... santé » est *INÉDITE*.

3. La phrase « J'ai receu... inclusivement » est *INÉDITE*.

4. Ce P.-S, qui se trouve, d'une encre très pâle, sur la page de l'adresse, est *INÉDIT*.

N° 2831.

[Du Peyrou à Mme de Verdelin][1].

Madame

Vous devez être assurée que tout ce qui me parviendra de votre part pour Mr Rousseau lui sera envoyé par la voye la plus prompte, et la plus sûre. Je connois là-dessus ses intentions et j'ay trop de satisfaction à les suivre pour n'y pas aporter tous mes soins et toute mon exactitude. Je lui envoyai hier, à Strasbourg sous une adresse sure, un paquet renfermant diverses lettres, entr'autres la vôtre, Madame, qui m'étoit parvenüe la veille avec le passeport de la Cour. M. Junet me l'avoit addressé, et je dois dans le moment lui en accuser la réception, ce que je ferai en lui recommandant le silence sur cette grace de la Cour, afin de prevenir les effets de la haine qui poursuit Mr Rousseau. Je sens, Madame, combien la précaution que vous me recommandez est indispensable. J'espére que mon envoÿ d'hier trouvera encore Mr Rousseau à Strasbourg, où il est arrivé le premier de ce mois. Son état et la saison lui rendront impossible le voyage projetté à Berlin, et le passeport dont il sera muni me tranquillise sur son séjour en Alsace. S'il veut, au retour de la belle saison, continuer sa route, il trouvera des compagnons de voyage qu'il connoit déjà, et qui l'aiment et l'honorent. Combien il me tarde de le voir dans un asyle, à l'abri de la fureur de ses ennemis et du fanatisme d'un peuple imbécile, sur lequel les plus grandes absurdités font une impression égale à leurs excès. Les gazettes Allemandes de Basle et de Francfort ont annoncé par exemple, que les gens de ce paÿs, ayant vû manquer leurs récoltes et le dérangement des saisons, l'avoient attribué à la colére du ciel qui poursuit Mr Rousseau, en répandant la malédiction sur tous les lieux qu'il habite, et qu'en conséquence ils l'avoient chassé de chez eux et démoli sa maison. Le peuple se laisse mener par de pareilles extravagances et le plus vertueux des hommes en est la victime. Que n'a-t-il voulu céder à mes tendres sollicitations et venir passer son hyver chez moi! il y seroit tranquille, et auroit à loisir combiné ses différens projets pour le choix d'une retraite. Son dessein est de se rendre en Angleterre; mais il veut auparavant aller témoigner sa sensibilité à Mylord Mareschal son ami, son protecteur,

1. Transcrit, le 4 mars 1924, à Alençon, de l'original autographe signé, appartenant alors au comte Le Veneur, 4 p. in-8°, sans adresse. [P.-P. P.]

et satisfaire, en se rendant à Potsdam, à un devoir que son coeur lui impose et lui rend si cher.

J'attends de ses nouvelles avec la plus vive impatience et j'espére en avoir aujourd'hui. Puissent-elles être heureuses comme je le désire !

Vous me pardonnerez, Madame, ces détails. Ils intéresseront un coeur comme le vôtre. Souffrez à présent que je satisfasse le mien ; j'ai trop longtems renfermé les sentimens dont je me sens pénétré, qui vous sont dus par toute âme sensible, et que je brûlois de vous exprimer. Quand vous me faites adorer l'humanité, et que je vous vois comme un être céleste et Bienfaisant occupé à répandre sa douce consolation dans l'âme de mon malheureux ami, ne prévoir ses besoins que pour les écarter, pourrois-je vous taire la reconnoissance, le respect, l'admiration que vous m'inspirez ? C'est dans ces sentimens que j'aurai toute ma vie l'honneur d'être, Madame, votre trés-humble et trés-obeissant serviteur.

DUPEYROU

neufchâtel 10 novembre 1765.

N° 2832.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM][1].

A Strasbourg, le 10 9bre 1765.

Je n'ai, mon cher Compère, vu le prompt départ du porteur de ce billet, que le tems de vous donner un petit bonjour et de vous marquer combien j'ai de regret que le mauvais tems, les mauvais chemins et mon mauvais état m'ôtent le plaisir d'aller jusqu'à vous. Je ne sais point encore quel parti mon état et la saison me permettront de prendre, mais je ne perds ni le desir ni même tout à fait l'espérance d'aller vous embrasser. Mille choses à ma chère Commère et à sa chère fille. Que ne suis-je à portée de recevoir les caresses de cette aimable enfant. Bonjour mon cher Compère.

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 137.

N° 2833.

[De Leyre à Rousseau][1].

Parme, ce 11 novembre 1765.

Combien votre lettre[2] m'a touché, mon vénérable et malheureux ami! Toujours souffrir pour la vérité! Si le roi de Prusse n'est pas assez puissant dans ses propres États pour vous y défendre contre l'hypocrisie des prêtres et le fanatisme du peuple, qui pourra donc vous protéger sur la terre? Mais tous ces maux vous viennent de ces républicains que vous avez tant vantés. Des ambitieux et des fourbes démasqués ne mettent plus de bornes à leur vengeance. Vous savez à quels excès se portent les animosités de parti dans les démocraties. Rappelez-vous jusqu'où les Grecs poursuivaient leurs bannis. La haine *religionnelle,* si je puis ainsi m'exprimer, est encore plus forte. En France, le peuple a tour à tour sur le dos les prêtres et les magistrats. Mais vous vous êtes attiré seul tout le ressentiment des uns et des autres dans votre patrie. C'est trop pour l'homme juste. Si c'est un spectacle digne du ciel de voir la vertu lutter contre l'adversité, avouez que c'est un grand opprobre pour les humains qu'elle ne trouve point d'asile sur la terre. Voilà pourtant le scandale de notre siècle. Eh! mon ami, comment n'en concevrait-on pas de l'horreur pour la vie? C'est sans doute ce qui vous donne le courage d'exposer la vôtre à si bon escient; mais enfin il me semble que vous pourriez vous réfugier sûrement aux environs de Berlin ou dans toute l'Angleterre. Cette idée que je vous suggère n'est pas à mon avantage, puisque ce serait m'ôter l'espérance de vous revoir peut-être jamais. Cependant, si l'on ne vous laisse point seul dans l'île où vous êtes,

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis* I, p. 252-256.

2. Cette lettre de Rousseau à De Leyre ne m'est pas connue. [Th. D.]

il faudra bien que vous preniez ce parti. Je ne vous parle point de la Corse, parce qu'il y reste encore des semences de trouble qui nuiraient à votre sûreté. D'ailleurs, j'y crois le peuple plus superstitieux que dans le reste de l'Italie. Je m'imagine qu'il faut être moine ou général d'armée pour y réussir. La vérité ne doit pas y avoir plus d'accès que dans les autres pays. Depuis qu'on a commencé à la travestir sous tant de couleurs, elle fait horreur toute nue, ainsi que la chasteté. — Vous dirai-je, mon ami, que, pour en avoir écrit d'assez indifférentes dans une lettre adressée à la *Gazette littéraire de l'Europe*, qui se fait en France depuis deux ou trois ans, je me suis attiré une sorte de persécution dans ce pays-ci? J'ai dit que l'Italie n'était plus ce qu'elle avait été pour les arts et les sciences; j'ai dévoilé quelques-unes des causes de sa décadence à cet égard; j'ai fait sentir que dans un pays où les églises et les monastères remplissaient un tiers de l'enceinte des villes, rien ne pouvait fleurir longtemps. Là-dessus, après de mauvais raisonnements mêlés d'injures, qu'on a imprimés pour me réfuter, l'évêque de Parme est allé dire à notre ministre que mes enfants n'étaient pas baptisés, quoique je lui eusse demandé à lui-même la permission d'en faire ondoyer un chez moi, et qu'ils eussent reçu tous les deux ce sacrement que l'Église ne donnait pourtant jadis qu'aux adultes, avant qu'il y eût assez d'évêques et de richesses en leurs mains pour qu'ils décidassent en plein concile que sans baptême point de salut. Heureusement le ministre, qui avait vu et approuvé ma lettre avant qu'elle fût envoyée à Paris, et qui l'avait en conséquence soutenue assez hautement, a fait taire ces rumeurs, et de bonnes informations les ont dissipées. Mais la vengeance reste au fond du coeur des moines et n'y dort pas. Je ne vous apporte cet exemple, cher ami, que pour vous montrer combien il est aisé de se faire de grands ennemis en ne voulant que du bien aux hommes. Que serait-ce si j'avais débité la dixième partie des idées qui me roulent dans la tête sur les abus et les vices de toute espèce dont la société se trouve gangrenée? Il n'y a

plus de remède. On fait crier les malades sans les guérir quand on veut les panser; et la frénésie des préjugés, non plus que celle des passions, ne souffre point de traitement qui n'expose la vie des médecins sans aucune apparence de succès. Je vous remercie d'autant plus de votre dernière lettre, que je n'en espérais plus de vous, depuis un avis que j'avais lu depuis peu dans la *Gazette de Berne,* où vous avertissiez le public que vous n'écriviez ni ne receviez plus de lettres par la poste *pour de bonnes raisons*. Je présumais bien que c'était parce que vous aviez à vous plaindre d'indiscrétion ou d'infidélité. J'étais fort en peine, et je méditais déjà de m'adresser à quelque homme public de Neuchâtel pour me rouvrir une voie de communication avec vous; mais je profiterai de celle que vous m'avez indiquée.

Vous me faites une description de votre île, bien séduisante pour qui pourrait s'y transplanter. Votre lac est-il grand? Êtes-vous près ou loin de la terre ferme? L'air est-il doux, sans être épais et trop humide? Au milieu des montagnes sans doute? Vous me rappelez Robinson ; que ne puis-je être Vendredi? Avez-vous du moins une nacelle? Comment avec une seule maison l'île a-t-elle tout ce qu'il faut pour nourrir une famille? Votre séjour m'intéresse. Écrivez-moi, je vous prie, et que ce ne soient pas des disgrâces, s'il est possible. Quoiqu'elles ne fassent qu'accroître ma vénération et mon attachement pour vous, c'est me vendre trop cher des sentiments si doux.

Vous voulez que je vous parle de mon sort actuel. Il n'est ni assez stable ni assez gracieux pour m'engager à vous en faire part. Si vous vous étiez rappelé la première lettre que je vous écrivis il y a deux ans et demi, vous ne m'auriez pas dit que notre nouveau souverain me connaissait mieux que son père. J'ai tout aussi peu vu l'un que l'autre, car je n'ai jamais rien valu pour une cour. On m'a trouvé la tête trop chaude, et l'on m'a laissé exhaler mon feu dans mon cabinet. Il y a longtemps que je ne serais plus ici, sans les circonstances qui m'ont fait la loi. Mais je n'ai pas le courage

de jeter ma femme et mes enfants dans les horreurs de la misère et de l'abandon général. C'est ce qui retient ma plume, ma voix et tous mes pas. Je ne vois pas de démarche à faire qui ne m'exposât à des inconvénients pires que ceux de l'état où je reste, quoiqu'à contre-coeur. S'il n'est pas de refuge pour vous chez les hommes, où en trouverais-je donc, moi qui, peut-être aussi jaloux de l'indépendance et de la liberté que vous, n'ai pas les talents pour me les procurer ni vos vertus pour les acheter au prix des mêmes souffrances? Cependant il est des choses que je ne sacrifierai jamais à mon bien-être, parce qu'il vaut mieux mourir que d'être honoré des hommes pour des infamies. — On m'a dit, par exemple, que l'inquisition avait droit en ce pays-ci de faire enlever les enfants pour les instruire dans la religion quand ils ne l'étaient pas d'assez bonne heure par leurs parents. Mais, si je n'étais pas soutenu par la cour dans les droits de l'autorité paternelle, je me sauverais plutôt dans les bois, et je crois même dans la mer avec mes enfants, que de les livrer à l'inquisition d'Italie. Quant à l'âge d'être instruit, comme, à douze ou quinze ans, mon fils ne connaîtra pas mieux la religion chrétienne que la plupart des prêtres de vingt-quatre à trente ans, alors qu'on se plaigne de ma négligence et qu'on prétende y suppléer, à la bonne heure! Mais si l'on veut que j'en fasse une pie et un perroquet, ainsi que vous l'observez très-bien de tous les enfants à qui on fait balbutier *ineptement* leur catéchisme, je n'y consentirai jamais tant qu'un souffle de vie et de force me battra dans le coeur. Revenons à vous, mon cher philanthrope. Les hommes sont nés bons, dites-vous, et vous agissez bien comme s'ils l'étaient, mais eux certainement comme ne l'étant pas. Qu'en croirai-je, ou votre théorie, ou votre expérience? Est-il possible que cette espèce, bonne et saine par sa nature, ait pu tellement se corrompre qu'elle ne soit plus susceptible du bien? Les chefs des nations sont méchants par caractère ou par état, je le veux et je le vois; mais comment les peuples sont-ils abrutis au point de ne plus entendre la raison, ni la vérité, ni leur

intérêt?... Il vous faudrait être, mon cher ami, parmi les sauvages savanais des bords de l'Ohio, qui avaient si bien traité leurs prisonniers anglais, que, lorsqu'il a fallu les rendre, ceux-ci ne voulaient pas les quitter. Ceux-là vous recevraient et vous laisseraient en paix. Peut-être encore si vous décréditiez leurs jongleurs, vous mangeraient-ils comme l'ennemi de leur *Grand-Esprit*. Tout homme qui ne dira que la vérité, surtout en fait de morale et de gouvernement, sera la victime du genre humain. Les habiles législateurs n'ont détruit une imposture que par une imposture. Mahomet aurait été lapidé, s'il n'avait substitué sa religion à l'ancienne. Mais le philosophe qui combat toutes les sectes sans en faire aucune sera seul et misérable. Vous êtes trop religieux pour les impies et pas assez pour les dévots : aussi vous avez les derniers contre vous, sans que les premiers se déclarent pour vous. Voilà ce qui me fait d'autant plus gémir sur votre situation, que je n'ai pas assez de force d'âme pour la partager. Adieu, mon ami; donnez-moi de vos nouvelles et des motifs d'être plus courageux. Recevez les respects de ma famille. Tout à vous.

N° 2834.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Strasbourg[1].

(Lettre de Mme de Verdelin.)

Je vous envoie un volume, mais il ne tiendra qu'à vous, mon cher voisin, que ce volume ne vous soit utile. Voilà qui justifie mes persécutions. M. Hume sort d'ici. Il a retrouvé un autre arrangement, qu'il croit que vous devriez préférer à

1 Transcrit par Joseph Richard de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

tout. — Un de ses amis a une ferme à 12 milles de Londres. Il lui a dit que son fermier, homme honnête et estimable, avait pris des officiers quelquefois en pension; dans ce moment-ci il n'en a pas; il est sûr qu'il vous prendra à 10 louis de pension, et 5 pour m^lle le Vasseur : il ne prenait pas davantage de ces messieurs. Il a une servante, fille raisonnable, qui a resté en france et qui parle français; elle vous servirait du truchement, et de compagnie à m^lle le Vasseur. Cet homme nourrit 15 ou 16 personnes occupées à faire valoir sa ferme; il a de très-bon pain, bonne viande. La servante française et m^lle le Vasseur accommoderaient quelques ragoûts français. Cet homme est dans un beau pays, et assez à l'écart pour que vous ne soyez pas importuné. Il y a, dans le voisinage, des gens d'esprit, dont M. Hume fait cas pour leur honnêteté; vous feriez connaissance avec eux si vous le vouliez. Si M. Hume ne se trouvait pas chargé des affaires d'Angleterre dans l'absence de l'ambassadeur, il serait parti pour vous aller chercher; mais il vous prie de vous rendre à Paris, et serait enchanté que vous y fussiez assez tôt pour pouvoir vous emmener avec lui. Si cela ne peut pas être, comme il est obligé d'aller rendre compte de sa commission au roi d'Angleterre, il saurait votre arrivée, irait au-devant de vous, vous ne seriez obligé que de coucher à Londres, et puis vous iriez à votre ferme. Je vous avoue que je regarde que d'avoir trouvé cette pension si bon marché, cette servante parlant français, tout cela me paraît marqué au coin de la providence. M. Hume me charge de vous assurer que vous serez chéri, protégé du roi, aimé & respecté du dernier paysan. Il vous sollicite fort d'accepter cet arrangement; pour moi, je n'ai pas assez de confiance dans mes conseils pour vous les donner, mais voyez ceux de tous vos amis, réfléchissez sur la légèreté d'un [peuple] si fanatique, sur le danger d'un voisinage plein de méchants, et sur l'avantage de respirer dans le même pays que M. Hume, qui est la plus douce, la plus sensible, et la plus gaie des créatures qui l'habitent. Si vous pouvez prendre votre parti, n'attendez pas la mauvaise saison et la légèreté

de cette nation suissesse. M. Hume voudrait que vous partissiez tout de suite. Je dis que vous ne pouvez pas supporter les voitures, il me répond : il est allé là en chaise. Mon voisin, si vous la pouvez supporter, usez-en, — vous en trouverez chez quelqu'un. Quant aux frais, si j'avais trouvé un moyen sûr, je vous aurais envoyé 50 louis; mais, il en est un plus simple et plus prompt, prenez de l'argent chez le premier banquier de votre connaissance, tirez une lettre de change sur M. Coindet, je l'enverrai chercher et lui remettrai cette somme. Il est tout simple de lui dire que c'est de l'argent à vous que j'ai entre les mains, et cela est vrai. Enfin, si le défaut d'aisance vous faisait refuser cet arrangement, vous manqueriez à l'amitié, à la confiance, et j'aurais toute ma vie lieu de me plaindre de vous. Vous m'écrirez votre résolution. Si vous partez, je demanderai une permission de passer ici. Vous la trouverez entre mes mains, ou [je] vous l'enverrai à Besançon. Au reste, vous n'avez rien à craindre. M. Hume, si vous ne vouliez pas passer ici, vous demanderait rendez-vous en quelque ville de la route, où il irait vous prendre; j'espère que vous ne le ferez pas voyager loin. Il vous aurait écrit tout ce détail, mais il n'écrit pas bien le français. Vous en recevrez une lettre d'invitation et d'amitié en peu de mots, parce qu'il ne peut mieux faire; elle serait jointe à la mienne, mais depuis 2 jours il [ne rêve] qu'à votre établissement, et il est parti de chez moi pour Fontainebleau. Adieu, mon voisin. Rendez-vous à vos amis; — pensez à la rigueur du lieu où vous voulez passer l'hiver; celui où nous vous proposons d'aller est solitaire, mais charmant par le paysage, l'aisance y règne. Réponse, cher voisin. La différence de prix pour la pension de Mlle le Vasseur n'en fera pas dans la manière de vivre : je suis bien expliquée sur cela.

Le vendredi 11 [novembre 1765] au soir [1].

1. Streckeisen-Moultou, qui a publié cette lettre en 1865 (*Amis et Ennemis*, II, p. 547-549) la date, on ne sait pourquoi, du 4 novembre. [Th. D.]

N° 2835.

A Monsieur
Monsieur le Colonel Chaillet
à Colombier
par Neufchâtel [1].

A Strasbourg le 12. 9bre 1765.

J'apprends, mon cher Colonel, avec la plus veritable douleur que vôtre érésipèle continue à vous tourmenter. J'aime à me consoler par l'espoir qu'à la reception de cette lettre vous en serez enfin quitte, et que plus l'attaque aura été vive, plus longue sera la trève qu'elle vous laissera. Quand on est reduit comme vous et moi à capituler avec les maux, on sent bien le prix des relâches qu'ils nous accordent, et pourvu que la machine se remonte par intervalles on a lieu d'esperer qu'elle ira longtems.

J'étois déja ici lorsque je receus votre lettre du 31. 8bre ainsi je ne pus profiter de votre avis de suivre la droite du Rhin. L'impossibilité de suivre ma route et l'accueil qu'on me fait ici ne me laissent pas repentir du parti que j'ai pris. Après avoir vécu si longtems parmi des loups enragés il est doux de se retrouver parmi des hommes. Quand même les fureurs de la petite populace de Motiers et de la grande populace de Berne auroient été excitées par les Gouv[ernemens] : ils se garderoient d'en exercer chez eux de pareilles; il leur convient mieux de faire faire les sotises par les sots que de les faire eux mêmes.

J'ai écrit à Mylord Mareschal; j'attends sa reponse pour

1. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Biblithèque de Neuchâtel, (7901). 4 pages : sur la 4e, cacheté de cire rouge, avec l'empreinte de la lyre. on lit, comme suscription : « A Monsieur le Colonel Chaillet, à Neufchatel en Suisse ». Rousseau se sera ravisé après avoir cacheté, car il a mis sa lettre dans une enveloppe, avec l'adresse : « A Colombier par Neuchâtel ». Cette enveloppe porte trois cachets à la lyre. [Th. D.]

prendre un parti. Mais je suis en peine des lettres que j'écris d'ici tant à Neufchâtel qu'ailleurs, n'en recevant encore aucune réponse et n'apprenant pas qu'aucune soit parvenue à son addresse. Cependant la fidélité des postes de france m'est connue : mais quant à celles de Suisse, chacun sait qu'elles sont un brigandage public, et j'ai bien peur que notre excellent ami n'en fasse l'épreuve ainsi que moi, puisqu'il me marque du 7 qu'une lettre dont on vous fait mention ne lui est point parvenue. J'ai écrit aussi à M. le Colonel Pury. Il seroit plus cruel que surprenant que toutes nos correspondances fussent coupées. Mon cher Colonel soit que vous receviez ou non de mes nouvelles, soyez certain de mon souvenir le plus tendre, et de tout mon attachement.

J. J. Rousseau

N° 2836.

A Monsieur
Monsieur Meuron
Conseiller d'Etat et Procureur Général
à Neufchâtel
en Suisse[1].

A Strasbourg le 13. 9bre 1765.

C'étoit, Monsieur, dans l'intention de m'entretenir avec vous plus à loisir que je differois à remplir un devoir dont mon coeur s'acquittera toujours avec joye ; Mais je ne dispose pas plus de mon tems ici qu'a Motiers, et quoique rempli par des soins bien différens, il l'est toujours assez pour ne pas me rester libre. J'aurois voulu d'ailleurs vous rendre compte de mon voyage et de son objet ; mais hors d'état de le pousser,

1. Transcrit en octobre 1976 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Samuel de Pury. In-4° de 4 p. L'adresse sur la 4e, cachet oriental sur cire rouge, timbre postal « strasbg », chiffres postaux 3, biffé, et 12. [Th. D.]

du moins quant à présent, jusqu'à Berlin, je suis encore indécis sur le parti que je prendrai. Selon toutes les apparences, je me déterminerai à passer ici le reste de l'hiver. Les bontés de M. le Mareschal et les caresses de tout le monde m'assurent de l'y passer agréablement; et en vérité après tant de secousses déplaisantes, j'ai le plus grand besoin d'un repos aussi doux que je le trouve ici. Cependant je n'ai point encore pris de résolution, et comme elle dépend beaucoup, non seulement de mon état, mais de l'avis de Mylord Mareschal, à qui j'ai écrit et dont j'attends la réponse, je ne veux pas attendre la fin de mon incertitude pour vous temoigner, Monsieur, la vive reconnoissance que j'emporte et que je conserverai toute ma vie pour toutes les bontés dont vous m'avez honoré et pour le zèle ardent et généreux que vous avez mis à ma défense selon les intentions du Roy et de Mylord Mareschal. J'emporte de Neufchatel des souvenirs qui me seront précieux le reste de ma vie et qui effacent bien dans mon coeur les desagrémens qu'on m'y a fait essuyer. Après y avoir joui de votre protection permettez que je me flatte de jouir par tout de votre amitié, et croyez, Monsieur, que la mienne ainsi que toute ma reconnoissance vous est acquise pour le reste de mes jours.

J. J. Rousseau

Mille choses, je vous supplie, à Monsieur le Maire de la Côte ainsi qu'à toute votre aimable famille. Tout ce qui vous appartient a sur moi des droits qui ne [se] prescriront jamais.

Je vous prie de vouloir bien faire dire à M. Du Peyrou que je reçois en ce moment son pacquet N° 6. Il m'est impossible de me ménager actuellement le moment de lui écrire, d'autant moins que je veux m'entretenir à mon aise avec lui.

N° 2837.

[Du Peyrou à Rousseau][1].

Jeudi 14 Novembre 1765. N° 7.

Le Courier de ce jour m'apportera-t-il de vos nouvelles, mon cher Citoyen ? J'en ay un besoin bien pressant. Cette chaleur d'entrailles, cette fièvre, ce devoyement, produit par la fatigue de la route, se dissiperont j'espere dans le repos dont vous allez jouir. Mais j'ay besoin de le savoir, pour me tranquilliser sur votre santé et sur votre séjour à Strasbourg. Mon paquet n° 6 vous est-il parvenû, vous a-t-il encore trouvé dans cette ville ? Tout dépend de là et jusqu'à ce que j'en aye des nouvelles, je ne me consolerai pas de vous avoir sollicité de vous éloigner le plus que vous pourrez. Mon inquiétude m'a fait appuyer sur cette idée et je crains aujourd'hui que je ne vous l'aye communiquée. Ce n° 6, si intéressant pour vous, a été addressé sous couvert de Mr Zollicoffre, afin qu'il vous parvint suremt. Je vous addresserai ceci directement pour essai. Mais je ne vous parlerai pas de ce que renfermoit mon dernier envoy, Madame la Marquise de Verdelin m'ayant recommandé la plus grande discretion et appuyée sur les conséquences les plus propres à me lier la langue. Aussi n'ay-je pas voulu seulement en faire part à personne d'ici, non pas même à Mle le Vasseur. J'ay craint l'indiscrétion de la joye et de l'amitié. Je me suis renfermé à lui dire que j'étois tranquille, qu'elle devoit l'être par la nature de l'envoy que j'avois à vous faire. Cela l'a rassurée, et je veux aujourd'hui lui donner de vos nouvelles, mais de façon à ne pas l'inquiéter. Quant à Mylord Mareschal, j'ay crû devoir lui communiquer l'envoy que je vous ai fait, en lui parlant des motifs qui me faisoient

1. *INÉDIT.* Transcrit le 1er mai 1929. de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 128-129. In-4° de 4 pages pleines. [P.-P. P.]

garder le silence vis-à vis de tout autre. — J'aimois Mr de Luze mais je l'aime encore plus, non de ce qu'il a fait dans cette occasion, j'en étois sur, mais de l'interet qu'il a éprouvé et qu'il doit par consequent avoir mis dans la manière de faire ce qu'il a fait. Mais vous, mon cher Citoyen, qui n'avez accepté qu'avec repugnance les lettres que j'avois prié cet ami de vous remettre, comment voulez-vous que je me tranquillise sur les soins que vous vous devez, si, dans une précaution aussi essentielle pour mon repos, vous avez éprouvé de la répugnance? Vous avez moins besoin que personne de pareilles lettres, je le sens, mais il faut en avoir, au risque de ne pas en faire usage. Au moins me tranquillisent elles. Dans quelque besoin que vous puissiez vous trouver, vous aurez du moins l'addresse d'un homme de confiance qui vous servira de ses conseils, de ses soins, et voila ce qu'il faut dans un pays dont on ignore la langue. — Parmi les livres qui m'ont été remis, il s'est trouvé quelques manuscrits dont de l'Abbé de St Pierre, et je les garderai, mais que faut-il faire des copies de Lettres? Il y a encore quelques idées sur la Botanique, jettées sur le papier. J'ay mis tout cela avec les papiers que je tiens à vôtre disposition, et dont je vous fournirai une note, quand j'aurai un peu plus de loisir. Je crains qu'il n'y ait dans vos Livres plusieurs d'incomplets, mais parmi les moins importans. Le Catalogue vous sera envoyé lorsqu'il sera dressé, afin que vous notiez ceux que vous voulez garder. — Voici, mon cher Citoyen, ce qui s'est déterminé samedi dans l'assemblée de famille, où le P: avoit produit ses certificats et deux ou trois projets d'écrits pour les accompagner. On a désaprouvé les écrits comme peu modérés et il a été exhorté à se contenir dans les bornes dignes de son Ministère. D'ailleurs approuvé dans l'impression des dits certificats. Ce sera donc là la justification et vous comprenez bien que je serai le premier à en fournir les Exemplaires dans l'Etranger. N'est-ce pas bien l'entendre que de produire contre des faits, des Certificats arrachés à un Troupeau et à un Corps, l'un et l'autre compliqué dans les faits et digne d'un tel Pasteur et d'un tel

confrère ? En vérité je commence à avoir pitié de ces gens là.— Voici une lettre pour vous de Paris et que je soupçonne sur vôtre Dictionnaire de Musique. Adieu, mon cher Citoyen. Je vous aime et vous embrasse de tout mon coeur. Ma mère veut que je vous dise quelque chose de sa part. Je lui ay vû les larmes aux yeux en apprenant vos maux, et vôtre position incertaine. Que n'êtes-vous ici, dit-elle, et j'en dis autant.

Tous vos amis vous embrassent. Je leur ai rendu les raisons qui vous empêchent de leur écrire. Ne vous gênez point avec eux.

N° 2838.

A Madame
Madame la Marquise de Verdelin
à l'Abbaye de Penthemont
rue de Grenelle
A Paris [1].

A Strasbourg le 14. 9bre 1765.

Je n'ai point encore oui parler, Madame, du passe-port que vous avez eu la bonté de m'addresser par Pontarlier, et quand je le recevrois promptement je ne pourrois me résoudre à en faire sitot usage ; vû que j'ai besoin d'un plus long séjour pour être en état de me remettre en route surtout dans cette saison. L'accueil que j'ai receu à Strasbourg et les bontés que tout le monde m'y témoigne, à commencer par M. le Mareschal de Contades, qui m'a dit et fait dire les choses les plus obligeantes, me determinent presque à passer ici la plus grande partie de l'hiver, du moins jusqu'à ce que j'aye réponse de Mylord Mareschal que j'ai consulté et dont je ne puis avoir

1. Transcrit le 4 mars 1924, à Alençon, de l'original autographe non signé, appartenant alors au comte Le Veneur. 4 p. in-4°, l'adresse sur la 4e. Cachet oriental sur cire rouge. [P.-P. P.]

réponse de plusieurs semaines. En vérité, Madame, il est tems de reprendre haleine, et puisqu'on me laisse ici du repos j'ai le plus grand besoin d'en jouir. Je suis bien las de voyager dans mon état et à mon âge ; si j'osois espérer qu'on voulut me laisser en paix dans quelque coin de cette province, je serois bien tenté d'y rester, qu'en pensez-vous ? Les marques de bienveillance que j'ai receues de toutes les personnes en place m'imposent de nombreux devoirs qui prennent tout mon tems, et qui m'empêchent de me prévaloir au moins sitôt de la lettre que vous avez eu la bonté d'écrire à M. le Marquis de Nanclos[1]. Je ne renonce pourtant pas au plaisir de la lui présenter pour lui entendre parler de vous et pour me prévaloir au besoin de son appui, mais j'ai lieu de présumer que s'il nait quelque obstacle à mon séjour en Alsace ce n'est pas d'ici qu'il viendra. Ainsi je juge qu'il faut quant à présent, aller au plus pressé, et j'ai plus besoin de protection où vous êtes qu'où je suis.

J'ai receu la lettre de M. Hume et je ne puis vous dire à quel point j'ai été touché et consolé de voir cet homme illustre prendre un intérest si vif à mon sort. Rien n'est plus capable d'augmenter mon desir d'aller en Angleterre que l'honneur d'y aller sous ses auspices. Soit que je profitte ou non de ses offres elles me seront toujours précieuses. Je vous prie, Madame, de le lui dire, en attendant que j'aye le plaisir de lui répondre et de le remercier ; car c'est ce que le tems ne me permet pas de faire en ce moment-ci.

Je vous jure, Madame, je vous proteste que j'ai de l'argent plus qu'il ne m'en faut pour[2] mon voyage, et que si jamais je suis dans le cas d'en avoir besoin, personne n'en sera instruit avant vous. Quant à présent, les cinquante louis que vous avez remis à M. Coindet ne feroient que m'embarrasser et m'exposer à me les faire voler, vivant dans un cabaret. Ayez

1. Très lisible dans l'original. On ne comprend pas pourquoi Bergounioux, dans l'*Artiste,* imprime « de Manches ». [P.-P.P.]

2. Bergounioux imprime « pour faire mon voyage ». Le mot « faire » n'est pas dans l'original. [P.-P. P.]

donc la bonté de les reprendre jusqu'uà ce qu'ils me soient nécessaires. C'est apparemment sur cette somme que M. Coindet m'a envoyé une lettre de change de six cents francs que je lui renvoye : comme il ne m'a pas fait mention de vous, Madame, je ne lui en parle pas non plus. Peut-être étoit-ce encore un autre envoi tiré de sa propre bourse et que son amitié le portoit à me faire. Je crois qu'il y a peu d'inconvénient à être pauvre quand on a des amis qui ne le sont pas.

A présent qu'on me laisse respirer, parlez-moi de vous, je vous en prie. Je suis persuadé que l'air de Soisy[1] vous aura fait du bien et je suis charmé que vous revoyiez de tems en tems cette vallée que vous m'avez rendue si chère. Je ne vois nul inconvénient à montrer les lettres dont je vous ai envoyé copie.

Je reçois en ce moment le passe-port avec l'avis de n'en pas parler si je n'en fais pas usage. J'en avois auparavant parlé à un seul ami et je ne renonce pas à m'en servir.

N° 2839.

[Le prince de Wurtemberg à Rousseau][2].

Mourion, 15 novembre 1765.

O le plus vertueux des hommes ! votre dernière lettre, cettre lettre fatale et si digne de votre grande âme, est tous les jours arrosée de mes larmes, et augmente l'impression douloureuse que vos disgrâces ont faite sur mon coeur et que rien n'y peut effacer. Cependant je ne haïrai pas les hommes, parce

1. Ici, Rousseau a écrit correctement « Soisy », habituellement, il écrit « Soisi ». [P.-P. P.]

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, II, p. 221-222.

que mon coeur se refuse à la haine, et que la religion que je professe m'interdit ce sentiment odieux. Je les plaindrai donc, ces hommes méchants, parce qu'ils sont aveugles, et je les plaindrai précisément autant que je vous aime et vous respecte ; mais je ne les craindrai jamais, et, dussé-je éprouver de leur part autant de persécutions et de noirceurs que vous, je n'en marcherai pas moins sur la ligne indivisible de mes devoirs,

Le vertueux Tissot partage bien vivement avec moi vos peines et vos chagrins. Nous ne cessons de nous entretenir de vous et de vous pleurer, et ce qui ajoute considérablement à notre tristesse, c'est que nous ignorons le lieu de votre retraite, et que vous réduisez à l'inutilité des sentiments dignes par leur nature de vous servir de consolation et de secours.

Puisse la mauvaise fortune qui vous a sans cesse persécuté vous conduire dans un port tranquille et vous y laisser jouir dans les bras de la vertu, de la gloire et de l'amitié, d'un avenir aussi paisible et heureux que vous le méritez. Ce sont là les voeux de vos deux amis, qui sont à vous de coeur et d'âme.

N° 2840.

A Monsieur
Monsieur Coindet
chez Mrs Thelusson et Necker
A Paris [1].

a Strasbourg le 16. 9bre 1765.

Voici, cher Coindet, votre lettre de change, dont je vous remercie et que je vous renvoye parce que je n'en ai pas besoin.

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 123, n° 36. In-4° de 4 p., les 2e et 3e bl., l'adresse sur la 4e, avec le timbre postal STRASBG très effacé, chiffre postal 10,

Je ne ferai pas usage non plus de la lettre de recommandation, parce qu'honoré dans cette ville des bontés et de la bienveillance de tout le monde, j'y reçois plus d'offres de service que je n'en puis accepter. Je vous prie de faire bien des remercimens de ma part à Mrs Thelusson et Necker. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis sensible aux témoignages de votre amitié. Vous me connoissez trop pour en douter. Je ne sais encore si je continuerai mon voyage de Berlin ou si je passerai en Angleterre; cela dépendra de mon état; en attendant, je continuerai de séjourner ici, où je reçois l'accueil le plus obligeant, jusqu'à ce que mes forces et la saison me permettent de me remettre en route. Je vous embrasse, cher Coindet, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Dites à M. Guy que s'il avoit voulu m'envoyer ici des feuilles, il auroit bien fait, car je doute encore si je passerai par Paris.

N° 2841.

A Monsieur
Monsieur Gme Ant. De Luc
à Genève [1].

(Lettre de Du Peyrou.)

Partagez avec moi, Monsieur, et avec tous les amis de Mr Rousseau, les bonnes nouvelles que j'en ai reçues. Il est à Strasbourg, où le repos et la tranquillité l'attendoient. Sa santé derangée en y arrivant, s'y est remise. Il est accueilli, et a reçû de Mr le Maréchal qui commande dans la Province, les assurances les plus propres à le satis-

cachet oriental. Sur l'adresse, une main inconnue a mis, après: « Thelusson et Necker », les mots: « & Ce Banquiers ». — Streckeisen, qui a publié cette lettre en 1861 (*Œuvres inédites,* p, 429-430), la date par erreur du 10 novembre. [Th. D.]

1. *INÉDIT.* Transcrit en 1879 de l'original autographe signé, que m'a communiqué Mme Ruegger-De-Luc. Même cachet qu'à la lettre du même au même, du 2 décembre. Il existe de la présente lettre une copie, de Ph. Plan, dans le premier ms, Adert, fol. 188. [Th. D.]

faire. On lui fait apercevoir bien agréablement qu'il n'est plus en Suisse. Il est donc gai et content. Il est logé chez d'honnêtes gens qui regardent comme un bonheur de l'avoir chez eux. On l'avoit prié de faire donner son Devin de Village. Il n'a pas voulu s'y refuser, et a fait faire une repetition ou deux sous ses yeux, et il a assisté à la représentation, qui a été fort applaudie. Ces détails vous prouvent, Monsieur, que notre Ami est bien, et que nous pouvons nous réjouïr et nous tranquilliser sur son compte.

J'ay l'honneur d'être avec toute la considération possible, Monsieur,

Votre très humble et très obeissant serviteur

Du Peyrou.

Neufchatel 16. 9bre 1765.

N° 2842.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
à Neufchatel[1].

A Strasbourg le 17. 9bre 1765.

Je reçois, mon cher Hôte, votre Lettre n° 6. Vous aurez vu par les miennes que je renonce absolument au voyage de Berlin, du moins pour cet hiver, à moins que Mylord Mareschal à qui j'ai écrit ne fut d'un avis contraire. Mais je le connois il veut mon repos sur toute chose, ou plustot il ne veut que cela. Selon toute apparence je passerai l'hiver ici. L'on ne peut rien ajouter aux marques de bienveillance, d'estime et même de respect qu'on m'y donne depuis M. le Mareschal et les chefs du pays jusqu'aux derniers du peuple. Ce qui vous surprendra est que les gens d'Eglise semblent vouloir rencherir encore sur les autres. Ils ont l'air de me dire dans leurs manières. *Dis-*

1. Transcrit le 12 mai 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 126, 127. In-4° de 4 p. Sur la p. 4. adresse sans chiffre postal avec cachet à la lyre en cire rouge. Le petit P.-S. est dans la marge de la p. 1. au-dessous de la date, Du Peyrou a écrit : « R : le 25 dit ». [Th. D.]

tinguez-nous de vos vilains[1] *Ministres : vous voyez que nous ne pensons pas comme eux*[2]. En effet, je ne saurois vous exprimer en quel mépris est ici le Clergé de Neufchâtel, surtout depuis qu'on sait qu'il fait cause commune avec le brigand de Motier. Le certificat, dit-on, qu'ils lui ont donné ne prouve autre chose, sinon qu'ils ne valent pas mieux que lui. Je me suis bien douté que la sotise qu'on a faite à Berne leur feroit hausser la crête. Laissez hurler toute cette canaille et tenez-vous dans votre coin. Remettez vôtre deffense à la voix publique ; elle est, tôt ou tard, l'organe de la justice et de la vérité.

Je vous suis très obligé de m'avoir donné des nouvelles de cette pauvre fille. N'en recevant dans son Isle de personne, elle devoit s'y croire abandonnée. Je suis charmé qu'ayant pris le parti d'aller à Neufchâtel elle ait vu près de vous le contraire[3].

Je ne sais pas encore de quels Livres j'aurais besoin ; cela dépendra beaucoup du choix de ma demeure ; mais en quelque lieu qu'elle[4] soit, je suis absolument déterminé à reprendre la botanique. En conséquence je vous prie de vouloir bien faire trier davance tous les Livres qui en traitent, figures et autres, et les bien encaisser. Je voudrois aussi que mes herbiers et plantes sèches y fussent joints. Car ne connoissant pas à beaucoup près toutes les plantes qui y sont j'en peux tirer encore beaucoup d'instruction sur les plantes de la Suisse que je ne trouverois pas ailleurs. Sitot que je serai arrêté je consacrerai le gout que j'ai pour les herbiers à vous en faire un aussi complet qu'il me sera possible et dont je tâcherai que vous soyez content.

Mon cher Hôte, je ne donne pas ma confiance à demi. Visittez, arrangez tous mes papiers, Lisez et feuilletez tout sans scrupule. Je vous plains de l'ennui que vous donnera tout ce

1. Les précédents éditeurs, qui reproduisent le texte publié par Du Peyrou en 1789, omettent comme lui le mot « vilains ».

2. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de l'alinéa, est *INÉDIT*.

3. Ce 2e alinéa, concernant Thérèse, est *INÉDIT*.

4. Par distraction, J.-J. a écrit : « en quelque lieu *quelque* soit ».

fatras sans choix, et je vous remercie de l'ordre que vous y voudrez mettre. Tachez de ne pas changer les Numero (*sic*) des pacquets, afin qu'ils nous servent toujours d'indication pour les papiers dont je puis avoir besoin. Par exemple je suis dans le cas de desirer beaucoup de faire usage ici de deux piéces qui sont dans le n° 12. L'une est *Pygmalion* et l'autre l'*Engagement téméraire*. Le Directeur du spectacle a pour moi mille attentions. Il m'a donné pour mon usage une petite loge grillée, il m'a fait faire une Clef d'une petite porte pour entrer incognito; Il fait jouer les piéces qu'il juge pouvoir me plaire. Je voudrois tâcher de reconnoître ses honnêtetés, et je crois que quelque barbouillage de ma façon bon ou mauvais lui seroit utile par la bienveillance que le public a pour moi et qui s'est bien marquée au Devin du Village. Si j'osois espérer que vous vous laissassiez tenter à la proposition de M. de Luze vous apporteriez ces piéces vous même et nous nous amuserions à les faire répéter. Mais comme il n'y a nulle copie de Pygmalion il en faudroit faire faire une par précaution. Surtout si ne venant pas vous même vous preniez le parti d'envoyer le pacquet par la poste à l'addresse de M. Zollicoffre, ou par occasion. Si vous venez, mandez le moi à l'avance et donnez-moi le tems de la réponse. Selon les réponses que j'attends je pourrois si la chose ne vous étoit pas trop importune, vous prier de permettre que Mlle le Vasseur vint avec vous. Je vous embrasse.

Je reçois en ce moment le n° 7. écrivez toujours par M. Zollicoffre.

N° 2843.

[Du Peyrou à Rousseau][1].

Lundi 18 9bre 1765 n° 8.

Dieu soit béni ! Vous voila, mon cher Citoyen, dans une assiette douce et tranquille, jouissant du repos de l'esprit et d'une meilleure santé qu'en arrivant à Strasbourg. Je tiens bien compte à Mr de Luze des détails qu'il m'a donnés, et que j'ay communiqués à nos amis. J'aimais de Luze mais je l'aime encore plus, depuis le tendre intéret que je lui ai vû prendre à mon cher Citoyen. Le ton dont il écrit à sa femme est pour moi une nouvelle raison de l'aimer. — Vôtre billet me rassure sur mes envoys jusques au n° 5. Le suivant vous est sans doute parvenu. c'étoit le plus interessant, et c'est celui dont je desire le plus apprendre le sort. Vous n'en avez pas besoin aujourd'hui, mais il me tranquillise sur les évenemens imprévûs. N'en faites usage que dans le besoin. — Cy incluse une lettre que j'ay recûe pour vous du Pays de Vaud. C'est tout ce qui m'est parvenû à vôtre addresse. J'en ay une pr Mlle le Vasseur de Mr d'Ivernois de Geneve, qui m'apprend son retour chez lui et ses inquietudes sur vous. Je lui écris pour le rassurer. C'est un devoir pour moi de consoler vos amis. Je me mets à leur place et je comprends tout ce qu'ils doivent éprouver. — Dans quelques uns de vos momens de loisir, et lors que vous n'aurez rien de mieux à faire, revoyez mes lettres precedentes, pour répondre à quelques articles qui doivent me servir de direction, tant par raport à vôtre Bibliothèque que par raport à vos papiers. — Je me suis vû si fort affairé depuis quelque jours que je n'ay pû mettre encore en regle ce qui concerne vos Livres. Cela viendra tout doucement. — Dans

3. *INÉDIT*. Transcrit le 2 mai 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 130 et 131. In-4° de 4 p. [P.-P. P.]

un mois d'ici j'aurai occasion de vous envoyez ce que vous voudrez. Mr Paul Pourtales partira pour Strasbourg. Vous n'aurez donc qu'à me donner vos ordres. — Mr de Luze m'a fait une proposition bien séduisante et à laquelle je suis bien tenté de succomber. Il me conseille d'aller voir Strasbourg pendant que vous y êtes. Assurément si les obstacles ne se multiplient pas contre ce projet, je veux l'exécuter. J'obliois de vous indiquer ce que vous pourriez souhaiter recevoir par Mr Pourtales, par exemple vos portraits, vos remarques sur la Botanique, vos copies de lettres, &c. Je crois vous avoir marqué la résolution extravagante de la Classe de faire examiner la Brochure par quatre commissaires nommés à cet effet. Je suis charmé qu'elle ait fait cette demarche dont j'attends l'issüe sans inquiétude, mais très impatiement. — Recevez, mon cher Citoyen, tous les voeux, tous les complimens les plus tendres de nos amis qui se portent bien. Je vous embrasse de toute mon ame.

Vos billets à Mr Chaillet et Pury sont arrivés. Le premier étant à Colombier recevra aujourdhui le sien.

A propos j'ay vû une lettre du Durey fort détaillée le tout pour prouver qu'il n'avoit aucune part dans l'ouvrage du Professeur. Cette lettre addressée à M. de Mezerac pour nous être communiquée, à Pury et à moi, a occasionné une réponse de chacun de nous où le pauvre Durey est plus bafoué que jamais. Nous lui soutenons par exemple qu'il a tort de vouloir être le petit homme, que la moitié du public y trouve le Professeur et l'autre moitié le Diable et que pour moi je n'y vois du Rey que dans les sermons à douze sols pièce[1].

Autre nouvelle, mais secrète s'il vous plait. La Bourgeoisie de Geneve a fait par ses chefs des avances à Voltaire qui s'y est prêté, piqué de ce que le Conseil avoit fait bruler son Diction-

1. Le « petit homme », cité dans le Recueil de pièces de 1765, savoir dans les *Remarques* [de Pury], p. 359, 360, 367, 368, 372, 377, 378, 383, 384, 388, 394, 395, 396 et 400. [Th. D.]

naire philosophique. Il en resultera vraisemblablement des scènes, et peut être du bien à cette pauvre bourgeoisie, si moutonière que le Loup l'a presque mangée.

N° 2844.

A M. Guy, libraire à Paris [1].

A Strasbourg, le 20 novembre 1765.

L'impossibilité, monsieur, de me remettre sitôt en route, et le bon accueil que je reçois ici, m'ont déterminé à y rester encore quelque tems, jusqu'à ce que je sois assez remis pour reprendre la route soit d'Angleterre, auquel cas j'irai certainement vous voir, soit de Berlin où je suis attendu. En attendant, je puis revoir vos feuilles, et je commence par vous renvoyer celles que vous m'aviez adressées à Bienne. Vous pouvez jusqu'à nouvel avis m'envoyer ici directement, *à la Fleur*, chez M. Kamm [2], la suite des épreuves, et je vous les renverrai promptement ; mais tâchez de grace qu'on les compose avec plus de soin, et qu'on n'y fasse plus de quiproquo.

Je suis extrêmement sensible à tous les soins que vous vous êtes donnés pour me procurer des instructions et des facilités pour le voyage. Lorsque je serai dans le cas de l'entreprendre, je trouverai ici tous les secours dont j'ai besoin pour cela, et j'aurai soin, faisant partir mes malles à l'avance, de vous les adresser, comme vous me le marquez. Mademoiselle Levasseur n'est point avec moi. J'ai été forcé de la laisser à l'Ile, où elle restera jusqu'à ce que, déterminé sur le lieu de ma retraite, je puisse l'y faire venir de son côté. Je fais mille remercîmens et salutations à madame Duchesne ; recevez les miennes, monsieur, etc.

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay (*Œuvres inédites*).

2. Musset-Pathay et les éditeurs qui l'ont suivi impriment « König ». Il faut lire « Kamm ». M. König était un libraire de Strasbourg, en relations d'affaires avec Guy, et Musset-Pathay a fait une confusion de ces deux noms. [P.-P. P.]

N° 2845.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
logé chez M. Kamm
A la Fleur
à Strasbourg [1].

(Lettre de Mme de Verdelin.)

J'apprends avec grand plaisir, mon voisin, que vous vous trouvez bien de votre séjour de Strasbourg, que vous y êtes fêté, caressé ; cependant, je vous exhorte à ne vous pas trop livrer à l'*in fiocchi* : vous savez que les gens qui vous persécutent sont peu délicats sur les moyens, et, que toutes les fois qu'on peut échauffer le zèle des dévots, les gens sages doivent se garer. Vous n'imaginez pas que les ministres n'ont jamais voulu prendre sur eux le passe-port, et qu'après bien des pourparlers il a fallu s'adresser au roi. Je ne sais quels seront les conseils de milord Maréchal ; mais s'il se détache du désir de vous voir pour préférer votre avantage, il vous exhortera à aller dans un pays où la liberté de penser est autorisée, et par les lois, et par le génie de la nation. Je ne discuterai pas sur vos raisons d'aller à Berlin ; une très-forte devrait vous en éloigner, c'est l'accueil indistinct qu'on fait à tout homme de lettres ; fripon ou honnête, tout est fêté pourvu qu'il soit subjugué et qu'il loue le maître. Mon voisin, qui a sacrifié son bonheur à la liberté, à la vérité, n'est pas fait pour vivre à B... Je connais une femme, amie intime de M. de Maupertuis, qui me disait que le chagrin avait avancé ses jours. Mon voisin, je crois que le projet de vous fixer en Alsace serait sujet à bien des inconvénients : le premier prestolet, la première cervelle, troublerait tous vos arrangements, et on vous promettrait sans pouvoir, dans certaine cir-

1. Transcrit par Joseph Richard de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

constance, vous tenir parole. J'ai raisonné hier avec des gens sages et qui connaissent mieux que moi la tournure des têtes de leur nation, qui, par dessus cela, vous veulent du bien, ils sont demeurés d'accord que vous feriez mieux de passer en Angleterre, et que c'était le seul lieu de l'Europe où vous seriez tranquille. Je sens que la saison n'est pas favorable, mais je crains qu'en retardant vous vous jettiez encore dans de nouveaux embarras. Duchesne, ou son associé, vous aura écrit le projet qu'il a de vous envoyer un homme à lui avec une chaise ; vous auriez une permission de la messagerie, mais, de calcul fait, il vous en coûterait autant qu'en poste, et vous ne seriez pas + maître[1] d'arrêter lorsque vous en auriez besoin, parce qu'on ne joint pas si facilement des gîtes. Le bon air de la vallée ne m'a pas empêchée d'y prendre la fièvre, qui m'a fait revenir samedi dernier : depuis ce temps-là, je vais bien pesamment. J'ai pris, pour m'éveiller, mes enfants avec moi ; mais, quoique j'aie du plaisir à les voir, ma santé ne revient pas : j'ai éprouvé tant d'ennuis depuis que j'existe, [et] depuis que je vous ai quitté, que ce qui m'arrive de bonheur à présent me touche à peine.

M. le Dauphin est, dit-on, beaucoup mieux ; j'ai peur qu'on ne se flatte, et que nous n'ayons le malheur de le perdre, qui en est un très-grand, car cet événement affectera beaucoup le roi, qui est très-bon père. Bonsoir, mon voisin ; je dors en vous écrivant ; quelque chose que je puisse faire, je tombe de sommeil.

à Paris, le 21 9bre 1765.

1. Th. Dufour pense que « + maître » doit signifier « toujours maître ». Il me semble qu'il faut plutôt entendre: « vous ne seriez pas *plus* maître ». [P.-P. P.]

N° 2846.

[Du Peyrou à Rousseau] [1].

Jeudi 21 9^{bro} [17]65. N° 9.

Je compte, mon cher Citoyen, avoir aujourd'hui de vos nouvelles et de celles du paquet n° 6. qui m'interesse plus que tous les autres. Je vous ay marqué Lundi que Mr Pury avoit reçû votre billet, et vous verrez par la lettre cy incluse de Mr Chaillet qu'il a aussi reçû la vôtre. Outre cette lettre qui en renferme une de Mylord Mareschal, vous en trouverez deux venûes de Geneve de Messrs d'Yvernois et de Luc. — J'ay reçu de Mylord Maréchal la lettre dont j'étois inquiet. Elle m'est parvenûe par un Officier Prussien qui en avoit été chargé et qui n'a pas courû comme la poste. Voila la raison du retard. Avec tout cela, il faut je crois, envoyer des voyes detournées pour les paquets importans ; se servir du Couvert de Mr J: C: Zollicoffre. Pour ce qui peut s'égarer sans conséquence on peut addresser directement. J'ay reçû de Geneve quelques brochures qui y ont parû generalement mauvaises ou foibles. Mais deux lettres sous le titre de 14e et 15e lettre à l'occasion des Miracles, par Mr Beaudinet citoyen de Neufchatel à Mr Covelle citoyen de Genève me paroissent de la facon de Voltaire. Je ne sais qui me les a addressées, mais elles tournent en ridicule tout ce qui s'est passé dans ce pays soit avec Petitpierre, soit avec vous. Le Professeur et les Ministres d'ici et de Geneve n'y sont pas épargnés, et nous y sommes tous pour quelque chose. Moi, j'ay suposé que j'étois M. Beaudinet, et j'en ay ri de tout mon coeur. — Je voudrois qu'elles se répandissent ici, mais personne jusques à présent n'en a reçu que moi, et je les fais

1. *INÉDIT.* Transcrit le 2 mai 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 132-133. Petit in-8° de 4 p., la dernière blanche. [P.-P. P.]

circuler. — J'ay eu soin de tranquilliser Mlle le Vasseur sur vôtre état.

Adieu mon cher Citoyen, menagez vous, et combinez bien le parti qu'il vous conviendra le mieux de prendre avant de vous determiner. La réponse de Mylord Mareschal doit y contribuer dit on. Je n'en suis pas surpris, et je suis certain qu'elle sera dictée par son amitié. Je vous embrasse de tout mon coeur.

N° 2847.

A Monsieur
Monsieur d'Ivernois
à Genève [1].

A Strasbourg le 21. 9bre 1765.

Ne soyez point en peine de moi, Monsieur ; grace au Ciel je ne suis plus en Suisse ; je le sens tous les jours à l'accueil dont on m'honore ici. Mais ma santé est dans un délabrement facile à imaginer ; mes papiers et mes livres sont restés dans un desordre épouvantable ; la malle que vous savez a été remise à M. Martinet Chatelain du Val de Travers. Vos papiers sont restés parmi les miens ; n'en soyez point en peine ; ils se retrouveront, mais il faut du tems. Vous pouvez m'écrire ici ou à l'addresse de M. du Peyrou à Neufchatel. Vous pouvez aussi, et même je vous en prie, tirer sur moi à vue pour l'argent que je vous dois et dont j'ignore la somme. Je ne vous dirai rien de vos parens ; mais malgré ce que vous m'avez fait

1. Transcrit en mars 1914 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 64, 65. In-4° de 4 p., les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e, avec chiffre postal 6 et cachet oriental sur cire rouge. [Th. D.]

dire par M. Desarts je compte et compterai toujours sur votre amitié comme vous pouvez toujours compter sur la mienne. Je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

N° 2848.

[Le procureur-général Meuron à Rousseau] [1].

Du 24e novembre 1765.

Les trés obligeantes et affectueuses assurances, Monsieur, de votre lettre du 13e courant nous ont été un beaume sur une playe encore ouverte. Je ne puis vous exprimer combien j'ay été entrepris (*sic*) à la vue des indignes persecutions que vous avez éprouvées dans vos trois stations en Suisse, je veux dire dans ce pays, dans l'Isle de Saint-Pierre et dans Bienne, je pourrois ajouter à Basle; et, dans la crainte cruelle que vous n'eussiés à essuyer de nouvelles disgraces dans le lieu de votre séjour actuel, qui vous auroient obligé d'accelerer précipitamment votre route, au dépend de votre santé et de votre repos, j'éprouvais toutes les inquietudes d'une ame sensible, et qui vous suis (*sic*) attaché au-dessus de toute expression. J'eus même l'imprudence de faire passer mes sentimens noirs et melacholiques (*sic*) a Milord Marechal, ce que je reparai pourtant aussi bien que je pus dès que j'apris la bonace que vous éprouviés à Strasbourg. Puisse-t-elle être aussy durable que gracieuse, pendant tout le tems du séjour que vous y ferès; Mylord l'ignoroit, Monsieur, à la date du 12e du Courant qu'il m'a écrit en m'envoyant la ci-incluse pour vous. Je vous transcris ici son billet : il roule sur la supposition que vous êtes à Bienne.

1. *INÉDIT.* Transcrit, en octobre 1906 de la minute autographe, non signée, que m'a communiquée M. Samuel de Pury. [Th. D.]

Vous attendés une lettre de Milord pour vous decider sur la poursuitte de votre voyage, mais son infinie delicatesse menagera bien ses expressions et ses conseils. Il vous desire ardemment à Berlin, mais son amour propre cedera à ce qu'il estimera convenir à votre bonheur et à votre manière de penser; il craindra jusqu'à une gehenne imaginaire, son amitié pour vous, Monsieur, peut lui faire perdre l'équilibre, entre les avantages et les inconveniens de votre séjour de Berlin, il cédera à ces derniers, à moins qu'il n'aye une demonstration pour ces premiers.

Je ne suis pas assez vain pour dire ma pensée, mais vous me permettrés bien, Monsieur, de former le souhait que mon fils, l'aîné, qui sera encore quelque tems à Berlin, puisse avoir le bonheur de faire votre connoissance, il y aspire avec ardeur. J'en forme de bien plus ardent (*sic*) pour votre précieuse conservation, le succes de toutes vos entreprises et le bonheur de tous les momens de votre vie ; je ne saurois gouter de parfaite satisfaction, je vous le jure, si vous ne goûtés une entiére prosperité. Depuis votre lettre, j'ay été non seulement a mon aise, mais mon âme a été inondée de joye et de satisfaction, moins par la certitude que j'ay de votre amitié que par la prospérité dont vous jouissés. Puisse-t-elle etre durable et permanente, puissent les machinations de nos miserables echouer, s'ils osoient les tenter jusque dans votre heureux asyle, puisse le merite superieur triompher de la jalousie et d'un stupide fanatisme.

Ma famille est sensible à vôtre souvenir aussy flatteur qu'honorable. Elle vous rend ses tres humbles et tres vives actions de graces : M. le Maire de la Coste surtout, qui prend un singulier plaisir à s'entretenir de vous, qui s'attribue avec moy vos prospérités comme vos disgraces. Tant que j'auray le sentiment de mon existence, j'auray celui d'un entier devouement et de la plus tendre amitié pour vous. Je vous embrasse de tout mon coeur et suis avec un respect très sincère...

N° 2849.

[Du Peyrou à Rousseau][1].

Lundi 25 9bre [17]65. N° 10.

Voici, mon cher Citoyen, un numero qui me fait reflechir que je vous accable de ports de lettres et peut-être, ce qu'il y a de pis, de lectures dont vous vous passeriez bien. N'importe, si je suis coupable, je partage ma faute avec bien d'autres. Vous trouverez donc cy incluses une lettre de Mr Meuron qui en renferme une de Mylord Mareschal. Item une venant de Paris, mais qui m'a l'air d'avoir traîné dans les bureaux ou dans des poches sales. Enfin une troisieme à mon addresse, avec la croix, que j'ay encore ouverte par étourderie mais sans aller plus avant. Je suis au desespoir de ces frequentes rechutes, et de grace, faites supprimer cette façon de vous addresser. Je sens que je ne me corrigerai jamais du premier mouvement qui me fait ouvrir une lettre où je vois mon nom. J'auroy soin desormais de vous addresser les miennes sous couvert de Mr Zollicoffre. Il m'a accompagné la vôtre d'un mot qui indique toute l'envie du monde de vous etre de quelque utilité. C'est, mon cher Citoyen, une grande consolation pour vos amis de vous savoir parmi des gens empressés à vous faire oublier nos vilains, nos infames procedéz. — Il étoit tems que vous eussiez quelque repit et nous aussi. Profites en pour vous remettre et surtout pour oublier à jamais, ou du moins pendant vôtre vie les persecutions de vos Ennemis. Achetez par cette espèce d'oubli le repos et la paix si nécessaires à vôtre bonheur et à vôtre santé. Cultivez la botanique, et si vous croyez devoir confondre la vie et les vicieux, que ce ne soit pas aux dépens de vôtre tranquillité. Quand vous aurez

1. *INÉDIT.* Transcrit le 2 mai 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 134 135. In-4° de 4 pages pleines. [P.-P. P.]

choisi une retraite telle que je vous la desire, oubliez vos Ennemis. Ils retomberont dans cette obscurité d'où ils n'auroient jamais dû sortir. — J'auray soin de vous mettre à part tous vos Livres de botanique, vos herbiers et vos Estampes avec celle de D[d] Hume trouvée parmi vos Livres. J'y ajouterai vôtre Musique si vous le voulez, du moins celle que vous voudrez. On travaille apres le Catalogue des Livres; ensuite je ferai faire celui de la Musique. Dans trois semaines d'ici j'aurai occasion de vous envoyer ce que vous m'avez demandé, à moins que vous ne soyez pressé. Je ne prévois pas que je puisse sitôt me satisfaire et vous aller joindre. J'ay trop de miseres qui absorbent mes momens. Mais si je peux, j'irai vous voir, et je vous le marquerai à l'avance pour que vous décidiez si M[lle] le Vasseur doit être de la partie, ce qui lui feroit grand plaisir. Pygmalion est copié. Je l'ay cherché inutilement dans le paquet indiqué n° 12. Il étoit dans celui n° [1] où sont les autres manuscrits. L'Engagement temeraire y étoit aussi. En le lisant j'ay trouvé, dans la scene 3 acte 2[e] entre Lisette et Carlin ce vers fautif; mais aisé à corriger.

Un traître de Rival est l'objet du stratagème.

Je vous en avertis simplement pour que cela ne vous échappe pas, si vous livriez la piéce sans la lire. Je voudrois bien pouvoir assister à vos repetitions, mais enfin je me console en pensant que vous êtes bien de corps et d'ame, puisque vous jouïssez du spectacle comme Auteur et comme auditeur. En cherchant les piéces demandées j'ay pris le parti de faire le catalogue de celles contenues dans les paquets que j'ay ouverts pour les chercher. Quand j'en aurai le loisir, je continuerai cette opération qui nous facilitera toutes celles que vous jugerez nécessaires. Mais je ne puis aller de suite. Il faut suivre au courant, et réserver cette besogne aux momens perdus. — J'ay reçû une lettre de M[lle] le Vasseur, et je vais lui écrire pour lui faire part de vos bonnes nouvelles. —

1. *Sic,* il n'y a aucun chiffre, après le signe « n° ».

Elle est bien, et ce que j'ay à lui marquer, lui fera du beaume dans le sang. — Je doute trés fort que Mylord Mareschal ait reçû l'Exemplaire de la brochure à lui envoyée lorsqu'elle parut. Vous ne feriez donc pas mal, peut-être, de lui en envoyer un Exemplaire depuis Strasbourg. Il doit s'en trouver chez le Roux, Libraire. Voyez si cela est necessaire. S'il ne s'en trouve pas chez le Roux je pourrai vous en envoyer dans trois semaines par Mr Paul Pourtales. Adieu mon trés cher et trés aimé Citoyen. Conservez-vous, et aimez moi toujours. Je vous embrasse de tout mon coeur. Tous vos amis se portent bien.

N° 2850.

A M. [M.-M. Rey, libraire à Amsterdam][1].

A Strasbourg, le 25 9bre 1765.

Je reçois, mon cher Compère, avec autant de surprise que de chagrin votre lettre du 16. Votre ambassadeur s'en retournera comme il sera venu[2]. J'en suis fâché, mais ce n'est assurément pas ma faute. Je ne suis point en état de voyager à présent; il ne fait pas le tems pour cela; me trouvant bien ici, je n'ai nulle envie d'en partir sitôt, et lorsque j'en partirai je doute malgré mon envie que ce soit pour aller à Amsterdam. Il fait le froid le plus rigoureux que j'aye senti depuis bien des années; j'ose à peine mettre le pied dans la rue, et vous ne laissez pas de m'écrire de me mettre en route avant l'hiver, comme si nous étions au mois de Juillet. Vous m'avouerez que tout cela n'est pas fort raisonnable. Je ne conçois pas ce qu'a pu vous écrire M. Ravalet; mais à lire votre lettre on croiroit que je suis ici caché dans un trou de

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit*,, n° 138.

2. C'est probablement M. Potinius, dont il est question au début du n° 2898. [P.-P.-P.].

taupe. Permettez-moi de vous dire que je ne suis point un homme qui se cache, et que je n'ai pas besoin de me cacher. Je suis assurément sensible à votre empressement, mais embarrassé de votre étourderie. Vous auriez dû sentir que quand un homme est en âge de raison l'on ne dispose point de lui sans le consulter. Si j'étois en état de payer le voyage de votre homme, il n'y auroit que demi-mal, mais en vérité je suis hors d'état de soutenir cette dépense, d'autant plus que tous mes amis par des soins indiscrets et par d'immenses ports de lettres semblent de toutes parts se réunir pour achever de me ruiner. Au reste il n'est point encore arrivé mais suivant vos lettres nous l'attendons d'une heure à l'autre, et je suis inquiet de savoir s'il aura pu supporter le voyage par le froid extrême qu'il fait. J'ai un vrai regret, mon cher Compère, à ne pouvoir me rendre auprès de vous, mais cela est impossible dans cette saison, et dans toute autre je dépends de tant de choses que je ne puis compter sur rien. Je fais mes plus tendres embrassemens à mon aimable petite filleule, à sa bonne maman et à tout ce qui vous appartient. Tout à vous, cher Compère de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

M. Ravalet n'est plus ici depuis longtems.

N° 2851.

A Monsieur,
Monsieur J. J. Rousseau
présentement à Strasbourg [1].

(Lettre de Lenieps.)

Mon bon ami. Je vous écrivis dans l'Isle St Pierre du moment que je sus que vous y étiez, et je vous manifestai mes

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

craintes sur ce séjour, et je crus devoir vous donner le conseil de passer à Londres, séjour de la liberté, où vous êtes aimé et où vous serez bien accueili. Vous ne m'avez point répondu : votre situation a fait votre excuse, et, loin de vous rien reprocher, je partage vos peines, en vous renouvelant mon attachement qui ne finira qu'avec mon dernier soupir.

On me confie votre arrivée où vous êtes, et, voulant vous écrire, on me dit que vous ne recevriez pas ma lettre, que l'on vous croyoit en route, et depuis on m'a donné votre adresse et j'ai vu, par une lettre d'ami, que vous étiez indisposé et que vous feriez quelque séjour puis que l'on pouvoit vous envoyer des feuilles pour corriger. Ainsi je ne doute pas que ma lettre ne vous parvienne et que bientôt, comme une faveur que je vous demande, je ne reçoive votre réponse.

On ne sait rien de tout ce qui vous est arrivé depuis votre absence de Môtiers : on fait des contes de toutes les façons, au travers desquels je vois que les coups sont partis de vos ennemis à Genève et qui n'ont rien épargné pour venir à leurs fins. Si vous jugez à propos de m'en confier quelque chose, j'auroi de quoi imposer silence à vos ennemis.

On vous aura mandé la bonne journée du 17, par l'exclusion donnée au Lieutenant et au Pr Général, et plus encore par le bruit général qui fut fait que l'on n'éliroit point de Lieut et P. Gl que l'on n'eût eu une réponse aux représentations données. L'union de 834 suffrages est admirable. Une circonstance encore qui ne l'est pas moins, c'est que quand le ministre Pietat prononça le discours ordinaire et qu'il en fut à l'article de Tr. Procr Gl, voulant le louer, on se mit à tousser, moucher et cracher, pour se moquer de l'orateur et du Pr Gl qui, à mon avis, a été l'auteur du jugt rendu contre vous et l'inventeur des maux qui affligent la République. J'en attens les suites avec impatience, et de voir une brochure nouvellement brûlée, ayant pour titre La Vérité, Ode à Mr de Voltaire, que l'on dit m'avoir envoyée.

Mon ami, je vous saurois avec plaisir à Londres, et non rapproché de ce ressort, dans la crainte de la Lettre à l'Are et

de votre Mr St Def. On ne pardonne pas aisément ces choses, et quand on a du pouvoir on le fait sentir bien ou mal. Quand j'en ai conféré, on m'a approuvé et pressé de vous le dire. Je connois toute la droiture de vos intentions et la pureté de votre coeur, mais ce sont de foibles armes contre la force et contre la sagesse des loix, très respectée en Angleterre. O mon bon ami ! Si j'étois sans entraves, vu les circonstances, j'irois passer mon temps avec vous et goûter le plaisir de vous voir bien accueilli et fêté. Votre Devin du Village est si bien rendu présentement que l'on ne veut voir que lui, et, sans lui, l'Opéra seroit désert, et vos ouvrages vous gagnent tous les jours de nouveaux suffrages, parce qu'ils sont lus et médités. Je vous embrasse bien amicalement et je n'oublie point Me Le Vasseur qui ne doit pas vous avoir...

Paris 25 novbre 1765.

LE NIEPS.

N° 2852.

A MONSIEUR
MONSIEUR DU PEYROU
A NEUFCHATEL EN SUISSE [1].

A Strasbourg le 25. 9bre 1765.

J'ai, mon cher Hôte, votre n° 8. et tous les précédens. Ne soyez point en peine du passeport. Ce n'est pas une chose si absolument necessaire que vous le supposez ni si difficile à renouveller au besoin ; mais il me sera toujours précieux par

1. Transcrit le 13 mai 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 128, 129. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e avec chiffres postaux 3, biffé, et 12 ; cachet en cire rouge. L'empreinte représente un ours debout tenant une fleur (sans doute le cachet de l'aubergiste Kamm, « à la fleur »). Du Peyrou a noté, au dessous de la date : « R : 1er X.bre ». [Th. D.]

la main dont il me vient et par les soins dont il est la preuve.

Quelque plaisir que j'eusse à vous voir, le changement que j'ai été forcé de mettre dans ma maniére de vivre ralentit mon empressement à cet égard. Les fréquens dinés en Ville et la fréquentation des femmes et des gens du monde à quoi je m'étois livré d'abord en retour de leur bienveuillance m'imposoient une gêne qui a tellement pris sur ma santé qu'il a fallu tout rompre et redevenir ours par necessité. Vivant seul ou avec Fischer qui est un trés bon garçon, je ne serois à portée de partager aucun amusement avec vous, et vous iriez sans moi dans le monde, ou bien ne vivant qu'avec moi vous seriez dans cette ville sans la connoitre. Je ne désespére pas des moyens de nous voir agréablement et plus à notre aise. Mais cela est encore dans les futurs contingens. D'ailleurs n'étant pas encore décidé sur moi-même, je ne le suis pas sur le voyage de Mlle le Vasseur. Cependant si vous venez, vous étes sur de me trouver encore ici, et dans ce cas je serois bien aise d'en être instruit d'avance afin de vous faire préparer un logement dans cette maison, car je ne suppose pas que vous vouliez que nous soyons séparés.

L'arrangement de mes Livres ne presse point du tout. Il n'est pas sur encore que je prenne le parti de les vendre, mais il l'est déja que les livres de Botanique doivent être exceptés. S'il y a quelques Livres imparfaits ils sont de peu d'importance. Tout ce qui est considérable est complet. Si vous faites encaisser mes livres de Botanique, je vous prie d'y joindre mon gros Calepin in folio et un Dictionnaire grec et latin in quarto, vieux et en assez mauvais ordre[1].

Je vous ai déja marqué que vous pouviez visitter et arranger tous les papiers selon ce qui vous paroitra le mieux, pourvu que les pacquets numerotés puissent toujours se reconnoitre. Voici pour le présent ce que vous pourrez m'envoyer par M. Pourtalès[2].

Dans le n° I. *Pygmalion et l'engagement téméraire.* Il y a

1. Ce 3e alinéa est *INÉDIT*.
2. Ce 4e alinéa est *INÉDIT*.

des manuscrits dans la même liasse que personne ne pourroit débrouiller que moi. Il faudra me les envoyer aussi afin que je les mette au net et que je vous les renvoye lisibles. Il y a entr'autres une réponse à Rameau totalement indéchiffrable[1].

Les n°s 7 et 8 tous entiers excepté un pacquet déja cacheté contenant 60 lettres originales N° A et qui est le commencement du dépot que je veux vous laisser. Gardez ce pacquet et m'envoyez le reste d'où je dois tirer la suite du recueil que je fais et qui vous sera remis aussi quand j'en aurai fait usage. Il doit y avoir quelque part une 30^{aine} de lettres originales dans un papier qui est le commencement du N° B. j'ai besoin de ces lettres pour former cette seconde liasse. Je compte qu'il est dans les n° 7 ou 8. S'il est ailleurs il faut l'y joindre[2].

Toutes les copies de lettres quelles qu'elles soient quelque barbouillées qu'elles puissent être doivent être gardées précieusement. Mais si vous en trouvez dont la date soit antérieure au 20 Juin 1762 il faut me les envoyer, parce que c'est au recueil qui doit les rassembler que je travaille à présent. Par cette même raison je vous prie de m'envoyer ou de me faire transcrire les quatre Lettres à M. de Malesherbes que je vous ai lues et qui sont dans le pacquet N° I. Vous pourrez trouver aussi dans le N° 13. des chiffons qui se rapportent au tems dont je m'occupe maintenant. Quand je vous aurai renvoyé tout cela, je vous marquerai de quoi j'aurai besoin dans la suite. N'oubliez pas de recueillir parmi mes livres deux livres en carton couvert de papier bleu qui contiennent des brouillons de lettres dont je n'ai pas besoin à présent, mais qu'il importe de conserver. Voila tout ce que je me rappelle quant à présent[3]. L'heure presse, le monde vient; je vous quitte brusquement, mais mon coeur ne vous quitte pas.

1. Ce 5e alinéa est *INÉDIT*.
2. Ce 6e alinéa est *INÉDIT*.
3. Tout le début de ce 7e alinéa, jusqu'ici : « quant à présent », est *INÉDIT*

N° 2853.

A M. DE LUZE[1].

Strasbourg, le 27 novembre 1765.

Je me réjouis, monsieur, de votre heureuse arrivée à Paris, et je suis sensible aux bons soins dont vous vous êtes occupé pour moi dès l'instant même ; c'est une suite de vos bontés pour moi, qui ne m'étonne plus, mais qui me touche toujours. J'ai différé d'un jour à vous repondre, pour vous envoyer la copie que vous demandez, et que vous trouverez ci-jointe : vous pouvez la lire à qui il vous plaira ; mais je vous prie de ne la pas laisser transcrire. Il est superflu de prendre de nouvelles informations sur la sûreté de mon passage à Paris : j'ai là-dessus les meilleures assurances ; mais j'ignore encore si je serai dans le cas de m'en prévaloir, vu la saison, vu mon état qui ne me permet pas à présent de me mettre en route. Sitôt que je serai déterminé de manière ou d'autre, je vous le manderai. Je vous prie de me maintenir dans les bons souvenirs de madame de Faugnes, et de lui dire que l'empressement de la revoir, ainsi que M. de Faugnes, et d'entretenir chez eux une connoissance qui s'est faite chez vous, entre pour beaucoup dans le desir que j'ai de passer par Paris. J'ajoute de grand coeur, et j'espère que vous n'en doutez pas, que ma tentation d'aller en Angleterre s'augmente extrêmement par l'agrément de vous y suivre, et de voyager avec vous. Voilà quant à présent tout ce que je puis dire sur cet article : je ne tarderai pas à vous parler plus positivement ; mais jusqu'à présent cet arrangement est très douteux. Recevez mes plus tendres salutations ; je vous embrasse, monsieur, de tout mon coeur.

Prêt à fermer ma lettre, je reçois la vôtre sans date, qui

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

contient des éclaircissemens que vous avez eu la bonté de prendre avec Guy : ce qui me détermine absolument à vous aller joindre aussitôt que je serai en état de soutenir le voyage. Faites-moi entrer dans vos arrangemens pour celui de Londres : je me réjouis beaucoup de le faire avec vous. Je ne joins pas ici ma lettre à M. de Graffenried, sur ce que vous me marquez qu'elle court Paris. Je marquerai à M. Guy le tems précis de mon départ ; ainsi vous en pourrez être informé par lui. Qu'il ne m'envoie personne, je trouverai ici ce qu'il me faut. Rey m'a envoyé son commis, pour m'emmener en Hollande : il s'en retournera comme il est venu.

N° 2854.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
chez M. Kamm, à la fleur
A Strasbourg [1].

(Lettre de Mme de Verdelin.)

J'espérais, mon voisin, que vous auriez écrit à M. Hume : l'occupation où il est de vous mériterait de votre part un peu d'empressement. Il est ici, et il a si bien arrangé ses affaires, qu'il reste encore quelques semaines pour voir s'il ne sera pas assez heureux pour vous emmener avec lui. Il était tenté d'aller vous chercher à Strasbourg, mais il est retenu par le crainte de vous gêner dans votre voyage. Il réglera le lieu et son départ sur vos arrangements, que je vous prie de me marquer aussitôt que vous le pourrez. Nous avons dit ensemble qu'il ne fallait pas ici vous montrer, que les gens qui vous ont persécuté avec tant de malice pourraient encore vous nuire & vous tourmen-

1. Transcrit par Joseph Richard de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

ter. Mon voisin, rendez-vous à votre bonheur, à votre tranquillité. J'ai pris tant d'estime pour M. Hume, que je désire que vous preniez confiance en son amitié et à ses services, et que vous vous fixiez à en profiter. Mme d'Houdetot, M. de St Lambert, s'occupent de vous on ne peut plus honnêtement : l'une vous offre un repos en Normandie, l'autre en Lorraine ; de tout cela, il est difficile d'oser [1]. Je ne vois rien de plus honnorable et de plus sûr qu'une habitation près de Londres. Bonjour, mon voisin. Ne m'oubliez pas.

Ce 28 9bre 1765.

N° 2855.

A M. [Guy, libraire à Paris] [2].

A Strasbourg le 28. 9bre 1765.

Voici, Monsieur, trois des six feuilles que vous m'avez envoyées par le Courrier. Je ne vous renvoye pas les trois autres, parce que les deux prémiéres me paroissent assez correctes et que je vous ai déja renvoyé une épreuve corrigée de la troisiéme C. N'oubliez pas sur tout à la page 18 de faire remettre à leur place la seconde, et la troisième ligne de Musique, qui sont transposées. Vous pouvez continuer à m'envoyer des épreuves jusqu'à ce que je sois décidé sur le parti que j'ai à prendre et en état de faire route ; car cela m'est impossible quant à présent. Je suis dans un tel tourbillon de lettres et de tracas que je ne me souviens pas si j'ai répondu à vos précédentes. Si je ne l'ai pas fait j'ai eu tort, recevez-en

1. Streckeisen-Moultou, qui a publié cette lettre en 1865 (*Amis et Ennemis*, II, p. 553-554), remplace les huit derniers mots « de tout cela, il est difficile d'oser », par : « mais ».

2. *INÉDIT*. Transcrit le 9 avril 1888 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Étienne Charavay. Une page in-4°, verso blanc, sans adresse. En haut, à gauche, Guy a écrit : « N° 78 ». [Th. D.]

mes remercimens et mes excuses. Dans peu de jours j'espère vous marquer quelque chose de plus positif, et si je prends le parti de passer en Angleterre comme je le desire, vous me verrez avant la fin de l'hiver. Mes salutations et respects à Madame Du Chesne. Je vous salue aussi, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Comme je suis depuis quelques jours hors d'état de quitter la chambre je m'informerai de M. le Roux, et le ferai prier de se charger de ce pacquet pour le Courrier.

N° 2856.

Monsieur
Monsieur Rousseau, le Citoyen,
à Strasbourg [1].

(Lettre de D. Roguin.)

Yverdon le 30 9bre 1765.

Il ne me falloit pas moins, mon cher et bon amy, que la nouvelle du bon accueil qui vous a été fait à Strasbourg et de la tranquillité dont vous y joüissés p^{r} modérer ma douleur de votre retraitte de la Suisse. Je rends mesme grâces à Dieu, de ce qu'avec une santé aussi délicate et infirme, il vous a donné la force, dans une saison si rude de pousser votre voyage aussi loin. Ce n'est pas ma famille seule qui a ressenti votre perte. Tout Yverdon vous a pleuré. Jugés de ce qu'ont fait Mad^{e} et Mlles Boy d[e la Tour] par l'estime et la tendresse qu'elles vous ont voué. C'est à Lausanne qu'elles doivent avoir

1. *INÉDIT.* Transcrit le 23 juillet 1929 de la copie, que m'a obligeamment communiquée M. Maurice Boy de la Tour, de l'original autographe, cacheté de cire rouge et non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [P.-P. P.]

pris notre malheur commun, qui va leur rendre ce païs odieux. ’est au moins ce que nous a escrit Mlle Madelon de la manière a plus touchante, en se lamentant beaucoup de ce que ans ce malheur vous n’aviés trouvé aucun amy pr vous ccompagner, regrettant beaucoup de ce que le Coll. ou moy ’ayons pas pû prévoir un départ si précipité parce qu’elle juge vec raison que nous ne vous aurions pas laissé partir seul, lle ne pouvant décemmt pas vous accompagner. Ces dames ont arrivées le 4 de ce mois à Lyon, mais non sans risques ux passages des riviéres débordées. Nous espérons, mon bon my, que vous continuerés à nous donner des nouvelles de otre ultérieure destinée et que vous n’oublierés pas vos amis le ce païs en l’oubliant.

Nous avons perdu icy depuis quelques jours jusques au Printemps prochain Mr le Baron Wittinghoff, Collonel Commdt Royal Bavière en garnison à Strasbourg qui vient d’achetter la terre de Clindy, aux portes de notre Ville, que vous connoissés aussi bien que son petit bois où nous avons fait souvent des promenades. Il est amy intime de Mr le Baron de Brakel à qui nous avons l’obligation de cette excellente acquisition pr l’Etat et en particulier pr Yverdon plus à portée d’en joüir. Si vous le voyés il sera charmé d’en aprendre des nouvelles et de celles de Madame qui se portent (*sic*) très bien. La grossesse va au mieux, le Coll. dina hîer chés eux et Chanillon avec Mr et Me la Baillive de Grandson et Mr de Faugnes. Et vous aurés la bonté de luy dire que Mr d’Illens nous promit hier qu’il ne retrairoit point Clindy et qu’à son retour à Lausanne, il engageroit Mr de Berckheim son gendre à cette renonciation par escrit, afin que Mr le baron de Wittinghoff pût travailler quand il luy plaira aux embellissements qu’il se propose d’y faire. Vous serés enchanté de sa connoissce et encore plus, s’il me permet de le dire, de celle de Madame la Baronne. Je vous seray obligé de leur présenter mes homages.

Vous avés encore aux environs de votre ville un Magistrat très respectable, amy intime et conseil de Mr le Prince Constantin, Evêque de Strasbourg. C’est Monsieur Milton, ancien

Lieutenant général de Langres que j'ay eu l'honneur de voir quelquefois à Paris chés notre amy Clément de Ris ; si vous avés intérest de le connoître et que vous le voyés, je vous seray obligé de me rappeler dans son souvenir et non autrement, en luy faisant agréer mon respect. Vous connoissés, mon bon amy le caracthère de mes nièces : elles sont de bonnes filles, sans façon et Mlle Le Vasseur leur feroit, aussi bien qu'à moy, un vray plaisir de venir auprés d'Elles, attendre vos ordres p^r^ vous aller rejoindre. La maison et ses habitants de mesme que celle du Coll. seront toujours à la disposition de tous ceux qui vous apartiennent.

On a débité icy sous votre nom une lettre manuscritte sans suscription qu'on dit avoir été adressée à M^r^ le Baillif de Nidau, à l'effet de l'intéresser auprès de LL. EE. de vous faire enfermer dans un de leurs châteaux sans plume ni ancre, ce qui tranquillisera vos Ennemis, plutôt que dans l'Etat d'infirmité où vous êtes, de leur faire quitter leur Etat par une saison si rigoureuse. Elle est datée du 20. 8bre. Je doute fort qu'elle soit de vous [1] ; si vous ne l'avez pas vüe, je vous en enverray copie.

Adieu, cher et bon amy, conservés-vous avec toute la vigueur de votre Esprit et la force de votre corps, et continués à aimer toujours un peu celuy qui ne vous oubliera jamais dans quelque éloignement que vous soyés, puisqu'à mon âge, je ne puis me flatter de vous rejoindre. Adieu encore une fois, mon bon amy, entretenons-nous au moins par lettres ; j'attendois votre adresse, p^r^ commencer à vous écrire.

1. C'est notre n° 2794, parfaitement authentique.

N° 2857.

A Monsieur
Monsieur Du Peyrou
a Neufchâtel [1].

A Strasbourg le 30. 9bre 1765.

Tout bien pesé, je me détermine à passer en Angleterre. Si j'étois en état je partirois dès demain; mais ma retention me tourmente si cruellement qu'il faut laisser calmer cette attaque. Employant ma ressource ordinaire je compte être en état de partir dans huit ou dix jours ; ainsi ne m'écrivez plus ici, votre lettre ne m'y trouveroit pas ; avertissez je vous prie, Mlle le Vasseur de la même chose ; je compte m'arrêter à Paris quinze jours ou trois semaines, je vous enverrai mon addresse avant de partir. Au reste vous pouvez toujours m'écrire par M. De Luze que je compte joindre à Paris et [2] faire avec lui le voyage. Je suis très faché de n'avoir pas encore écrit à Madame de Luze. Elle rend bien peu de justice si elle est inquiette de mes sentimens. Ils sont tels qu'elle les mérite et c'est tout dire, Je m'attache aussi très véritablement à son mari. Il a l'air froid et le coeur chaud, il ressemble en cela à mon cher Hôte. Voilà les gens qu'il me faut.

J'ai des nouvelles directes de Mylord Mareschal. Sa lettre qui m'est venue dans celle de M. Chaillet avoit été ouverte. M. Chaillet me marque que vous lui communiquez toutes mes lettres. J'aime beaucoup M. Chaillet mais vous avez seul toute

1. Transcrit le 15 mai 1916 de l'original autographe, non signé conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 130, 131. In-4° de 4 p. L'adresse sur la 4e, sans chiffre postal. Cachet à la devise sur cire rouge. Au-dessous de la date, Du Peyrou a écrit : « R : le 14 Xbre dit ». [Th. D.].

2. *Sic,* « et », et non pas « pour », comme impriment les éditeurs précédents.

ma confiance. Si vous voulez la partager avec d'autres, vous ne l'aurez plus [1].

Vous comprenez qu'il n'est plus question de m'envoyer aucuns (*sic*) papier (*sic*) que je ne sois fixé dans mon séjour. Nous conviendrons des envois, que vous pourrez me faire tous à la fois par le bateau qui part tous les printems d'Yverdun, et je pense que Mlle le Vasseur pourra venir par la même voye. Nous délibererons sur tout cela plus à loisir [2].

J'approuve trés fort d'user sobrement de la poste qui en Suisse est devenue un brigandage public : elle est plus respectée en France ; mais les ports y sont exhorbitans et j'ai depuis mon arrivée ici plus de cent francs en ports de lettres. Retenez et lisez les lettres qui vous viennent pour moi, ne m'envoyez que celles qui l'éxigent absolument. Il suffit d'un petit extrait des autres [3]. Je vous conseille de traitter les Ministres et les Montmollins avec le mépris que merite cette canaille. Laissez-les tracasser bavarder tout à leur aise, ne leur répondez rien et riez. S'ils étoient assez fous pour tater de la voye des tribunaux, supposez toujours que c'est une plaisanterie et n'y répondez qu'en vous moquant d'eux jusqu'à ce qu'à force d'étourderies et de sotises, ils s'enfilent à la broche eux-mêmes.

Je reçois en ce moment votre pacquet n° 10, Vous devez avoir receu une de mes lettres ou je vous priois d'ouvrir toutes celles qui vous venoient à mon addresse. Ainsi vos scrupules sont fort déplacés [4]. Je ne sais si je vous écrirai encore avant mon départ mais ne m'écrivez plus ici. Je vous embrasse de la plus tendre amitié.

1. Ce 2e alinéa est *INÉDIT*.
2. Ce 3e alinéa est *INÉDIT*.
3. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de l'alinéa, est *INÉDIT*.
4. *Sic,* et non « mal placés », comme impriment les éditeurs précédents.

N° 2858.

[Du Peyrou à Rousseau][1].

Dimanche 1er Xbre [17]65. N° 11.

Jusques ici, point de lettres pour vous, mon cher Citoyen, depuis mon dernier envoi. Aussi ne vous ay-je point écrit par le dernier Courier. Mais je ne saurois laisser partir à vuide celui de demain. Je tiens donc ma lettre prette, et s'il arrive ce soir quelque chose pour vous, Mr. Jeannin aura soin de le joindre à ceci. Je pars demain de grand matin pour Berne où quelques affaires m'appellent et me retiendront cinq à six jours. A mon retour, je m'occuperai à empaqueter les différents papiers que vous demandez par vôtre lettre du 25 9bre. J'aurai soin de ne rien ommettre de tout ce qui peut vous être nécessaire. Mr Pourtales partira dans la quinzaine, et sera le porteur de ces papiers. Les deux Livres en carton couvert de papier bleu, contenant des brouillons de Lettres sont parmi les autres paquets. J'ay rassemblé tout ce qui étoit manuscrit. Soyez persuadé qu'il ne s'égarera pas un chiffon qui contiendra une ligne de vôtre main. Je crois vous avoir dit que Pygmalion étoit copié. J'en ferai faire autant des quatre lettres à Mr de Malesherbes. — Je n'ai pas encore faire encaisser les Livres de Botanique et les Cartons. J'attendrai que le Catalogue soit dressé et vous soit parvenû. Vraisemblablement, si vous allez en Angleterre, il faudra faire partir les Effets que vous voudrez au printems prochain, pour profiter de la commodité des Bateaux qui partent annuellement dans cette saison, et il sera tems alors de faire les caisses en conséquence des effets à envoyer. Vous me dites, mon cher Citoyen, qu'il a fallu rede-

1. *INÉDIT*. Transcrit le 2 mai 1929 de l'original autographe non signé, et sans adresse, conservé à la Bibliothèque deNeuchâtel, vol. rel., fol. 136, 137. In-4° de 4 p. pleines. [P.-P. P.]

venir ours par nécessité. Mais pourquoi vous renfermer absolument? Vôtre santé doit être vôtre boussole, et je crois qu'une retraite trop contenûe ne lui convient pas mieux qu'un excès de dissipation. Vous avez bien fait de renoncer au tumulte des frequens diners en ville, mais il me semble que de tems en tems il faut vous produire. Un peu d'exercice et la bienveillance universelle qui vous accompagne vous feront double bien, et contribueront à rendre délicieux les momens consacrés à la retraite. Que je sais bon gré à Mr Fischer de ses soins, et que j'envie le bonheur de vous voir tous les jours! Croyez-vous, mon cher Citoyen, que vôtre vie actuelle fût une raison de ne pas me rendre à Strasbourg si mes occupations me le permettent? Non, vous ne l'avez pas pensé. Que m'importe de connoitre une ville que je ne dois pas habiter? M'y rendois-je pour la voir, si vous n'y étiez pas? Voyez donc combien vous, qui raisonnez si juste, avez mal jugé dans ce cas. Je ne puis pourtant rien assurer sur une course à Strasbourg. Je dépends de trop d'affaires pour vous annoncer bien à l'avance mon départ, mais s'il a lieu, vous le saurez à tems pour me donner vos ordres. Vous excitez bien vivement ma curiosité avec vos futures contingens. Où, mon cher Citoyen, quand, comment nous revoir plus à nôtre aise qu'à présent? Si vous allez en Angleterre, je pourrois bien vous y voir, où que vous alliez, en un mot, je pourrai vous joindre pour quelque tems, mais cela vaudra-t-il jamais ce projet qui embelissoit mon entreprise du faubourg, et qui manqué, ne m'en laisse sentir que les embaras. Je vous avoüe que je suis déjà dégoutté de ma batisse, depuis que je ne vous y vois plus occuper un petit apartement. Et je vous jure que sans l'age de ma mere, et surtout sans son caractère ennemi de toute émigration, je travaillerois dès aujourdhui à trouver un acquereur pour cette possession, et puis je vous dirois allons nous établir en Angleterre, à Gibraltar, ou en Amerique, Voilà des chateaux en Espagne qui me consolent dans mes rêveries, mais au réveil, je me vois envelopé dans mille et mille liens, et je baisse la tête sous le joug. O mon cher Citoyen, quel projet que celui auquel il faut

renoncer ! Jamais je n'aurai la barbarie de vous dire revenez parmi nous. Et pourtant si vous n'étiez pas parti, vous seriez tranquille chez moi. N'y pensons plus. Adieu, je vous embrasse de toute mon ame.

N° 2859.

[A M. M.-M. Rey, libraire à Amsterdam][1].

A Strasbourg, le 1er 10bre 1765[2].

Je suis très-fâché, mon cher Compère, de vous renvoyer votre Commis comme il est venu ; mais il le faut bien, puisqu'il m'est absolument impossible de soutenir la route de la Hollande dans cette saison sans être roué sur terre ou gelé sur l'eau. Je vous envoye en même tems la Reine fantasque que vous n'imprimerez point, s'il vous plait, sans l'avertissement, et pour cause. La copie n'est pas fort nette, mais elle est correcte. Je souhaite fort, surtout si vous la faites imprimer à part, d'en pouvoir revoir une épreuve. Vous pourrez, si vous voulez, me l'adresser chez la veuve Duchesne à Paris où je compte passer une partie de l'hiver ; de là, je me rendrai à Londres d'où étant plus à portée de vous aller voir lorsque je serai tout à fait établi en Angleterre, j'espère me procurer un plaisir auquel il ne faut pas songer pour ce moment. J'embrasse mille fois ma chère Commère et toute votre famille, surtout ma filleule et son cher Papa.

J. J. Rousseau

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit*,, n° 139.
2. Par erreur, Bosscha a imprimé 1761, au lieu de 1765.

N° 2860.

A MONSIEUR
MONSIEUR D'IVERNOIS,
A GENÈVE[1].

A Strasbourg le 2. X^bre 1765.

Vous ne doutez pas, Monsieur, du plaisir avec lequel j'ai reçu vos deux lettres et celle de M. De Luc. On s'attache à ce qu'on aime à proportion des maux qu'il nous coûte. Jugez par là si mon coeur est toujours au milieu de vous. Je suis arrivé dans cette Ville malade et rendu de fatigue. Je m'y repose avec le plaisir qu'on a de se retrouver parmi des humains en sortant du milieu des bêtes féroces. J'ose dire que depuis le Commandant de la Province jusqu'au dernier bourgeois de Strasbourg tout le monde desireroit de me voir passer ici mes jours : Mais telle n'est pas ma vocation. Hors d'état de soutenir la route de Berlin, je prends le parti de passer en Angleterre. Je m'arrêterai quinze jours ou trois semaines à Paris et vous pouvez m'y donner de vos nouvelles *chez la veuve Duchesne Libraire rue St Jaques*. Je vous remercie de la bonté que vous avez eu[e] de songer à mes commissions. J'ai d'autres prunes à digerer, ainsi disposez des votres. Quant aux bilboquets et aux mouchoirs je voudrois bien que vous pussiez me les envoyer à Paris[2] ; ils me feroient grand plaisir ; mais à cause que les mouchoirs sont neufs, j'ai peur que cela ne soit difficile. Je suis maintenant très en état d'acquiter votre petit Memoire sans m'incomoder. Il n'en sera pas de même lorsqu'après les fraix d'un voyage long et coûteux j'en serai à

1. Transcrit en mars 1914 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 66, 67. In-4° de 4 p. L'adresse sur la p. 4, sans chiffre postal. Cachet oriental sur cire rouge.

2. Les précédents éditeurs impriment ici le mot « car », qui n'existe pas dans l'original.

ceux de mon prémier établissement en Angleterre. Ainsi je voudrois bien que vous voulussiez tirez sur moi à Paris à vue le montant du Mémoire en question. Si vous voulez absolument remettre cette affaire au tems où je serai plus tranquille, je vous prie au moins de me marquer à combien tous vos déboursés se montent, et permettre que je vous en fasse mon billet. Considerez, mon bon ami, que vous avez une nombreuse famille à qui vous devez compte de l'emploi de votre tems et que le partage de votre fortune quelque grande qu'elle puisse être vous oblige à n'en rien laisser dissiper, pour laisser tous vos enfans dans une aisance honnête. Moi de mon côté je serai inquiet sur cette petite dette tant qu'elle ne sera pas ou payée ou réglée. Au reste, quoique cette violente expulsion me dérange, après un peu d'embarras je me retrouverai[1] du pain et le necessaire pour le reste de mes jours par des arrangemens dont je dois vous avoir parlé, et Quand à présent rien ne me manque. J'ai tout l'argent qu'il me faut pour mon voyage et au delà, et avec un peu d'économie je compte me retrouver bientôt au courant comme auparavant. J'ai cru vous devoir ces détails pour tranquilliser votre honnête c[oeur][2], sur le compte d'un homme que vous aimez. Vous sentez que dans le desordre et la précipitation d'un départ brusque, je n'ai pu emmener Mlle le Vasseur errer avec moi dans cette saison jusqu'à ce que j'eusse un gîte. Je l'ai laissée à l'Isle St Pierre, où elle est trés bien et avec de trés honnêtes gens. Je pense à la faire venir ce Printems en Angleterre, par le bateau qui part d'Yverdun tous les ans. Bon jour, Monsieur, mille tendres salutations à votre chère famille, et à tous nos amis. Je vous embrasse de tout mon coeur

J. J. ROUSSEAU

1. *Sic,* et non « trouverai », comme impriment les éditeurs précédents.
2. Trou du cachet.

N° 2861.

A MONSIEUR
MONSIEUR J. J. ROUSSEAU
A STRASBOURG[1].

(Lettre de Lenieps.)

Paris, 2e X bre 1765.

Mon bon ami. Il y a huit jours que je vous écrivis et je vous confirmai ce qui s'étoit passé à Genève sur l'Élection. Celle de Dimanche a renchéri sur la première : il y a eu cent Électeurs de moins, et plusieurs suffrages de plus ; l'union est parfaite. Je ne veux rien ôter à Mr Abauzit ; ce qu'il a dit m'a pénétré l'âme, le voici ; *Il faudra voir à présent la suite de ces dispositions de la Généralité, éclairée par le Rayon du Soleil avec lequel Mr Rousseau a écrit pour elle.* Voilà mon ami, un suffrage qui n'est pas suspect et qui vous plaira sans doute. Cela est renfermé dans mes lettres, mais ce qui n'y est pas, et que l'on m'a dit être, est que Mr de Voltaire ne vouloit plus recevoir de Magistrats et n'en recevoit point, mais les bons Citoyens, et en recevoit beaucoup, qu'il avoit fait abattre son Théatre. Si cela est, le voilà nécessairement votre ami et à notre niveau. J'en écrirai demain pour en avoir la confirmation, ou être désabusé. Si l'on m'en a donné à garder, toujours est-il vrai que je le souhaite.

C'est présentement qu'il auroit été de besoin que vous eussiez indiqué les remèdes, après avoir indiqué les maux, et c'est une circonstance bien propre à vous rendre justice et à ramener le Gouvernement à ses premiers principes, en ajoutant ce qui sera nécessaire pour affermir la liberté et la mettre à l'abri des Entrepreneurs et surtout du P. Cl qui n'a jamais

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

cessé de l'être : vous l'avez vu, et moi avant vous, et vous êtes écouté.

... [1] prens sur M. De Voltaire, il a été dit hier chez Mr Helvetius qu'en effet il ne voyoit plus les magistrats, mais qu'il avoit écrit 14 lettres contre vous, et que l'on le blâmoit beaucoup. Je n'ai point vu ces lettres, et c'est la première fois que j'en entends parler. On me dit encore que M. Hénin, nommé Résident à Genève, venoit de recevoir des ordres pour s'y rendre en diligence, et l'on fait beaucoup de bruit de la Médiation ; et, de tout ce que j'entends, je conclus que je voudrois bien vous savoir arrivé à Londres. Il y a déjà quelques semaines que j'écrivis à l'ami Roguin ; il ne m'a pas répondu. Je puis croire que la crainte le retient, et je demande : Qu'est-ce que l'on risque à informer un ami de l'état de son ami ? Sont-ce là des matières d'État ou de Religion, et l'honneur y est-il attaqué ? O mon ami ! Je pense et j'agis bien différemment et toujours sans blesser mon devoir, mais rendant à l'amitié ce qui lui est dû. Fussiez-vous dans les fers, les portai-je avec vous, mon langage sera le même, et je m'en tiens pour honoré. *La vérité*, ode à M. de Voltaire, vient de m'être remise et je sais qu'il y en a plusieurs d'arrivées et que l'on vendra, si on en a la permission. On ne m'y apprend rien de nouveau, mais on éclaire les esprits ; et c'est un bien contre la prévention. J'attends la faveur que je vous ai demandée par ma dernière. il y a huit jours, et je demeure bien sincèrement Votre ami.

1. Le cachet a fait ici un trou au papier.

N° 2862.

A Madame
Madame Boy de la Tour
née Roguin
A Lyon[1].

A Strasbourg le 4. X^bre 1765.

Chére amie, je me reproche un trop long silence ; mais vous devez le pardonner à la necessité de pourvoir au plus pressé. Je suis arrivé ici il y a près d'un mois rendu de maux et de fatigue ; après un repos suffisant je me dispose à repartir quittant à regret une Ville où tout le monde paroit desirer de me retenir. L'impossibilité de soutenir la fatigue du voyage de Berlin me fait tourner vers l'Angleterre avec le projet de me reposer encore quinze jours ou trois semaines à Paris ; car il me seroit impossible de supporter de suite une si longue traitte. Si vous voulez me faire le plaisir de m'y donner de vos nouvelles vous[2] pourrez m'écrire *chez la veuve Duchesne Libraire rue St Jaques. à Paris.* Je sais tout l'intérest que vous et ma charmante amie Madelon avez pris à mes disgraces ; tant que l'amitié de l'une et de l'autre qui m'est si chère me suivra par tout, j'en supporterai plus aisement mes malheurs. J'ai eu la consolation d'apprendre que vous étiez en train du plus parfait rétablissement ; j'espére que votre prémiére lettre me confirmera pleinement cette bonne nouvelle. Votre meilleur Medecin a été votre chére fille ; j'en aurois grand besoin d'un pareil pour rendre la santé à mon pauvre coeur et à mon pauvre corps malades.

Je pourrois avoir besoin d'une lettre de crédit pour Londres,

1. Transcrit de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. H. de Rothschild. Publié par loi en 1892, *loc. cit.*, p. 114-117. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e avec le cachet à la devise. [Th. D.]

2. « le », biffé.

et vous me feriez plaisir de me l'envoyer à Paris, à moins que vos Messieurs ne permissent que je tirasse au besoin sur votre Maison des lettres de change, ce que je ne ferai qu'avec mesure et discrétion : au moyen de quoi cette voye me paroit la plus simple et la plus comode. Vous en deciderez.

Les dernières ceintures que j'ai receues sont étroites, courtes et minces comme la précédente. Il faut que je les tienne étendues avec des épingles, ce qui est très incomode et les déchire absolument. N'y auroit-il pas moyen, ma bonne amie, d'en avoir une, sinon plus longue, du moins plus ample et plus forte. En pareil cas si vous pouviez me l'envoyer à Paris vous me feriez grand plaisir.

Je me recommande, chére amie, à vôtre souvenir à votre amitié, à celle de tout ce qui vous appartient, sans oublier Mrs Girardier et Boy de la Tour vos associés. J'espére que comme les folies et les malhonnétetés de leurs parens n'ont point altéré mon estime pour l'un et pour l'autre elles n'auront point non plus altéré leur bienveillance pour moi.

Bonjour, ma trés bonne amie. Je vous embrasse de tout mon coeur et vous recommande sur toute chose le ménagement de votre santé.

J. J. Rousseau

Je remettrai cette Lettre à M. Miolai qui vient tout à l'heure d'envoyer chez moi de votre part.

———

N° 2863.

A Mme [la Marquise de Verdelin][1].

A Strasbourg le 4. Xbre 1765.

Lundi, Madame, je pars dans une chaise de poste que j'ai trouvée ici d'emprunt, je compte, vu mon état, rester huit ou dix jours en route, et arriver à Paris entre le 16 et le 18 s'il ne m'arrive aucun accident considérable en route. J'y verrai le moins de monde et j'y resterai le moins de tems qu'il me sera possible ; plus par l'impossibilité de me répandre que par la crainte des mauvais traitemens : car Madame, que feront-ils à un homme prêt à abandonner sa liberté et sa vie à quiconque en voudra disposer ? J'ai vécu, sur le reste, je les mets au pis.

Sur votre lettre et sur celle de M. Hume je le croyois en Irlande, je vous l'ai marqué. Vous me traitiez, ce me semble, trop sévérement de supposer que je ne lui répondois pas par indifférence sur ses offres, j'espére que le parti que je prends de les accepter vous fera mieux juger de moi ? Je suis fort sensible aussi à celles de Made d'Houdetot et vous savez, Madame, comment j'ai toujours pensé de M. de St Lambert. Je veux toujours les estimer et les aimer l'un et l'autre et n'en jamais rien accepter. Le seul séjour qui me convient est celui de l'Angleterre, je le sens. Mais je regrette l'Alsace ; il me semble que j'y suis aimé, ce sont de bonnes gens. J'y aurois pu vivre heureux ; je pars cependant ; Mais au moins, Madame, je vous reverrai.

J'oubliois de vous marquer, Madame, que je trouverai à Paris un compagnon de voyage pour Londres. C'est un commerçant et ces Mrs là ont et procurent de grandes facilités.

1. Transcrit à Alençon, le 4 mars 1924, de l'original autographe non signé et sans adresse, appartenant alors au comte Le Veneur. 4 p. in-4°. Les pages 3 et 4 sont blanches. [P.-P. P.]

Si les affaires de M. Hume le retiennent à Paris je serai flaté de le suivre dans son retour; Mais il suffit pour ce qui me regarde que je le trouve à Londres lui ou M. Elliot pour me diriger.

N° 2864.

A M. DAVID HUME[1].

Strasbourg, le 4 décembre 1765.

Vos bontés, Monsieur, me pénètrent autant qu'elles m'honorent. La plus digne réponse que je puisse faire à vos offres est de les accepter, et je les accepte. Je partirai dans cinq ou six jours pour aller me jeter entre vos bras; c'est le conseil de Milord Maréchal, mon protecteur, mon ami, mon père; c'est celui de Madame de Boufflers dont la bienveillance éclairée me guide autant qu'elle me console; enfin j'ose dire c'est celui de mon coeur, qui se plaît à devoir beaucoup au plus illustre de mes contemporains, dont la bonté surpasse la gloire. Je soupire après une retraite solitaire et libre où je puisse finir mes jours en paix. Si vos soins bienfaisans me la procurent, je jouirai tout ensemble et du seul bien que mon coeur desire, et du plaisir de le tenir de vous. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

N° 2865.

A M. GUY, LIBRAIRE À PARIS[2].

A Strasbourg, le 7 décembre 1765.

J'ai trouvé, Monsieur, une chaise de poste d'emprunt, et, malgré mon état et le froid extrême, je compte partir après

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.
2. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites,* t. I, p. 207, 208.

demain pour vous aller joindre. Quoiqu'en poste, j'irai à petites journées, et, si nul accident ne me retarde, je compte arriver à Paris le lundi 16 ; si à la dernière poste, qui est Bondy, j'entends parler de vous, cela me fera grand plaisir ; mais ne vous gênez pas, d'autant plus que je ne suis pas bien sûr ni de l'heure ni du jour de mon arrivée.

Mon dessein est de poursuivre ma route pour Londres avec M. de Luze, que j'espère trouver encore à Paris, et de repartir aussitôt qu'il me sera possible. Je desire me reposer huit à dix jours auprès de vous, et ne voir personne absolument. Ainsi, je vous prie en grace de ne point annoncer mon arrivée, et de ne parler de moi à qui que ce soit, hors le seul M. de Luze ou Madame de Verdelin. Si le *Dictionnaire* est en train, je passerai mes matinées à en revoir des feuilles ; je suis fâché de ne pouvoir rester jusqu'à la fin de l'impression ; mais cela ne m'est point possible ; ainsi vous m'obligerez de ne pas même insister sur ce point. Si vous me décelez pendant mon séjour auprès de vous, je serai accablé de curieux sous le nom d'amis qui ne me laisseront pas le tems de voir les feuilles. A l'égard de la sûreté, je suis très-certain de l'avoir entière et, quand je ne l'aurois pas, que ferait-t-on désormais à un homme qui a pris son parti sur la vie et la liberté ? qu'ils se satisfassent tout à leur aise : j'ai vécu, je les mets au pis.

Je vous ai fait adresser une malle par des rouliers qui partent aujourd'hui. C'est M. Zollicoffre qui s'est chargé de cet envoi ; je lui ai remis aussi les clefs de la malle avec une note de ce qu'elle contient. Elle doit vous arriver dans seize ou dix-huit jours. Adieu, Monsieur ; bien des salutations à Madame Duchesne ; dans dix jours, si malheur n'arrive, je compte avoir le plaisir de faire connaissance avec elle et de la renouveler avec vous.

[J. J.] Rousseau

Je vous réitère la recommandation du secret ; j'aurai besoin de repos et de tranquillité. Si vous parlez, je vais être accablé.

N° 2866.

A M. [de Villeneuve][1].

[Strasbourg] 8 Xbre 1765.

Je me faisois un vrai plaisir, Monsieur, de profiter de votre obligeante invitation moins pour voir la repetition que pour remercier vos Dames et vos Messieurs de leurs complaisances reitérées. J'en suis empêché par l'embarras des richesses, c'est-à-dire[2] par le soin de faire une malle et d'écrire des lettres d'affaires qui ne peuvent se renvoyer[3]. Excusez-moi de grace et suppleez a ce que j'aurois voulu dire l'ouvrage n'y perdra guères et j'y gagnerai beaucoup. Dites, je vous prie, aux Actrices que tout barbon que je suis, je ne puis me repentir d'un péché de jeunesse qui trouve encore d'aussi aimables complices, dites à tous les acteurs qu'il est digne de leur talent de relever une pièce déja tombée, de faire quelque chose de rien. Si le public est assez indulgent pour voir sans dédain ce barbouillage l'auteur sait davance a qui sera du cet honneur et n'en sera pas plus épris de lui-même.

Je compte avoir demain le plaisir de vous voir et de vous remercier des honnétetés dont vous m'avez comblé. Vous avez trop contribué, Monsieur, à me rendre le séjour de Strasbourg agréable pour ne pas avoir part au regret que j'ai de le quiter. Bien des salutations je vous suplie à Madame de Villeneuve, et recevez les miennes du tout mon coeur

J. J.

1. Transcrit le 5 février 1915 de la minute autographe, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel (O-Z, fol. 77 et 77bis), in-4°. Le nom du destinataire manque, mais il résulte de la mention de Madame de Villeneuve. — M. de Villeneuve était le directeur du théâtre de Strasbourg, et il s'agit d'une répétition de *Narcisse*. [Th. D.]

2. « en termes moins pompeux », biffé.

3. « renvoyer » remplace « remettre », biffé. — Ici, Rousseau a écrit, puis biffé la phrase que voici : « La perte, Monsieur, sera pour moi seul, il n'y en aura point pour la pièce ; l'intelligence et la bonne volonté des acteurs m'en répondent. »

N° 2867.

A Monsieur Guy
Libraire au Temple du Goût
A Paris[1].

(Fragment d'une lettre de M. Kœnig)

Strasbourg, 9 décembre 1765.

Ce jour d'aujourd'hui, à sept heures du matin, partit d'ici M. Rousseau pour Paris. Comme il s'est proposé de ne faire que de petites journées, il se passera bien une dixaine de jours avant qu'il n'arrive chez vous. Il est parti seul, sans aucun compagnon de voyage, même sans domestique. Il a une chaise de poste bien commode, mais chargée de beaucoup d'équipages. Comme il passera par Châlons, vous pourriez le surprendre si vous veniez jusque là au devant de lui...

N° 2868.

A Monsieur
Monsieur J. J. Rousseau
a Strasbourg[2].

(Lettre de Lenieps.)

Paris, 9e Xbre 1765.

Mon bon ami

Le dernier Conseil général du 1er de ce mois a ajouté à l'union par le nombre des suffrages, 846 et 871, et d'un autre côté la diminution de ceux du haut de 261 et 163 ; d'où j'ai conclu que le 200 s'étoit divisé, et qu'il voyoit bien que le

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites*, I, p. 208, 209, qui dit: « Cette lettre, signée Koenig ».

2. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothéque de Neuchâtel. [Th. D.]

P. C. ne vouloit pas seulement ravir la liberté du peuple, mais la sienne, et j'ose croire que la journée d'hier aura été autant soutenue. On a rayé de dessus les registres ce que l'on y avoit mis sur le compte de M. J. P. Trembley. Ils ont espéré par là le faire revenir à eux. Mr De Ve ne reçoit point ceux du haut, mais ceux du bas; je n'en saurois douter puisque l'on me l'a appris. Mr Hénin, Résident à Genève, a dû partir ce matin; il est dit-on, très lié à Mr de Ve, et cela ne sera pas inutile. Notre bon ami d'Yverdon vient de me donner de ses nouvelles par l'arrivée de Mr Rougemont, et comme ce n'est que d'avant hier, je n'ai pas encore vu ce dernier, et d'autant plus que les rues sont impraticables par les boues et les brouillards. Je le verrai pour une lettre que l'on dit être de vous, adressée à Mr le Baillif de Serrières, et pour l'entendre sur le surplus qui vous concerne. Je vous confirme mes lettres du 18 et du 25, et que, de votre part, rien ne m'est encore parvenu; j'avoue que ce silence m'étonne, mais, si vous le jugez bien, je devrai me taire et avouer franchement aux amis (qui viennent à moi s'informer de vous) que vous ne m'écrivez plus, et que j'en ignore la raison. J'ai dit jusques à présent que vous étiez dans la peine, en voyage et malade. Mais, a-t-on répliqué, il a bien écrit à Mr Guy et à Coindet. A la bonne heure! je ne dois pas être jaloux du plaisir que vous faites à autrui; c'est toujours un moyen de savoir de vos nouvelles et une satisfaction à moi de les mériter du moins, si vous ne m'en donnez pas.

J'ai lu l'ode à *la vérité*; vous savez ce que je vous en ai dit dans ma dernière. Je ne tombe pas d'accord sur tout et je fais ces 3 observations. La pe, c'est que personne ne pouvant assister au Conseil Genl que les Citoyens et Bourgeois, le P. C. rompoit le pacte en introduisant les Députés. Mr Fatio eut donc raison de l'observer et de le relever, en disant, comme il fit, que les Citoyens se trouvoient honorés d'une telle présence, mais qu'elle auroit dû être l'effet de la délibération du Conseil Général. La 2e, que les Conseillers du P. C. n'ont que la voix consultative, que tout le pouvoir est remis

aux quatre Sindics, et que si on leur accorde la voix délibérative, la puissance des Sindics ne sera plus rien, puisque les conseillers pourront les empêcher d'agir, et qu'ils n'auront plus de compte à rendre aux Citoyens, en disant : Nous le voulions bien ainsi ; mais les Conseillers ne l'ont pas voulu. Et la 3ème, c'est que je souffre à regret que l'on donne des éloges sur la manutention des deniers publics sans connoissance quelconque. Il me semble voir des aveugles juger sur les couleurs. Si vous étiez ici, je vous ferois sentir ces vérités au doigt et à l'œil, et votre conviction seroit entière ; elles sont d'une trop longue discussion pour faire le sujet d'une lettre et même de plusieurs. Vos objections seroient pour moi un nouveau sujet de renforcer mon dire et ma croyance par le jour que vous y répondriez : car, quelque mécontens que nous soyons l'un et l'autre des conducteurs de la Patrie, nous serons toujours ses enfans et nous l'aimons rien n'est plus assuré. Je vous embrasse de tout mon coeur.

J'ai eu de Mr l'abbé Alari la lettre que vous lui écrivites quand vous quittâtes M. Montaigu, notre ambassadeur à Venise : elle est sans date et je crois que c'est en 1743 que cela arriva. Je la lui ai rendue, après en avoir pris copie[1]; il en fait beaucoup de cas et il aime à s'entretenir de vous. Il me fait souvent demander de vos nouvelles, et je lui en donne. M. Romilli me dit que Made de Luxembourg lui en demandoit quand il y alloit : je croyois qu'elle ne devoit pas être dans cette peine. Mr le Marquis de Gouvernai m'en fait aussi demander par Mr Falavel, et ce sont tous Gens qui vous aiment beaucoup. Je connois un Conseiller au Parlemt de Rouen qui souffriroit le martyre pour vous, et il ne s'en cache pas. Un Recolet a lâché une brochure dite *les plagiats de Rousseau*, elle ne fera pas fortune ; je l'ai lue, sans en faire emplette. Notre Comédien Genevois a quitté la troupe d'ici

1. *Cf.* T. I, p. 239, note. (Il y a lieu de corriger, dans cette note, la date « 3 déc. 1766 » ; c'est « 3 décembre 1765 » qu'il faut lire.) La lettre de Rousseau à l'Abbé Alary doit être du 8 août 1744. [P.-P. P.]

pour amourette ; j'en suis faché pour le public. Je l'ai vu avec plaisir, et le public de même. Voici un phénomène ; vendredi le gel fut vif, dimanche le dégel fut tel que le marbre de la commode de la chambre de Madame étoit couvert d'une rosée qui couloit comme une fontaine. Je le fis essuyer, et un moment après, même humidité qui ne cessa que le soir, le vent toujours au Midi, Le Parlement a dû aller hier à Fontainebleau présenter au Roi ses représentations sur l'affaire de Rennes. On n'a rien dit de la santé du Dauphin.

N° 2869.

A Monsieur
Monsieur J. J. Rousseau
à Paris [1].

(Lettre de Du Peyrou.)

Samedi 14 X^{bre} 1765. N° 12

Lundi à mon retour de Berne où j'ay passé huict jours pour affaires, j'ay trouvé, mon cher Citoyen, vôtre lettre du 30 9bre qui m'attendoit. Je vous avois écrit un chiffon le samedi precedent, qui ne vous aura plus trouvé à Strasbourg, puisque vous en êtes parti le 9, à ce que Mr Fischer l'a écrit à Mr Pury. Quel tems vous avez dû essuyer pendant vôtre route ? Vous voila, j'espere, à Paris où vous serez arrivé harassé de fatigue. J'attends donc au premier jour des nouvelles qui me tranquillisent. Le parti que vous avez pris sera, j'espère, le meilleur pour vous. Le voyage de Paris à Londres fait avec Mr de Luze sera plus agréable et moins inquietant pour vos amis, que les précédens. Du moins vous ne serez pas seul. Aujourd'hui que

1. *INÉDIT*. Transcrit le 3 mai 1929 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 138, 139. In-4° de 4 pages, l'adresse sur la 4e, avec le petit cachet à la devise « ET SE TAIRE ». Pas de marques postales. [P.-P. P.]

je vous supose au centre de vos amis, et muni d'un Passeport, je n'ay d'autres inquietudes que celle que me donne votre derniere lettre. Ce mal affreux dont vous êtes la victime, ne se sera pas adouci par la route et dans cette saison. Mon cher Citoyen ménagez vous, et je prendrai patience, même en pensant que tous les jours vous vous éloignez de plus en plus de vôtre Hôte. — J'ay écrit à M^{le} le Vasseur pour lui faire part de vôtre résolution et la tranquilliser. Je lui ay aussi envoyé une petite tabatière d'argent achetée à Berne pour 15 francs valeur de Suisse. Je lui avois remis des mitons de soye. Ainsi voila vos commissions remplies p^r l'Isle St Pierre, et cela du mieux que j'ay pû, et sans outre passer leur valeur. J'attendrai vos ordres pour les autres arrangemens. Pigmalion et les quatre lettres à Mr de Malesherbes étoient copiées pour vous être envoyé avec ce que vous aviez demandé. Je comptois y joindre le catalogue des Livres et de vôtre Musique pour en apprendre la destination. Si vous ne gardez pas l'Enciclopedie je cederai mon Exemplaire et garderai le vôtre. Sinon marquez moi si vous voulez que je le complète pour vous.

Ce que vous me dites du Colonel Chaillet ne me surprend pas, mais vous me connoissez encore mal, je le vois bien. Je ne suis pas sî ouvert que Chaillet le prétend. Je lui ay communiqué il est vrai, à lui et à vos autres partisans le contenû du premier billet qui nous apprenoit vôtre arrivée à Basle. Je le devois à leur inquiétude, et le billet ne contenant rien d'autre, je ne me suis point fait peine de le leur lire. Depuis lors, tous ces Messrs m'ont fait part des lettres qu'ils ont recues de vous et moi je me suis borné à leur dire que vous étiez bien, &c. Voila apparemment ce que Mr Chaillet appelle communiquer vos lettres. Cela est si peu dans mon caractere qu'il ignore encore, lui et tous les autres, le passeport que vous avez. Je l'ay marqué à Mylord Maréchal, et à personne d'autre. A la rigueur, voila des détails dont j'aurois pû me passer, mais une fois pour toutes, soyez assuré d'une chose, c'est qu'un secret ne m'a jamais pesé. — Vous exigez un extrait des lettres qui me parviennent pour vous. J'ay donc ouvert un paquet venant

de Lion et contenant un billet de M^{le} Madelon Boy de la tour, et une lettre de Mr Buttafoco datée de Vescovado le 19. 8bre dernier. Le Billet du 2. X^{bre} n'est guere susceptible d'extrait, ce sont des témoignages d'amitié, des regrets de ne plus être avec vous, des inquietudes de vous sentir en route par la saison. La lettre vous accuse la reception d'une des vôtres avec une incluse pour Mr Paoli, vous parle d'un manuscrït daté de Vescovado, dont l'auteur vous fait honneur, à vous, à Machiavel, et Montesquieu. On vous dit que le manuscrit a été lû en pleine consulte l'année qu'il fut écrit, que l'on en parut content et que l'on y puisa plusieurs établissemens, mais que son entiere admission demanderoit un long travail, et là dessus, l'auteur vous prie de voir le parti qu'on en peut tirer, en le corrigeant, augmentant, diminuant, &c. Il vous annonce enfin un autre ouvrage sur la révolution de Corse, puisé dans J. J. Rousseau, Montesquieu, Gordon, Algernon Sidnei, &c. &c. Je mettrai ces deux lettres dans la liasse de celles que j'ay déjà, pour vous envoyer le tout au printems prochain.

Ne vous inquiétez pas sur mes démélés avec les lamas. L'Ecrit du Sicaire de Motier que je veux vous envoyer par occasion est de la plus grande foiblesse pour sa deffense, et nous attendons celui de sa compagnie que l'on annonce sur un grand ton de moderation. J'en suis faché. J'aimerois mieux que leur fougue parut dans toute son étendûe. Je les laisserai faire. C'est avec la Cour qu'ils pourront se disputer. Elle veut absolument avoir raison des attentats commis dans ce paÿs, et nos Conseillers d'Etat si lâches, si mols, sont assez embarrassés. — D'ordre de la Cour, tous les parens ont dessiégé, mais parmi ceux qui siègent, se trouvent des ames laches qui veulent sauver le criminel aux dépens des opprimés. Puisque vous êtes à Paris, ayez la bonté de contre mander vous même les envoys de Panckoucke. Je lui ay écrït, et il va son train, avec la différence que les envoys ne sont point reglés, et que parmi les cahiers de l'Année littéraire et ceux de l'avant-coureur, il manque plusieurs n^{os}. Adieu, mon cher Citoyen. C'est

sous couvert de Mr de Luze que je vous addresse ceci. Ce que vous me dites de lui me le rend encore plus cher que jamais. Je vous embrasse de toute mon ame.

N° 2870.

A M. [de Luze, à Paris][1].

Paris, le 16 décembre 1765.

J'arrive chez madame Duchesne plein du desir de vous voir, de vous embrasser, et de concerter avec vous le prompt voyage de Londres, s'il y a moyen. Je suis ici dans la plus parfaite sûreté; j'en ai en poche l'assurance la plus précise[2]. Cependant, pour éviter d'être accablé, je veux y rester le moins qu'il me sera possible, et garder le plus parfait incognito, s'il se peut : ainsi ne me décelez, je vous prie, à qui que ce soit. Je voudrois vous aller voir; mais, pour ne pas promener mon bonnet dans les rues, je desire que vous puissiez venir vous-même le plus tôt qu'il se pourra. Je vous embrasse, Monsieur, de tout mon coeur.

N° 2871.

A Monsieur
Monsieur du Peyroü
A Neufchatel
par Pontarlier[3].

A Paris le 17. Xbre 1765.

J'arrive d'hier au soir, mon aimable Hôte et ami. Je suis venu en poste mais avec une bonne chaise et à petites journées.

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.
2. Un passeport.
3. Transcrit le 15 mai 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la

Cependant j'ai failli mourir en route; j'ai été forcé de m'arrêter à Epernay et j'y ai passé une telle nuit que je n'espérois plus revoir le jour. Toutefois me voici à Paris dans un état assez passable. Je n'ai vu personne encore, pas même M. de Luze, mais je lui ai écrit en arrivant. J'ai le plus grand besoin de repos; je sortirai le moins que je pourrai. Je ne veux pas m'exposer derechef aux dinés et aux fatigues de Strasbourg. Je ne sais si M. de Luze est toujours d'humeur de passer à Londres. Pour moi je suis déterminé à partir le plustot qu'il me sera possible et tandis qu'il me reste encore des forces, pour arriver enfin en lieu de repos.

On ne connoit votre Ouvrage ni à Strasbourg ni ici : cela me passe. J'avois donné à M. Fischer un de mes deux exemplaires; je n'ai pas jugé à propos d'envoyer l'autre à Mylord Mareschal voulant en garder un, à tout événement. Je serois bien tenté de le faire imprimer ici; voyez. Il ne contient assurément rien qui puisse en faire refuser la permission, du moins tacite; mais je ne veux rien faire sans votre aveu. Que font là-bas vos barbouillons? Ma foi, livrons les au mépris public, et soyez sur qu'il les juge de maniére à nous dispenser de lui en dire davantage [1].

Je viens d'avoir la visitte de M. de Luze qui m'a remis vôtre billet du 7 daté de Berne. J'ai écrit en effet la lettre à M. le Baillif de Nidau [2], mais je ne voulus point vous en parler pour ne point vous affliger; ce sont, je crois, les seules reticences que l'amitié permette.

Voici une lettre [3] pour cette pauvre fille qui est à l'Isle. Je vous prie de la lui faire passer le plus promptement qu'il se pourra; elle sera utile à sa tranquillité. Dites, je vous supplie,

Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 132, 133. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e avec cachet à la lyre sur cire rouge et plusieurs chiffres ou marques postales : « 4 s » ; « francs » ; « 12 » ; « d ». Au-dessous de la date, Du Peyrou a écrit : « R : le 24 dit ». [Th. D.]

1. Ce 2e alinéa est *INÉDIT*.

2. Lettre du 20 octobre 1765 où J.-J. demande à être emprisonné pour le reste de sa vie.

3. Cette lettre à Thérèse ne m'est pas connue. [Th. D.].

à Madame la Cōmandante[1] combien je suis touché de son souvenir et de l'intérest qu'elle veut bien prendre à mon sort. J'aurois assurément passé des jours bien doux prés de vous et d'elle. Mais je n'étois pas appellé à tant de bien. Faute du bonheur que je ne dois plus attendre, cherchons du moins la tranquillité. Je vous embrasse de tout mon coeur.

N° 2872.

A MADAME LA MARQUISE DE VERDELIN
À L'ABBAYE DE PANTHEMONT
À PARIS[2].

Paris, ce mardi 17 décembre 1765.

Je suis ici, Madame, d'hier au soir, mais en tel état que j'ai nécessairement besoin de deux ou trois jours de repos avant de pouvoir sortir. En attendant que je le puisse, faites-moi dire, Madame, de vos nouvelles, je vous en supplie, et en même tems le jour et l'heure où je serai sûr de vous trouver. Ma première et peut-être mon unique sortie, Madame, sera pour vous aller voir. Il n'y a qu'un objet aussi interessant pour moi qui puisse m'engager à me montrer dans Paris.

Si vous pouvez me recevoir, dès après-demain j'espère être en état de me rendre auprès de vous.

Je suis logé rue Saint-Jaques, chez la veuve Duchesne[3].

1. Mme Du Peyrou mère.

2. Transcrit de l'imprimé en 1840 par Bergounioux, dans l'*Artiste*, p. 309. Ce billet ne se trouvait pas dans la liasse conservée par le comte Le Veneur, quand j'en ai eu communication à Alençon, en mars 1924. [P.-P. P.]

3. Bergounioux fait suivre le texte de la signature de Rousseau que je supprime, car elle ne devait pas se trouver dans l'original. [P.-P. P.]

N° 2873.

A Mme [la marquise de Verdelin][1].

A Paris le 18. X^bre^ [1765].

J'arrivai avant hier au soir, Madame, fatigué malade hors d'état de sortir de deux ou trois jours. Je vous écrivis hier matin par la petite poste pour vous demander de vos nouvelles et le jour et l'heure où je serois sur de vous trouver. J'envoye aujourdui vous supplier de me faire dire un mot là-dessus, le desir de n'être pas vu me faisant craindre les voyages inutiles. Si vous ne me faites rien dire aujourdui j'irai demain dans la matinée remplir un soin qui m'est trop doux pour l'appeller un devoir.

1. *INÉDIT*. Transcrit le 28 janvier 1915 d'une copie autographe ou beaucoup plus probablement de l'original autographe sans adresse et non signé, que Rousseau n'aura pas envoyé et qui est conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (O-Z, fol. 74, 75). 4 p. in-4°, les trois dernières blanches. Sur la page 4, une main inconnue a écrit : « de Paris 18 X^bre^ et à M^de^ XXX ». J'ai ajouté, au crayon, entre crochets « [de Verdelin] ». La lettre n'a été ni pliée ni cachetée. Ce texte n'est pas dans l'*Artiste* de 1840. [Th. D.] — Le billet n'était pas non plus dans le dossier du comte Le Veneur, quand j'en ai eu communication à Alençon en mars 1924, ce qui confirme que le document conservé à Neuchâtel est bien l'original, non expédié. D'ailleurs, le n° qui suit, daté de « mercredi » (et ce mercredi ne pouvant être que le 18 décembre), le confirme également. [P.-P. P.]

N° 2874.

A MADAME
MADAME LA MARQUISE
DE VERDELIN[1].

Ce mercredi matin [18 décembre 1765][2].

Comment resister aux bontés, aux caresses; pénétré de celles de Mr le Pr. de C.[3] mon coeur y répondra comme il doit; cependant je voudrois bien n'avoir pas l'embarras de déloger pour le peu que j'ai à rester ici. Je me livrerai à toutes les dispositions de M. Hume, encore plus touché que fier de l'intérest que ce genie sublime daigne prendre à moi : mais en vérité je ferai une chose malhonnête en quittant M. de Luze qui ne s'est arrangé pour le voyage de Londres qu'afin[4] de le faire avec moi. Je suis bien content, Madame, que votre brouette vous ait remenée heureusement, mais non pas du goût que vous avez pris pour elle : chacun a le sien, ce n'est pas de cela que je veux disputer; mais c'est une voiture mal sure dont vous devez vous abstenir si vous faites cas du repos de tout ce qui vous appartient. Je souhaite extrémement être en état de vous voir demain chez vous. Je vous supplie

1. Transcrit le 4 mars 1924, à Alençon, de l'original autographe non signé, appartenant alors au Comte Le Veneur. 4 p. petit in-4°, l'adresse sur la 4e (la 3e blanche). Cachet de cire rouge : la lyre. [P.-P. P.]

2. Bergounioux, qui a publié cette lettre en 1840 dans l'*Artiste,* p. 445, n'imprime pas la date. Dans l'original, il y a « Ce mercredi ». Or, Rousseau a quitté son logement chez la veuve Duchesne pour aller s'installer au Temple, chez le Prince de Conti, le vendredi 20. (*Cf.* n° 2877.) La présente lettre a été écrite le mercredi (18), au moment où J. J., venant de rédiger le n° précédent, *qu'il n'a pas envoyé,* a été avisé par Mme de Verdelin des intentions du Prince de Conti. [P.-P. P.]

3. Le prince de Conti.

4. Bergounioux imprime « qu'assuré », au lieu de « qu'afin », qu'on lit dans l'original.

de m'y attendre et d'engager M. Hume à m'attendre aussi chez vous ou chez lui. Si la continuation de mes incomodités m'empêche absolument de sortir je vous le ferai dire, et vous ferez alors ce qu'il vous plaira. | .

N° 2875.

A Monsieur
Monsieur Coindet
A Paris[1].

A Paris chez la Veuve Duchesne ce 18. X^bre [1765].

Je suis ici, cher Coindet, malade, accablé disposant peu de moi, mais cependant empressé de vous voir lorsque vous pourrez me donner un petit moment. | .

N° 2876.

A Monsieur
Monsieur d'Ivernois
Negociant
A Genève[2].

A Paris le 18. X^bre 1765.

Avant hier au soir, Monsieur, j'arrivai ici trés fatigué trés malade ayant ayant le plus grand besoin de repos[3]. Hier je

1. Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Genève, ms. fr. 203, n° 37. 4 p. in-4°, les 2e et 3e blanches, l'adresse sur la 4e avec cachet de cire rouge (la lyre). Au-dessous de la date, Coindet a ajouté le millésime. [Th. D.]

2. Transcrit en mars 1914 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 68, 69. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4e, avec chiffre postal 15 et le cachet à la lyre sur cire rouge. Au haut de cette p. 4, D'Ivernois a écrit : « Paris 1765, Rousseau le 18 X^bre R. 23/23 & 25. [Th. D.]

3. Tout ce qui suit, jusqu'à la fin du premier alinéa, est *INÉDIT*.

receeus votre obligeante lettre avec une lettre de change que je vous renvoye parce que je n'en ai aucun besoin, mais dont je vous fais mes plus tendres remercimens. Je reconnois en toute chose votre excellent coeur et vous pouvez compter sur tout l'attachement du mien. Je ne solde point quant à présent le compte des prétendus quarante florins quoique je le pusse trés aisément; comme il y a certainement du malentendu puisque je comptois au moins sur cinq ou six Louis, je vous prie d'y mieux regarder et de ne plus prendre le bon marché dans votre poche.

Je ne suis point ici incognito, et je n'ai pas besoin d'y être. Je ne me suis jamais caché et je ne veux pas commencer. Comme j'ai pris mon parti sur les injustices des hommes, je les mets au pis sur toutes choses et je m'attens à tout de leur part. J'ai écrit en effet la Lettre à M. le Baillif de Nidau; mais la copie que vous m'avez envoyée est pleine de contresens ridicules et de fautes épouvantables. On voit de quelle boutique elle vient. Ce n'est pas la prémiére fabrication de cette espèce, et vous pouvez croire que des Magistrats[1] si fiers de leurs iniquités ne sont guére honteux de leurs falsifications. Il court ici des copies plus fidelles de cette lettre qui viennent de Berne et qui font assez d'effet. M. le Dauphin lui-même à qui on l'a lue dans son lit de mort[2] en a paru touché et a dit là-dessus des choses qui feroient bien rougir mes persecuteurs s'ils les savoient et qu'ils fussent gens à rougir de quelque chose.

Faites mes remercimens à la Dame hospitaliére qui veut bien m'offrir un azile dans mes malheurs. Grace au Ciel les aziles ne me manquent pas encore au point d'en accepter d'une main inconnue, et comme ce qui me reste à desirer

1. *Sic.* « Magistrats », et non « gens », comme impriment les éditeurs précédents.

2. Le Dauphin Louis, seul fils survivant de Louis XV et père de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, était né en 1729. Il mourut le 20 décembre 1765, selon divers dictionnaires biographiques, le 21 ou le 22 selon d'autres, il était donc encore vivant au moment où Rousseau écrivait ceci. [Th. D.]

dans le mien est le repos, ce n'est pas auprès de Geneve que je l'irois chercher[1].

Vous pouvez m'écrire ouvertement chez Mad^{e} la Veuve Duchesne où je suis toujours. Cependant j'apprens à l'instant[2] que M. le Prince de Conti a eu la bonté de me faire preparer un logement au Temple et qu'il desire que je l'aille occuper. Je ne pourrai guéres me dispenser d'accepter cet honneur, mais malgré mon délogement vos lettres sous la même addresse me parviendront également.

Je voudrois dire mille choses à Madame d'Ivernois, mais on ne m'en laisse pas le tems. Si ma plume se tait mon coeur parle. Bon jour, Monsieur[3].

N° 2877.

A MONSIEUR
MONSIEUR D'IVERNOIS
A GENÈVE[4].

A Paris le 20. X^{bre} 1765.

Votre lettre, mon bon ami, m'allarme plus qu'elle ne m'instruit; vous me parlez de Mylord Marêchal pour avoir la protection du Roy, mais de quel Roy entendez-vous parler?

Je puis me faire fort de celle du Roy de Prusse, mais de quoi vous serviroit-elle auprés de la Mediation, et s'il est question du Roy de France, quel crédit Mylord Mareschal

1. Ce troisième alinéa est *INÉDIT*.

2. Ceci confirme que la présente lettre est bien écrite le 18 décembre (*Cf.* n° 2874), et qu'il n'y a pas de lapsus dans la date de l'original autographe. (*Cf.* note 2 de la page précédente). [P.-P. P.]

3. Ce dernier alinéa est *INÉDIT*.

4. Transcrit en mars 1914 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 70. 71. In-4°, de 4 p., l'adresse sur la 4e avec chiffre postal 15, cachet persan sur cire rouge. — Sur la p. 4, D'Ivernois a écrit « Paris 1765. Rousseau le 20 X^{bre} R. $\frac{26}{30}$ ». [Th. D.]

a-t-il à sa Cour? Employer cette voye seroit vouloir tout gâter.

Mon bon ami, laissez faire vos amis et soyez tranquille. Je vous donne ma parole que si la Médiation a lieu, les misérables qui vous menacent ne vous feront aucun mal par cette voye-là. Voila sur quoi vous pouvez compter. Cependant ne négligez pas l'occasion de voir M. le Resident pour parer aux préventions qu'on peut lui donner contre vous. Du reste, je vous le repette; soyez tranquille. Sa médiation ne vous fera aucun mal.

Je déloge dans deux heures pour aller occuper au Temple l'appartement qui m'y est destiné. Vous pourrez m'écrire *à l'Hôtel de St Simon au Temple; à Paris.* Je vous embrasse de la plus tendre amitié.

J. J. ROUSSEAU

N° 2878.

A MONSIEUR
MONSIEUR DE LUZE
CHEZ BRIEL, BAIGNEUR,
RUE DE RICHELIEU[1].

Si Monsieur de Luze vouloit entendre de la Musique, il le pourroit en se rendant actuellement à l'Hôtel de St Simon, et on l'y verroit avec le plus grand plaisir.

Ce Vendredi, à 11 heures [20 décembre 1765].

1. *INÉDIT.* Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (7901). [Th. D.]

N° 2879.

A Madame
Madame la Marquise
de Verdelin[1].

Ce samedi soir [21 décembre 1765].

J'apprends, Madame, vôtre perte[2], je voudrois aller à l'instant partager votre douleur. Je vous verrai demain matin, puissai-je vous trouver la fermeté de la raison si longtems exercée par les afflictions.

N° 2880.

[Mme de la Tour-de Franqueville à Rousseau][3].
(Traduction d'une lettre écrite en italien.)

Le 21 décembre 1765.

On dit par-tout que vous êtes à Paris. Si cette importante nouvelle est vraie, pourquoi me la laissez-vous ignorer? Comment la voix publique arrive-t-elle à moi avant la vôtre? Voulez-vous ajouter à tant de peines, à tant de regrets qui me tuent, le déplaisir mortel de n'avoir pu acquérir votre confiance? Me croyez-vous capable de trahir votre secret?

1. Transcrit à Alençon, le 3 mars 1924, de l'original autographe non signé, appartenant alors au comte Le Veneur. 4 p. petit in-8°, la 2e et la 3e blanches, l'adresse sur la 4e, sans marque postale, ni cachet. Sur cette quatrième page, dans la marge, c'est-à-dire sur l'extérieur du billet fermé, quelqu'un a écrit: « Mr. de Beaupoil na pu venir plustot faire sa cour à Madame La marquise, netant de retour de marseille que yer au soir. ». [P.-P. P.]

2. Mme de Verdelin venait de perdre son père (*Cf.* n° 2883).

3. Transcrit de l'imprimé en 1803 dans *Correspondance originale,* etc. Tome II, p. 189-190.

Vous avez donc oublié combien je vous estime? Vous ne craignez donc pas de perdre la seule occasion de me voir, que peut-être le destin vous accordera dans votre vie? Hélas! je le vois avec douleur, mon coeur aura toujours à se plaindre du vôtre. Avec tout cela, rien ne pourra jamais m'éloigner de vous. L'illustre ami, dont le génie éclaire, élève, enchante mon esprit, ne sauroit être l'objet de mes reproches; et le même sentiment qui me fait souffrir de votre indifférence, m'empêchera d'en murmurer.

Je m'exprimerois sans doute mieux dans ma langue naturelle; mais j'ai préféré celle-ci, parce qu'elle vous plaît. D'ailleurs, beaucoup de mots peuvent sans me nuire, échapper à mes recherches, quand c'est à vous que je parle. Je vous ai aimé, je vous aime, je vous aimerai; l'amitié m'offre toujours ceux-ci : daignez-les entendre; j'en aurai assez dit.

N° 2881.

A Monsieur
Monsieur rousseau
a lhotel de St Simon
au temple[1].
(Billet de Malesherbes.)

Ce samedy [21 ou 28 décembre 1765].

m. de malesherbes obligé d'aller ce matin à Versailles ne pourra pas aller voir mr rousseau ny luy porter ce dont ils sont convenu[s]. il le prie de recevoir ses excuses et envoye scavoir de ses nouvelles.

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe non signé, Petit in-8°. de 4 p., les 2e et 3e bl., l'adresse sur la 4e. Cachet de cire rouge aux armes de Lamoignon de Malesherbes : losangé d'argent et de sable au franc-quartier d'hermines. [Th. D.]

N° 2882.

A Monsieur
Monsieur Rousseaux
à l'autel (*sic*) S[t] Simon
au Temple, à Paris
A Paris [1].
(Lettre de M[me] de Verdelin.)

[22 décembre 1765].

J'ai mieux passé la nuit, mon voisin, je ne me fais pas soigner quoique cela seroit peut-être bien fait. Je n'espère pas vous voir, parce que hier au soir mon notaire m'a demandé la matinée pour signer mon partage avec mes enfants [et] leur tuteur, puis, quoique je sois peu en état, je sens qu'il est honnete de lui donner à dîner, ce que je ferai. J'envoie chercher un autre parent de mes filles afin que tout soit en régle. J'envoie un petit roman de S[t] Lambert. Je vais prendre de la soupe. Je vous verrai demain, faites moi dire de vos nouvelles. Recevez mes remercimens de tout ce que vous avez fait hier pour moi. Je le sens bien, et c'est les seules choses que je puis sentir après la perte que j'ai faite. Ah! mon voisin, quel homme! il étoit digne d'être votre ami.

1 *INEDIT*. Transcrit de l'original autographe non signé et sans date, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (7902). Petit in-8° de 4 p. le texte allant jusqu'à la p. 3 sur trois lignes. L'adresse sur la 4[e]. Cette adresse, probablement tracée par une femme de chambre, est orthographiée comme suit : « A Monsieur, Monsieur rousseaux. à lautel S[t]. Simon au temple à Paris. A Paris. » [Th. D.]

N° 2883.

A Monsieur
Monsieur de Luze
chez Briel, Baigneur,
rue de Richelieu [1].

Ce dim. matin [22 décembre 1765].

L'affliction, Monsieur, où la perte d'un père tendrement aimé plonge en ce moment Mad[e] de Verdelin, ne me permet pas de me livrer à des amusemens, tandis qu'elle est dans les larmes. Ainsi nous n'aurons point de musique aujourdui. Je serai cependant chez moi ce soir comme à l'ordinaire; et, s'il entre dans vos arrangemens d'y passer, ce changement ne m'ôtera pas le plaisir de vous y voir. Mille salutations.

J. J. R.

N° 2884.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
a l'hostel de S[t] Simon
dans la cour du Temple [2].
(Lettre de David Hume.)

Monsieur.

Le Moyne, le celebre Sculpteur, s'est addressé à moi pour obtenir de vous la permission de faire votre buste en platre : Cette complaisance de votre part non seulement lui procurera

1. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (7901). [Th. D.]

2. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Petit in-8° de 4 p., les 2[e] et 3[e] blanche, l'adresse sur la 4[e]. Cachet de cire rouge, pas de marque postale. Le billet aura été apporté par Lemoyne. [Th. D.]

du plaisir, mais du bonheur : Il en est bien digne, non seulement par son genie, mais par ses moeurs. Deux seances lui suffiront; la vivacité singulière, et l'esprit original de l'artiste vous empecheront de vous ennuier avec lui. Si vous n'avez pas pris une resolution generale de rejetter toute application de cette espece, je me flatte que vous aurez la bonté de céder a ses empressemens. J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre tres humble et tres
obeissant Serviteur

David Hume

Ce Dimanche matin [22 ou 29 décembre 1765][1].

N° 2885.

[Framery à Rousseau] [2].

De combien de lettres vous devez être assailli, Monsieur! A peine avez vous le tems de lire toutes les fadeurs ou les injures qu'elles contiennent. (car nos petites têtes françaises sont extrêmes en tout.) Je crois, cependant que vous en recevrez peu de semblables à celle-ci.

Je n'ai que vingt ans, Monsieur. (Il faut bien que la petite gloriole précede toujours) J'ai vingt ans, et il y en a trois que j'eus l'audace de combattre un de vos sentimens dans un ouvrage dramatique en vers. La piéce fut trainée un an a la lecture selon les us respectables des comediens. Pendant ce tems, on me conseilla de livrer mon ouvrage a l'impréssion, comme plus fait pour la lecture que pour le théâtre. J'y consentis; je le retirai sans le lire. On me flatait... cela était attraïant... charmé d'ailleurs de vous faire paraître aussi sage,

1. Rousseau ayant logé au Temple à partir du 20 décembre et n'y ayant passé que deux dimanches, le présent billet ne peut être que du 22 ou du 29 décembre.

2. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. 3 p. in-4° de texte, et sur la 4e, l'adresse : « A Monsieur | Monsieur Rousseau | à l'hôtel de St Simon | Dans le Temple | à Paris, au Temple ». [Th. D.]

aussi vertueux que vous l'êtes, malgré l'opposition de nos sentimens, je m'y préparais... Vous fûtes malheureux, Monsieur, jamais cette pièce ne verra la lumiere. Je me suis glorifié de retrouver ces sentimens dans vos lettres de la montagne. Il y a là peut être plus d'amour propre que d'humanité, direz vous... ce n'est pas à moi de juger mon coeur; mais quand ce serait mon amour propre, je ne le renierai jamais tant qu'il ne me fera rien faire de trop superbe ni de trop vil. Cet ouvrage est bâti sur ce passage du discours sur l'inégalité au lieu de cette maxime de justice raisonnée... etc.

Les sauvages en ont une plus... je ne me souviens plus des épithetes; et je n'ai point votre ouvrage ici. fais ton bien *avec le m* [déchirure du papier] *trui qu'il est possible.* Vous ne le verrez point, Monsieur; peut être parce que je ne voudrais pas vous montrer l'incorrection des vers d'un homme de dix sept ans, qui n'en devait pas faire de passables à vingt. Si le silence que je garde sur cet ouvrage est louable, ne m'accusez point de vanité pour m'en glorifier auprès de vous. Ce n'est pas à moi qu'en revient l'honneur; vous ne me connaissez pas quoique je signe ma lettre. J'ai voulu seulement vous faire voir qu'il est encore en France des coeurs dignes d'être estimés de vous, et qui plus est de vous estimer eux mêmes, de vous honorer, et de vous admirer sans enthousiasme. Je vous souhaite, Monsieur, de jouir d'une prospérité égale à votre infortune. c'est vous souhaiter tout le bonheur que vous mérités. trop heureux moi même d'avoir pu vous témoigner les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'etre de tout mon coeur

Votre très humble et tres
obeissant serviteur
FRAMERY

De paris ce 22 x^{bre} 1765.

N° 2886.

A MONSIEUR
MONSIEUR J. J. ROUSSEAU
CHÉS MADAME LA VEUVE DUCHESNE,
LIBRAIRE, RUE St JAQUES
A PARIS[1].

(Lettres de Mme, puis de Madeleine Boy de la Tour.)

A Lyon, ce 23 X^{bre} 1765.

Bien obligée, mon cher ami, de votre amicale lettre du 4. Il me la fallait pour adoucir l'amertume dans laquelle je vis depuis toutes vos peines. Ma santé ne me permet pas d'entrer là-dessus dans un grand détail, ayant eu plusieurs grands accés de fiévre; ces jours derniers, on me fait espérer que ce sera la fin de tous mes maux; mon estomac va bien à présent; je le ménage beaucoup, ce que ma chére médecine vous dira mieux que moi. Je n'ai point perdu de temps pour vous envoyer la ceinture qui vous sera d'abord remise : elle est des plus grandes et amples. Dans le cas que vous ayez besoin d'argent à Paris, vous pourrez vous adresser à Mrs Rougemont frères, qui vous donneront tout ce que vous souhaiterez pour notre compte. Si vous aimez mieux tirer, vous en êtes le maître. S'il ne vous en faut qu'à Londres, vous pourrez également tirer sur les dits sieurs Rougemont pour le compte de ma maison, à moins que vous ne préfériez d'en recevoir de Messieurs Chabanel et Uhthoff, de Londres. Sur votre réponse, je donnerai incessamment des ordres en conséquence. De Londres vous ne trouveriez pas à tirer sur Lyon, mais seulement sur Paris.

1. Transcrit de l'autographe original signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. — Sur la page de l'adresse (de la main de Madeleine Boy de la Tour), timbre postal DE LYON. Chiffre postal. Cachet de cire rouge aux armes (la tour seule avec une étoile). [Th. D.]

Mon Dieu, mon cher ami, que j'ai de souci de vous sentir en voyage dans cette saison! Mon amitié, mes voeux et souhaits vous suivent partout; disposez de moi en tout et partout. Si je puis être de quelque utilité à Mademoiselle Le Vasseur, je suis toute à son service; je ne sais où lui écrire. Mon coeur est serré, il ne saurait vous dire tout ce qu'il sent. Suppléez-y, cher ami, continuez-moi votre chère amitié et disposez de votre toute dévouée amie

BOY DE LA TOUR

Le cher oncle se porte bien, de même que tous les parents.

[A la suite, de la main de Madeleine Boy de la Tour :]

Permettez, cher et bon ami, que je vous témoigne toute la satisfaction que j'ai ressentie d'apprendre par vous-même de vos chères nouvelles. J'espere que vous me connoissez assez pour imaginer tout l'effet que fait sur moi les preuves que vous pensez encore à nous, que vous voulez bien vous en occuper. J'ai bien besoin de cette *douceur*. Mon coeur est cruellement déchiré. La santé de notre chére Maman est fort dérangée depuis quelques semaines; ses maux ne paroissent avoir aucun rapport avec le triste état où elle étoit l'été passé. Elle a eu de la fiévre, elle n'en a point depuis plusieurs jours et n'est pas mieux. Présentement, je n'ai qu'à me louer de sa conduite, qui est telle que je l'aurois voulue il y a huit mois. Je me flatte qu'avec un si bon secours, peu de remèdes, nous la verrons reprendre une santé tant desirée, et sans laquelle je ne saurois jouir de *rien*. J'imagine bien aisément toute la joie que vos amis de Paris doivent goûter. Pourquoi Lyon ne s'est-il pas trouvé sur votre route? Personne n'a senti sûrement aussi vivement que moi l'avantage de vous voir; il ne me reste que d'en pouvoir parler, et je connois peu de gens qui méritent un tel entretien. J'ai eu souvent ce plaisir avec M. de Charrière, qui vous remettra votre ceinture. Je voudrois que les circonstances favorisassent le désir qu'il a de vous connoître; il en est digne et il s'estimeroit fort heureux si

vous vouliez lui fournir les moyens de vous être utile. Je vous prie, au cas que quelques occasions secondassent son envie, de vouloir bien aussi la favoriser. Le cher oncle m'a fait part du plaisir que lui a fait votre lettre. Toutes celles que nous nous écrivons sont remplies de regrets que nous donnons à votre éloignement. Puisse-t-il au moins vous assurer une retraite aussi heureuse que celle que vous aviez choisie l'était peu! Croyez qu'un de mes plus ardents désirs sera accompli, quand je vous saurai content. Où que vous soyez, mes voeux vous suivront. Hélas! C'est bien froid pour *une amitié* telle que la mienne. Julie, tout en sautant, pleure de vous voir aller si loin, et chante l'air que vous chantez à Sultan; elle dit que dans cet instant elle croit être à côté de vous, et qu'elle ne sauroit donc mieux se consoler. L'humeur de votre grand-maman semble s'adoucir; sa soeur Madelon prétend profiter pour le coup de vos conseils, et devient d'une fermeté dont elle ose croire que son ami seroit content. Vous apprendrez avec plaisir que mon frère a quitté Naples et que nous espérons qu'il sera ici dans quelques mois. Adieu, cher et respectable ami, recevez avec plaisir l'assurance de mon parfait attachement.

M. Boy de la Tour

N° 2887.

A Monsieur
Monsieur Rousseau
à Paris[1].

(Lettre de Du Peyrou.)

Mardi 24 X^{bre} 1765 n° 13.

Enfin, me voila hors d'inquiétude. Je reçois dans le moment

1. *INÉDIT* Transcrit le 3 mai 1929 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol rel., fol. 139bis, 140, 141. In-4° de 6 pages, l'adresse sur la 6e, avec le petit cachet à la devise « et se taire ». Pas de marque postale. [P.-P. P.]

mon cher Citoyen, vôtre lettre de Paris dont j'avois grand besoin. Je vous savois parti de Strasbourg le 9, ainsi que je vous l'écrivis le 14. Il me paroissoit que chaque courier devoit m'annoncer votre arrivée à Paris. Je vous avoue donc que j'étois trés mal à mon aise, et par malheur vôtre lettre a tardé d'un Courier, et sans doute celle que Madame de Luze attend de son mari a subi le même sort. J'en suis d'autant plus faché que l'incluse pour M[lle] le Vasseur ne pourra partir que Jeudi au lieu qu'elle seroit partie hier. J'en ay reçu ces jours passés un billet avec une lettre pour vous à l'addresse de M[de] la Veuve du Chesne, à laquelle j'ay donné cours, la croyant exceptée de la règle generale. Cette pauvre Demoiselle languit au moment de vous aller rejoindre. Je n'en suis pas surpris, mais je lui ay marqué que la chose ne se pouvoit gueres à présent, au lieu qu'au printems, elle feroit ce voyage commodement et avec tout le bagage que vous voudriez. Je regrette cent fois par jour que vous ne soyez pas venû passé l'hyver avec moi. Vous seriez parti ce printems par une voiture d'eau la seule que vous pouvez soutenir, avec tous vos Effets, et dans la belle saison. Ah! mon cher Citoyen, combien de beaux jours vous m'avez volé et combien d'inquiétudes, de peines. de fatigues, nous eussions évité! N'en parlons plus. Parvenez au but, et je suis content. Restez à Paris quelque tems. Remettez-vous de vos fatigues et ne vous inquietés pas de partir quelques jours plutôt ou plutard. M[r] de Luze ira à Londres et partira le 12 de janvier au plutard. Faites le voyage avec lui. Enfin je vous recommande, mon cher Citoyen. Menagez le, et ayez en tout le soin possible. Votre séjour à Epernay me fait frémir. Mon Dieu! vous étiez seul, sans secours, sans consolations! De grace, attendez M[r] de Luze pour le voyage à Londres.

Je ne connois pas mieux que vous les raisons qui ont fait garder l'incognito à mes lettres soit à Strasbourg soit à Paris. Vous êtes trés fort le maître de décider d'une réimpression si vous croyez la chose faisable, Mais en ce cas pensez aux fautes sans nombre qui se sont glissées dans l'Edition d'Yver-

don, et voyez tout ce qui pourroit se retrancher pour éviter les Longueurs. Si la chose avoit lieu et que vous volussiez la réponse du sicaire de Motier, je l'envoyerois au Libraire pour être ajoutée au reste, Elle est telle qu'elle me dispense de rien répondre. Je compte bien vous en envoyer un Exemplaire par M^le le Vasseur. Cette affaire n'est pas finie pour Sacrogorgon. La Cour veut absolument en être informée, et malgré la criminelle connivence du Conseil, et les adoucissemens aportés dans son raport, il faudra que la bombe éclate tôt ou tard. Mr Vautravers me marque en dernier lieu ne pouvoir assez se louer du Conseil qu'il vous donna de quitter Bienne. Vous deviez le lendemain essuyer un mauvais compliment du maire Scholle et du *Bougremaitre* Plösch à la sollicitation du Baron de Gleresse, et d'un Ministre de Bienne que vous aviez refusé de voir à Motier. C'est sans doute Scholle. Mr de Vautravers me marque encore avoir écrit de la part de sa femme à M^le le Vasseur pour la presser de venir passer l'hyver chez eux et s'y distraire un peu, sur quoi ils n'ont point encore de réponse. Pour moi je pense que le séjour de l'Isle est ce qui peut le mieux convenir à cette pauvre affligée. Enfin M^r de V[autravers] m'a envoyé trois articles inserez dans les Gazettes de Londres que j'ay fait traduire par le Pasteur d'Irlande et dont j'ay envoyé copie à Berne et à Genève. Les voici :

Extrait d'une Lettre d'un gentilhomme suisse. De Bâle le 4 8bre.

Le pauvre Rousseau a manqué d'être massacré à Motier Travers dans la Principauté de Neufchâtel, malgré la protection du Roy de Prusse, par une populace soulevée contre lui à l'instigation d'un homme d'Eglise, un antagoniste. Il a maintenant obtenu pour asile une Isle délicieuse apartenante à l'Hopital de Berne où l'on voit une variété de bois, prairies, jardins, vergers, et vignobles, et c'est là qu'il est très bien établi. Un Gentilhomme Anglois très respectable et homme d'esprit, voyageant dans ce paÿs là, lui a fait présent du portrait de nôtre grand Mr Pitt, pour qui, ainsi que tous les honnêtes gens en Suisse, il a beaucoup de veneration. Ledit Rousseau ulceré de la persécution dont on est ordinairement redevable aux Prêtres, redoute la vûe du genre humain comme celle des bêtes féroces, ce qui le rend d'un accès fort difficile.

Extrait d'une lettre de Geneve en date du 28bre 1765.

Les Bigots qui se trouvent ici à foison, ont obtenu un ordre du Magistrat de Berne, dans le tems que la ville étoit presque déserte pour chasser le pauvre Rousseau de son agréable retraite dans l'Isle de la Motte au milieu du Lac de Bienne (où il s'étoit retiré dernierement dans l'espérance d'y être hors des atteintes de ses ennemis) aussi bien que de tous les autres lieux de leur destination. — Il est logé pour le présent dans une petite mais agréable maison de la petite ville de Bienne. Si quelque nouvelle persecution s'élève contre lui, sa dernière retraite est à Potsdam, sous la protection immédiate d'un Monarque sage et bienveillant qui a bien voulu la lui offrir à reiterées fois, et avec instance.

Extrait d'une autre lettre de Genève en date du 9 9bre 1765.

Depuis ma dernière du 28. 8bre l'Infortuné Rousseau a été chassé de toute la Suisse. Un esprit infernal de persécution et de vengeance a mis également les Pretres et les Magistrats à ses trousses pour avoir osé avancer des veritez qui ne sont pas de leur gout. — Un voyageur anglois homme de lettres et plein d'humanité de son pays lui a porté de puissantes invitations de la part des cours de Saxe-Gotha et de Berlin, avec une lettre très polie et toute pleine d'amitié de Mylord Mareschal.

Il est parti pour Potsdam immediatement après les avoir reçues, mais sa santé est en si mauvais état qu'il est à craindre qu'il ne soutienne pas un voyage de si long cours, à travers tant de mauvais chemins et de mauvais gites, dans une saison si rigoureuse. Il en desespere lui-même et regarde la mort comme ce qui peut lui arriver de mieux dans les circonstances où il se trouve.

Voila, mon cher Citoyen, ces articles qu'aucun Gazettier suisse n'oseroit imprimer malgré leur pretendüe liberté. Chacun de vos amis me fait demander de vos nouvelles, et j'en ay donné. Ma mére est charmée de vous savoir à Paris. Elle aimeroit pourtant mieux vous savoir dans vôtre chambre à Neufchatel. Vous savez laquelle. Point de lettres pour vous. Je n'ay pas voulu vous envoyer copie d'une écrite d'Athènes par M^r je ne sais qui à Mlle Guienet, où il n'est question pour vous que de complimens &c. &c. Je ne sais pas trop quand nous nous verrons, mais je vis toujours dans cet espoir. Adieu, mon cher Citoyen, aimez-moi toujours. Je vous embrasse de toute mon ame.

P. S. Ma lettre écrite, j'apprends par Mad[me] de Luze que vôtre départ pour Londres est fixé du 4 au 5 janvier prochain, et que M[r] Hume doit être des vôtres. Je felicite de tout mon coeur M[r] de Luze d'avoir deux compagnons de voyage tels que mon Citoyen et David Hume. — Je vous ay parlé je crois de quelques lettres à l'occasion des miracles, attribuées à M[r] de Voltaire. Dans la 17[e] il a jugé à propos de me nommer, mais de façon à ne pas lui en savoir mauvais gré. Voici le passage : « J'oubliois de vous dire qu'on nous demandoit hier pourquoi en certains pays, comme par exemple en Irlande, on se moquoit souvent des Prêtres, et qu'on respectoit toujours les Magistrats; c'est, répondit M[r] du Peyrou, qu'on aime les Loix et qu'on rit des Contes. »

Ce trait sent un peu le fagot, mais heureusement je ne crains point nôtre Prêtraille. En général cette engeance est trés mal menée dans ces Lettres qui renferment des traits fort plaisants. Peut-être les a-t-on à Paris, et vous sera-t-il aisé de vous en procurer la lecture. — Adieu, mon cher Citoyen, je vous embrasse encore de tout mon coeur.

N° 2888.

[M[me] de la Tour-de Franqueville à Rousseau][1].

Le 23 décembre 1765.

J'ai entendu dire que vous étiez à Paris, mon cher Jean-Jacques; je n'ai pu le croire, puisque je ne le savois pas par vous-même. Cependant, pour ne rien négliger, ne sachant où vous prendre, j'ai adressé une lettre, pour vous, à M[me] la la maréchale de Luxembourg. Si cette dame n'est pas mieux traitée que moi, ma précaution a été inutile... Je viens d'acquérir la certitude de votre séjour ici : le plaisir de vous savoir si près de moi est cruellement balancé par votre désobligeant

1. Transcrit de l'imprimé en 1803 dans *Correspondance originale*, etc., t. II, p. 194-199.

silence. Comment se peut-il, mon ami, que vous n'ayiez pas assez de confiance en moi, pour me communiquer cet intéressant secret? Vous ne savez pas si je suis discrète, me direz-vous; mauvaise excuse : toutes les vertus se tiennent; et j'ose dire qu'étant ce que vous me connoissez d'ailleurs, vous n'êtes pas fondé à soupçonner ma prudence. De plus, mon attachement pour vous me tiendroit lieu de principes, si j'avois le malheur d'en manquer: ce qui vous intéresse est sacré pour moi; pour le coup, vous ne pouvez l'ignorer. Il est inconcevable qu'avec l'amitié dont vous m'avez cent fois assurée, vous soyiez à quatre pas de moi sans desirer de me voir, sûr, comme vous l'êtes, de n'en retrouver l'occasion de votre vie; que vous ne daigniez pas m'écrire un mot; que vous en agissiez de tout point avec moi, comme avec vos plus grands ennemis. Si quelque chose pouvoit me consoler d'un procédé aussi dur, ce seroit l'assurance de ne le pas mériter. Mais rien ne peut adoucir le chagrin que vous me donnez en me prouvant, aussi incontestablement, que vous avez cessé de répondre aux sentimens inouis qui m'attachent à vous. Oui, *inouis*, je ne le dis point au hasard : quelque supérieur que soit votre mérite, quelque rares que soient vos vertus, quelqu'enchanteresses que soient les grâces de votre esprit, ce n'est pas pour moi que vous êtes ce que vous êtes; et où trouve-t-on des gens qui tiennent compte de ce qu'on ne fait pas pour eux ? Vous êtes vous-même bien loin de là, mon cher Jean-Jacques, puisque vous avez oublié le vif, tendre et constant intérêt que j'ai toujours pris à vous, malgré l'inégalité de votre conduite envers moi; ou que, vous en souvenant, vous refusez de m'en accorder la récompense. Il étoit difficile, mon désespérant ami, que vous me fissiez une injure plus sensible que celle dont je me plains; malgré cela, je vous aime autant que jamais; et je puis répondre, après cette épreuve, que je vous aimerai toute ma vie. Voyez si cela vous justifie : ou plutôt, mon cher Jean-Jacques, faites-moi voir que ma persévérance vous a vaincu.

N° 2889.

A MADAME
MADAME DE LA TOUR [DE FRANQUEVILLE]
ENTRE LA RUE NEUVE St AUGUSTIN
ET LES ECURIES DE MAD^{e} LA DUCHESSE D'ORLÉANS [1].

A Paris le 24. X^{bre} 1765.

J'ai receu vos deux lettres, Madame ; toujours des reproches ! Comme dans quelque situation que je puisse être je n'ai jamais autre chose de vous, je me le tiens pour dit, et m'arrange un peu là-dessus.

Mon arrivée et mon séjour ici ne sont point un secret. Je ne vous ai point été voir parce que je ne vais voir personne, et qu'il ne me seroit pas possible, avec la meilleure santé et le plus grand loisir, de suffire, dans un si court espace, à tous les devoirs que j'aurois à remplir. C'en seroit remplir un bien doux d'aller vous rendre mes hommages ; mais, outre que j'ignore si vous pardonneriez cette indiscrétion à un homme avec lequel vous ne voulez qu'une correspondance mystérieuse, ce seroit me brouiller avec tous mes anciens amis de donner sur eux aux nouveaux la préférence ; et, comme je n'en ai pas trop, que tous me sont chers, je n'en veux perdre aucun, si je puis, par ma faute.

N° 2890.

[Mme DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE À ROUSSEAU] [2].

Le 24 décembre 1765.

Votre *séjour ici n'est point un secret*, Monsieur, et vous ne me donnez point votre adresse. Je sens ce que cela veut dire,

1. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Transcrit de l'imprimé en 1803 dans *Correspondance originale*, etc., t. II, p. 200-203.

et mon coeur en souffre encore plus que mon amour-propre. Comme il est présumable que j'ignorerai le moment de votre départ et le lieu que vous choisirez pour y fixer votre demeure, j'ai encore recours à Mme de Lu[xembourg], pour vous faire parvenir cette lettre, parce que, quelque jour que vous partiez, et en quelque lieu que vous alliez, je ne veux pas que vous emportiez la crainte d'être encore importuné par mes reproches. Non, Monsieur, je ne vous en ferai de ma vie. Je me rends justice ; votre bienveillance étoit une faveur dont je n'ai pu tirer le droit d'exiger que vous continuassiez à me traiter avec quelque distinction. Il est bien vrai que cette distinction auroit beaucoup contribué à mon bonheur ; mais il n'est pas naturel qu'elle coûte quelque chose au vôtre. J'ai cru que vous m'aimiez, parce que vous me l'aviez dit, parce que je le souhaitois, parce que je croyois le voir, même dans la facilité que vous aviez à vous indisposer contre moi : cela a été sans doute, vous êtes incapable de me tromper ; cela n'est plus, les circonstances changent les hommes : rien ne pourroit m'arriver de plus heureux que d'éprouver leur influence. Je ne l'espère pas ; mais je puis vous répondre que vous n'entendrez parler de moi qu'après ma mort ; à moins qu'un retour de bonté ne vous engage à me demander de mes nouvelles. Adieu, *Monsieur* ; je me sers de cette expression, parce que je dois prendre le ton que vous me donnez, quoiqu'il répugne à ma façon de penser pour vous. Je souhaite que vous conserviez tous vos amis, que vous en acquerriez encore davantage, qu'ils soient plus heureux que moi, et sur-tout, que vos infortunes, vos maux et vos froideurs ne leur coûtent pas tant de larmes.

N° 2891.

A M. [Du Peyrou][1].

A Paris le 24. Xbre 1765.

Je vous envoye, mon cher Hôte, l'incluse ouverte afin que vous voiyez (*sic*) de quoi il s'agit. Tout le monde me conseille de faire venir tout de suite Mlle le Vasseur, et je compte sur votre amitié et sur vos soins pour lui procurer les moyens de venir le plus promptement et le plus comodément qu'il sera possible. Je voudrois qu'elle vint tout de suite ou qu'elle attendit le mois d'avril, parce que je crains pour elle les approches de l'équinoxe où la mer est très orageuse. Disposez de tout selon votre prudence en faisant pour l'amour de moi grande attention à sa comodité et à sa sureté.

Notre voyage est arrangé pour le commencement de Janvier. M. de Luze aura pu vous en rendre compte. J'ai l'honneur d'être, en attendant, l'hôte de M. le Prince de Conty. Il a voulu que je fusse logé et servi avec une magnificence qu'il sait bien n'être pas selon mon goût : mais je comprends que dans la circonstance il a voulu donner en cela un témoignage public de l'estime dont il m'honore. Il desiroit beaucoup me retenir tout à fait et m'établir dans un de ses Chateaux à douze lieues d'ici : mais il y avoit à cela une condition necessaire que je n'ai pu me resoudre d'accepter[2], quoiqu'il ait employé durant deux jours consecutifs toute son eloquence, et il en a beaucoup, pour me persuader. L'inquiétude où il étoit sur mes ressources m'a déterminé à lui exposer nos

1. Transcrit le 16 mai 1916 de l'original autographe non signé, et sans adresse conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. fol. 134, 135. In-4° de 4 pages. Au-dessous de la date, Du Peyrou a écrit : « R: le 29 dit ». [Th. D.]

2. Littré dit que « se résoudre de » a été condamné par l'Académie et par Voltaire. Mais il en cite de nombreux exemples, tirés de Malherbe, La Fontaine, Mme de Sévigné, Racine, Montesquieu, etc., et il observe que cette construction est trop bien appuyée pour qu'il y ait scrupule à s'en servir.

arrangemens ; j'ai fait par la même raison la même confidenc à tous mes amis devenus les votres et qui j'ose le dire on conçu pour vous la vénération qui vous est due. Cependan une inquiétude déplacée sur tous les hazards, leur a fait exigei de moi une promesse dont il faut que je m'acquite, tres persuadé que c'est un soin bien superflu. C'est de vous prier de prendre les mesures convenables pour que si j'avois le malheur de vous perdre je ne fusse pas exposer à mourir de faim. Au reste c'est un arrangement entre vous et vos héritiers sur lequel il me suffit de la parole que vous m'avez donnée.

On se fait une fête en Angleterre d'ouvrir une souscription pour l'impression de mes ouvrages. Si vous voulez en tirer parti, j'ose vous assurer que le produit en peut être immense, et plus grand de mon vivant qu'après ma mort. Si cette idée pouvoit vous déterminer à y faire un voyage, je desirerois autant de la voir executée que je le craindrois en toute autre occasion.

Je ne voudrois pas, mon cher Hote, separer mes livres ; il faut vendre tout ou m'envoyer tout. Je pense que les Livres, l'herbier et les estampes, le tout bien emballé peut m'être envoyé par la Hollande sans que les fraix soient immenses et je ne doute pas que Mrs Pourtalès et surtout M. Paul qui m'a fait des offres si obligeantes, ne veuille[1] bien se charger de ce soin. Toutefois si vous trouvez l'occasion de vous deffaire du tout, sauf les livres de Botanique dont j'ai absolument besoin, j'y consens. Je pense que vous ferez bien aussi de m'envoyer toutes les lettres et autres papiers rélatifs à mes mémoires ; parce que mon projet est de rassembler et transcrire d'abord toutes mes pièces justificatives, après quoi je vous renverrai les originaux à mesure que je les transcrirai. Vous devez en avoir déja la prémiére liasse. J'attends pour faire la seconde une trentaine de lettres de 1758 qui doivent être entre vos mains. Pygmalion ne m'est plus necessaire n'étant plus à Strasbourg ; mais je ne serois pas fâché de pouvoir lire à mes

1. *Sic,* au singulier.

amis le Levite d'Ephraim dont beaucoup de gens me parlent avec curiosité.

Je vous écris avec beaucoup de distraction parce qu'il me vient du monde sans cesse et que je n'ai pas un moment à moi. Exterieurement je suis forcé d'être à tous les survenans : intérieurement mon coeur est à vous ; soyez-en sur. Je vous embrasse.

Si vous me répondez sur le champ je pourrai recevoir encore votre lettre, soit sous le pli de M. de Luze soit directement à *l'Hôtel de S[t] Simon, au Temple.*

N° 2892.

A MONSIEUR
MONSIEUR DE LUZE
CHEZ BRIEL, BAIGNEUR
RUE DE RICHELIEU[1].

ce jeudi [26 décembre 1765.]

Je ne saurois, Monsieur, durer plus long-tems sur ce théâtre public. Pourriez-vous, par charité, accélérer un peu notre départ? M. Hume consent à partir le jeudi 2 à midi pour aller coucher à Senlis. Si vous pouvez vous prêter à cet arrangement, vous me ferez le plus grand plaisir. Nous n'aurons pas la berline à quatre ; ainsi vous prendrez votre chaise de poste, M. Hume la sienne, et nous changerons de tems en tems. Voyez de grace, si tout cela vous convient, et si vous voulez m'envoyer quelque chose à mettre dans ma malle. Mille tendres salutations.

1. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (1901). [Th. D.]

N° 2893.

A Monsieur
Monsieur J. J. Rousseau
au Temple a l'Hotel de St Simon
A Paris[1].
(Lettre de Lenieps.)

Si rien ne vous dérange, mon bon et cher ami, demain samedi à onze heures je me rendrai chez vous avec Monsieur Falavel, que vous connoissez et qui vous est très attaché.

Un troisième a désiré s'y joindre, c'est le Défenseur des Calas, Mr Elye de Beaumont, leur avocat et le mien, homme de renom et de probité, pénétré de vos écrits, auquel je n'ai pu refuser la grâce qu'il m'a demandée et sur quoi j'ai cru devoir vous prévenir, les honnêtes Gens aiment à se connoître.

Je vous embrasse bien tendrement.

Le Nieps.

Paris Vend. 27e Xbre 1765.

N° 2894.

[Mme de la Tour-de Franqueville à Rousseau][2].

Le 28 décembre 1765.

Mes idées, dont vous avez disposé tant de fois, sont absolument changées depuis la dernière lettre que je vous ai écrite, mon cher Jean-Jacques ; M. du Terreaux m'a rendu le courage

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

2. Transcrit de l'imprimé en 1803 dans *Correspondance originale*, etc., t. II, p. 204-206.

de me présenter chez vous, en m'assurant que vous me verriez sans peine. Je suis à votre porte. Si vous êtes seul, et qu'il vous soit possible de me recevoir, je serai enchantée de faire une plus ample connoissance avec vous. De grâce, ne soyez pas fâché contre moi d'avoir choisi cette heure : je sais bien que vous n'êtes visible que depuis neuf jusqu'à midi, et depuis trois jusqu'à six ; et voilà bien la raison de mon choix. Je suis naturellement si timide, votre présence m'en imposera tant, je serai si décontenancée, si bête, si mal à mon aise, que je serois au désespoir de trouver du monde chez vous. Au reste, mon cher Jean-Jacques, je serois bien fâchée que ma personne vous importunât autant que mes lettres : si ma visite vous contrarie, ayez seulement la complaisance de me faire dire quel jour, et à quelle heure, il vous conviendra que je revienne. Considérez cependant qu'il fait un temps affreux, que bientôt les chevaux ne pourront plus aller, et que, si cet obstacle, ou quelqu'autre, m'empêchoit de profiter, pour vous voir, du séjour que vous faites ici, je ne m'en consolerois de ma vie. J'attends votre réponse,

N° 2895.

[Réponse.] [1]

[28 décembre 1765.]

Je ne suis pas seul, Madame, ce qui n'empêchera pas que je ne vous reçoive avec le plus grand plaisir si vous jugez à propos d'entrer.

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale,* t. II, p. 206.

N° 2896.

[Du Peyrou à Rousseau][1].

Dimanche 29 X^bre [17]65... N° 14.

Je reçois, mon cher Citoyen, vôtre lettre du 24. Dieu merci, tout va bien, et vous voila bientôt arrivé au Port. Combien nos barbares Helvétiens doivent rougir de leur conduite, en la comparant à celle des autres nations de l'Europe! Puissiez vous achever heureusement la route qui vous reste à faire!

Je ferai partir demain la lettre à Mlle le Vasseur. Je lui marquerai mes sentimens sur son depart actuel, et si elle prefere le projet de vous aller joindre sur le champ à celui d'attendre le retour de la belle saison, et la commodité des bateaux qui partent au printems pour l'Angleterre, je lui donnerai ma chaise de poste jusqu'à Besançon, et je m'informerai si quelqu'un de ce pays ou de Besançon doit faire le voyage de Paris, pour lui procurer une compagnie sure et connüe. Malheureusement dans cette saison nous avons rarement des occasions pour Paris. Mais quoi que décide Mlle le Vasseur, soyez tranquille, mon cher Citoyen, et comptez sur tous mes soins pour elle.

Je ne suis pas étonné de l'inquiétude de vos amis au sujet des évenemens qui peuvent nous separer pour jamais. Cette inquiétude m'auroit tourmenté moi-même, si je n'avois depuis longtems pris mes arrangemens. Mais comme vous n'avez pas voulu qu'un Notaire y mit la main, je m'étois borné à laisser par écrit mes engagemens, dont le double doit vous être envoyé aussitot que j'aurai réglé avec Mylord Mareschal ce qui vous concerne. Il faudra, mon cher Citoyen, recevoir ce double et le garder pour l'amour de moi. Il intéresse d'ail-

1. *INÉDIT*. Transcrit le 6 mai 1929 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 142, 143. In-4° de 4 pages pleines. [P.-P. P.]

leurs Mlle le Vasseur aussi à laquelle il faudra le faire parvenir si elle a le malheur de vous survivre. Je ne voulois vous parler de cela qu'en vous envoyant mon écrit, mais il faut aujourd'hui tranquilliser vos amis. Assurez les donc que mon coeur a partagé leurs inquiétudes, et que je mourrois desesperé, si je prévoyois un avenir affreux à mon cher Citoyen.

Nous parlerons du projet pour l'impression de vos Ouvrages en Angleterre quand vous y serez arrangé et tranquille. Alors, mon bon ami, vous consulterez votre repos, et si la satisfaction d'avoir un Recueil de tous vos ouvrages bien fait, l'importe sur le goût de la Paresse, et sur l'Etude de la Botanique, je ferai avec plaisir le voyage, pour contribuer à vous soulager dans cette entreprise. Je vous avoue que je la verrois avec plaisir, parce que je suis sur que jamais elle ne sera si bien exécutée que sous vos yeux. Mais qu'aucune autre raison ne vous détermine. Nous pouvons l'un et l'autre nous passer de spéculation d'interet pécuniaire. Si cette entreprise a lieu, que ce soit uniquement pour l'amour de vos ouvrages, de vos lecteurs, et de vôtre propre satisfaction, sans rien prendre sur vôtre santé ou vôtre repos.

Je pense qu'en vous envoyant vos Livres par les bateaux qui partent au printems, il n'en coûtera pas des fraix immenses, et que ceux que l'on fera seront bien compensez par le plaisir d'avoir autour de vous ce que vous êtes accoutumé d'avoir. Vous n'aimez pas les nouveaux visages; il faut donc vous conserver ceux de vôtre connoissance. Je ferai faire des caisses pour emballer le tout, et je joindrai le Catalogue que Mr. Jeannin a achevé de dresser, mais sans ordre que celui de distinguer les formats. J'aurai surtout grand soin des Livres de Botanique, des Estampes et des Herbiers. Quant aux papiers relatifs à vos mémoires, je voudrois attendre une occasion sure à moins que vous n'en soyez pressé. Dites moi si vous voulez que je joigne aux envoys de vos Livres les differens manuscrits ou brouillons, que j'ay trouvez et qui peut-être vous feroient plaisir dans l'occasion. Le Levite d'Ephraïm forme un assez gros paquet pour craindre de vous l'envoyer

par la poste et d'ailleurs ce paquet ne vous parviendroit qu'au moment de vôtre départ. Ces raisons me font différer l'envoy à un autre tems, et j'espere ne pas avoir tort.

J'ay reçu hier au soir un billet de Mr d'Escherny, qui est à Yverdon depuis quelque tems, pour se détacher de sa sotte passion. Il me demande mon avis sur une proposition que lui fait son beau frère Mr de Fries, savoir celle d'aller en Pologne en qualité de Secretaire du Roi pour la correspondance particulière du souverain, surtout en langue françoise. Je vais lui conseiller de partir, pour essayer de tout, et mettre sa philosopnie à l'épreuve. Il me demande de vos nouvelles, et voudroit savoir si vous pouvez à présent vous occuper de son affaire avec la Cour de Berlin. Je fais la commission, mais je prévois la réponse. Vous occuper des affaires d'autrui, tandis que les vôtres prennent tout vôtre loisir ! Que voulez vous que je fasse? Il faut bien dire ce dont on est chargé.

Nous avons la nouvelle que le Roi de Prusse, en conservant à Mylord Mareschal la pension de Gouverneur, a nommé au Gouvernement d'ici Mr. Michel, son ancien Ministre à Londres. On peut dire que le grand Fredrich nous connoit bien, et imite Jupiter avec ses grenouilles[1]. Nous n'avons pas voulu d'un homme tout bon, tout intègre, et de grande naissance, on nous doune une tête de fer, &. &. Je ris beaucoup de voir la vanité nationale assommée par cette nomination, et j'espere beaucoup de la fermeté du nouveau Gouverneur. Les Pretres n'y gagneront pas, dit-on. Il n'y a pas de mal à cela! A propos de Pretres, les nôtres ont enfin laché leur apologie qui ne signifie pas grand'chose, et dont vous aurez vôtre Exemplaire, avec celui du Curé de Motier. S'ils sont contens je le suis aussi. Voila donc cette miserable tracasserie à sa fin, quant à moi, s'entend. Le curé de Motier n'en est pas encore débarrassé, et la Cour de Berlin a pris la chose très vivement. D'un autre côté, Voltaire s'acharne sur les Pretres et les mord en dogue Anglois. Il est vrai que par ci, par là, il vous donne quelques hurlades, et je n'aime pas qu'il

1. *Cf.* La Fontaine, *Fables,* III, 4, *Les Grenouilles qui demandent un roi.*

quitte sa proye. Je suis presque sur aujourd'hui que c'est lui qui m'envoye ses lettres à mesure qu'elles paroissent. Il a compris par nos brochures que le sujet devoit m'interesser. On me demande de Genève s'il est vrai que Mr le Mar : de Contades vous ait conseillé ou prié à Strasbourg de changer de nom ? On m'annonce encore la Mediation à Geneve où le Conseil général continue a rejetter les sujets proposez, et cela avec une augmentation de voix à chaque assemblée. — On m'avoit demandé l'Apologie du sicaire de M : et après l'avoir lû, on me marque, « qu'un homme qui se justifie si « mal et qui a besoin de pareils certificats, ne merite pas qu'on « fasse mention de lui, même pour en dire du mal. »

Tous vos amis d'ici se portent bien. Ma mere n'oubliera jamais, dit-elle, les momens que vous nous avez donnez, et moi je regretterai toute ma vie ceux qui devoient suivre et embellir ma retraite. Vous en avez enlevé tout le prix à mes yeux, et ce qui auroit fait une fois une découverte précieuse pour moi, est à peine senti, je parle des Eaux que l'on m'annonce en abondance. Adieu, mon cher Citoyen. Soyez heureux et tranquille et je me consolerai.

Puisque vous êtes à Paris, n'oubliez pas un mot en faveur de l'honnete Mr Junet, Directeur des Postes à Pontarlier, au cas que vous en trouviez l'occasion. C'étoit vôtre dessein.

N° 2897.

A Monsieur
Monsieur d'Ivernois
negociant
A Genève [1].

A Paris le 30. X^bre 1765.

Je reçois, mon bon-ami, votre lettre du 23. Je suis très fâché que vous n'ayez pas été voir M. de Voltaire. Avez-vous pu penser que cette démarche me feroit de la peine? Que vous connoissez mal mon coeur! Eh plut à Dieu qu'une heureuse réconciliation entre vous [2], opérée par les soins de cet homme illustre me faisant oublier tous ses torts, me livrât sans mélange à mon admiration pour lui. Dans les tems où il m'a le plus cruellement traitté j'ai toujours eu beaucoup moins d'aversion pour lui que d'amour pour mon pays. Quel que soit l'homme qui vous rendra la paix et la liberté, il me sera toujours cher et respectable. Si c'est Voltaire il pourra du reste me faire tout le mal qu'il voudra, mes voeux constans jusqu'à mon dernier soupir seront pour son bonheur et sa gloire.

Laissez menacer les jongleurs; tel fiert qui ne tue pas [3]. Votre sort est presque entre les mains de M. de Voltaire ; s'il est pour vous, les jongleurs vous feront fort peu de mal. Je vous conseille et vous exhorte après que vous l'aurez suffisamment sondé, de lui donner votre confiance. Il n'est pas croya-

1. Transcrit en mars 1914 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 72, 73. In-4° de 4 p. L'adresse sur la 4e avec chiffre postal 15 et petit cachet à la lyre en cire rouge. Au-dessous de la date, sur la première page, d'Ivernois a écrit : « Paris 1765, J. J. Rousseau. le 30 Xbre. R. 4 janvier ». [Th. D.]

2. C'est-à-dire : « entre vous, Génevois. » [P.-P. P.]

3. Ceci peut indiquer qu'à cette date, Rousseau avait déjà rédigé les ébauches du livre III des *Confessions*, où il parle de cette devise de la maison de Solar [Th. D.]

ble que pouvant être l'admiration de l'univers il veuille en devenir l'horreur. Il sent trop bien l'avantage de sa position pour ne pas la mettre à profit pour sa gloire. Je ne puis penser qu'il veuille en vous trahissant se couvrir d'infamie. En un mot, il est votre unique ressource, ne vous l'otez pas. S'il vous trahit, vous étes perdus[1], je l'avoue ; mais vous l'étes également s'il ne se mêle pas de vous. Livrez-vous donc à lui rondement et franchement ; gagnez son coeur par cette confiance. Prétez-vous à tout accomodement raisonnable. Assurez les loix et la liberté, mais sacrifiez l'amour-propre à la paix. Sur tout aucune mention de moi, pour ne pas aigrir ceux qui me haïssent, et si M. de Voltaire vous sert comme il le doit s'il entend sa gloire, comblez le d'honneurs, et consacrez à Apollon pacificateur *Phoebo pacatori* la Medaille que vous m'aviez destinée.

Du reste, quelque tour que prennent les choses ne soyez point inquiet pour vous personnellement. Vous ne serez point inquietté par la Mediation si elle a lieu ; je crois pouvoir vous en répondre. J'ai cru pour vous mieux servir ne devoir pas employer mes amis reconnus et déclarés. J'ai pris des moyens que nos ennemis ne pourront éventer par ce qu'ils ne sont connus de personne. Je vous remercie de l'envoi que vous m'avez fait par M. Dominicé. Je n'en ai point encore de nouvelles, mais je compte en avoir avant mon départ fixé au 5 du mois à moins que ma mauvaise santé ne s'y oppose. Ainsi ne m'écrivez plus ici jusqu'à nouvel avis. Je vous embrasse tendrement[2].

[Les deux premiers alinéas de cette lettre, imprimés en 1782, dans l'édition in-4° des *Œuvres* (Genève), avaient été reproduits dans une longue missive adressée le 28 octobre 1781 par Du Peyrou à Mme de la Tour-de Franqueville, qui les plaça, sous le titre de *Commentaire*, à la suite de *Mon Dernier Mot, ou Réponse à la lettre que M. D. L. B.* [*de La Borde*] *a adressée à M. l'abbé Roussier.*

1. *Sic.*, au pluriel, et non « perdu », comme impriment les éditeurs précédents. Il s'agit des Génevois, et non de d'Ivernois. [P.-P. P.]

2. Ce dernier alinéa est *INÉDIT*.

Mon dernier mot est daté du 12 novembre 1781, avec un P.-S. du 20 janvier 1782, et c'est la pièce finale de *La vertu vengée par l'Amitié, ou recueil de Lettres sur J. J. Rousseau par Madame de XXX* (de la Tour-de Franqueville).]

N° 2898.

A M. M.-M. Rey, libraire à Amsterdam [1].

A Paris, le 31. 10bre 1765.

J'ai, mon cher Compère, votre lettre du 8. J'espère que M. Potinius vous sera retourné sans accident et vous aura remis une copie de la Reine fantasque plus exacte et en meilleur ordre que celles qu'on avoit auparavant. J'ai désiré sincèrement de vous aller joindre ; indépendamment de la rigueur de la saison, j'avois pour prendre une autre route des raisons trop longues à déduire, mais trop solides pour les négliger. Je passe maintenant avec M. Hume en Angleterre, d'où j'aurai soin de vous donner de mes nouvelles et mon adresse, aussitôt que je serai fixé.

Pourquoi attendez-vous impatiemment mon Dictionnaire de Musique ? Auriez-vous dessein de le contrefaire ? J'en serois fâché premièrement pour vous ; parce que cet ouvrage, étant fait sur la Musique françoise et selon le système de Rameau, doit avoir peu de cours dans l'étranger. D'ailleurs je verrai toujours avec peine que vous ne soyez pas bien avec la veuve Duchesne, parce que je vous aime tous deux, et que j'avois pour d'autres tems certaines vues utiles pour l'une et pour l'autre, dans lesquelles j'aurois bien desiré de vous voir entrer de concert.

J'embrasse tendrement ma chère petite filleule et sa maman. Il m'eût été bien doux d'aller me reposer et me consoler dans

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 140.

le sein de votre famille. Mais soumis aux lois de la nécessité, je suis accoutumé depuis longtems à lui sacrifier tous mes desseins. C'est là, cher Compère, de quoi me plaindre et non pas de quoi me quereller. Je vous salue de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

APPENDICE

I

Le Sermon du professeur de Montmollin [1].

Analise du sermon du 1er 7bre 1765 sur Prov: chap. 15. V. 18e. *Le Sacrifice des méchans est en abomination à l'Eternel, mais la requète des homes droits lui est agréable.*

Exorde. — St Chrisostome préchant dans une Solennité pareille demanda à ses auditeurs s'ils étoient en Etat de sacrifier ce jour là et les renvoya au témoignage de leur conscience.

Division I°. — *Salomon* parle de deux sortes de personnes, *des méchans* et *des hommes droits.*

Les Méchans sont les Impies et les Incrédules, les hipocrites et les pécheurs Impénitens.

Les hōmes droits sont l'oposé.

Sacrifice et requéte sont au fond la même Chose et désignent tout le culte extérieur.

Le Culte des Méchans est en abomination à l'Eternel. Le prouver par la nature même du Sacrifice, par les dispositions actuelles des méchans et par l'Ecriture Sainte. *Prouver* par les mêmes raisons que la requéte des Justes est agréable à Dieu.

Il en resulte cette conséquence que le Culte extérieur ne suffit pas, que le Principal est d'avoir un Coeur bien disposé et des moeurs sans reproche, autrement notre Culte tourneroit à notre perdition.

2de Partie ou application. — *Le Sacrement* de la Céne est donc la plus vénérable de toutes les Cérémonies de la nouvelle alliance et très

1. Transcrit d'une copie du xviiie siècle (probablement de la main d'une fille de M. de Montmollin), que m'a communiquée M. Maurice Boy de la Tour. 3 p. petit in-4°. — Imprimé en 1865 dans le *Musée Neuchâtelois,* p. 251, 252. [Th. D.]

agréable à Dieu cependant il se peut qu'elle lui soit aussy en abomination. *Celuy qui en mange et qui en boit indignement,* etc.

Il n'y a personne qui ne desire de faire une boñe Coñunion. Il n'y a qu'à voir si l'on est des Méchans ou des hom̃es droits.

Seroit-il possible que cette Coñunion ne fut pas agréable à Dieu. *Qu'ai-je a faire de la multitude de vos sacrifices* etc. *Mais il y a* des gens qui ne sacrifient plus, c'est le bon Ton aujourd'huy. Craignons que par l'abus que ñs faisons des graces de Dieu, il ne nous les retranche.

Recherchons ce que ñs sōmes ou des méchans, ou des pécheurs repentans, ou des fidèles.

Les Méchans devroient s'amender, ils ne le font pas, personne ne veut se dire à soy méme, C'est moi qui suis le méchant.

Considérer Combien la Clémence de Dieu est Iñense envers les pécheurs repentants. témoin le péager *qui retourna justifié dans sa maison.*

La félicité des hōmes droits. *Qui condamnera, Christ est Celuy qui est Mort,* etc.

J'élève maintenant mes yeux au Ciel, j'y contemple ce Charitable Rédempteur assis à la droite de Dieu son Pére, luy montrant son sang ses playes et joignant ses priéres à celles des vrais fidèles.

Les fidèles doivent se reposer sur de si magnifiques promesses. Les Pécheurs s'efforcer d'y avoir part et les méchans trembler.

Finir par une Courte prière.

II

Rapport de M. le Châtelain du Val de Travers au Conseil d'État de Neufchâtel au sujet de M. Rousseau [1].

7 7bre 1765. — M. le pasteur de Môtiers au sermon et au catéchisme de dimanche dernier, a affecté de s'exhaler et de s'évaporer sur l'affaire de M. Rousseau, et d'une manière vive et marquée. Aussi, la nuit de dimanche dernier, on jeta, à minuit, des pierres contre la fenêtre d'un appartement de M. Rousseau où couchoit pour lors la marquise de Verdelin ; la nuit du lundi, on arracha de vive force, et on enleva le banc qui est devant la même maison, et on le porta dans une possession voisine ; enfin, le mardi après-midi, M. Rousseau, traversant le pré de chaux, fut insulté par plusieurs faucheurs dont l'un d'eux cria même qu'on allât chercher un fusil,

1. Transcrit par J. Richard de l'original, conservée à la Chancellerie d'État de Neuchâtel.

pour tirer dessus. On a écrit à M. le professeur la lettre cotée *a*. Il n'en a pas tenu compte. On pense qu'il veut continuer de prêcher dans le même goût et plus aigrement, peut-être, surtout le jour du jeûne, à moins que le Gouvernement ne l'empêche. Avant hier, on a ouvert des enquêtes pour découvrir des violences ou insultes faites à l'égard de M. Rousseau jusqu'à ce jour. Ces enquêtes n'ont rien produit. Enfin, depuis le rapport[1] écrit, cette nuit, il est arrivé un désordre et des violences ; on a voulu forcer des portes de M. Rousseau ; on a pour ainsi dire enfoncé les fenêtres de sa cuisine, et il y a toute apparence que si, dans ces moments, il s'était laissé voir aux scélérats qui ont commis ces voies de fait, sa personne eût été en très grand danger. Motiers-Travers, le 7. 7bre 1765, *signé* MARTINET.

[Même date]. — Il est arrivé de si grands désordres dans Motiers au sujet de M. Rousseau, il a été si cruellement menacé, et enfin on a commis dans sa maison, principalement cette nuit, des violences si criminelles, que le prie (M. Martinet) de faire assembler un Conseil lundi matin, afin de délibérer sur le rapport et les enquêtes faites à cette occasion et qu'il fera parvenir au Conseil par M. le procureur général Meuron, qui est ici, mais qui doit descendre demain et se rencontrera lundi en ville. — Motiers-Travers le [samedi] 7 7bre 1765, signé : Martinet.

1. A ce rapport sont jointes deux pièces, cotées *a* et *b*, la première, copie d'une « lettre adressée à M. le professeur de Montmollin le 4 7bre 1765 », la seconde, copie d'une réponse de M. de Montmollin. Ces deux pièces sont analysées comme suit par Joseph. Richard :

a) « *Lettre à M. le professeur de Montmollin, le 4 7bre 1765.* » — « Observations sur son sermon de dimanche dernier ainsi que sur le cathéchisme du même jour. Il a manqué à ses engagements pris en mai dernier entre les mains du châtelain de Landeron. Son sermon peut augmenter la fermentation et l'aigrir et exciter la population à de nouveaux désordres à l'égard de M. Rousseau qui est sous la protection du roi et la protection du gouvernement, désordres qui n'avaient point eu lieu avant le mois de mai dernier. Cependant, l'affaire de M. Rousseau a été terminée aux fêtes de pentecôte par une délibération du Consistoire. Recommandations à ce sujet. On va ouvrir aujourd'hui une enquête pour découvrir les auteurs des menaces et voies de fait à l'occasion de M. Rousseau. »

b) « *Lettre du pasteur de Motiers-Travers.* » Il ignore ce qui aura pu lui faire peine dans son sermon et son cathéchisme de dimanche. Il connaît ses devoirs, il l'a fait voir dans sa *Réponse* à la Lettre calomnieuse de Goa. « M. le Châtelain de Landeron, dit-il, mon bon parent et mon bon ami, me parla en mai dernier de quelque sermon ; je lui ai dit que je ne personnaliserais point, mais que je prêcherais l'Evangile. Je suis charmé que l'affaire de M. Rousseau soit finie. » Si on continue à troubler son église, il prendra son parti, celui de la quitter. Môtiers, le 4 7bre 1765.

III

Notification de l'arrêt du Conseil d'État[1].

Sur l'information donnée au Gouvernement de menaces atroces faites à Monsieur Rousseau, et des insultes réitérées faites à sa maison, et notamment celle de la nuit du 6 au 7 du courant, et vû que ces violences criminelles en elles-mêmes, méritent d'autant plus une réparation proportionnée à l'énormité de l'action, que mondit sieur Rousseau est sous la Protection im̃ediate de Sa Majesté ; c'est pourquoi le Conseil d'Etat pour prévenir ces désordres, et parvenir efficacement à la connoissance des coupables de ces attentats, a, par son arrêt du 9e du Courant, signé par Monsieur le Président Ostervald, autorisé Monsieur Martinet, conseiller d'Etat, capitaine et Chatelain, de promettre une récompense de cinquante Ecus blancs à celui qui donnera des indices qui amèneront à cette découverte, et l'Impunité même à un des Complices, outre la Récompense susdite, avec la promesse d'un secret inviolable ; Donné à Motier ce 11e septembre 1765.

Par ordce

Etoit signé

J. Guyenet

IV

Relation du chatelan du Val de Travers [Martinet] sur les faits relatifs à M. J. J. Rousseau[2].

Affaire Rousseau, Les prédications de M. le Professeur ; — les *désordres* et *violences commises* ; enfin les *menaces* lâchées soit contre *M. Rousseau et sa gouvernante* soit contre *le châtelain du Val de Travers*. C'est une *malheureuse affaire.*

Aux fêtes de Pâques, *M. le Professeur de Montmollin,* sous prétexte

1. *INÉDIT.* Transcrit d'une copie du xviiie siècle (de la main de Frédéric Guyenet ?) que m'a communiquée, le 4 avril 1905, M. Maurice Boy de la Tour. [Th. D.]

2. Transcrit par J. Richard de l'original, conservé à la chancellerie d'État du canton de Neuchâtel.

d'une direction à lui donnée par la V : C :[1] entreprit de faire *excommunier* par le consistoire *M. Rousseau* et n'y réussit point.

Sur la fin d'avril, *M. le professeur* fit *un sermon* dans lequel il avoit en vue, *pour le moins,* les *4 anciens* qui n'avoient point opiné à son gré.

Le dimanche suivant, il *détonna* d'une manière plus *vive* et plus *directe* encore.

Le Conseil, qui fut informé de ce dernier fait, et, de plus, que *M. Rousseau avoit été apostrophé en rue par un homme qu'il ne connoit pas,* lâcha un arrêt qui fut lu en C^té^ et en justice, et accompagné (par *M. le lieutenant,* qui s'étoit rendu à Motiers pour cela) des reflexions les plus propres a envisager *tous les membres de la C^té^.* à avoir pour *M. Rousseau* les égards et les ménagemens dus à *une personne qui avoit l'honneur* d'être sous la protection immédiate de S : M :, ce qui sembloit avoir un peu calmé les esprits.

M. de Montmollin ayant assemblé un *consistoire,* suivant l'usage, *la veille des fêtes de Pentecôte,* la matière de *l'excommunication de M. Rousseau* y fut remise à flot, non par *M. de Montmollin*, mais par l'*Ancien Clerc*. On opina. Je le fis comme au *consistoire de Pâques*. Mon avis fut goûté par 4 *Anciens*. Il fut résolu, *par la pluralité, qu'on laisserait tranquille et en repos M. Rousseau.*

Mais cela n'arriva point, *la fermentation* ne fit qu'augmenter ; on ne s'entretenoit que de cela ; *les esprits s'échauffoient* déjà *au point de faire des avanies indirectes aux 4 Anciens.* Aux bout de qq. temps, il parut que *la fermentation* s'étoit un peu ralentie à *Motiers*, ce qui n'arriva pas.

Le dernier dimanche des fêtes[2] de 7bre M. le professeur fit un *sermon* plein *d'apostrophes* et de traits si violens et si marqués qu'il étoit impossible de ne pas voir quelles personnes il avoit en vue.

Une couple de jours avant ce *sermon,* l'on avoit déjà, pendant une nuit, enlevé *le banc de M. Rousseau,* et, une autre, l'on avoit dressé des herses, les pointes tournées contre *sa porte* et surmontées d'une grosse pierre, afin qu'elles tombassent sur ceux qui ouvriroient *la porte,* ignorant ce qu'il y avoit devant. Dès le soir de ce dimanche-là, l'on jette de nuit des pierres contre *les fenêtres* d'une *chambre de M. Rousseau,* occupée alors *par la marquise de Verthelin,* qui étoit en visite chez lui. La nuit du lundi au mardi, on tenta, mais inutilement, de forcer *la porte* qui étoit sous *la galerie de la maison de M. Rousseau.*

1. La « Vénérable » Classe des Pasteurs.

2. La foire de Môtiers. Ce dimanche était le 1er septembre. Mme de Verdelin dut quitter Môtiers le mardi 3 septembre au plus tard, puisqu'elle écrit de Besançon le 4 septembre (n° 2747).

Enfin, ce jour-là, il fut *insulté* et *menacé,* étant *à la promenade du côté de Chaux.*

Informé de tout cela, je fis taire des enquêtes, qui furent infructueuses. J'en informai *le Conseil.* Ayant appris que *M. de Montmollin* vouloit faire un *sermon d'adieu à son troupeau,* je lui écrivis pour l'en dissuader, et pour me plaindre à lui de son *sermon* et du *catéchisme* du dimanche précédent. Le *Conseil* a déjà vu *ma lettre à M. le professeur* (cotée A), et *sa réponse à la lettre que je lui avois écrite* (cotée B).

La nuit du 6 au 7 dudit 7bre, il se commit de *nouvelles violences contre la maison de M. Rousseau,* nuit où il sembloit devoir être le plus en sûreté, puisqu'il y avoit les gardes de foire des *6 villages des Verrières* qui veilloient dans le village. *On assaillit à coups de pierres les fenêtres de M. Rousseau ; une de ces pierres de la pesanteur d'environ 3 ou 4 livres, pénétra dans la chambre de M. Rousseau, et la galerie attenante à la maison en étoit remplie d'une manière à faire frémir* ; ainsi que je l'ai déclaré à la tête des enquêtes que je fis le lendemain, et qui ont déjà été vues en Conseil. Eveillé, comme je le fus, par les cris que j'entendis à la rue, je courus, sur-le-champ, *chez M. Rousseau,* que *je trouvai de même que sa gouvernante, dans un état de frayeur inexprimable,* et c'est aussi ce qui m'engagea, pour les mettre en sureté, à mettre (*sic*) devant sa maison, pendant le reste de la nuit (*sic*). Le lendemain, j'ouvris, comme je l'ai dit, de nouvelles enquêtes, que *le Conseil* m'a ordonné de laisser dormir ; mais, à mesure que *le gouvernement* me donna cet ordre, il me fut enjoint de faire assembler *la C^té^ de Motiers,* à laquelle, conformément aux intentions du *Conseil,* je témoignai son indignation au sujet des *nouveaux attentats* de la nuit de *la foire,* je déclarai qu'elle seroit responsable *de toutes les violences ou insultes* qui seroient faites, *soit à M. Rousseau,* soit à *sa maison,* soit à *ses effets,* et enfin je fis publier dès le jeudi suivant la récompense que *le Gouvernement* promettoit à ceux qui découvriroient les *coupables* de ces attentats. Tout cela est détaillé dans *mon Rapport du 7e de 7bre.*

M. Rousseau partit le lendemain, en laissant *ses effets et sa gouvernante, à Motiers,* mais en me priant de pourvoir à leur sûreté ; c'est ce que je fis en mettant *2 gardes de Couvet* armés qui y ont veillé, chaque nuit, pendant qu'elle est restée dans *la dite maison.*

Le dimanche 15e de 7bre, *nouveau désordre :* on vient m'avertir qu'il y avoit une *figure* perchée sur *la fontaine devant les halles,* et *qui tenait un papier qui en indiquait un autre dans un petit sac que ladite figure avoit en écharpe.* J'envoyai *le Sauthier* pour la chercher, et, l'ayant apportée, je trouvai, *dans la main de la figure, le morceau de papier coté D.,* et, *dans le sachet,* celui coté E. Après m'être nanti de ces 2 papiers, j'ordonnai au *grand Sauthier,* crainte que cette *figure* ne retombât de nouveau entre les mains de quelques *mutins,* et ne fût un *nouveau sujet de moque-*

rie, de *la mettre en pièces, et de la jeter dans la rivière* ; j'eus l'honneur, dès ce jour-là, d'informer le *Conseil,* de ce *nouveau désordre,* et, le soir, ayant appris que tout le monde parloit de cette *pasquinade,* je mandai *les gouverneurs de la* $C^{té}$, les sommai de pourvoir à la sûreté du *village,* puisque, s'il arrivoit que l'on fît la plus petite egratignure à qui que ce fût, *leur* $C^{té}$ en seroit responsable, et eux, gouverneurs, pris à partie, et je les sommai, enfin, de référer le tout à *leur* $C^{té}$. Là-dessus, ils me répondirent bien des choses qui tenoient de l'indécence, et entr'autres qu'ils ne pouvoient assembler *leur* $C^{té}$ le lendemain, vu que c'étoit le jour de la foire des *Verrières,* mais qu'ils l'assembleroient le surlendemain ; et le soir, ils me firent dire qu'un homme veilleroit devant *la maison de M. Rousseau,* précaution qui n'empêcha pas des mutins d'y röder, mais sans oser rien faire, attendu qu'il y avoit *2 gardes de Couvet qui veilloient sur la galerie du logement de M. Rousseau.* Le surlendemain, *la* $C^{té}$ fut assemblée, *les gouverneurs* y dirent avoir eu une conversation avec *moi* ; mais, loin d'en dire le sujet, *ils battirent* si bien *la campagne,* que personne n'y comprit [rien], et qu'on ne délibéra sur rien à cet égard ; aussi, ces *gouverneurs* ne daignerent-ils pas, après cela, m'informer de ce qu'ils avoient fait. Enfin, *Mlle Le Vasseur* etant allée coucher, la veille de son départ, *au prieuré,* il arriva que, sur les 9 à 10 heures du soir, des *mutins* vinrent criailler d'un côté de la dite maison, et, s'apercevant qu'un *domestique* sortit en les menaçant, passèrent d'un autre côté de cette *maison* et y réitérèrent leurs criailleries et leurs huées.

V

Déclaration du sautier Clerc [1].

Je soussigné, David-François *Clerc, grand sautier en l'honorable justice du Val-de-Travers,* certifie que le dimanche 15e septembre dernier, Jean Henry *Rossel, boucher,* vint chez moi environ les 7 heures du matin, me disant qu'il y avoit un *polichinel* sur *la fontaine* devant *les halles* de *Mostiers* et que *Monsieur le Châtelain* m'appeloit pour lui aller parler, ce que je fis. Et étant auprès de *Monsieur Martinet, conseiller d'Etat, capitaine et châtelain du Val-de-Travers,* il m'ordonna d'aller tout de suite enlever ledit *polichinel,* et de le lui porter, ce que j'exécutai, et étant chez *Monsieur le Châtelain,* il me demanda ce qu'il

1. Transcrit par Joseph Richard de l'original conservé à la chancellerie d'État de Neuchâtel.

y avoit dans le *petit-sac* que portoit le susdit *polichinel.* Je lui répondis que je n'en savois rien, que je n'avois pas regardé dedans. Sur quoi je mis moi-même la main dans ledit *sac,* autant que je puis m'en rappeler, et j'en sortis un *papier* que l'on avait mis à la main dudit *polichinel,* et mondit sieur le châtelain regarda les dits 2 *papiers.* Après quoi il m'ordonna de mettre en pièces le susdit *polichinel,* et de *le jetter en bas de la rivière* ce que j'exécutai dans l'instant et sans me rendre où que ce soit, déclarant que le prédit *polichinel* pouvoit être de la hauteur d'environ 1 pied 1/2, autant que je puis m'en rappeler, habillé d'un habit vert, parements rouges, le dit habit, galonné de peau jaune, la culotte bleue et longue, souliers de toile cirée noire, montant un peu haut la jambe, qui me parut, ladite jambe, du reste couverte par ladite culotte ayant un chapeau de toile cirée noire, retroussé, un sac blanc en écharpe, tout comme on porte un carnier de chasseur. C'est ce que j'atteste en savoir à cet égard, et autant, que ma mémoire peut me fournir, et le présent certificat par moi donné, d'ordre de *Monsieur le Châtelain.*

Ce 10e octobre 1765.

(Signé) D. Clerc

VI

Copie d'un écrit contenu dans un papier renfermé dans le sachet que la figure avoit en écharpe [1].

Polichinel.

Me voici trouvant tout réjoui en voyant Mostier délivré de *l'impie,* qui *s'est évadé sa servante* encore ici. Prenez-y garde, mes amis, et montrez-vous tous zélés pour l'aller accompagner avec l'instrument sanglant *que les femmes de Montmorency* lui ont eu fait subir. Ce châtiment à elle donné, c'est pour le scandale qu'elle y a causé.

Le vieux baboin, qui ne s'est point contenté de scandale que *les deux infâmes* y avoient causé, a encore fait des perquisitions, sembloit vouloir détruire tout le *vallon* ; il devroit bien s'en repentir avec tous *ses amis* et prendre garde à lui.

Le châtré bavarois, voulant faire valoir ses droits, devroit bien se

1. Transcrit par Joseph Richard, de la copie conservée à la chancellerie d'État de Neuchâtel.

modérer, et apprendre à mieux parler, et prendre garde à lui quand il y viendra pour se divertir.

Mes bonnes gens, voyez, je me suis venu ici présenter pour n'être pas attaqué par les mains des *covassons* qui gardent le *torchon*.

Copie d'un Papier joint à la copie ci-dessus :

Je vous prie de regarder dans mon carnassier, vous y trouverez *les vers* que vous devrez publier.

TABLE

APPENDICE

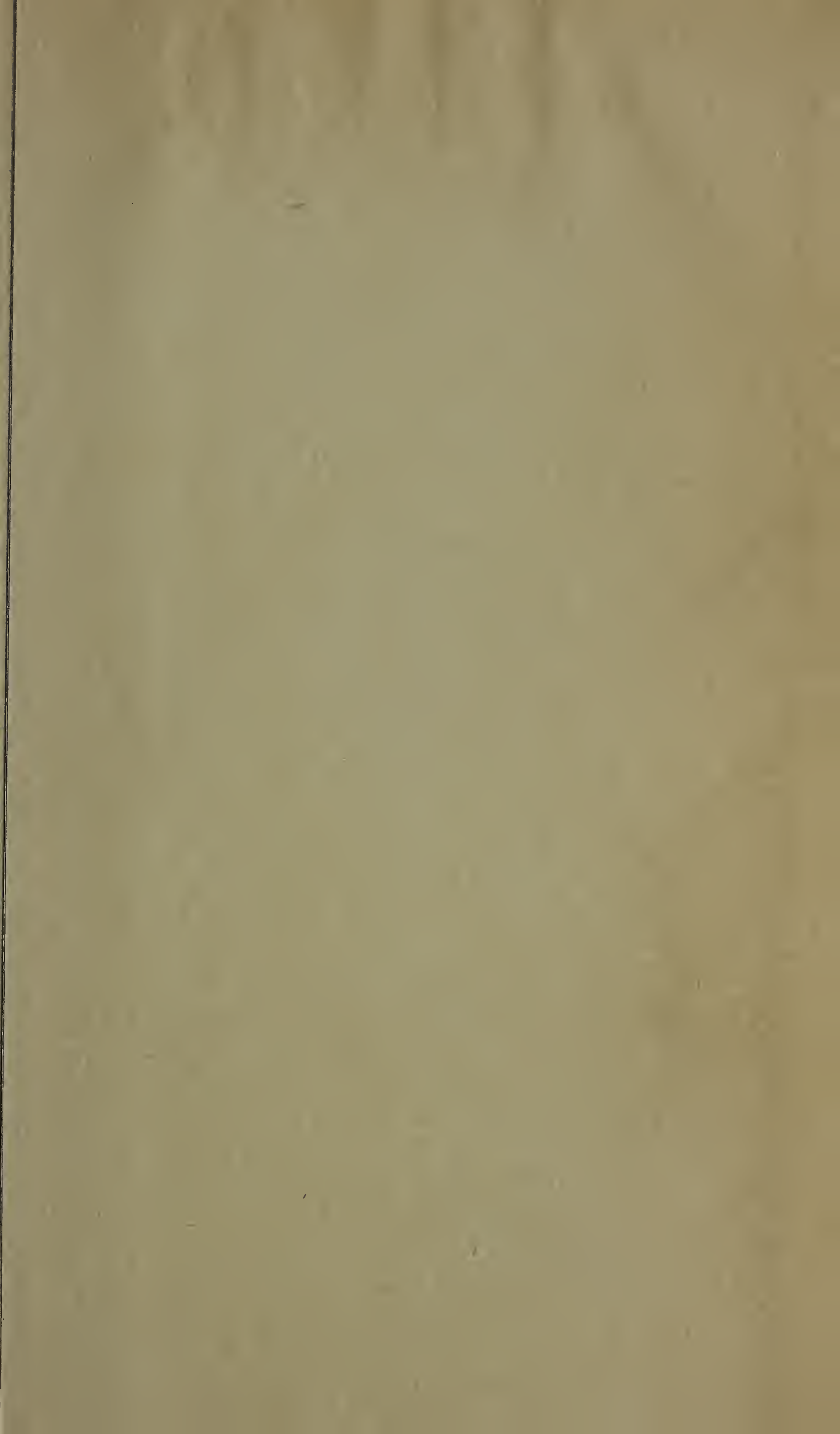
TABLE DES PLANCHES

INDEX DES NOMS PROPRES

CITÉS DANS CE QUATORZIÈME TOME

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT (8-1930).






UNIVERSITY OF FLORIDA
3 1262 08298 313 0


FLARE


FLARE
31262082983130